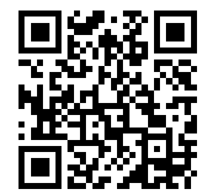
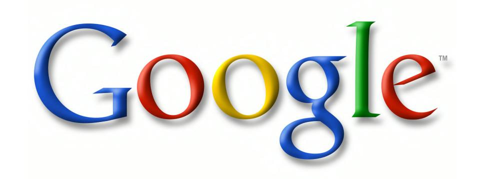
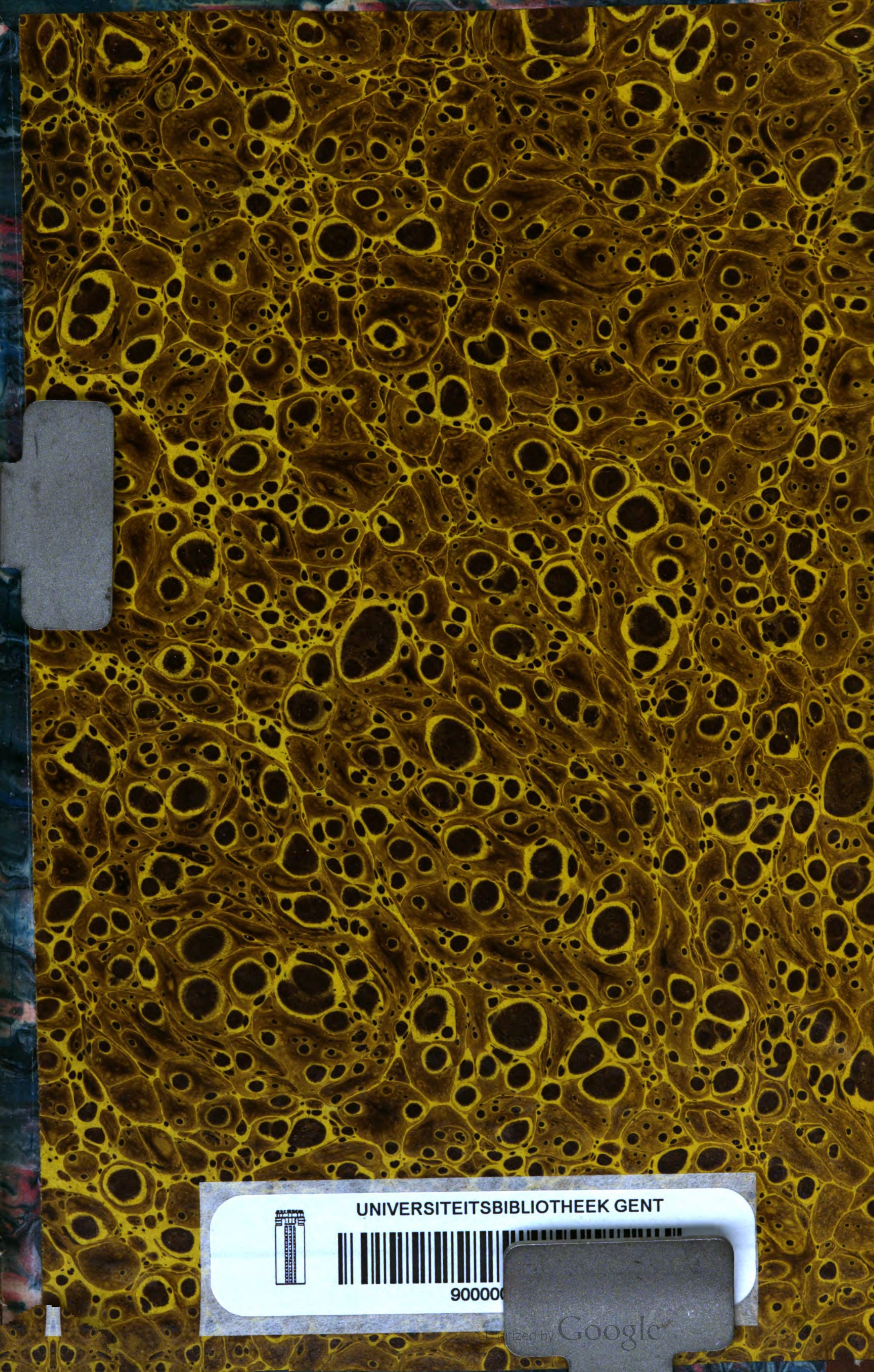
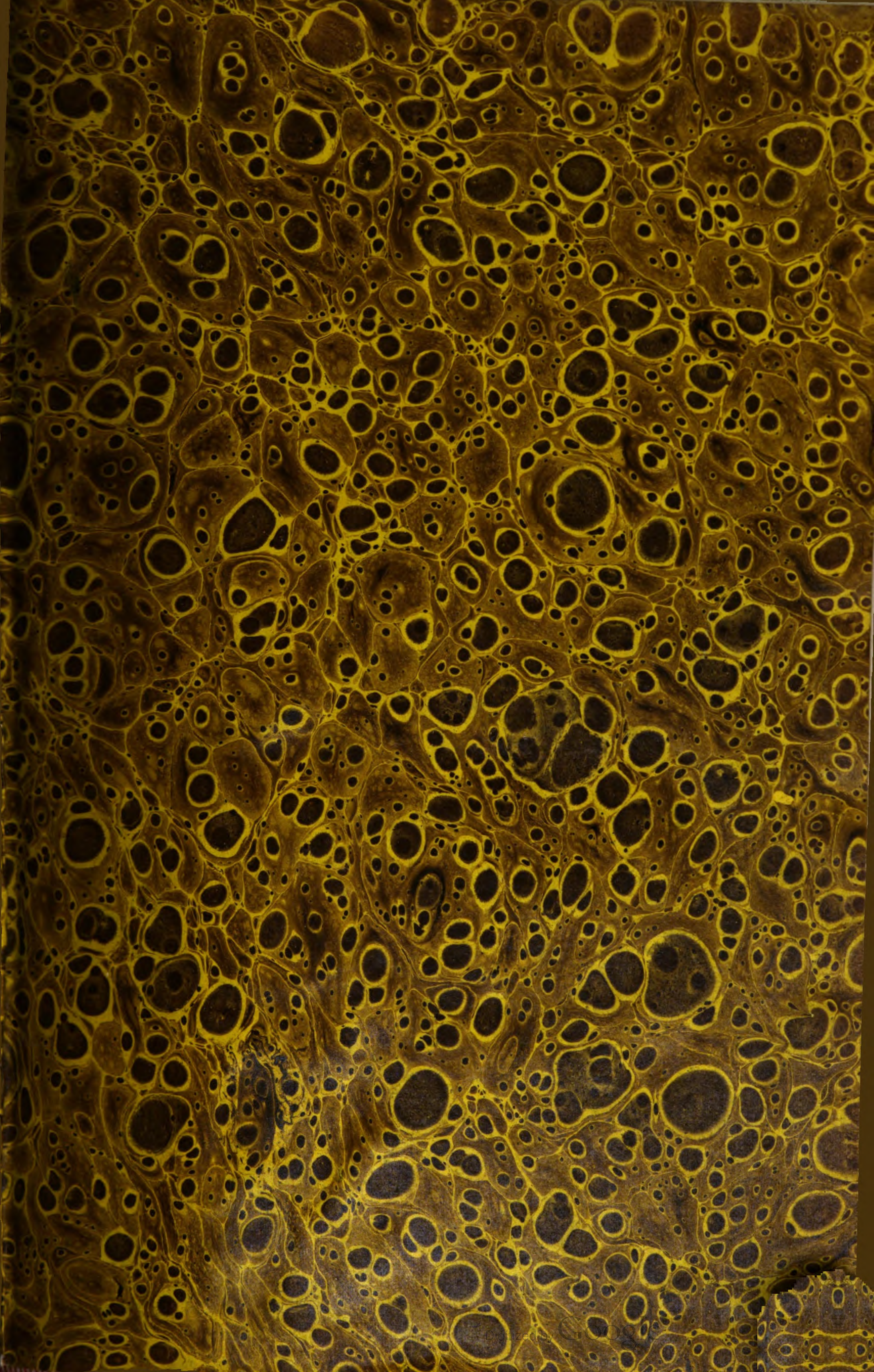







UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
90000
Google



TRÉSOR

NATIONAL

TRÉSOR
NATIONAL

—

RECUEIL

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE
COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Tome Premier

(DEUXIÈME SÉRIE)

BRUXELLES
WOUTERS, RASPOET ET Cᵉ, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
8, RUE D'ASSAUT
—
1843


B
G

TRÉSOR

NATIONAL

ÉTAT SOCIAL DE ROME SOUS L'EMPIRE.

I.

Denis, tyran de Syracuse, ayant désiré connaître le gouvernement d'Athènes, Platon lui envoya les comédies d'Aristophane. Voulez-vous connaître l'état social de Rome sous les premiers empereurs? Lisez les satires de Juvénal, la peinture la plus énergique des mœurs de cette poque.

On a reproché à Juvénal de l'exagération et de la déclamation, et nous croyons que ce reproche n'est pas sans fondement; mais quel poëte serait resté calme dans un siècle comme celui-là? Ce fut, en effet, un spectacle à soulever le cœur que cette corruption romaine se glorifiant dans ses excès, dédaignant de se voiler d'hypocrisie pour ne pas rendre un dernier hommage à la vertu : Rome reniant son passé et renonçant à l'avenir ; Rome avec ses eunuques, ses esclaves, ses rhéteurs, ses courtisanes, ses délateurs, ses captateurs de testaments, sa jeunesse blasée et railleuse, son peuple recevant en aumône, sous le nom de sportule, le prix de ses basses complaisances; ses patriciens plus vils que leurs clients, dévorant dans la peur et l'igno-

minie, les dépouilles des provinces ; et, au sommet de cette pyramide fangeuse, un despote stupide se délassant de ses crimes par des folies. Au milieu d'une pareille débâcle de mœurs celui qui se roidit contre le torrent, et d'un bras vigoureux veut en suspendre le cours, celui-là ne trouve dans son esprit que des pensées amères, dans sa poitrine que des cris d'indignation, et jette à ceux qu'emporte le courant des mots de haine et de mépris. Certes, la Rome de Domitien ne méritait pas moins que le fouet sanglant de Juvénal ; une colère de poëte ne pouvait pas éclater en moindres invectives au spectacle de ces désordres.

Toutefois, cette véhémente indignation est plutôt dans la tête de Juvénal que dans son cœur ; il y a bien plus de courage dans la gaieté libertine de Pétrone, qui ose au moins conspirer contre Néron et ne craint pas de s'ouvrir les veines, tandis que Juvénal, comme Tacite, n'éleva la voix qu'après la mort des tyrans [1].

Dans la deuxième satire, nous remarquons un vers qui nous indique que le poëte portait les nobles couleurs du libéralisme de monsieur Cicéron-Dupin, de ces bourgeois et paysans parvenus qui se drapaient en Fabius et en Cincinnatus sans rien avoir de leurs fières vertus. Comme Cicéron [2], il calomnie les Gracques : *Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?*

Pourquoi donc étaient-ils des séditieux, ces hommes élevés dans les généreux principes de la *Stoa?* Était-ce, peut-être, parce qu'ils voulaient faire restituer au profit des pauvres les terres que les riches avaient volées au domaine public (*ager publicus*) contre tout droit [3]

[1] Voy. sat. I, sub finem.

[2] *In Bruto*, c. 27 et 33 ; de Orat., c. 60 ; de Off., L. 22.

[3] « Negant illud solum quod populi rom. esse cepit, ullo modo usucapi a quoquam mortalium posse. » *Aggenus Urbicus*, de controvers. agror, ed. Goes., p. 69. Et Cicéron est forcé de convenir lui-même de ce droit ; car il dit : « Qui agrum recentoricum possident, vetustate possessionis se, non jure, misericordia senatus non agri conditione defendunt, nam illum agrum publicum esse fatentur. » De leg. agrar., II, 21.

et toute justice, et empêcher que la belle Italie ne devînt la proie des esclaves et des barbares [1] ?

Combien est plus équitable le jugement de Velléius Paterculus, que la vieille école a si fort dénigré. « Tibérius Gracchus avait le cœur le plus pur, l'esprit le plus brillant et les intentions les plus saintes ; c'était l'homme le plus heureusement doté par la nature et par le travail [2]. »

Hâtons-nous de le dire, cependant, les préventions de Juvénal contre les nobles fils de Cornélie n'étaient chez lui qu'une erreur d'optique ; car la treizième satire prouve qu'il avait des entrailles pour les misères du peuple. Écoutons l'admirable traduction de M. Raoul :

« Supposez le témoin le plus religieux,
Soit l'hôte révéré de la mère des dieux,
Soit Numa, soit celui qui de la flamme ardente,
Courut sur son autel sauver Pallas tremblante ;
Est-il riche en argent, en troupeaux, en guérets ?
A-t-il un train nombreux ? soupe-t-il à grands frais ?
Voilà les seuls garants qu'on veut de sa conduite.
La fortune d'abord, les mœurs viendront ensuite.
Les mœurs sont sans crédit en face de la loi,
Et ce n'est qu'aux écus que l'on ajoute foi,
En vain le pauvre atteste, en donnant sa parole,
Les dieux de Samothrace et ceux du Capitole.
On croit toujours qu'il brave et la foudre et les dieux,
Les dieux, de son forfait spectateurs dédaigneux.
Que dis-je ? il est partout un objet de risée :
On rit, si son manteau, si sa toge est usée ;
On rit, si son soulier ouvert et grimaçant
Trahit d'un fil grossier l'artifice récent.
Ce que le sort du pauvre a de plus déplorable,
C'est d'être ridicule aux yeux de son semblable.
Au banc des chevaliers introduit par hasard,
De l'inspecteur des jeux frappe-t-il le regard ?

[1] *Plutarque,* Parallèle de Tibère et de Caïus Gracchus, c. 8.

[2] « Tib. Gracchus, vir vita innocentissimus, ingenio florentissimus, proposito sanctissimus, tantis denique adornatus virtutibus, quantas perfecta et natura et industria mortalis conditio recipit. » Velleius Paterc., II, 2.

Lève-toi, malheureux, sors de cette tribune :
Elle ne convient point à ton humble fortune. »

Et plus loin :

« Codrus et Procula n'avaient qu'un méchant lit;
Encor pour tous les deux était-il trop petit.
Un vieux meuble, étayé d'un centaure en ruines,
Supportait une amphore et six tasses mesquines,
. . . .
A vrai dire, Codrus n'avait rien ; mais encore,
Ce rien, la flamme, hélas ! tout entier le dévore !
Pour comble de malheur, nu, pressé par la faim,
Réduit à mendier un asile et du pain,
En vain il va partout traînant son infortune,
La ville entière est sourde à sa plainte importune.
Que l'incendie, au lieu du grabat de Codrus,
Ait détruit le palais du riche Asturius,
Quel désastre ! quel deuil ! les grands sont en alarmes,
Les tribunaux fermés, les matrones en larmes.
C'est alors que du feu l'on maudit les fureurs,
Alors que de la ville on ressent les malheurs.
La flamme brille encore, et dejà plein de zèle
Chacun court réparer cette perte cruelle :
L'un veut fournir le marbre et payer les travaux ;
L'autre offre de donner de précieux tableaux ;
L'autre quelque statue ou quelque buste antique,
Des temples de la Grèce ornement magnifique.
L'autre enfin la Minerve, ouvrage d'Euphranor,
Et la bibliothèque et tout un boisseau d'or.
Du Crésus sans enfants le palais se relève,
Et sur un nouveau plan si promptement s'achève
Qu'on dirait, et peut-être avec trop de raison,
Qu'Asturius exprès a brûlé sa maison. »

Les anciens y pensaient donc aussi, à ces terribles problèmes sociaux dont la solution tourmente les jeunes générations. Hélas ! hélas ! dictature, esclavage, liberté, pillage, association, aristocratie, démocratie, tyrannie, on y a tout usé [1] ; et, sous ce rapport, il n'y a pas

[1] *Blanqui*, hist. de l'Économie politique, t. I, p. 46.

plus de progrès de nos jours que du temps de Juvénal. Aussi je nie formellement jusqu'ici ce progrès *social* tant vanté par les modernes, et ne reconnais que le progrès *matériel* de l'humanité. Le constitutionalisme, ce dernier terme de la dernière civilisation, selon Bentham, le professeur émérite de tous nos doctrinaires, ne nous avait-il pas promis la manne du ciel et l'or du Pactole? La loi fondamentale dit, par exemple, que la liberté individuelle est également garantie à tous les Belges; mais qu'est-ce que la liberté individuelle si je n'ai pour vivre que mon travail, et si une suspension trop fréquente de mon industrie me laisse sans ressources? Mon sort dépend du premier agent de l'autorité qui me verra tendre la main, les entrailles tenaillées par la faim. Et même, sans cela, y a-t-il liberté pour celui qui est réduit à vivre au jour le jour du fruit de son labeur? *Mais les Belges sont tous égaux devant la loi.* Holà! citoyen; la très-grande majorité ne connaît pas la loi; et, en dépit du *Pro Deo*, l'entrée du temple de Thémis est close pour qui ne peut pas payer un avocat.

Dans la huitième satire, notre poëte fait éclater ses sentiments démocratiques en plaçant la noblesse uniquement dans le mérite personnel. Mais à côté de ces principes si larges et si vrais, quelle fausse entente du passé, quel inconcevable engouement pour des hommes d'un caractère si peu noble et d'opinions si peu égalitaires! Son héros de prédilection, son héros par excellence, c'est toujours Cicéron :

Et cet homme nouveau, fils d'un simple greffier,
Cet Arpinate obscur, depuis peu chevalier,
Du peuple consterné seul calmant les alarmes,
Veille et place partout des gardes sous les armes.
Sans sortir de nos murs, pacifique vainqueur,
La toge lui valut plus d'éclat, plus d'honneur
Qu'Octave triomphant n'en dut à son épée,
Aux champs thessaliens, de carnage trempée.
De ces champs malheureux, tombeau des vrais Romains,
Trop de sang a flétri les lauriers inhumains;

Mais Rome en *liberté* (!!!), Rome émue, attendrie,
Proclama Cicéron père de la patrie. »

Pour achever le tableau, Juvénal aurait dû ajouter à tant de palmes le laurier poétique que valurent à ce grand homme, des vers de la force et de la grâce de celui-ci :

O fortunatam natam me consule Romam !

O Rome fortunée
Sous mon consulat née !

Bien triste exemple de vertu, en effet, que celui d'un Cicéron avide, complaisant panégyriste de tous, justifiant dans Célius ce qu'il reprochait à Pison, à Antoine, à Clodius ; partageant avec son affranchi le profit honteux de la vente des biens confisqués de Milon ; ami de Lycoris et de Cérilléa, répudiant à 62 ans Térentia pour épouser une jeune pupille et payer ses dettes avec le fidéicommis d'un héritage [1]. Je sais qu'aux yeux de la vieille école, mensonges que tout cela, calomnies pures ; hé bien je prends dès à présent l'engagement de prouver, avec les paroles mêmes de Cicéron, chacune de ses assertions. Je prépare même un travail dans ce but pour le *Trésor*, travail qui sera intitulé la *Vertu-Cicéron*.

Juvénal excelle surtout comme peintre de mœurs ; ses portraits sont de véritables camées. Y a-t-il quelque chose de comparable à celui qu'il fait des Grecs, espèce de gascons qui

« Échappés d'Amydone,
De Tralles, d'Alaband, d'Andros, de Sicyone,
Du Viminal en foule assiégeant les palais,
Viennent y prendre poste et tendre leurs filets.
Génie entreprenant, caractère perfide,
Audace à toute épreuve, éloquence rapide,
Débit plus vif, plus prompt que celui d'Iséus,
Tel est ce peuple entier d'intrigants et d'intrus.
Qu'est-ce, en effet, qu'un Grec ? un homme souple, habile,
Pour qui rien n'est honteux, à qui tout est facile ;

[1] *Dumont*, Histoire des empereurs romains, p. 15 et 16.

Grammairien, bouffon, orateur, médecin,
Géomètre, baigneur, peintre, augure, devin,
Que n'est-il pas ? Veut-on qu'à la céleste voûte
Il s'élance et se fraye une nouvelle route ?
S'il a faim, il est prêt. Cet homme industrieux
Qui d'un vol si hardi s'éleva jusqu'aux cieux,
Était-ce un habitant des plages africaines,
Un Thrace, un Indien ? non : il était d'Athènes.
. . . .
Ajoutez que ces gens en fait de flatterie,
Ne mettent point de borne à leur effronterie.
Tout défaut avec eux se change en qualité
L'ignorance en savoir, la laideur en beauté ;
Les sons durs et perçants de cette voix plus grêle
Que l'aigre chant du coq mordillant sa femelle,
Il les trouve remplis de grâce et de douceur.
Et cet homme, au long col, efflanqué, sans vigueur,
C'est Hercule, en dépit de la terre irritée,
Étouffant dans ses bras le redoutable Antée.
Nous aussi nous pourrions admirer tout cela,
Mais l'honneur d'être cru n'est que pour ces gens-là.
Et quel comédien leur serait comparable ?
. . . .
Tout Grec reçut du ciel l'art du mime en partage
Riez-vous ? Il éclate. Êtes-vous affligé ?
Dans un chagrin profond vous le croiriez plongé.
Avez-vous froid ? Il tremble. Avez-vous chaud ? Il sue. »

Ailleurs ce sont les nobles, Verrès des provinces, dont les vertus se déploient au cabaret.

« Au milieu d'assassins, de bateliers, d'escrocs,
D'esclaves fugitifs, de voleurs, de bourreaux,
De Luperques impurs, de misérables Galles
Étendus et ronflant auprès de leurs cymbales. »

Dans la quatrième satire, Juvénal fustige Domitien, ce *Néron chauve*, qui se baigne dans le sang des plus nobles Romains ; mais qui périt,

Quand sa rage
Aux plus vils artisans eut donné de l'ombrage.

Singulier pouvoir que celui d'un homme qui commande à l'univers et qui tremble devant un ramassis de gueux ; c'est que cette tourbe qui inondait le forum était souveraine et qu'elle faisait et défaisait les empereurs, selon son bon plaisir. Qu'importait à elle la mort des grands ! c'était sa vengeance et son spectacle. Mais gare si l'empereur ne lui fournissait pas à temps du pain et des comédiens ! Ainsi, sous Claude, il arrive qu'une fois les greniers ne sont pas remplis pour quinze jours, vite le peuple s'ameute, arrête l'empereur au milieu de la place, le couvre d'injures et de croûtes de pain. Néron, le terrible Néron, assis entre Pâris et Poppée, s'était fait trop longtemps attendre aux jeux du cirque ; le même peuple pousse des cris d'impatience, et le tyran est forcé de jeter sa serviette par la fenêtre, comme signe de sa prochaine arrivée.

Nous croyons en avoir dit assez pour faire sentir au lecteur la valeur *sociale* des œuvres de notre poëte et par conséquent l'éminent service que M. Raoul a rendu en les traduisant pour la sixième fois [1]. Chacune de ces satires abonde en traits saillants, en sentences fortement frappées, qui se gravent dans toutes les mémoires et qui attestent un vif sentiment du beau et de l'honnête. C'est Juvénal qui, à une époque de dégradation sans égale, rappelait aux hommes que l'esclave et le maître ont une âme pareille et sont pétris du même limon [2].

J.-J. Altmeyer.

(*La suite prochainement.*)

[1] Les trois satiriques latins, traduits en vers français, par M. *L.-V. Raoul*, professeur de l'université de Bruxelles, deux beaux volumes in-8°, Bruxelles, Wouters, Raspoet et C°, 1843.

[2] Sat. XIV, v. 16.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

JEAN-BAPTISTE VAN MONS

Les hommes supérieurs sont comme les monuments dont on ne peut bien juger qu'en les voyant en place; ils s'harmonisent avec les lieux et les climats qui les ont vus naître; si l'on vient à supprimer tous les rapports qui existent entre eux et leurs alentours pour les isoler et ne les considérer que d'une manière abstraite, les idées qu'on pourra s'en former seront nécessairement incomplètes, et les jugements qu'on en portera seront faux. Il faut tenir compte aux hommes des difficultés qu'ils ont eu à vaincre pour s'élever à une certaine hauteur, où peut-être ils auraient été naturellement portés sans efforts, s'ils étaient nés dans d'autres temps ou d'autres lieux. Si de pareilles considérations s'effacent aux yeux de l'historien qui retrace la marche progressive des sciences, elles doivent nécessairement occuper l'écrivain impartial qui veut apprécier le savant et vérifier ses droits à l'estime publique, droits que l'on peut regarder comme ses titres de noblesse.

Jean-Baptiste Van Mons est né à Bruxelles, le 11 novembre 1765[1], époque où commençait à se manifester en Belgique le mouvement intellectuel qui bientôt après donna naissance à la société littéraire, et trois ans après à l'académie impériale et royale de Bruxelles. En même temps[2] s'opérait dans l'enseignement une réforme salutaire, qui acheva de réveiller la Belgique et de la faire sortir de l'état de

[1] Son père Ferdinand-P. Van Mons, receveur du grand béguinage de Bruxelles, avait encore deux autres fils, et une fille qui fut mariée, plus tard, au docteur Curtet.

[2] Les principales réformes furent introduites en 1777. C'est à cette époque que remonte l'établissement des écoles thérésiennes.

torpeur où elle était plongée depuis longtemps. Ces sortes de secousses ont rarement lieu, sans agir d'une manière puissante sur de jeunes intelligences, et les premières années d'organisation produisent presque toujours les meilleurs fruits.

Van Mons devait tout à lui-même. Il avait appris dans un collége de la Campine le peu de latin qu'on enseignait alors, et il acheva lui-même de se former dans la modeste officine d'un pharmacien. Ses nombreux ouvrages font foi des connaissances variées qu'il parvint à acquérir ; et l'on peut voir par sa volumineuse correspondance avec les hommes les plus distingués de son époque, qu'il possédait à peu près toutes les langues vivantes de l'Europe.

En 1785, il publia son premier ouvrage [1] ; c'était un essai sur les principes de la chimie antiphlogistique ; et, deux ans après, désirant exercer la pharmacie, il subit avec distinction les épreuves de la maîtrise [2].

La vivacité toute méridionale de son tempérament et de son imagination doit faire comprendre assez qu'il ne resta pas étranger au mouvement révolutionnaire qui tendait à renverser l'ancien ordre des choses. Dès l'origine de l'insurrection brabançonne, Van Mons s'était jeté dans le parti vonkiste avec une activité qui faillit lui devenir fatale ; peu après l'arrestation du général Vandermersch, il fut incar-

[1] *Galerie hist. des contemporains*, édit. de Brux., art. VAN MONS.

[2] Nous lisons ce qui suit dans une notice inédite sur Van Mons, par M. le professeur Hensmans : « Les progrès que fit le jeune apprenti dans l'art pharmaceutique furent tels que, lorsqu'il se présenta pour subir les épreuves de la maîtrise, le chef de la corporation des pharmaciens, étonné qu'il osât se soumettre à ces épreuves, dans un âge si peu avancé, lui fit observer qu'il se trompait sans doute, et qu'au lieu d'une inscription pour subir ses examens, c'était probablement celle pour son entrée en apprentissage qu'il venait solliciter. » Le diplôme que nous avons entre les mains, porte la date du 3 septembre 1787 ; Van Mons avait donc à cette époque 22 ans. L'étonnement du chef de la corporation des pharmaciens prouverait que nos pères étaient moins pressés que nous d'entrer dans les carrières scientifiques.

céré lui-même à la porte de Hal, comme fauteur de sociétés secrètes et coupable du crime de *lèse-majesté ou de lèse-nation*. Le procureur général insista pour réduire cette affaire aux formes les plus simples et les plus expéditives; il fallait des exemples, disait-il [1]. L'accusé demandait une défense, qu'on persistait à lui refuser; cependant sa jeunesse parlait en sa faveur; et, malgré l'irritation contre le parti auquel il appartenait, il échappa à ce premier danger.

La bataille de Jemmappe avait ouvert la Belgique aux armées françaises (6 nov. 1792). En même temps s'organisait l'assemblée des représentants du peuple; Van Mons fut désigné pour en faire partie, quoiqu'il n'eût alors que vingt-sept ans [2]. Ses relations avec la France

[1] Le passage suivant, que nous extrayons textuellement de l'acte d'accusation du procureur général du Brabant, peut donner une idée de la manière dont la justice s'administrait alors : « En outre, pour ce qui concerne la demande d'un procureur et d'un avocat, l'accusateur fait remarquer que les faits imputés au détenu sont évidents et qu'ils établissent que le détenu est impliqué dans une conspiration contre le gouvernement par lequel le pays est régi; que ce méfait est un crime de lèse-majesté ou de lèse-nation, crime qu'il importe de réprimer le plus promptement possible, autant pour le repos public, qui ne peut souffrir aucun retardement, que pour servir d'exemple à ceux qui seraient tentés de l'imiter. En conséquence, le demandeur pense que, dans les circonstances actuelles, le détenu ne peut être admis à plaider par avocat et procureur, attendu que ces moyens jettent de la perturbation dans les délibérations de la justice et entravent grandement sa marche. Par suite de l'article 14 de l'ordonnance criminelle du 9 juillet 1570, et vu les dispositions qu'elle renferme, le demandeur conclut à ce que la demande du détenu tendante à pouvoir se servir de procureur et avocat, lui soit refusée, persistant de plus à ce que le détenu lui fasse connaître s'il a quelques moyens à faire valoir pour sa défense, et qu'il ait en outre à s'expliquer sur les faits que l'accusation vient encore d'imputer à sa charge dans le présent procès-verbal, etc. » Cette pièce est datée du 13 septembre 1790. Le premier acte d'accusation est du 3 août.

[2] M. Bosc lui écrivait de Paris à ce sujet (24 novembre, 4 frimaire an I de la république) : « Vous êtes représentant du peuple! je vous en félicite, mon cher, et j'en félicite vos concitoyens. Il faut actuellement agir, et agir vigoureusement. Du moment actuel, du moins en partie, dépend de vous le sort futur d'un peuple nombreux pour la suite des siècles, etc. »

prirent une nouvelle activité ; qu'on ne croie cependant pas qu'en subissant l'influence de la fièvre révolutionnaire, Vans Mons ait pu s'associer en aucune façon aux excès de cette époque ; sa correspondance prouve au contraire que le crédit immense dont il jouissait à Paris, était entièrement employé en faveur de ses compatriotes. Aucune époque de sa vie ne met mieux en relief la bonté de son cœur et la générosité de ses sentiments.

Cependant la bataille de Nerwinde (18 mars 1793) avait rendu, pour un instant aux armées impériales, la Belgique qui leur échappa entièrement par la défaite de Fleurus (26 juin 1794). C'est à cette dernière bataille que la science fit un premier essai de l'emploi des ballons pour observer les positions ennemies. A la suite de leur victoire, les Français transportèrent dans le parc de Bruxelles, le ballon qui leur avait servi d'observatoire ; et les savants chargés du soin de le diriger, se mirent d'abord en relation avec notre célèbre compatriote [1].

Le vainqueur dès-lors s'occupa sérieusement de partager sa conquête en départements français. Van Mons trouvait, dans cette fusion des deux peuples, de nouvelles facilités pour ses études ; ses relations avec Paris s'accrurent de plus en plus, et les affaires politiques n'y demeurèrent point étrangères. Roberjot venait d'être envoyé en Belgique ; à peine ce représentant du peuple fut-il à Bruxelles (7 janvier 1795), qu'il s'empressa de s'adresser à notre citoyen pour obtenir ses conseils sur divers objets d'utilité publique [2]. Peu de jours

[1] Je tiens ces détails de M. Hachette, qui se trouvait à la bataille de Fleurus, et qui faisait partie de la compagnie chargée de la manœuvre du ballon.

[2] Voici textuellement sa lettre :

« Bruxelles 18 nivôse an III de la rép. une ind.
(7 janvier 1795.)

» Le citoyen Lametherie, auteur du *Journal de physique*, m'a prévenu, citoyen, par une lettre que j'ai reçue de lui, qu'à l'amour de la révolution française, vous joigniez des connaissances très-étendues sur la chimie et l'histoire naturelle.

» Empressé de conférer avec vous, sur plusieurs objets d'utilité publique, je

après (le 22 janvier), Roberjot prit un arrêté par lequel il chargeait Van Mons de faire des recherches sur les mines de la Belgique, et de donner les résultats de ses opérations pour en connaître la nature et les richesses. Les considérants de cet arrêté sont très-honorables pour notre compatriote ; ils donnent une nouvelle preuve de l'estime dont il jouissait auprès des savants français [1]. Roberjot se lia de plus en plus intimement avec lui. Les opinions sur le caractère de ce représentant s'accordent généralement à lui être favorables ; sa correspondance avec Van Mons prouve en effet en faveur de ses connaissances et de son intégrité ; on y voit que, pendant qu'il occupait les fonctions les plus éminentes, il était forcé de faire en petit le commerce des vins pour subsister ; il s'élève avec force contre les malversations et les intrigants qui affluaient alors à Paris. A la veille de succomber sous un odieux attentat [2], il écrivait encore à Van Mons des paroles d'amitié. Je trouve dans la même lettre le passage suivant, qui, aujourd'hui même, peut encore présenter quelque intérêt, si l'on con-

vous prie, de venir demain auprès de moi, à six heures du matin, pour obtenir de vous des éclaircissements nécessaires à rendre ma mission fructueuse. Veuillez quitter un moment vos occupations pour causer avec moi. Je le désire très-ardemment.

» Sal. et frat.

» Roberjot, *représentant du peuple.* »

[1] L'un des considérants porte :

« Informé que le citoyen Van Mons, pharmacien de Bruxelles, déjà connu par ses mémoires et ouvrages sur différentes parties de la chimie, est en état de procurer ces renseignements, et que ce citoyen s'est déjà rendu utile en communiquant au comité de salut public des procédés pour obtenir à moindres frais une quantité assez considérable de potasse, etc. »

[2] On sait que Roberjot fut assassiné avec Bonnier, à la suite du congrès de Rastadt, le 28 août 1799. Le troisième envoyé français, Jean de Brie, parvint à s'échapper ; après avoir séjourné longtemps en Belgique, il rentra en France à l'époque de la révolution de 1830, et y mourut le 6 janvier 1834, à l'âge de 74 ans. — Nous donnons à la fin de cette notice différentes lettres de Roberjot, qui se rapportent à l'histoire de cette époque et particulièrement aux événements qui se passaient alors en Belgique.

sidère quelle main l'a tracé : « Ici, nous sommes à attendre la volonté de l'empereur ; il veut la guerre à tout prix ; il ne répond à aucune de mes notes et se prépare toujours, avec la glus grande activité, à nous attaquer. Je crois que toutes ces têtes privilégiées sont en démence. Rompre un traité comme celui de Campo, ruiner ses États, épuiser son crédit et ses finances, courir la chance de faire un bel acte d'abdication, tel est le plan qui se prépare pour l'empereur. La diète imite son chef, pour l'indécision et les lenteurs, et nous ne savons quand elle répondra ni ce qu'elle répondra. Nous avons pris pour système de temporiser ; il faut établir qu'on ne traite pas de plus mauvaise foi que ces gens-là, etc. »

Cependant la question de l'indépendance de la Belgique venait d'être jugée à Paris, et l'on avait décrété que les neuf départements qui partageaient le pays, seraient réunis à la France. On sait que cette réunion se fit particulièrement sur les notes et le rapport de ce même Roberjot, qui avait fait une étude spéciale de la Belgique et avait eu soin de préparer les esprits à un événement déjà bien médité d'avance, mais auquel la Convention était charmée de donner tous les caractères de la légalité [1]. Dès que son plan fut accompli, Roberjot s'at-

[1] Qu'on me permette de citer encore deux lettres qui se rattachent à ce grand événement historique. Elles sont surtout curieuses par les circonstances dans lesquelles elles furent écrites :

« Paris, 28 thermidor, an III de la rép. fr.

» Je vous adresse, mon cher Van Mons, un exemplaire du rapport que j'ai fait à la convention sur le pays que j'ai parcouru dans l'exercice de ma mission ; vous verrez que je soutiens de toutes mes forces, l'opinion de la réunion complète jusqu'au Rhin. J'ai appuyé mon système de raisons assez fortes, pour me persuader qu'il présentera beaucoup de facilité et beaucoup d'avantage dans son exécution. Je l'ai fait distribuer aujourd'hui. Plusieurs de mes collègues se rendent aux raisons que j'ai développées...

» Adieu, conservez-moi votre bonne amitié ; je suis tout à vous et aux bons habitants de la Belgique. Ne m'oubliez pas au ressouvenir de vos dames.

» Salut et frat.

» ROBERJOT. »

tacha à remonter l'enseignement en Belgique, et il s'adressa encore à son ami pour obtenir des conseils à ce sujet. « Faites-moi l'amitié, écrivait-il, de me faire passer par le prochain courrier, une liste des personnes que vous connaîtrez s'adonner aux sciences, aux études de tout genre et qui ont acquis une réputation ; ce choix doit être fait non-seulement à Bruxelles, mais dans toutes les villes et communes des neuf départements réunis. Vous voudrez bien désigner leurs noms, la partie qu'elles suivent, et les ouvrages qui les auraient fait distinguer. Grégoire, membre de l'institut national, m'a demandé cette liste, j'attends de vous ces renseignements pour les lui fournir, etc. »

Van Mons s'empressa de répondre à ces demandes ; et les résultats firent voir qu'on n'avait point eu tort de recourir à ses lumières. Notre compatriote reçut dans cette circonstance une preuve éclatante de l'estime de l'institut de France, dont il venait d'être nommé membre associé (le 22 mars 1796) [1]. M. Lacépède, l'un des secré-

« Paris, 10 vendémiaire de l'an IV.

» Bonne nouvelle, vous êtes Français, mon cher Van Mons ; la Convention nationale a décrété hier votre réunion, à l'acclamation générale, et aux cris de Vivent les Belges, vive la liberté, vive la réunion !

» La discussion a duré deux jours, et les séances ont été prolongées jusqu'à six heures du soir ; plusieurs orateurs ont défendu votre cause ; deux seulement ont parlé contre la réunion. Mais leurs discours étaient si mal faits : ils étaient tellement contraires aux vérités et aux principes de la liberté, qu'ils n'ont pas fait fortune.

» J'ai fait part à la Convention de mes observations ; j'ai combattu ceux qui demandaient l'indépendance ; je vous ferai passer mon discours dont la Convention a décrété l'impression.

» Ainsi, mon ami, à la première entrevue, je vous embrasserai comme frère, en nous jurant amitié éternelle et fraternité. Donnez cette bonne nouvelle à vos amis, et veuillez me rappeler au souvenir de vos concitoyens.

» Salut et frat.

» ROBERJOT. »

[1] Cette nomination lui fut communiquée par plusieurs savants et entre autres par Berthollet : « Dans la dernière séance de l'institut, écrivait-il, il s'est occupé de l'élection de six associés domiciliés dans la république, pour la section de chimie ; et vous avez été nommé. »



taires, lui écrivit : « C'est avec une vive satisfaction que l'institut a appris que vous ne négligez rien pour la prompte et entière organisation de l'instruction publique dans votre département ; vous connaissez le grand intérêt qu'il prend au progrès des lumières, et l'on ne peut que féliciter vos concitoyens de trouver en vous d'une manière aussi utile, et le précepte et l'exemple. » Car, Van Mons avait été nommé lui-même professeur de chimie et de physique expérimentale à l'école centrale du département de la Dyle, le 11 avril 1797 [1].

A la même époque, il recevait un témoignage d'estime non moins flatteur, de la part des chimistes les plus distingués de France, qui l'invitaient à prendre part à la rédaction des *Annales de chimie* [2]. Nous verrons bientôt avec quel zèle, avec quelle immense activité, Van Mons répondit à cet appel. On sait que, pendant longtemps, les communications entre l'Allemagne, l'Angleterre et la France étaient

[1] Nous voyons figurer ici le nom d'un autre compatriote qui, dans un rang fort élevé, soutenait les intérêts scientifiques de son pays. Lambrechts, d'abord commissaire du pouvoir exécutif près le département de la Dyle, puis ministre de la justice, s'était mis en relation avec Van Mons et lui écrivait ce qui suit au sujet du musée de Bruxelles :

« J'espère, citoyen, que vous aurez remis une lettre à mon ami Van Hulthem, et qu'il vous aura mis sur la voie pour obtenir tout ce qui peut être utile à notre école centrale. Vous savez qu'on nous a enlevé beaucoup de livres et d'instruments de physique, il est bien juste qu'on nous dédommage...

» Bruxelles, le 28 fructidor an V (14 sept. 1797). »

« J'espère que vous continuez à soutenir l'école centrale avec courage. Le ministre des finances m'a promis qu'il mettrait bientôt le corps législatif à même de statuer sur l'emplacement de la ci-devant cour. Aurons-nous de bonnes élections? Les vrais patriotes se serreront-ils? Choisiront-ils des hommes sages, purs, instruits, amants sincères de la liberté ? — Salut et amitié.

» Paris, le 30 ventose an VI (20 mars 1798). »

[2] Paris 27 nivôse an V (16 janvier 1797).

Les auteurs des Annales de chimie *à leur confrère Van Mons.*

« Assemblés aujourd'hui pour nous occuper des *Annales*, nous arrêtons de vous inviter à être notre coopérateur, et à permettre que votre nom paraisse à la

devenues très-difficiles, pour ne pas dire impossibles [1]. Par sa connaissance des langues vivantes et par la position de la Belgique, Van Mons communiqua à l'Allemagne et à l'Angleterre les travaux des chimistes français, de même qu'à ces derniers il faisait part des observations et des découvertes faites à l'étranger. Pendant longtemps il inséra dans les *Annales de chimie* la traduction des mémoires que contenaient les journaux allemands (*Ann. von Crel*), les journaux anglais, italiens (*Brugnatelli*), les journaux hollandais (*Journal de Casteleyn*). Dès qu'une découverte était faite, le monde savant en était instruit par l'intermédiaire de Van Mons. « C'était une véritable sentinelle avancée, me disait un savant anglais; il criait aux armes dès qu'il voyait apparaître quelque chose [2]. » Loin de se re-

tête du premier numéro du 21e volume. Répondez-nous sur-le-champ si cela vous convient comme à nous.

» Agréez l'expression de tous nos sentiments.

» FOURCROY, PELLETIER, L.-B. GUYTON,
VAUQUELIN, C.-A. PRIEUR. »

La lettre est écrite de la main de Fourcroy.

[1] Voici ce que M. de Humboldt lui écrivit en date du 30 avril 1797 (extrait des *Annales de chimie*, t. XXII, page 64):

« J'ai adressé récemment plusieurs lettres à MM. Dolomieu et Fourcroy, à Paris. » Je vois, par celles que le premier m'a écrites, qu'elles se sont égarées. Permettez, » Monsieur, que je prenne la liberté de m'adresser à vous. Par votre organe, je » pourrai peut-être faire parvenir à Paris quelques éclaircissements sur des faits » qui, à ce que je sais, occupent l'institut national. Agréez en même temps l'assu- » rance de la haute considération que depuis longtemps m'ont inspirée votre zèle » et vos découvertes chimiques. Les naturalistes de l'Europe ne devraient former » qu'une seule famille; on se rappproche facilement quand on suit le même but, etc. »

[2] « Tâchez donc de nous envoyer quelques extraits ou quelques nouvelles en chimie, pour notre journal de pharmacie, lui écrivait Bouillon-Lagrange en 1799; votre correspondance, outre qu'elle me flatte infiniment, nous est très-utile pour nous mettre au courant de ce qui se passe chez vous. » « Nous avons besoin que vous veniez un peu à notre secours pour les annales de chimie, lui écrivait de son côté M. Adet, notre feuille commence à se vider. » Il lui demandait en même temps des renseignements sur les différents systèmes adoptés par les phlogisticiens d'Allemagne, pour les faire entrer dans sa réponse aux observations de

froidir, son ardeur ne fit que s'accroître, et il proposa à ses collaborateurs de donner, chaque mois, aux *Annales de chimie* un cahier supplémentaire. Comme cette proposition ne put être accueillie, il prit la résolution de publier lui-même un recueil scientifique à Bruxelles. Ses confrères lui donnèrent dans cette occasion une nouvelle preuve d'affection, et témoignèrent leurs regrets d'apprendre qu'il renonçait à être un de leurs collaborateurs. La lettre datée du 19 brumaire an X (10 nov. 1801), est signée par Vauquelin, Fourcroy, Chaptal, Parmentier, Deyeux, Bouillon La Grange, Guyton, Berthollet et Hassenfratz.

Van Mons fit servir dès lors sa vaste correspondance à alimenter son recueil périodique et à l'enrichir des découvertes qu'on lui communiquait de toutes parts. C'est à la pensée à la fois noble et généreuse de faire tourner au profit de ses concitoyens la réputation qu'il s'était acquise à l'étranger, que l'on fut redevable de la création de son *Journal de chimie et de physique,* dont le premier numéro parut le 15 vendémiaire an X (7 octobre 1801).

Nous ne parlerons pas de l'heureuse influence que ce recueil a dû exercer non-seulement en Belgique et en France, mais encore en Allemagne et en Angleterre. Il a puissamment contribué à répandre le goût des sciences physiques et chimiques, et à en entretenir le culte au milieu des trophées militaires qui préoccupaient alors tous les esprits.

Priestley, sur le phlogistique et la décomposition de l'eau, et il ajoutait : « Personne n'est plus au courant que vous de leurs opinions; personne ne connaît mieux l'état de la chimie allemande et personne ne peut mieux que vous me rendre le service que je vous demande. » Non seulement on avait recours à ses lumières, mais on montrait encore la plus grande déférence pour ses avis et ses critiques. « Ce que vous me dites du dernier numéro du journal de pharmacie, écrivait Fourcroy, ne me surprend pas ; j'ai trop d'affaires pressantes et on me seconde trop peu, pour que je puisse faire mieux pour le moment; mais j'espère prendre bientôt des moyens d'avoir des matériaux meilleurs et plus nombreux. Je compte aussi beaucoup sur vous, parce que je connais et votre zèle pour le progrès de la science et votre facilité dans le travail. »

Si Van Mons n'a fourni qu'un faible contingent à son propre recueil, en revanche il l'a enrichi des travaux qui ont immortalisé les Volta, les Vauquelin, les Fourcroy, les Chenevix, les Brugnatelli, les Bucholz, les Trommsdorff, et tant d'autres; ses relations avec ces hommes célèbres lui permettaient de communiquer à ses compatriotes leurs découvertes les plus importantes, souvent même avant qu'elles fussent connues ou publiées dans les lieux où elles se faisaient.

Il est fâcheux qu'un recueil aussi utile et qui, avec les annales de l'ancienne société de médecine de Bruxelles, formait à peu près les seules publications périodiques de ce pays, ait dû être suspendu au bout de deux annéees d'existence, et que l'heureuse pensée à laquelle il devait sa création, ait été étouffée par des circonstances majeures et indépendantes de la volonté de l'auteur. Peut-être a-t-on trop perdu de vue aujourd'hui plusieurs des écrits remarquables qu'il renferme. On pourrait y trouver encore des observations neuves pour la science. Certainement lorsque M. De la Rive s'occupait de dorer au moyen d'un courant électrique, il n'avait pas sous les yeux la lettre que Brugnatelli adressait à son ami Van Mons; il aurait été frappé par la lecture de ce passage : « J'ai dernièrement doré d'une manière » parfaite, deux grandes médailles d'argent en les faisant commu- » niquer, à l'aide d'un fil d'acier, avec le pôle négatif d'une pile de » Volta, et en les tenant l'une après l'autre, plongées dans de l'am- » moniure d'or nouvellement faite et bien saturée [1]. »

Pour se livrer plus exclusivement à ses études favorites, Van Mons avait renoncé à l'exercice de la pharmacie, et, en 1807, il s'était fait recevoir docteur à la faculté de Paris. Presque en même temps l'université de Helmstad lui offrait spontanément le diplôme de docteur en médecine. Une pareille distinction lui avait déjà été accordée à Gœttingue. En prenant ce titre à Paris, Van Mons avait suivi les con-

[1] Ce passage est rappelé par M. Boquillon, dans sa lettre à M. Quesneville, sur l'*électrotypie* (*Revue scientifique et industrielle*).

seils de son ami Fourcroy, qui lui écrivait : « Votre dernière lettre contient une question sur laquelle voici mon avis. Le titre de docteur en médecine de Gœttingue, quoique prouvant votre savoir pour les hommes instruits, n'a rien de légal en France ; ce n'est qu'une valeur confidentielle à défaut de possibilité d'obtenir un titre en France. Mais les lois une fois rétablies sur les réceptions, comme j'espère qu'elles le seront incessamment, il faudra vous faire recevoir chez nous. » Déjà depuis longtemps Van Mons faisait marcher de front l'art de guérir avec les soins de sa pharmacie. La tourmente révolutionnaire durait encore, qu'on le voyait passer tour-à-tour avec la plus grande facilité, des affaires politiques à celles de la science ; c'était encore là un des résultats remarquables de son heureuse organisation. L'intérieur de sa maison, sous ce rapport, méritait aussi bien l'attention de l'observateur que celle du peintre : on le voyait recevoir dans la même chambre, ses amis et ses malades, mêler des causeries scientifiques à des consultations médicales, et dicter en même temps plusieurs lettres, quelquefois même en langues différentes. Il savait, pour ainsi dire, se multiplier et imprimer partout l'action puissante qui l'animait.

Il est consolant pour l'humanité de trouver des idées d'ordre et d'organisation au milieu des grands bouleversements politiques. C'est du sein même des ruines qui couvraient la France, qu'on vit surgir la plupart de ses grandes institutions scientifiques. Notre pays aussi suivit cette impulsion organisatrice. La *société de médecine, chirurgie et pharmacie* de Bruxelles se forma en 1795, sous la devise *Ægrotantibus*, et tint sa première séance le 30 septembre [1]. Elle nomma dans son sein une commission chargée de lui présenter un projet de règlement pour son régime intérieur et extérieur, et Van Mons fut

[1] « Bruxelles avait possédé une académie distinguée dans le monde savant ; elle fut la première ville de l'empire qui fonda une académie de médecine, etc. » *Discours d'introduct.*, au tome I des *Actes de la soc. de méd. de Bruxelles*, p. VI, an 1806.

l'un des quatre membres qui la composèrent ; il fut en même temps nommé secrétaire de la société. L'on peut voir par la liste des ouvrages qui furent lus dans les séances, qu'il paya très-généreusement son tribut. Quelques-uns de ses écrits furent même imprimés dans le recueil des mémoires. Cependant la discorde qui se glisse partout, vint s'asseoir aussi dans l'intérieur de cette modeste réunion. La société se réorganisa le 3 juillet 1804, sous le titre de *Société de médecine de Bruxelles*, mais Van Mons n'en faisait plus partie [1]. Toutefois il ne lui garda point rigueur ; car, dans le tome III des *Actes* de la société (1810), on trouve un mémoire de lui qui répondait à la question suivante, proposée au concours : « Quels sont les effets que » produisent les orages sur l'homme et sur les animaux? de quelle » manière ces effets ont-ils lieu? quels sont les moyens de s'en ga- » rantir et de remédier aux désordres qu'ils occasionnent? » Il n'est point dit quelle distinction fut décernée à ce travail, qui obtint au moins celle d'être imprimé le premier des trois mémoires que publia la société.

Un des faits qui honorent le plus Van Mons dans sa carrière médicale, c'est qu'il fut le premier introducteur de la vaccine en Belgique ; et il était si persuadé de l'efficacité de ce préservatif contre un de nos plus cruels fléaux, qu'il en fit la première application à son fils aîné.

Depuis son enfance, il s'était livré avec ardeur à la culture des

[1] Il paraît que l'animosité fut d'abord assez grande, et qu'elle eut du retentissement au dehors. M. Sédillot, secrétaire général de la société de médecine de Paris, écrivait à Van Mons le 31 août 1804 : « J'ai reçu votre circulaire en date du 1er thermidor (20 juillet); j'y ai vu avec peine, qu'il s'était fait une scission dans votre société de médecine de Bruxelles. J'ai reçu depuis, des lettres de la division de la société dont M. Fournier est secrétaire, plus le tableau des membres de cette société; permettez-moi, monsieur, de vous exprimer mon vœu de voir cesser la cause de ces divisions pour l'honneur de l'art et de ceux qui le cultivent. La juste réputation dont vous jouissez dans le monde savant, et qui m'a toujours fait attacher un grand prix à votre correspondance, donne un grand poids au vœu que je forme, et que je ne formerai peut-être pas inutilement. »

fruits ; il y avait apporté un esprit de pénétration qui devait le conduire aux plus brillantes découvertes. En 1795, Berthollet le remerciait au nom de la commission d'agriculture et des arts pour ses importantes communications. Plus tard, la société d'agriculture du département de la Seine, sous la présidence du ministre de l'intérieur, lui décerna, en séance publique, une médaille d'or, « pour reconnaître le zèle et le succès avec lesquels il s'était occupé de la multiplication, des variétés d'arbres fruitiers. » De pareilles marques d'estime lui étaient décernées dans plusieurs autres pays, et ses ouvrages étaient traduits dans les différentes langues.

Lui-même, dans l'intérêt des sciences, avait souvent traduit les ouvrages des autres ; c'était un témoignage d'estime qu'il avait donné à Brugnatelli, à Swediaur, à Davy, etc.; et en général il enrichissait les ouvrages originaux de notes et d'observations dont les auteurs le remerciaient. Ce ne fut cependant pas ce qui arriva, paraît-il, au sujet de la traduction des *Éléments de philosophie chimique* de Davy, qui fut publiée en 1813. L'illustre chimiste anglais supportait fort impatiemment les contradictions, et Van Mons s'en était permis dans ses notes. Du reste Davy n'avait pu revoir la traduction du 1er volume, qui se fit sur une première édition ; il en exprima ses regrets à notre confrère, et lui fit l'offre de lui envoyer des rectifications : il lui adressait en même temps un exemplaire de ses *Éléments de chimie agricole*, corrigés pour une seconde édition.

Le voyage que fit en Belgique, pendant l'année 1813, le comte François de Neufchâteau, fut une ovation continuelle pour le savant littérateur, qui cependant, au milieu des fêtes dont on le fatiguait, sentait le besoin de se rapprocher de notre confrère et de mettre à profit son expérience. Il lui demanda d'abord une entrevue ; puis, il lui proposa d'aller dîner à la campagne pour causer plus librement ; et, en partant, il le remercia encore de ses bons conseils[1]. Mais Van

[1] « Monsieur et cher confrère, il me peine beaucoup d'être déjà depuis deux ou trois jours à Bruxelles, et de n'avoir pu encore aller vous chercher. Vous ne sau-

Mons avait aussi une demande à faire à son puissant ami, qui ne pouvait rien lui refuser. « Vous aurez du bitume de Tessel, avec une prière officielle de vous en occuper, lui écrivait-il de Louvain. Peut-être trouverai-je, chemin faisant, d'autres produits à examiner par la chimie, *et eris mihi magnus Apollo.* » On voit que si le noble voyageur savait distinguer les talents, il connaissait aussi l'art d'en tirer parti. On aura pu remarquer aussi que presque toutes les missions en Belgique, avaient implicitement pour but de faire produire au pays le plus possible à l'avantage de la république ou de l'empire.

Lorsqu'après les événements de 1815, le roi Guillaume rétablit l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, détruite par l'invasion française, le nom de Van Mons fut compris dans la première nomination (3 juillet 1816); et il avait, sous tous les rapports, les plus grands titres à cette distinction. Le collaborateur des Lavoisier, des Fourcroy, des Volta, des Berthollet, et de tant d'hommes illustres qui caractérisent cette époque à jamais mémorable, ne pouvait être oublié lorsque la patrie réunissait ses sommités scientifiques. On devait naturellement se rappeler la part qu'il avait prise aux grandes découvertes qui avaient marqué le renouvellement de la

riez douter de l'empressement que j'ai de vous voir, de visiter votre pépinière et de conférer avec vous sur les moyens de mettre en valeur les bruyères de la Campine, ce qui est le principal objet de mon voyage. Nous causerons aussi des *parmentiers* ou pommes de terre, etc. Je vais ce matin, à une cérémonie de la faculté de droit, je dîne en ville, malgré moi et au préjudice de mon régime. Demain vendredi, je serai à votre disposition; mandez-moi à quelle heure, vous serez libre. — A Bruxelles, 10 juin 1813. »

« Ne pourrions-nous pas, demain mardi, nous dérober ensemble et faire un piquenique, dans quelque guinguette rustique hors de la ville ? ce serait la meilleure manière d'employer une agréable soirée, à la vue de la campagne, objet constant de mes méditations, et dont la prospérité est la seule passion qui me reste; vous me ferez dire ce que vous en pensez ; et demain dans la matinée, je vous recevrai avec plaisir pour prendre nos mesures, convenir de l'heure et du lieu du rendez-vous. . . . — Ce lundi.

Le sénateur comte FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU. »

chimie, soit par ses propres travaux, soit par son immense activité. On se souvenait de ses relations avec Brugnatelli et Volta, et de ce qu'il avait fait pour propager et défendre la théorie de la pile. Son heureuse organisation lui avait fait deviner, pour ainsi dire, tout ce qu'il y avait d'avenir dans les nouvelles doctrines dont on venait de jeter les bases. Aussi, lorsque Pfaff vint montrer aux savants ses nouvelles expériences sur l'électricité, Volta l'invita à passer par Bruxelles, pour les répéter sous les yeux de notre célèbre compatriote; c'est encore à lui que furent adressés la plupart des résultats obtenus en Hollande par Van Marum, Paets Van Troostwyck et les autres savants dont les travaux donnèrent une juste célébrité au musée Télérien.

L'organisation des universités suivit de près celle de l'académie royale; Van Mons fut un des premiers professeurs désignés pour y occuper une place importante; le gouvernement lui confia la chaire de chimie et d'agronomie à l'université de Louvain (1817) [1]. Dans toute autre circonstance, Van Mons aurait sans doute refusé la place qui lui était offerte, car comment se résigner à quitter sa pépinière, résultat de tant d'années de travaux et d'expérience? Mais il venait d'être frappé successivement de deux coups cruels, dont le souvenir encore récent devait le porter à s'éloigner de Bruxelles.

Van Mons avait épousé en 1795, Mlle Diellen, fille d'un médecin respectable de Bruxelles, et il en avait eu successivement quatre fils [2]. Il eut le chagrin de perdre le plus jeune en 1815, et presque immédiatement après, son épouse chérie, par un accident aussi déplorable qu'imprévu. Ce double malheur le plongea dans le désespoir, et

[1] Van Mons fut aussi compris, par le gouvernement, au nombre des savants appelés à composer l'académie royale de médecine de Belgique.

[2] Louis Ferdinand, colonel d'artillerie dans l'armée belge; Charles, médecin d'une grande espérance, qui fut enlevé par le typhus en 1837; Théodore, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, et Auguste, qui mourut en 1815, à l'âge de trois ans. Jean Baptiste Van Mons avait épousé en premières noces Mlle Coekelberg, qu'il perdit peu de temps après son mariage, en même temps qu'une fille qu'il en avait eue.

changea même totalement ses habitudes. Van Mons pouvait passer pour un des plus beaux hommes de son époque : sa taille élevée et bien prise, sa physionomie spirituelle et franche, ses yeux noirs et pleins de feu, le rendaient véritablement remarquable. Lui-même prenait soin de faire valoir ces avantages naturels par une mise toujours recherchée. Mais, après la double perte dont nous venons de parler, il s'isola, se négligea entièrement ; et, vers la fin de sa vie, il avait même porté cette négligence à un point tel que ses parents et ses amis s'en affligeaient.

On conçoit que les nouvelles fonctions qui l'appelaient à Louvain, firent une heureuse diversion à ses chagrins ; on conçoit encore comment il put se résoudre à quitter sa pépinière objet de ses constantes études. Il y comptait alors plus de 80,000 arbres ; la majeure partie en poiriers provenus de ses semis. Le voisinage de Louvain et son activité extraordinaire, lui permettaient de concilier ses fonctions nouvelles avec les soins qu'il devait à ses arbres chéris, « quand en 1819, *ex abrupto*, le terrain que contenait la pépinière de la Fidélité fut jugé indispensable à être distribué en rues et partagé en lots à bâtir. M. Van Mons fut sommé de le vider dans le bref délai de deux mois, sous peine de voir tous ses arbres coupés et jetés au feu. Une telle injonction aurait été mortelle pour plusieurs, à la place de M. Van Mons ; il en fut vivement affecté, mais non abattu. Professeur à l'université de Louvain, il résolut de transporter sa pépinière dans cette ville, afin de l'avoir sous les yeux sans quitter l'université, mais l'époque assignée pour vider le lieu était malheureusement celle du fort de l'hiver (1er novembre au 25 décembre) ; M. Van Mons n'avait de disponible qu'une partie du samedi et le dimanche de chaque semaine, pour se rendre à Bruxelles. Cueillir des greffes, marquer les arbres les plus précieux et donner ses ordres pour le reste, fut tout ce qu'il put faire lui-même.... Il put à peine sauver le vingtième de ce qu'il possédait, et encore ce vingtième consistait en bourgeons à greffer. Le restant fut vendu ou donné à qui en voulait.

Après une telle catastrophe, M. Van Mons aurait dû prendre des mesures pour n'être plus jamais exposé à en subir de la même nature; mais incapable de méfiance, il loue à Louvain un terrain, appartenant malheureusement à la ville, pour y déposer les débris de sa pépinière de Bruxelles, et y continuer ses semis et ses expériences. »

Ici commence une source de nouveaux chagrins ; l'autorité, qui aurait dû préserver ses jardins, comme l'étaient ceux des Hespérides, fut la première à les abandonner à un véritable pillage. Mais nous laisserons parler l'ami de Van Mons, le savant M. Poiteau, à qui nous avons déjà emprunté les détails précédents[1] : « L'utilité publique avait juré qu'elle empoisonnerait enfin ses vieux jours. En 1831, nous allâmes faire le siége de la citadelle d'Anvers, et quoique la pépinière de M. Van Mons fût éloignée de l'armée, les ingénieurs n'ont pu trouver un endroit plus commode que cette pépinière pour cuire le pain de nos soldats. En conséquence, une grande partie des arbres de M. Van Mons fut détruite ; on construisit à leur place des fours pour nourrir nos soldats, et les fruits, du reste, furent exposés au gaspillage des allants et des venants. La philosophie de M. Van Mons le soutint encore dans cette dévastation inattendue, il loua deux nouveaux terrains plus grands l'un que l'autre, pour repiquer ses jeunes plantes des 7e, 8e et 9e générations sans interruption de mère en fils. Il se consolait même, par ce qu'il eut le temps de cueillir, quoiqu'en été, des greffes sur les arbres sacrifiés pour faire place à la construction des fours ; mais l'utilité publique n'avait pas encore épuisé toutes ses rigueurs contre lui. Il n'y avait malheureusement pas de Chaptal dans le conseil du prince, et les ingénieurs n'y voyant goutte, décidèrent encore, en 1834, au nom de l'utilité publique, que la pépinière de M. Van Mons, fût-elle aux antipodes, était le seul et unique point du globe propre à l'établissement d'une fabrique de gaz d'éclairage. Fasse le ciel que ces messieurs y voient plus clair par

[1] Voyez, dans l'*Horticulteur belge*, tome II, page 201 et suivantes, sa notice sur les arbres fruitiers et la théorie Van Mons.

la suite. Mais il ne sera plus en leur pouvoir d'empêcher que les véritables amis des lumières et de la prospérité publique ne regardent leur décision comme un acte d'ignorance et du plus grossier vandalisme. » Ce jugement est sévère, mais nous ne pouvons qu'y souscrire, en voyant surtout avec quelle incroyable légèreté l'on traite parfois les établissements scientifiques [1]. Il est bon que les vandales des temps modernes sachent qu'il existe un tribunal de l'opinion, et que l'histoire inflexible est là pour y dénoncer leurs noms et leurs actes.

On a déjà pu voir que, malgré ces rigueurs, Van Mons poursuivait avec une incroyable persévérance le but qu'il voulait atteindre. Dans l'année même où on lui enjoignait de vider sa première pépinière, *pour utilité publique*, il entreprenait avec MM. Bory de Saint-Vincent et Drapiez, la rédaction des *Annales générales des sciences physiques*. Il inséra dans ce recueil, qui ne parut malheureusement que pendant deux années, un grand nombre d'articles, et particulièrement sur la culture des fruits, en y joignant les dessins des variétés nouvelles qu'il avait obtenues.

Dans le cours de l'année 1823, se trouvant retenu au lit par une blessure grave à la jambe, il profita de ce repos obligé pour publier un catalogue de fruits, dans lequel on trouve mentionnées environ 200 variétés. Il fit connaître en même temps le principe de sa théorie, plusieurs de ses procédés de culture et sa manière de faire ses expéditions.

Van Mons exerça à Louvain l'influence qu'exerce partout l'homme supérieur; celle de répandre autour de lui la vie dont il est animé, et de former des élèves qui marchent d'un pas ferme dans la carrière où il a guidé leurs premiers pas. Ce n'est pas toujours dans la chaire qu'il faut juger le professeur; il faut voir comment il sait

[1] L'observatoire royal de Bruxelles, où ces lignes sont écrites, était à peine construit qu'on avait déjà proposé sérieusement de le transformer en abattoir, en magasin à poudré, en hôpital des cholériques, etc. Sommes-nous au bout de ces épreuves?

allumer le feu sacré dans ceux qui l'entourent habituellement, mériter leur confiance, et leur inspirer le goût de l'étude et le désir de se distinguer. Ainsi, quoique Van Mons laissât peut-être à désirer, dans son enseignement, du côté de l'ordre et de la clarté, cependant les jeunes gens qui suivaient ses cours s'attachaient à lui; ils aimaient à recourir à ses conseils; ils lui portaient une véritable affection qu'ils lui conservaient bien au delà du terme de leurs études. Si nous avions à citer des noms à l'appui de nos assertions, nous pourrions prendre dans le haut enseignement, ceux de MM. les professeurs Stas, de Koninck, Hensmans, Kickx, Van Roosbroeck, Meisser, etc., qui avaient voué à leur ancien maître un attachement qui les honore autant que lui [1].

La révolution de 1830, à ses débuts, se montra peu favorable aux universités de l'État; dans l'attente d'une réforme, elle leur fit subir une mutilation préalable; l'université de Louvain finit même par être légalement supprimée, et fit place à l'université catholique. M. Van Mons, par suite de ce changement, fut nommé professeur à Gand; mais son âge avancé, ses habitudes et l'impossibilité de transporter ses riches pépinières l'empêchèrent de se rendre à son poste. Le gouvernement sentit tous les droits que ce vétéran de la science avait si légitimement acquis à sa bienveillance, et il lui accorda, avec l'éméritat, le *maximum* de la pension de retraite; bientôt après, le roi lui conféra la décoration de son ordre. J'ignore si notre confrère la porta

[1] Après la mort de Van Mons, plusieurs de ses anciens élèves se sont réunis, et ont fait un appel à leurs anciens camarades d'études pour l'érection d'un monument funéraire à la mémoire de celui qui fut leur maître. Nous extrayons les mots suivants du prospectus qui a été imprimé : « Nous autres Belges, ses élèves, qui dans nos relations intimes avons été témoins de son inaltérable sérénité, au milieu des entraves que la malveillante médiocrité suscite toujours au génie, nous ne pouvions être inférieurs en gratitude aux peuples étrangers? hâtons-nous de le dire, l'école fondée par Van Mons, cette école dont tous les membres ont été constamment l'objet de sa sollicitude, à la nouvelle de sa mort, lui a voté spontanément un monument sur le lieu de sa sépulture, où seront gravés sur la pierre, les noms de ses élèves reconnaissants, etc. »

jamais ; non à cause de ses vieilles habitudes républicaines, mais parce qu'il ne paraissait plus en public. Il fallait même être de ses proches parents ou de ses amis intimes pour avoir accès auprès de lui. En 1837, il perdit le second de ses fils ; et la douleur qu'il en éprouva rendit plus sévére encore l'espèce d'isolement qu'il s'imposa.

La volumineuse correspondance de Van Mons avec les hommes les plus savants et les plus influents de l'empire, celle particulièrement qu'il entretint avec le comte de Lacépède, chancelier de l'ordre de la Légion d'Honneur, prouve assez qu'il se trouvait à la source de toutes les faveurs et qu'il ne cherchait point à en user pour lui-même. A deux reprises différentes, le comte de Lacépède lui avait offert, de la part de l'empereur, soit l'étoile de la Légion d'Honneur, soit de se rendre à Paris pour y occuper des fonctions lucratives. « J'aime trop mon indépendance, lui disait Van Mons, pour accepter vos offres : cette indépendance, d'ailleurs, par suite des services que j'ai rendus à la France, me donne le droit de solliciter des faveurs pour mes compatriotes. »

Cette correspondance est pleine de détails intéressants pour l'histoire des sciences et pour la connaissance de l'homme, il serait peut-être à désirer qu'elle fût soigneusement examinée, il y aurait, certes, plus d'utilité à en recueillir que de bien des publications volumineuses que l'on extrait à grands frais de la poudre des bibliothèques [1].

[1] On a souvent parlé de l'intérêt que prenait le vainqueur d'Arcole aux travaux de l'institut; il est curieux de savoir comment il assistait aux séances et de l'apprendre par Guyton Morveau, l'un des membres les plus distingués de ce corps savant :

« Nous avons eu une séance brillante, où le général Buonaparte a assisté : il n'en a pas manqué une particulière depuis sa réception. Il y arrive avec tant de soin, que la moitié des membres présents ne savent que le lendemain qu'il y était. Il me rappela, avant-hier, très-honnêtement qu'il était venu à mes cours à Dijon, étant alors officier d'artillerie au régiment de la Fère, en garnison à Auxonne, qui est à 6 lieues de Dijon. J'ai eu en effet souvent des officiers de cette garnison, qui obtenaient des congés pour cela. J'en ai eu dix-huit l'année que Berthollet découvrit l'argent fulminant, et les rendis témoins de ce phénomène, à la

Jusqu'au dernier instant de sa vie, Van Mons continua à s'occuper de ses études, à se tenir au courant de tout ce qui se faisait de nouveau dans les sciences, à écrire et à imprimer les résultats de ses observa-

séance qui suivit l'arrivée de cette nouvelle en quatre lignes dans le journal de Paris. » L. B. GUYTON.

» 6 janvier 1798. »

Malgré le souvenir affectueux de Buonaparte, il paraît que la position de l'illustre chimiste ne fut point améliorée, du moins pendant les années qui suivirent; il écrivait, en effet, en date du 26 mars 1800, le passage suivant, qui peut servir de consolation à plus d'un savant réduit, comme Guyton Morveau, à corriger des épreuves par des lésineries parfois très-mal entendues de ceux qui croient diriger les sciences et les lettres :

« J'ai près de vingt-cinq tableaux pour mes cours, que je livre aux élèves depuis plusieurs années et qu'on me presse de donner à l'impression ; j'en ai déjà communiqué une partie à l'Institut ; mais le temps me manque, et je dirais bientôt les forces, car elles s'épusient à me traîner tous les jours à l'école polytechnique, à la monnaie, à l'Institut ; et je n'ai pas de quoi me faire aider par d'autres jambes que les miennes. J'ai monté un laboratoire chez moi, et je ne trouve pas en quinze jours, un quart d'heure à y donner; j'ai quatre mémoires importants commencés, une suite d'expériences pour terminer mon travail sur le carbone, pour réduire en pratique les vues que je présente, ma découverte du principe colorant du lapis lazuli, que j'ai lue il y a deux mois à l'Institut ; je ne puis y penser que pour déplorer l'impossibilité de m'en occuper. N'avais-je pas lieu d'espérer, après quarante ans de services en tous genres, une autre part dans les nouvelles promotions? je me rappelle quelquefois ce qu'Arthur Young a dit dans son voyage en France, qu'il regrettait le temps que j'employais à corriger des épreuves. Que dirait-il en me voyant aujourd'hui, n'ayant pas même un copiste, et réduit à courir d'une fonction à une autre dans les boues de Paris ! L. B. Guyton. »

Voici deux autres exemples semblables à celui que nous venons de citer. Puissent-ils exercer quelque bon effet sur ceux qui distribuent les faveurs littéraires et scientifiques, ainsi que sur les hommes de talent qu'on oublie et qui auraient besoin qu'on leur rappelât leur dignité.

« Les circonstances m'ont forcé d'interrompre, depuis quatre mois, mon dictionnaire étymologique et complet de la langue française, six vol. in-fol., et je vous avoue que c'est un des chagrins de ma vie. Je l'ai commencé en 1776, et j'y ai dépensé quarante mille livres, et fait trois mille lieues de voyage pour recueillir tous les matériaux dont j'avais besoin. La commission exécutive d'instruction publique n'a rien fait pour moi, malgré des promesses réitérées : j'ai pris le parti de

tions [1]. Un mois avant sa mort, il voulut revenir à Bruxelles, se rapprocher des deux fils qui lui restaient, et des tombeaux de ceux qu'il n'avait cessé de pleurer; mais bientôt la force de l'habitude l'emporta, et il retourna subitement à Louvain, pour se renfermer de nouveau au milieu de ses papiers; c'est là que la mort vint le surprendre, le 6 septembre 1842. Selon ses désirs, son corps fut transporté à

quitter les lettres pour trois ans et de faire le commerce de la librairie. J'ai mieux aimé me résoudre à ce sacrifice que de demander justice deux fois.

» 22 thermidor an III. POUGENS. »

« Je vous remercie des démarches que vous avez faites pour moi, je n'ai rien et espère peu. Je vais probablement me jeter dans l'instruction publique qu'on va modifier et où il y aura des places à donner. Je comptais aussi sur François, j'ignore s'il m'a servi, lorsque je me suis mis sur les rangs au corps législatif, car lui qui m'accueillait si bien, lorsqu'il était ministre et que Reveillère était directeur, m'a constamment fermé sa porte, et n'a répondu à aucune de mes lettres. J'en trouve beaucoup comme cela, mon cher, et mon cœur en souffre encore plus par raison de moralité que par raison d'intérêt personnel. Dans quelle situation nous sommes tombés! que j'aurais de choses à vous dire!

» 30 novembre 1800. BOSC. »

On peut en croire ce savant sur parole, car c'est lui qui, dans un noble dévouement pour madame Roland, suivit jusqu'au pied de l'échafaud la charette qui la traînait au supplice, et les derniers regards de cette noble victime des tyrans révolutionnaires purent, avant de s'éteindre pour jamais, se fixer sur l'ami courageux qui semblait en quelque sorte vouloir s'associer à sa mort. (*Biographie des contemporains.*)

[1] Près de mourir, il écrivait les mots suivants :

« Je recommande à mes fils de faire réunir sous leurs yeux par Ferdinand (son domestique), et chacun à part, les manuscrits des deux autres volumes de mon ouvrage des *éthers*, du troisième volume de ma *pomonomie* et du sixième de mon *abrégé de chimie*... Ils trouveront dans mes papiers le manuscrit du mémoire de Volta sur la pile galvanique. C'est un in-folio italien, écrit en longues lettres espagnoles; il renferme la découverte la plus utile qui ait jamais été faite. L'auteur envoya le manuscrit à un Belge, pour être inséré dans son *Journal de Chimie et de Physique*, deux ans avant de le faire connaître par sa présentation à la société royale de Londres... Déposez ce document, écrit de la main de l'auteur, aux archives de l'académie.... » MM. Van Mons ont satisfait au désir de leur père, et ils ont en même temps déposé dans les archives de l'académie plusieurs des lettres originales qui sont citées dans cette notice.

Bruxelles et déposé au cimetière de Molenbeeck, dans la même tombe qui s'était rouverte quelques années auparavant pour recevoir le second de ses fils.

Je n'ai point encore parlé des qualités personnelles de Van Mons; elles étaient telles, qu'il était difficile de le connaître sans l'aimer. Il était d'une bonté et d'une générosité à toute épreuve, d'un désintéressement dont on trouverait peu d'exemples, et toujours prêt à exalter les mérites des autres. Un seul trait, dont nous avons eu connaissance, non par lui mais par la correspondance qu'il a laissée, prouvera de quelle estime il jouissait sous le rapport de l'honneur et de la probité. A l'époque de la déportation de Pichegru, une personne qui avait été attachée à ce général et qui se trouvait alors détenue au Temple, voulut mettre en sûreté un dépôt d'une valeur considérable qu'elle avait été forcée, avant son arrestation, de cacher en terre dans les environs de Bruxelles. C'était une valise contenant deux mille doubles louis et une collection de diamants. Dans sa détresse, le malheureux prisonnier ne savait à qui s'adresser pour assurer la conservation de ce dépôt; c'est sur Van Mons qu'il jeta les yeux, sur Van Mons qu'il ne connaissait pas, mais qui lui avait été désigné comme l'homme méritant le mieux une si haute marque de confiance [1]. La

[1] Nous donnerons ici textuellement cette lettre remarquable :

« Paris, le 27 pluviose an VIII.

» Monsieur,

» D'après la réputation dont vous jouissés et la confiance que vous mérités à si juste titre, permettés que je vous rende dépositaire du plus inviolable secret, victime de la révolution et de ses circonstances orrageuses, il me suffira de vous dire que j'étais attaché au général Pichegru à l'époque du 18 fructidor an V, que la chûte de ce grand homme (que la postérité jugera), a entraîné la mienne, puisque je gémis sous les verroux depuis ce temps. Je viens au fait: quelques jours avant sa déportation, ce vaillant général alors représentant du peuple, prévoyant ses malheurs et voulant s'y soustraire me confia une valise contenant deux mille doubles louis, et une collection de diamants dont je ne saurais apprécier la valeur me conjurant de partir au plus vîte pour *Bruxelles*, et de l'y attendre le temps qui lui serait indispensable de rester à Paris, pour régler ses affaires; j'exécutai

vivacité de son imagination ne lui permettait pas toujours de se resserrer dans les inflexibles limites du positif; et, en donnant carrière à cette faculté qui était prodigieusement développée chez lui, il savait imprimer à ses récits une tournure piquante et originale. Ceux

ses ordres espérant le voir bientôt arriver, mais mon attente fut bien déçue. Quelques jours s'écoulèrent j'appris sa déportation par une lettre qui me mandait que je me rendisse à Paris. Frappé comme d'un coup de foudre, effrayé des suites que pourrait avoir cette affaire, si je venais à être arrêté sur la route porteur de cette valise, je jugeai qu'il était de ma prudence de l'enfouir en lieu sûr. Pour cet effet je sortis de mon logis et gagnai les dehors de la ville. Ayant trouvé un lieu propre à exécuter mon dessein, je fis un trou en terre au déclin du jour et y déposai ma valise après avoir rebouché le trou de manière à ce qu'il ne soit vu de personne que cet endroit avait été remué, je pris sur les lieux, avec mon crayon, les renseignements les plus positifs à m'en faciliter le recouvrement sans peine et avec lesquels il est impossible de se tromper, l'endroit est trop bien remarqué et désigné. Le lendemain je revins au lieu de mon dépôt pour m'assurer des renseignements que j'y avais pris, trouvant les choses en sûreté, je cachai dans la doublure de mon habit ma note indicative et me disposai à partir, mais au préalable je m'informai de quelqu'un solvable et sur la probité duquel on pût compter; votre nom, Monsieur, me fut indiqué pour jouir du crédit le mieux mérité, je m'y fixai, prévoyant le besoin que j'en ai aujourd'hui. Enfin je me mis en route pour Paris, y étant arrivé je ne tardais pas à être arrêté; interrogé sur les motifs de ma disparition, je me renfermai dans une négative absolue, mais qui n'empêcha pas de m'envoyer à la prison d'état du Temple où il me fut interdit toutes communications verbales et épistolaires. Ce cruel revers me fit tomber dangereusement malade, car en deux jours je perdis entièrement connaissance et sans les secours de l'infirmier je serais expiré de douleur.

» Je crois, Monsieur, donc en avoir assez dit pour vous mettre au courant de mes malheurs et de mes intentions, si les vôtres sont de vous charger du recouvrement de mon objet, veuillez m'honorer d'une prompte réponse, et de suite je vous expédirai les renseignements indispensables au service que j'attends de vous. Je craindrais de blesser votre délicatesse, si je mettais en avant la reconnaissance que je me propose à votre égard, je me borne à vous assurer qu'elle égalera vos soins officieux. J'attends l'honneur de votre réponse et suis avec la plus grande considération, Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» LAVRIÈRE.

» P. S. Pour vous faire parvenir la présente il m'a fallu gagner un employé de

qui ne le connaissaient pas ont pu l'en blâmer ; pour les autres, il leur aurait été difficile de ne pas lui passer les exagérations auxquelles il se livrait parfois, on pourrait dire avec une bonhomie qui jetait un nouveau charme sur sa conversation.

Il me resterait à parler ici des ouvrages de Van Mons et des services qu'il a rendus à la science, mais cette partie de sa biographie convenait mieux à un recueil scientifique, et on la trouvera dans l'*Annuaire* de l'académie de Bruxelles pour 1843, où elle complète ma notice sur Van Mons. Je me contenterai donc de reproduire ici quelques uns des jugements portés sur les travaux de notre célèbre compatriote.

« ... Le nom de M. Van Mons, notre grand propagateur de bons fruits, dit M. Morren, est aussi populaire aux États-Unis qu'en Belgique, et les bonnes espèces de poires ou de pommes que ce Nestor de notre jardinage a produites dans les plantations de Louvain, tombent plus vite dans le commerce de l'horticulture américaine que dans celui de l'horticulture belge. Nous vouons, me disait un Américain, la plus vive reconnaissance à M. Van Mons, car c'est grâces aux procédés qu'il emploie pour produire de bons fruits et pour en propager les greffes, que nos tables, aux États-Unis, offrent des desserts délicieux et que nos jardiniers exercent un art lucratif. Croirait-on, en effet, qu'au printemps de 1834, plus de *trois cents* variétés choisies de poires belges, ou, comme les appellent les habitants de l'Union, des poires flamandes, ont été introduites à Boston ? » (*De l'influence de la Belgique sur l'industrie horticole des États-Unis.*)

M. Mandel, chargé par la société d'horticulture de Nancy de jeter

cette maison, attendu que je ne puis parler, ni écrire que furtivement, ce brave homme ira prendre votre réponse au domicile d'une personne qui veut bien me permettre de l'y adresser, ignorant également le sujet de ma correspondance. Je vous prie d'affranchir votre lettre et de me la faire parvenir ainsi : d'abord cachetez-la bien et mettez au citoyen *Lavrière*, détenu au Temple, n° 12, ensuite une enveloppe adressée à la citoyenne Dabadie, rue Mouffetard, n° 17, marché des Patriarches, à Paris. »

quelques fleurs sur la tombe de celui qu'il nomme le *prince des horticulteurs contemporains*, termine ainsi son éloge : « Plus tard la Belgique aura-t-elle à se reprocher, à l'égard du célèbre Van Mons, la faute énorme commise par la France envers Parmentier? oubliera-t-elle de lui élever une statue? on doit le craindre! car les hommes sont ainsi faits : ils déifient, ils immortalisent les héros et jusqu'aux tyrans qui les ruinent et les égorgent, et ils laissent tomber dans l'oubli les seuls grands hommes qui les instruisent et les nourrissent!..... »

Enfin M. Poiteau, qui vient de consacrer également une notice historique d'un haut intérêt à son ami, dans le tome XXXI des *Annales de la société d'horticulture*, de Paris et qui a pris soin d'y réunir les principales vues de notre célèbre compatriote, et de présenter sous une forme claire et précise les moyens employés par lui pour améliorer les fruits [1], dit à son tour : « Aujourd'hui, j'appelle le principe de ces moyens THÉORIE VAN MONS, et mon but est d'en indiquer l'origine, de la développer, de l'appuyer par des raisonnements, par des faits, de tâcher d'en démontrer la solidité, de la faire admettre parmi nous, et de la présenter comme l'une des plus savantes et des plus utiles découvertes que le génie et le raisonnement aient faites vers la fin du XVIII[e] siècle! »

Que pourrais-je ajouter à de pareils éloges? Ces paroles, sous une plume étrangère, ne sont-elles pas suffisantes pour faire apprécier l'étendue de la perte que la Belgique a faite? Mais, si nous nous plaçons en dehors de l'instant actuel, nous nous applaudirons de ce que notre pays se soit associé au grand mouvement intellectuel qui a marqué la fin du dernier siècle ; et c'est particulièrement à Van Mons que nous en sommes redevables. Honneur donc, honneur à sa mémoire!

QUETELET.

[1] *Horticulteur belge*, tome II, pages 201 et 250; et les *Annales de la société d'horticulture de Paris*, tome II, page 288.



APPENDICE.

Lettres de Roberjot à Van Mons.

Paris, 15 vendémiaire an III (6 oct. 1794) de la république franç.

Le projet de contre-révolution dont vous aviez déjà vu un essai lors de votre séjour à Paris, mon cher Van Mons, vient de se manifester clairement dans les journées des 13 et 14 vendémiaire.

Depuis plusieurs jours les royalistes s'agitaient dans les sections; ils abusaient des principes pour se croire autorisés à une infinité de mesures qui pouvaient favoriser leur complot.

Les choses en étaient venues à un tel point, que, sous des prétextes ridicules, une foule de ces malveillants, au nombre de quatre-vingt mille, s'arment et se portent sur la Convention, vingt mille cernaient les Tuileries, et soixante mille étaient répandus dans les sections.

Les comités du gouvernement avaient pris des mesures depuis quelques jours; ils avaient fait venir des troupes, formé un camp, et destinaient ce renfort à soutenir la Convention.

Le 13, à quatre heures du soir, l'attaque commence; ces scélérats tirent sur nos troupes de leurs fenêtres; l'agression faite, nos troupes répondent avec du canon, et, après un combat de deux heures, et une défaite complète de ces chouans, la victoire reste à nos soldats.

Je m'empresse de vous donner cette nouvelle, elle doit intéresser les amis de la liberté.

La Convention prend des mesures contre les royalistes, et les choses vont prendre une face qui assurera la république.

Salut et fraternité,

ROBERJOT.

Paris, 9 messidor an III (27 juin 1795) de la république française.

Je m'empresse, mon cher Van Mons, de vous donner avis que je suis de retour de mon voyage. En arrivant à Paris, j'ai reçu, dans ma distribution d'écrits du jour, un projet de constitution. Je ne l'ai pas médité, je l'ai seulement parcouru; vous le trouverez sage, bien combiné; je désire qu'il ne s'élève aucun débat dans la discussion, et que, sentant le besoin d'organiser la France, on se décide à l'adopter avec quelques modifications. Les maux dont nous avons été accablés nous remettront dans une voie moins orageuse. Les principes sont conservés dans cette nouvelle constitution. Vous ne manquerez pas d'approuver l'ensemble du travail.

Je n'ai encore vu personne; je me suis présenté au comité du gouvernement; j'ai conféré avec quelques membres sur l'avantage de la réunion de votre pays au territoire français, il m'a paru que c'était le vœu du comité.

Je vous écrirai au premier jour, et je prends l'engagement de vous faire connaître ce que je croirai de plus intéressant.

Veuillez me rappeler au ressouvenir de votre intéressante épouse; ne m'oubliez pas auprès de votre aimable sœur.

Salut et fraternité,

Adresse. ROBERJOT.

Aux députés du département de Saône-et-Loire à la Convention, chez le citoyen Berrichon, chapelier, palais Égalité.

Envoyez-moi à cette adresse tout ce que vous voudrez.

Paris, 20 messidor an III (8 juillet 1795) de la république française.

J'ai reçu, mon cher ami, la lettre que vous m'avez adressée le 16 de ce mois, contenant un recueil d'écrits que vous désirez faire passer à votre ami Dandolo à Venise; j'avais aussi reçu celle qui la précédait : j'ai rempli vos intentions, j'ai adressé le paquet à l'envoyé de la république française, je l'ai prié de le faire remettre, et le tout a été revêtu du cachet de la Convention nationale et de son timbre; je ne doute pas qu'il ne parvienne très-exactement.

Je vous fais passer le discours de Boissy-d'Anglas, qu'il a lu à la tribune lorsqu'il a soumis à la Convention le projet de décret contenant le plan de la constitution nouvelle; vous trouverez dans cet écrit des grandes vues de politique, des principes vrais sur les bases d'un pacte social destiné pour un grand peuple, et de grandes vérités sur les écarts de notre révolution. Vous le lirez avec plaisir; ce rapport renferme des idées lumineuses, de la philosophie, c'est un cours très-précis de publicisme.

Je ne reconnais plus Paris, les spéculations d'un commerce usuraire et d'agiotage absorbent toutes les têtes; on ne parle plus de révolution, on pense à sa fortune; on ne calcule plus sur un juste profit, mais on se torture pour gagner de main à main le montant du prix premier des choses. Une foule d'étrangers sont venus ici, et donnent l'exemple d'un pareil scandale, les négociants honnêtes gémissent, les patriotes sont indignés, et le modeste rentier meurt de ses privations et de sa misère. La cupidité est telle que nous ne pouvons trouver d'autres moyens de l'arrêter que celui de discuter promptement le projet de constitution, et de donner sans délai au peuple français un gouvernement vigoureux et énergique, sans cela, le bonheur des Français par la révolution serait encore retardé.

Je m'occupe de donner au gouvernement des notions exactes sur la beauté du pays d'outre Meuse et d'entre Meuse et Rhin. On ignore, en vérité, les grandes ressources que ce pays présente à la nation française; les avantages de la réunion, les bons esprits les reconnaissent, mais l'ignorance et la malveillance s'agitent en tous sens pour engager la Convention à abandonner un si beau pays. J'ai des conférences fréquentes avec mes collègues, je les instruits de tout ce qu'il en est, et j'ai le bonheur de voir que plusieurs d'entre eux se rendent à mes observations et changent d'opinion.

Miranda vient de nous distribuer un écrit pour nous contenter de Mons et d'Ostende.

Faure, mon collègue, vient hardiment nous assurer, dans un écrit aussi, qu'il convient d'abandonner votre pays.

Il n'y a pas jusqu'à Fréron qui veut avancer le paradoxe. Je travaille à mon rapport, je vais le faire imprimer et distribuer à mes collègues, je réfute toutes les opinions; si je puis servir les pays réputés conquis en les réunissant à la France, mes vœux seront remplis. Il est beaucoup de députés de bonne foi, qui se rendront à la solidité de mes raisonnements et aux preuves évidentes que j'établirai.

Veuillez, je vous prie, me rappeler au ressouvenir de vos aimables citoyennes.

Salut et fraternité,

ROBERJOT.

Mes pouvoirs étant expirés, vous sentez qu'il m'est impossible de vous obliger pour les personnes dont vous me parlez, il y a même des ordres donnés en ce moment par les représentants du peuple aux armées pour empêcher toute rentrée.

Paris, 10 thermidor an III (28 juillet 1795).

Grande, bonne et heureuse nouvelle, mon cher Van Mons. La descente des émigrés a eu pour les républicains le meilleur effet; ils ont tous été hachés ou faits prisonniers, on leur a enlevé 40,000 fusils, autant de paires de pistolets, 150,000 habits, 60,000 paires de souliers; tout est pris: 3,000 hommes de l'armée du Nord se sont chargés de cette frotée, et ils ont tenu parole. Les royalistes commencent à croire à la république, les agioteurs sont désespérés, mais, en revanche, les patriotes sont satisfaits; les chants patriotiques sont à l'ordre du jour, et l'on s'attend à une paix prochaine. On doit passer le Rhin incessamment : vous allez voir de grands événements. Vive la république! Mille amitiés à vos dames. Salut et fraternité.

ROBERJOT.

Paris, 23 thermidor (10 août 1795) an III de la république française.

J'ai reçu toutes vos lettres, mon cher Van Mons. Dès que mon rapport sera imprimé, et je présume qu'il le sera dans deux jours, je vous en ferai passer un exemplaire. J'y traite la grande question de la réunion des pays occupés par nos armées; je vais même en extraire cette portion pour la répandre dans le public, afin de préparer l'opinion.

Le comité de salut public est disposé à m'envoyer en Hollande; si la chose se confirme, je passerai à Bruxelles, j'aurai le plaisir de vous voir. En cas de départ, je donnerai les ordres pour vous faire passer ce qui vous arrivera d'Italie. Adieu, je me réserve de vous parler plus amplement lorsque je vous verrai à Bruxelles.

L'aristocratie s'agite fort pour empêcher la réunion de votre pays. Sieyès a été

d'avis de publier mon mémoire; il est du comité, il appuiera vivement la question.

Bien des amitiés à vos dames. Salut et fraternité.

ROBERJOT.

Paris, 15 fructidor an III (1er septembre 1795).

Je vous envoie, mon cher Van Mons, un exemplaire de la constitution telle qu'elle a été décrétée; mon premier envoi n'était que le projet, on a fait des changements, comme vous le verrez.

Elle est envoyée aux assemblées primaires pour l'accepter ou la rejeter; l'aristocratie ou le royalisme s'agitent en tous sens pour en critiquer les vices, mais cela ne fait pas effet; le peuple français est plus sage que l'aristocratie n'est méchante, ainsi tout ira à merveille.

Les comités s'occupent de remonter nos finances; je pense que tout ira bien dans peu de jours.

Je salue vos citoyennes et suis très-cordialement

Votre ami,

ROBERJOT.

Paris, 25 fructidor an III (11 septembre 1795) de la république française.

Je vous adresse, citoyen, quelques exemplaires de mon opinion sur la réunion de la Belgique et autres pays jusqu'au Rhin. Des habitants de ces contrées m'ont prié de laisser imprimer cette partie de mon rapport, et dans quelques jours, lorsque les circonstances l'exigeront, elle sera distribuée pour compléter l'opinion. Les observations que j'ai soumises à mes collègues les ont frappés; il n'y a plus de doute que le vœu pour la réunion ne soit presque unanime à la Convention; les comités de gouvernement sont également très-prononcés. Le passage du Rhin, qui vient de s'effectuer avec avantage, puisque l'ennemi est déjà en déroute de ce côté, rendra encore facile cette limite.

Je n'ai pu avoir de Portier son opinion. Il n'en a point d'exemplaire.

Je ne crois pas que mon opinion vaille la peine d'être réimprimée, car il s'agit moins de convaincre vos concitoyens de l'avantage de leur réunion que de trouver les moyens de déterminer le peuple français à vouloir cette réunion. Au reste, vous ferez ce qu'il vous plaira, vous êtes le maître de faire toutes les additions et corrections que vous croirez convenables.

L'acte constitutionnel a été présenté au peuple pour l'accepter ou le rejeter; à cet acte on a joint des lois organiques.

La malveillance a fait ce qu'elle a pu pour tourner en ridicule les dispositions de ce pacte; elle a été obligée de se taire, parce que le vœu a paru généralement prononcé sur la bonté de son ensemble.

Mais elle s'est ranimée, quand il a été question des lois organiques, où deux tiers

de l'assemblée ont dû être conservés: toutes les calomnies ont été versées sur la masse de la Convention. Les sections de Paris, composées en partie d'agioteurs, d'étrangers, de gens sans aveu, ont parlé de la souveraineté du peuple; elles ont dit qu'on ne pouvait pas les assujettir à un pareil choix; ils ont fait un tel abus des principes, qu'il n'y a pas d'absurdités qui n'aient été mises en avant.

Les départements acceptent presque tous l'acte et les lois, l'opinion de Paris commence à changer, et nous avons lieu de croire qu'une très-grande majorité se sera prononcée. Tous les royalistes et les chouans se préparent à rappeler un roi; ils n'en viendront pas à bout.

Nous attendons de nouveaux succès; Jourdan passera le Rhin sur un autre point, Pichegru dans un autre, et les coups se frapperont à la fois.

Adieu; je vous suis très-cordialement dévoué, ainsi qu'à vos citoyennes.

Salut et fraternité,

ROBERJOT.

Soyez rassuré sur ce qui doit vous arriver d'Italie : vous le recevrez quoique je sois absent.

Paris, 11 prairial an IV (30 mai 1796) de la république française.

Vos assignats n'arriveraient pas assez tôt à Paris, s'ils sont considérables, pour en opérer l'échange; la loi pourvoit dans les départements à la manière de les échanger: le vôtre aura cette facilité, attendez et pourvoyez-vous lorsque la nouvelle vous en sera parvenue; vous aurez sur-le-champ vos mandats, et vous ne craindrez pas les risques de la poste.

Je vous préviens qu'incessamment les biens des moines de la Belgique seront mis en vente.

J'ai reçu le troisième volume de Linnée; je crois vous avoir marqué dans ma dernière lettre que le conseil de santé du Lycée n'était que la désignation de quelques membres pour donner au public des consultations gratuites à Paris.

La fête que nous avons célébrée hier au Champ-de-Mars en l'honneur des victoires des armées françaises, a été superbe; une affluence étonnante d'individus s'y est rendue, et la cérémonie en a été magnifique.

On nous annonce que l'armistice est rompue sur le Rhin, et que, dès le 4 de ce mois, il y a eu des hostilités de part et d'autre.

Buonaparte aurait 15,000 hommes dans les États du pape; ils doivent avoir passé la Romagne et entré dans la belle ville de Rome, si le pape n'a eu la bonne précaution de faire suspendre cette marche rapide par de bonnes contributions et des dons patriotiques pour le succès de la liberté des Français. On assurait ici qu'il nous préparait des indulgences, et qu'il allait cependant, sans récipiscence de notre part, nous ouvrir les portes de son paradis.

Il y a une prédiction qui annonce que ce sera le dernier des papes.

Je vous prie de faire agréer mes amitiés à vos citoyennes; mon épouse les embrasse.

Salut et fraternité,

ROBERJOT.

Paris, 23 messidor an IV (11 juillet 1796) de la république française.

C'est avec bien de la peine, mon cher ami, que j'ai découvert la demeure de la citoyenne Lavoisier; je lui ai fait parvenir le paquet que vous m'aviez adressé.

Des députés de Bruxelles sollicitent ici près le Directoire et le ministre de la justice, un arrêté qui détermine les cas où les individus belges qui se sont absentés doivent être réputés émigrés; ce ne sera qu'après cette décision qu'il conviendra de faire des démarches auprès du ministre de la police concernant votre beau-frère; encore faudra-t-il que vous me donniez son nom, car je l'ignore.

Je ne sais si vous avez reçu le petit paquet de graines de romaine flagellée; elles sont très-bonnes et très-jolies, vous pouvez les semer à présent, vous en aurez en automne.

Adieu. Mes amitiés à vos citoyennes. Salut.

ROBERJOT.

Paris, 27 messidor an IV (15 juillet 1796) de la république française.

J'ai reçu, mon cher Van Mons, l'intéressante nouvelle que vous m'avez donnée, je l'ai communiquée à nos amis, et, en réunissant les nouvelles données par les généraux en chef, celle que vous m'avez transmise a pris un tel caractère de vraisemblance, que nous ne doutons plus que la capitulation ne soit faite en ce moment. Je vous remercie très-sincèrement.

La citoyenne Lavoisier a reçu les gravures que vous lui avez adressées, elle vous remerciera au premier instant.

Nous apprenons par un courrier extraordinaire que Beaulieu a été complétement battu dans le Tyrol, Masséna lui a pris douze pièces de canon, lui a tué plusieurs hommes, et a fait cinq cents prisonniers; la perte des Français n'a été que de sept individus. Nos triomphes se succèdent rapidement, nos généraux se rendent immortels, et nos armées sont d'autres Romains non moins braves.

Adieu, je vous embrasse et suis bien cordialement votre ami,

ROBERJOT.

Paris, 17 fructidor an IV (3 sept. 1796) de la république française.

Je n'ai rien d'intéressant à vous mander : nos succès sont constants contre l'Autriche. On assure que l'empereur est dans ce moment dans la persuasion qu'il a fait la paix avec la France depuis un mois. Jugez des moyens qui conduisent les grands

empires, et combien peu sont faits pour gouverner les hommes, de tels chefs.

Adieu, je vous embrasse, et suis votre ami,

ROBERJOT.

Paris, 8 vendémiaire an V (29 septembre 1796) de l'ère républicaine.

C'est bien votre ami Roberjot, qui, avant la révolution, a donné une description d'un insecte inconnu jusqu'alors.

Membre de la société d'agriculture de Paris, et chargé par elle de lui donner mes observations sur les météores, insectes qui ravagent les récoltes, et l'état de l'agriculture, etc., etc., dans mon pays, je correspondais assidument avec elle.

Depuis dix ans avant mon admission, je suivis et observai trois insectes qui ravageaient nos vignes; le premier fut découvert la même année à Paris, dans le vignoble d'Argenteuil; mais les deux autres étaient inconnus; mes observations sur le premier cadrèrent avec celles de Broussonet et autres naturalistes; les deux derniers n'avaient jamais été observés.

Le premier était une phalène, qui fut nommée simplement phalène des vignes;

Le second était une teigne, et c'est celle à qui le musée de Paris et la société linnéenne donnèrent mon nom, en l'appelant *Tinea Roberjotella.*

Quant au dernier, comme c'était un *Ichneumon*, et qu'il n'avait pas de caractères assez distincts pour le classer dans un genre, une espèce, ou une variété, il n'en fut pas question.

Voilà, mon cher ami, les circonstances où je me suis trouvé lorsque, vivant dans l'obscurité et le calme qu'entraîne le séjour de la campagne, j'étudiais et je suivais la nature dans l'examen des êtres vivants qui nuisent aux récoltes des denrées nécessaires à l'homme.

Vous me ferez plaisir de m'en envoyer la description, car j'ai égaré toutes mes notes à ce sujet.

Adieu; bien des choses de notre part à votre épouse, à votre sœur. Salut.

ROBERJOT.

Paris, 29 frimaire an V (19 décembre 1796).

Notre commission s'est assemblée hier, mon cher Van Mons; elle proposera, d'après notre délibération, au conseil plusieurs projets de résolutions qui satisferont, à coup sûr, les pays réunis.

1° Nous demandons que les 48 millions de contributions militaires soient supprimés;

2° Que l'État se charge de toutes les dettes contractées par les provinces jusqu'au 10 avril 1792, époque de la déclaration de la guerre; vous sentez que le conseil n'approuverait jamais de faire payer par la nation les emprunts faits par l'empereur ou ses agents pour nous faire déclarer la guerre, après la trahison de Dumouriez surtout.

3° On passe à l'ordre du jour motivé sur les pétitions des chanoinesses régulières, attendu que l'esprit de la loi est de ne supprimer que les établissements monastiques.

4° On renvoie par devant le Directoire les autres pétitions, parce que la loi est formelle; telles que celles des Béguines, qui ne font pas des établissements religieux.

Voilà, mon cher ami, le précis des délibérations adoptées par notre commission.

Je vous envoie la lettre de Garat, qui m'annonce la promotion du citoyen Brugnatelli à la chaire de chimie de Pavie.

Adieu; tout à vous. Salut.

ROBERJOT.

Paris, 7 pluviose an V (26 janvier 1797).

Il y a douze jours que je suis malade, mon cher Van Mons; je n'ai pu répondre à vos lettres. Si vous voulez que Bruxelles soit préférée pour le placement de l'école de médecine, dites-moi dans votre réponse s'il y avait une école de médecine à Louvain, quelle est la population de cette ville, si elle présente des ressources pour une école. J'attends tous ces renseignements pour conférer avec la commission chargée de proposer le placement.

Bonaparte vient de remporter une victoire signalée sur les Autrichiens. Il leur a tué 6,000 hommes, fait 23,000 prisonniers, pris 60 canons, 80 caissons, trois généraux, fait prisonniers deux bataillons d'incroyables de Vienne, enlevé les approvisionnements de Mantoue, et tout cela, dans l'intervalle du 23 au 29 nivose.

Bien des choses à votre famille. Salut.

ROBERJOT.

Paris, 27 germinal an V (16 avril 1797).

Vous savez que je quitte le corps législatif, et que vous n'aurez plus la facilité que vous présente ma place pour votre correspondance, mais j'espère que, connaissant vos députés, ils vous rendront ce service. Je vous avais demandé quelques renseignements à ce sujet; vous m'avez oublié. J'ignore en ce moment sur qui s'est porté le choix des électeurs.

Je vous enverrai au premier jour les lois relatives à l'enseignement public. Je vois avec plaisir que l'on vous a désigné pour être professeur de chimie; c'est une justice qu'on vous a rendue.

On assure ici que Bonaparte est à Vienne, qu'il a fait le prince Charles prisonnier, qu'il a fait aussi vingt mille Autrichiens prisonniers, et qu'il s'est emparé de tous les magasins. Il était le 12 à Clagenfurt, il se dirigeait sur Grasse, prenait la route de Neustadt, et de là il devait aller à Vienne : il devait même s'y trouver le 20. Cette place ne fera pas résistance, sans troupes et sans garnison. Mais nous attendons des détails officiels; des lettres particulières annoncent ces grandes victoires.

Salut et amitié,

ROBERJOT.

Paris, 30 prairial an V (18 juin 1797).

Le Directoire vient de nommer trois plénipotentiaires pour traiter la paix avec l'Angleterre. C'est lord Hochland qui est muni des pouvoirs du roi Georges. Ils se réuniront à Lille.

La commission chargée de présenter un projet de résolution pour le placement de l'école spéciale de santé pour les pays réunis, avait choisi Louvain, mais d'après les conférences particulières que j'ai eues avec les membres, et surtout avec Baraillan et le rapporteur Cales, elle n'a pas balancé à changer d'avis; aussi vous avez vu que le rapport était conforme à vos vues. Vous n'avez pas à craindre que le conseil change d'avis, car l'opinion était préparée d'avance pour le choix de Bruxelles.

Adieu, mon cher ami; donnez-moi toujours de vos nouvelles.

Salut amical,

C. Roberjot, l'aîné.

Paris, 7 brumaire an VI (28 octobre 1797).

Je vous ai écrit, il y a quelques jours, mon cher ami, sur l'état de l'affaire qui concerne le citoyen votre beau-frère. J'ai fait de nouvelles démarches, et cette affaire ne demandera plus que quelques jours pour être expédiée, l'ordre des bureaux exige que chaque réclamation passe à son tour, il ne vous faut donc plus que quelques instants de patience.

Vous savez que la paix avec l'Angleterre est définitivement conclue et signée. Berthier en a apporté avant-hier la nouvelle. Vous verrez dans le *Rédacteur* les dispositions des articles. Votre frère a beaucoup à espérer, car il y a deux clauses où il est dit que les individus dont le séquestre aurait été mis sur leurs biens sera levé, et qu'il ne sera fait aucune recherche pour cause d'opinion politique. Si sa réclamation se trouve donc retardée, vous voyez qu'il a, sous ce rapport, les plus grandes espérances. Tranquillisez donc sa femme.

Quant aux limites du Rhin, elles seront définitivement reconnues; mais, comme cela intéresse le corps germanique, c'est à Rastadt que cette dernière question sera traitée. Le but est de trouver des moyens d'indemniser les électeurs et les princes qui ont des propriétés à la rive gauche.

Adieu, mon ami, je suis tout à vous.

Roberjot.

Je n'ai pas encore reçu un exemplaire des *Annales de Chimie* que vous m'avez promises.

J'attends vos procédés sur l'encre indélébile à l'acide muriatique oxigéné.

Romance

Du comte Alarcos et de l'infante Solise [1].

(Traduite de l'espagnol.)

Des mois, des mois encor, dans sa chambre l'infante
S'enferme, nourrissant une vieille douleur.
De son âge la fleur se fane, et, la dolente,
Dans les bras d'un mari n'a point perdu sa fleur,
Et de la marier le roi ne s'inquiète
Ni peu ni point. A qui de sa peine secrète
Fera-t-elle l'aveu qu'a célé sa pudeur,
Qu'elle veut révéler enfin? Suivant l'usage,
Elle mande le roi, prête à lui découvrir
La cause de son mal, l'objet de son désir.
Le roi, suivant de près le porteur du message,

(TEXTE.)

Retrayda esta la infanta
Bien assi como solia
Biviendo muy descontenta
De la vida que tenia,
Viendo que ya se pasava
Toda la flor de su vida,
Y que el rey no la casava
Ni tal cuidado tenia.
Entre si estava pensando
A quien se descubriria.
Acordo llamar el rey
Como otras veces solia,

[1] Les vieilles légendes populaires, les sagas, les romanceros, sont loin d'être négligés par la science moderne, et ce n'est pas sans raison. Nous avons donc pensé que nos lecteurs liraient avec plaisir cette naïve histoire du comte Alarcos et de l'infante Solise, qui figure parmi les plus antiques souvenirs de la littérature espagnole. Le texte castillan dont nous avons fait accompagner la traduction française paraitra sans doute un joyau précieux à plus d'un philologue. Si l'on cherche quel peut être le fondement historique de cette romance, on éprouvera plus d'un embarras. Les fastes nobiliaires de Castille ni d'Andalousie n'offrent en effet le nom des comtes d'Alarcos à aucune époque; mais il s'y présente un nom bien célèbre dans l'histoire d'Espagne, lequel a beaucoup d'analogie avec le nôtre, c'est celui des comtes d'Alarcon, qui date du XII[e] siècle. Le premier qui le porta, l'avait gagné dans une guerre contre les Mores, en arrachant à la domination des infidèles une petite ville d'Andalousie, qui est appelée Alarcon ou Alarco. Nous ne nous chargeons pas de décider que cette supposition soit vraie, mais du moins est-elle possible. Quant à l'infante Solise, de quel roi castillan était-elle fille? C'est une seconde difficulté que nous laisserons à d'autres le soin de lever. (*Note des éditeurs.*)

Voit sa fille en un coin. Son front chargé d'ennui,
Son beau front décélait une tristesse amère
Qu'elle ne peut masquer aux regards de son père.
— Qu'est ceci donc, ma fille ? infante, qu'est ceci ?
Contez-moi vos tourments ; pas de mélancolie ;
Parlez ; à tout il est remède. — J'ai besoin
D'un bon remède, Sire, ou c'est fait de ma vie.
Ma mère en expirant vous a légué ce soin.
Donnez moi.... (je rougis, bon roi, de ma demande)
Un mari. Ce n'est pas un bien vif appétit
Qui me fait parler, mais mon âge le demande.
L'infante ayant parlé, le roi lui répondit :
A qui la faute ? Il n'eût tenu qu'à vous, ma mie,
D'être pourvue avec le prince de Hongrie.
Vous n'avez pas daigné, dans la cour de Burgos,
Ouïr son ambassade : il vous en cuit, ma fille.
Vous n'avez pas d'égal dans toute la Castille,
Et ne pourriez choisir, dans mes nombreux vassaux,

Por decirle su secreto
Y la intencion que tenia.
Vino el rey siendo llamado,
Que no tardo su venida.
Vido la estar apartada ;
Sola esta sin compania ;
Su lindo gesto mostrava
Ser mas triste que solia.
Conociera luego el Rey
El enojo que tenia :
Que es aquesto, la infante,
Que es aquesto, hija mia ?
Contadme vuestros enojos ;
No tomeis malenconia.
Que sabiendo la verdad
Todo se remediaria. —
Menester sera, el buen rey,
Remediar la vida mia,
Que a vos quede encomenda
De la madre que tenia.
Dedesme, buen rey, marido,
Que mi edad ya lo pedia ;
Con vergüenza os lo demando
No con gana que tenia.
Que aquestos cuydados tales
A vos, rey, pertenecian.
Escuchada su demanda,
El buen rey le respondia :
Essa culpa, la infanta,
Vuestra era, que no mia ;
Que ya fuerades casada
Con el principe de Ungria.
No quesiste escuchar
La embaxada, que os venia.

Que le comte Alarcos : il a femme et famille.
— Roi, conviez un jour le seigneur Alarcos ;
A table, demandez s'il n'a plus souvenance
Qu'il m'a dit : « Pour toujours je serai ton mari
Et toi ma femme. » Alors, trop confiante en lui
J'attendais sans soupçon, j'aimais sans repentance.
Mais le comte a trahi mon amour et sa foi ;
Épris de la comtesse, il l'épouse et m'oublie.
Si donc j'ai refusé le prince de Hongrie,
La faute en est à lui, Sire, et non pas à moi.
La surprise d'abord rendit muet le roi,
Mais ayant recueilli sa pensée incertaine :
— Sont-ce là les conseils que vous donna la reine ?
Vous n'avez pas pris garde, infante, à mon honneur,
Et le vôtre est terni. Tant que vit la comtesse,
Comment de son époux lui dérober le cœur ?
Par justice ou raison, s'il vous prend et la laisse
Le monde en versera tout le blâme sur vous.

Pues aca en las nuestras cortes
Hija mal recauda avia
Porque en todos los mis reynos
Vuestro por igual no avia,
Sino era el conde Alarcos;
Hijos y muger tenia.
Combidadlo vos, el rey,
Al conde Alarcos un dia,
Y despues que avays comido,
Decidle de parte mia,
Decidle que se acuerde
De la fe, que del tenia,
La qual el me prometio,
Que yo no se la pedia :
De ser siempre mi marido,
Y yo que su muger seria.
Yo fui dello muy contenta
Y que no me arrepentia.
Si caso con la condessa,
Que mirara lo que hazia ;
Que por el no me case
Con el principe de Ungria ;
Si caso con la condessa,
Del es culpa, que no mia.
Perdiera el rey en oyrla
El sentido que tenia ;
Mas despues en si tornado,
Con enojo respondia :
No son estos los consejos
Que vuestra madre os decia.
Muy mal mirastes, infanta,
Do estava la honrra mia.
Si verdad es todo esso,
Vuestra honrra ya es perdida.

Ma fille, avisez-moi. Je ne vois pas qu'y faire ;
J'ai perdu mon conseil en perdant votre mère.
— Le remède est aisé, bon roi. Par son époux
Que la comtesse soit arrachée à la vie,
Et qu'il dise qu'elle est morte de maladie.
Elle morte, il n'est plus d'obstacle à mon hymen,
Et mon honneur est net de soupçon, de souillure.
Alors s'en fut le roi pensif et tout chagrin,
Ne sachant que résoudre en telle conjoncture.
Dans un cercle d'amis il entend Alarcos,
Qui disait : « A quoi bon porter les fers des dames ?
Nous n'obtenons qu'oubli pour prix de nos travaux.
J'aurais tort pourtant, moi, de me plaindre des femmes ;
L'amour de la comtesse égale mon amour,
Et je l'aime aujourd'hui plus que le premier jour.
On a raison : qui bien aime, bien tard oublie. »
Disant ces mots, il voit s'approcher le bon roi,
Et pour parler au roi quitte la compagnie.

No podeys vos ser casada,
Siendo la condessa biva.
Si se haze el casamiento,
Por razon o por justicia,
En el decir de las gentes
Por mala sereys tenida.
Dadme vos, hija, consejo,
Qu' el mio no bastaria,
Que ya es muerta vuestra madre
A quien consejo pedia. —
Pues yo os lo dare, buen rey,
Deste poco que tenia.
Mate el conde a la condessa,
Que nadie no lo sabria,
Y eche fama que ella es muerta
De un cierto mal que tenia,
Y tratar se ha el casamiento
Como cosa no sabida.
Desta manera, buen rey,
Mi honrra se guardaria. —
De alli se salia el rey,
No con plazer, que tenia,
Lleno va de pensamiento
Con la nueva que sabia.
Vido estar al conde Alarcos
Entre muchos, que decia :
Que aprovecha, caballeros,
Amar y servir amiga ?
Que son servicios perdidos,
Donde firmeza no avia ;
No pueden por mi decir
Aquesto que yo decia,
Qu' en el tiempo que servi
Una que tanto queria,

Au comte le bon roi dit avec courtoisie :
« Comte, venez dîner à ma table, avec moi,
Demain ; j'aime à jouir de votre compagnie. »
— Le vœu de votre altesse est pour nous une loi ;
Je lui baise les mains pour cette courtoisie.
J'avais pourtant fixé mon départ à demain
Parce que l'on m'écrit que m'attend la comtesse.
Le roi, le lendemain, au sortir de la messe,
A la table s'assied, non pas qu'il ait grand faim,
Mais afin d'exposer ce qu'il avait à dire.
Le dîner fut brillant, un vrai dîner de roi.
Quand ils eurent mangé, le monde se retire,
Et laisse au salon seul le comte avec le roi,
Et le roi débita ce qu'il avait à dire :
— Tristes nouvelles, comte, et pour vous et pour moi,
Qui me font accuser votre discourtoisie.
Vous avez à l'infante (elle en était ravie)
Juré que vous seriez son mari pour toujours.

Si muy la quise entonces
Agora mas la queria.
Mas por mi pueden decir :
Quien bien ama tarde olvida.
Estas palabras diciendo,
Vido el buen rey que venia,
Y hablando con el rey
D' entre otros se salia.
Dixole el buen rey al conde
Hablando con cortesia :
Combidaros quiero, conde,
Por manana en aquel dia,
Que querays comer conmigo
Por tener me compania. —
Que si haga de buen grado
Lo que su alteza decia,
Beso sus reales manos
Por la buena cortesia,
De tener me aqui manana,
Aunque estava de partida,
Que la condessa me espera,
Segun la carta me embia.
Otro dia de manana
El rey de missa salia.
Luego se assento a comer
No por gana que tenia,
Sino por hablar al conde
Lo que hablar le queria.
Alli fueron bien servidos
Como a rey pertenecia.
Despues que uvieron comido
Toda la gente salida,
Quedose el rey con el conde
En la tabla, do comia,

S'il ne se passa rien de plus, je n'en ai cure;
Mais je dois ajouter autre chose, et plus dure.
De la comtesse il faut que vous tranchiez les jours,
Et publier qu'elle est morte de maladie.
Puis, comme un homme épris de nouvelles amours
Vous demandez la main de ma fille chérie,
Pour réparer sa faute et sa gloire ternie.
Le comte, stupéfait, répond : — De ce discours,
Roi, je ne puis nier un article. L'infante
N'en a pas imposé. Mais, si d'une autre amante,
Malgré mes premiers feux, j'ai demandé la main,
C'est que je redoutais votre royal dédain,
Et craignais le courroux de votre main puissante.
Mais tuer la comtesse, ô bon roi, je ne peux.
Et pourquoi la tuer de tout mal innocente?
— Elle mourra, beau sire, il le faut, je le veux;
Il faut sauver l'honneur de ma fille chérie.
Épargner la comtesse est risquer votre vie.

Empezo de hablar el rey
La embaxada que traya :
Unas nuevas traygo, conde,
Que dellas no me plazia;
Por las quales yo me quexo
De vuestra descortesia.
Prometistes a la infanta
Lo qu' ella no os pedia
De siempre ser su marido,
Y a ella que le plazia.
Si otras cosas passastes,
No entro en essa porfia.
Otra cosa os digo, conde,
De que mas os pesaria :
Que mateys a la condessa,
Que cumple a la honrra mia,
Echeys fama qu' ella es muerta
De cierto mal que tenia;
Y tratarse ha el casamiento
Como cosa no sabida,
Porque no sea deshonrrada
Hija que tanto queria.
Oydas estas razones
El buen conde respondia :
No puedo negar, el rey,
Lo que la infanta decia,
Sino que es muy gran verdad
Todo quanto me pedia.
Por miedo de vos, el rey,
No case con quien devia.
No pense que vuestra alteza
En ello consentiria.
De casar con la infanta,
Yo, Senor, bien casaria;

Pour leur honneur les rois n'ont cure d'innocent.
Est-ce miracle donc que meure la comtesse ?
— Je la tuerai, bon roi. Que Dieu dans sa sagesse
D'un crime commandé pèse le châtiment.
Puissiez-vous aussi, vous, le trouver indulgent !
Mais, foi de chevalier, je jure à votre altesse,
(Tenez-moi pour félon si j'enfreins mon serment)
De tuer, malgré moi, l'innocente comtesse.
Sire, permettez-vous que je vous dise adieu ?
— Réglez votre départ, comte, allez avec Dieu.
Alors s'en va le comte, abymé de tristesse,
Pleurant le seul objet digne de sa tendresse ;
Le comte pleure aussi sur trois fils qu'il avait,
Un encore au berceau, qu'allaite la comtesse,
Car d'aucune nourrice il n'accepte le lait,
Il n'admet que sa mère et seule il la connaît :
Les aînés sont encore jeunes de sens et d'âge.
En chemin, à part soi, le comte ainsi disait :

Mas matar a la condessa,
Senor rey, no lo haria,
Porque no deve morir,
La que mal no merecia. —
De morir tiene, el buen conde,
Por salvar la honrra mia.
Pues no mirastes primero
Lo que mirar se devia.
Sino muere la condessa,
A vos costara la vida.
Por la honrra de los reyes
Muchos sin culpa morian.
Porque muera la condessa
No es mucho maravilla. —
Yo la matare, buen rey,
Mas no sea la culpa mia.
Vos os avendreys con Dios
En la fin de vuestra vida;
Y prometo a vuestra alteza
A fe de caballeria
(Que me tengan por traydor
Si lo dicho no cumplia)
De matar a la condessa,
Aunque mal no merecia.
Buen rey, si me days licencia,
Yo luego me partiria. —
Vayays con Dios, el buen conde,
Ordenad vuestra partida.
Llorando se parte el conde,
Llorando sin alegria,
Llorando por la condessa,
Que mas que a si la queria.
Llora tambien el conde
Por tres hijos que tenia;

— De quel œil regarder ton gracieux visage,
Beau d'amour, coloré de joie et de pudeur,
Quand tu verras de loin, ton époux, ton bonheur,
Qui d'un coup de poignard va payer ta tendresse?
Ah! je suis bien coupable, et bien plus malheureux.
Le comte ainsi parlant, déjà d'un pas joyeux
Aux portes du château s'empressait la comtesse;
Car un page en védette aposté sur la tour
Était venu du comte annoncer le retour.
La comtesse aperçut la tristesse du comte;
Elle voyait son œil rouge et gonflé des pleurs
Qu'il versait en chemin, en pensant à sa honte,
Au passé que l'amour parait de ses couleurs,
A l'avenir souillé de crime et de douleur.
Elle dit: — Bien venu sois-tu, bien de ta dame!
Qu'as-tu, comte Alarcos? Pourquoi pleurer, mon âme?
Qui te reconnaîtrait à cet air égaré?
Sur tes yeux, sur ton front, sur tes traits quel nuage!

El uno era de teta,
Que la condessa lo cria,
Que no queria mamar
De tres amas que tenia,
Sino era de su madre,
Porque bien la conocia.
Los otros eran pequenos,
Poco sentido tenian.
Antes que llegasse el conde
Estas razones decia:
Quien podra mirar, condessa,
Vuestra cara de alegria,
Que saldreys a recibirme,
A la fin de vuestra vida.
Yo soy el triste culpado;
Esta culpa toda es mia.
En diciendo estas palabras
La condessa ya salia,
Que un paje le havia dicho
Como el conde ya venia.
Vido la condessa al conde
La tristeza que tenia;
Viole los ojos llorosos,
Que hinchados los tenia
De llorar por el camino
Mirando el bien que perdia.
Dixo la condessa al conde:
Bien vengays, bien de mi vida;
Que aveys, el conde Alarcos;
Porque lloras, vida mia?
Que venis tan demudado,
Que cierto n' os conocia.
No parece vuestra cara
Ni el gesto que ser solia.

Moitié de tes plaisirs, il faut que je partage
Aussi tes peines. Parle, ou sinon je mourrai.
— Je vous parlerai quand l'heure sera venue.
— Si vous me le taisez, à coup sûr, j'en mourrai.
— Ne me fatiguez pas; l'heure n'est pas venue.
Comtesse, le souper. L'avez-vous tenu prêt?
— Le souper est servi, comte, on vous attendait.
Lors il s'assied à table; à ses côtés il place
Ses deux fils bien-aimés; mais il n'a soif ni faim,
Et, feignant de dormir, la tête dans la main,
Des larmes de ses yeux il arrose sa place.
La comtesse le voit, et, malgré son désir,
Elle n'ose et ne veut en demander la cause.
Enfin, le comte dit : — Il faut que je repose.
La comtesse répond : — Je veux aussi dormir.
Mais, à vrai dire, aucun des deux époux n'espère
Que le sommeil viendra lui fermer la paupière.
Dans leur appartement arrivés, les époux,

Dadme parte del enojo;
Como days de l' alegria
Decidme lo luego, conde,
No mateys la vida mia. —
Yo os lo dire bien, condessa,
Quando la hora seria. —
Si no me lo decis, conde,
Cierto yo rebentaria. —
No me fatigeys, senora,
Que no es la hora venida.
Cenemos luego, condessa,
D' aquesso qu' en casa avia. —
Aparejado esta, conde,
Como otras vezes solia.
Sentose el conde a la mesa.
No cenava, ni podia,
Con sus hijos al costado,
Que muy mucho los queria.
Echo se sobre los ombros,
Hizo como que dormia,
De lagrimas de sus ojos
Toda la mesa cubria.
Mirando lo la condessa,
Que la causa no sabia,
No le preguntava nada,
Que no osava ni podia.
Llevantose luego el conde,
Dixo que dermir queria;
Dixo tambien la condessa
Quella tambien dormiria;
Mas entrellos no avia sueno,
Si la verdad se decia.
Vanse el conde y la condessa
A dormir donde solian.

Lui fait coucher dehors les aînés, et ne laisse
Entrer que le petit qu'allaite la comtesse.
Puis il ferme la porte et pousse les verroux,
Chose qu'il n'avait pas accoutumé de faire.
Alors il dit troublé de honte et de douleur:
Malheureuse comtesse, immense est ton malheur :
— Comte, jusqu'aujourd'hui le sort me fut prospère;
Me faisant votre épouse, il a fait mon bonheur.
— Si vous saviez, c'est là, c'est là votre malheur.
Sachez que, longtemps a, page d'une grand' dame,
L'infante, je l'aimai — voilà votre malheur —
Et lui fis le serment qu'elle serait ma femme.
Elle veut à bon droit que je tienne ma foi,
Et a tout dit au roi son père, qui réclame
L'effet de ma parole, et m'impose la loi
(Qui détruit mon bonheur et va perdre mon âme),
De vous tuer, afin de réparer l'erreur
Qui du nom de l'infante a souillé la blancheur.

Dexan los ninos de fuera,
Que el conde no los queria;
Llevaronse el mas chiquito
El que la condessa cria.
El conde sierra la puerta,
Lo que hazer no solia.
Empezo de hablar el conde,
Con dolor y con manzilla :
O desdichada condessa,
Grande fue la tu desdicha. —
No soy desdichada, el conde;
Por dichosa me tenia,
Solo en ser vuestra muger,
Esto fue gran dicha mia. —
Si bien lo sabeys, condessa,
Essa fue vuestra desdicha.
Sabed que en tiempo passado
Yo ame a quien servia,
La qual era la infanta,
Por desdicha vuestra y mia,
Prometi casar con ella,
Y a ella que le plazia;
Demanda me por marido
Por la fe que me tenia;
Puede lo muy bien hazer
De razon y de justicia.
Dixo me lo el rey su padre,
Porque della lo sabia;
Otra cosa manda el rey
Que toca en el alma mia;
Manda que murays, condessa,
A la fin de vuestra vida,
Que no puede tener honrra,
Siendo vos, condessa, biva.

La comtesse à ces mots tomba sans connaissance ;
Et quand elle eut un peu recueilli ses esprits :
— De mes soins voilà donc votre reconnaissance !
Ne me tuez pas, comte, et suivez mon avis.
Exilée au château que m'a donné mon père,
J'y vivrai solitaire, en élevant nos fils,
A vous fidèle épouse, à vos fils tendre mère.
— Il faut mourir, comtesse, avant que l'aube ait lui.
— Comte, on voit que je suis seule ici, sans appui.
Mon père est chargé d'ans, et j'ai perdu ma mère,
Et des gens de la cour ont tué mon bon frère,
Sur les ordres du roi qui tremblait peur de lui.
Je ne crains pas la mort ; mais sans moi, sans leur mère,
Que deviendront vos fils ? faites-les moi venir,
Qu'avant la mort au moins je les embrasse encore.
— Vous ne les pouvez plus voir avant de mourir.
Embrassez ce petit. C'est lui qui va souffrir :
Comtesse, votre fin, certes, je la déplore ;

De que esto oyo la condessa
Cayo en tierra amortecida.
Mas despues en si tornada,
Estas palabras decia :
Pagos son de mis servicios,
Conde, con que yo os servia ?
Sino me mateys, el conde,
Yo bien os consejaria :
Embiades me a mis tierras
Que mi padre mi ternia.
Yo criare vuestros hijos
Mejor que la que vernia ;
Y os mantendre castidad
Como siempre os mantenia. —
De morir aveys, condessa,
Antes que amanezia el dia. —
Bien parece, el conde Alarcos,
Yo ser sola en esta vida,
Porque tengo el padre viejo,
Mi madre ya es fallecida,
Y mataron a mi hermano
El buen conde don Garcia,
Que el rey lo mando matar,
Por miedo que del tenia.
No me pesa de mi muerte,
Porque yo morir tenia ;
Mas pesame de mis hijos
Que pierden mi compania.
Hazeme los venir, conde,
Y veran mi despedida. —
No los vereys mas, condessa,
En dias de vuestra vida.
Abraçad este chiquito,
Que aqueste es el que os perdia.

Mais l'honneur me défend de vous donner merci.
Confiez-vous en Dieu, n'espérez plus qu'en lui.
— Comte, laissez-moi dire encore une prière.
— Dites-la tôt, comtesse, avant que l'aube ait lui.
— Ce sera bientôt fait, comte, elle n'est guère
Plus longue qu'un *Ave*. Lors, pleine de ferveur,
A genoux, elle adresse à Dieu cette prière :
— J'abandonne mon âme entre tes mains, Seigneur.
Pour moi de ta justice adoucis la rigueur,
Pardonne à ma faiblesse, et me châtie en père.
Bon comte, j'ai fini de dire ma prière.
Prenez soin de nos fils, votre espoir, mon regret,
Et tant que vous vivrez priez Dieu pour mon âme.
Vous le savez, je meurs innocente de blâme.
Qu'une fois cet enfant goûte encor de mon lait.
— Respectez son sommeil, madame, le temps presse ;
Le ciel blanchit déjà. Pardonnez-moi, comtesse ;
— Comte, je vous pardonne, au nom de nos amours ;

Pesame de vos, condessa,
Quanto pesar me podia.
No os pueda valer, senora,
Que mas me va que la vida.
Encomendaos a Dios,
Que esto hazer se tenia. —
Dexeys me decir, buen conde,
Una oracion que sabia. —
Decidla presto, condessa,
Antes que amanezia el dia. —
Presto la avre dicho, conde,
No estare un ave maria.
Hinco en tierra las rodillas
Y esta oracion decia :
En las tus manos, senor,
Encomiendo el alma mia,
No me juzgues mis pecados
Segun que yo merecia,
Mas segun tu gran piedad
Y la tu gracia infinita.
Acabada es ya, buen conde,
La oracion que sabia.
Encomiend' os essos hijos
Que entre vos y mi avia,
Y rogad a Dios por mi
Mientre tuvieredes vida,
Que a ello soys obligado,
Pues que sin culpa moria.
Dedes me aca esse hijo,
Mamare por despedida. —
No lo desperteys, condessa,
Dexaldo estar que dormia.
Sino que os pido perdon
Porque ya llegava el dia. —

Mais jamais de pardon pour le roi ni l'infante.
Je les cite tous deux, et dans les trente jours,
Devant Dieu, le vengeur de ma mort innocente.
Pendant que de ces mots elle achevait le cours,
Son époux préparait l'instrument de son crime.
Frémissant il saisit la docile victime,
Tout autour de sa gorge il lui roule un fichu ;
Avec de longs efforts, des deux mains il le serre,
Et ne le relâcha qu'au moment qu'il eut vu
Qu'il serrait un corps mort et bon à mettre en terre.
Il lui défait sa robe, et l'étend sur le lit
Couverte du linceul, comme femme endormie.
S'étant deshabillé, près d'elle il se tapit
L'espace d'un *Ave*, puis il se lève, et crie :
— A moi, mes écuyers ; ma femme va mourir !
La maison se réveille ; on accourt, on s'empresse ;
Mais trop tard arrivaient les secours : La comtesse
Du mal qui la tenait ne pouvait plus guérir.

A vos yo perdono, conde,
Por el amor que os tenia,
Mas yo no perdono al rey
Ni a la infanta su hija ;
Sino que queden citados
Delante la alta justicia,
Que alla vayan a juyzio
Dentro de los trenta dias.
Estas palabras diciendo,
El conde se apercibia ;
Echo le por la garganta
Una toca que tenia,
Apreto con las dos manos
Con la fuerza que podia,
No le afloxo la garganta
Mientra que vida tenia.
Quando ya la vido el conde
Traspassada y fallecida,
Desnudo le los vestidos
Y las ropas que tenia,
Echo la encima la cama,
Cubrio la como solia,
Desnudo se a su costado,
Obra de un ave maria ;
Llevantose dando vozes
A la gente que tenia !
Socorred, mis escuderos,
Que la condessa se fina !
Hallan la condessa muerta
Los que a socorrer venian.
Asi murio la condessa
Sin razon y sin justicia ;
Mas tambien todos murieron
Dentro de los trenta dias.

C'est ainsi que mourut la comtesse innocente.
Mais ses bourreaux bientôt dirent au monde adieu.
Déjà le jour douzième était morte l'infante.
Le roi, le vingt-cinquième, et le comte, le trente,
Allèrent comparaître au tribunal de Dieu.
Prions, pauvres pécheurs, prions que Dieu les fasse,
Et nous aussi, jouir des trésors de sa grâce!

N. L.

Los doze dias pasados,
La infanta ya moria.
El rey a los veynte cinco,
El conde al treynteno dia,

Alla fueron a dar cuenta
A la justicia divina.
Acas nos de Dios su gracia
Y alla la gloria cumplida.

La Constitution hongroise.

Il existe dans l'Europe orientale un pays qui offre un champ nouveau, vaste, intéressant au voyageur curieux, au négociant entreprenant, à l'explorateur psychologiste, au penseur politique, au jurisconsulte philosophe, au naturaliste, à tout homme qui s'adonne à des recherches historiques. Ce pays, le plus considérable de tous ceux qui sont sous la domination autrichienne, c'est le royaume de Hongrie. Depuis quelques années seulement, l'Europe lui accorde une attention un peu plus sérieuse ; il semblerait que l'on eût tout récemment découvert qu'il contient 4,000 milles carrés, qu'il a dix millions d'habitants, que depuis des siècles il possède une *constitution*.

Lorsque la diète est assemblée, on exprime souvent le désir de savoir quelle marche elle suit, quels sont les objets dont elle s'occupe et comment elle les traite. Ce qu'on a lu jusqu'aujourd'hui dans les feuilles publiques, peut bien, à cet égard, exciter la curiosité, mais non la satisfaire. En effet, il faut nécessairement connaître la forme actuelle, le mécanisme, la structure de ce corps législatif, pour pouvoir bien apprécier les débats auxquels il se livre, les résolutions qu'il prend.

Ce que l'on appelle en France, la chambre des pairs et la chambre des députés ; en Angleterre, la chambre des lords et la chambre des communes ; en Belgique, le sénat et la chambre des représentants, se nomme, en Hongrie, la *Table des magnats* et la *Table des députés*, ou la *Table haute* et la *Table basse*. Avant de faire connaître la composition actuelle de ces deux corps, nous dirons quelques mots des changements que, depuis trois siècles, a subis la constitution hongroise.

Au seizième siècle, lorsque la maison d'Autriche devint souveraine du royaume de Hongrie, ce pays, sous la main trop faible des Jagellons, était tombé dans la plus sauvage anarchie ; les paysans, après une sanglante rébellion, avaient été replacés dans l'état de servage ; les finances étaient dans le plus grand désordre. La funeste bataille de Mohatz, perdue par la zizanie qui existait entre les grands et par l'indifférence de la nation, combla la mesure : le pays devint la proie des bandes dévastatrices des Turcs victorieux. A ces maux s'en joignirent d'autres encore : la guerre civile éclata lorsque, sous le nouveau gouvernement, on voulut séparer la Transylvanie de la Hongrie et donner à la première un prince électif indépendant ; puis, bientôt après, vint la guerre de religion. Ce déplorable état de choses dura jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. Le principe monarchique fut définitivement affermi par la paix de Szathmar, qui donna le coup de grâce au parti de Rakotzy. Ce gentilhomme, soutenu par la France et à la tête d'un parti puissant, voulait établir en Hongrie une république magnatique avec un souverain électif.

Les diètes de 1713, 1723 et 1729 consacrèrent le principe de la division du pays en *comitats*, devant exercer une influence immédiate sur la législature à l'aide des instructions que remettent les comitats aux députés, et auxquelles ceux-ci doivent se conformer. « Au moyen de » ces diètes, dit un écrivain hongrois, on introduisit dans le pays un » nouvel ordre de choses plus approprié aux temps modernes. La » puissance royale fut *suffisamment* affermie, afin d'assurer l'unité » du royaume et de pouvoir comprimer cet indomptable amour de » l'indépendance qui s'est religieusement conservé, bien que sept » siècles se soient écoulés depuis que la nation l'apporta avec elle » en quittant les steppes nomades pour venir habiter les contrées » danubiennes. »

Après ces trois diètes, le pays, fatigué de la guerre, tomba dans une lourde apathie, de laquelle il sortit pour quelque temps à la poétique apparition de Marie-Thérèse, menacée par l'Europe en armes.

Au cri de : « Mourons pour notre roi! » les Hongrois se jetèrent dans la lutte désespérée de 1741. Quelque puissamment qu'agît au dehors cet héroïque enthousiasme, il resta pour la Hongrie sans résultat. La bourgeoisie fut vouée au mépris; le paysan, à l'oppression. L'impératrice crut devoir s'intéresser au sort de la classe la plus à plaindre et la plus nombreuse, et elle demanda à la diète de 1764 que les paysans fussent soumis à une législation moins oppressive; mais la noblesse resta sourde au généreux appel du gouvernement, L'impératrice, sans se laisser arrêter par la crainte de violer la constitution, pensa que l'humanité lui faisait un devoir de soustraire tant de millions d'hommes à la tyrannie d'une noblesse dépravée. En dehors de la diète, des commissaires promulguèrent un *urbaricens*, qui affranchissait entièrement les serfs. Les nobles, sentant que leur cause était mauvaise, n'opposèrent point de résistance.

L'empereur Joseph fut moins heureux dans les efforts qu'il fit pour enlever à la Hongrie sa nationalité, supprimer les comitats et donner au royaume une administration semblable à celle des états héréditaires autrichiens. Les Hongrois repoussèrent énergiquement toute réforme ayant pour but de les identifier à la grande famille germanique.

La révolution française exerça une grande influence en Hongrie. Les esprits s'agitèrent; l'étendard de la révolte fut levé sur divers points. L'empereur Joseph venait de descendre dans la tombe; son successeur, Léopold II, vit l'imminence du péril et eut recours à un ingénieux moyen pour donner une autre direction au mouvement qui se préparait : une révision totale de la législation fut soumise à la diète (1790 et 1791). Mais ce n'était qu'un leurre; une fois le danger passé, ces projets de réforme furent indéfiniment ajournés.

Les débats de la diète de 1832-1836 furent extrêmement agités; les idées d'égalité devant la loi y trouvèrent de chaleureux défenseurs, mais à peine la dissolution de la représentation nationale eut-elle été prononcée que le gouvernement eut recours à des mesures réac-

tionnaires, et que les procès politiques permirent de s'assurer des plus zélés partisans des réformes.

Les questions les plus importantes ont été traitées dans la diète qui vient de se séparer ; on y a pris des résolutions qui ouvrent une large voie aux progrès, mais jusqu'à présent rien n'indique le parti qu'à cet égard prendra le cabinet de Vienne.

La représentation *dite nationale*, telle qu'elle se compose aujourd'hui en Hongrie, est évidemment le premier point sur lequel devraient porter les réformes. Il y a, dans la diète, quatre parties distinctes : le clergé, les magnats, la noblesse, les villes libres royales. La *Table basse* se compose de 224 députés. Les chapitres en ont 23 à élire, les comitats 101, les villes royales 70, Jazigien 2, les villes heyduques 2, le district commercial de Fiume 1, le royaume de Croatie 2. La *Curia regia* a le droit d'envoyer en qualité de députés la moitié de ses membres, c'est-à-dire 25. Ces 25 envoyés forment ce que l'on appelle la *Table royale*. Le président de cette table, *personalis præsentiæ regiæ*, auquel on donne d'ordinaire le nom de *personal*, est en même temps président de la table des députés.

On comprend aussi dans cette dernière table les représentants des magnats absents; dans la précédente diète, on en comptait au moins 200 ; mais ils n'ont pas voix délibérative, et, comme législateurs, leur pouvoir se réduit à rien.

La *Table haute ou des magnats* compte 111 membres qui sont :

Le prince palatin et les grands dignitaires du royaume 8, les archevêques et les évêques 11, les palatins *(obergespane)* 12, les régalistes [1] 77, l'abbé de Martinsberg et l'abbé d'Jaszo.

Le prince palatin est président, non seulement de la table des magnats, mais aussi de toute la diète.

[1] On entend par *régalistes* tous les comtes et les barons en âge de majorité, qui, possédant un domaine particulier, sont en même temps magnats hongrois. On donne aussi cette dénomination au gouverneur de Fiume et aux deux députés du royaume de Croatie.

La table aristocratique ne se compose pas invariablement de 111 membres. On conçoit que, pour chaque diète, le nombre des dignitaires, des palatins, et surtout des régalistes peut ne plus être le même que dans la diète qui a précédé.

C'est à la table des députés que sont, en premier lieu, présentées les propositions royales qui y sont discutées et qui ne sont soumises à la table des magnats que quand l'autre table les a acceptées, modifiées ou rejetées.

Les plaintes et réclamations du pays, *postulati et gravamina regni*, doivent également être d'abord présentées à la table basse, qui, par conséquent a toujours l'initiative des débats. Il est pourtant quelquefois arrivé que des propositions royales ont été discutées à la table haute avant d'avoir passé à l'autre table.

Lorsque les deux tables sont d'accord, l'objet est, comme *repræsentatio*, renvoyé au roi; mais lorsque la table des magnats est en dissidence, elle renvoie, avec ses observations, l'objet à la table des députés.

Les écritures qui sont échangées entre les deux assemblées se nomment *nunties*. Les messages entre les deux chambres vont et viennent jusqu'à ce qu'elles soient d'accord, ou que la table des députés déclare se désister de l'objet en discussion. Dans le premier cas, la *repræsentatio* devient loi du royaume, lorsque l'empereur et roi y donne sa sanction; mais si le souverain demande des modifications à l'objet qui lui a été renvoyé, cet objet est de nouveau soumis aux débats des deux tables.

Lorsque la proposition royale n'est pas accompagnée d'un projet de loi, et il en est presque toujours ainsi, le projet ne se rédige qu'à la fin de la session. Cette rédaction est confiée au chancelier et à quelques conseillers de cour, qui se concertent avec des membres de la diète nommés *ad hoc*. Ces membres soumettent les projets à l'approbation des deux tables; puis, lorsque la sanction royale a été accordée, la diète est dissoute.

La diète hongroise ne peut se maintenir longtemps dans sa forme actuelle. Un des premiers écueils contre lesquels elle ne tardera pas à venir échouer, c'est la division par cercles survenue en 1790. La Hongrie est idéalement divisée en quatre cercles : d'en deçà et d'au-delà du Danube; d'en deçà et d'au-delà de la Theiss. Dès cette année 1790, ces deux derniers formèrent une assemblée particulière; les deux cercles du Danube en firent autant. De cette manière, ils délibéraient préalablement, chacun de son côté, sur les objets qui devaient être ensuite présentés à l'assemblée générale. En 1805, les quatre cercles comprirent tout ce que ce mode avait de défectueux; ils se réunirent pour les discussions préalables et se choisirent un président. Mais aujourd'hui on a repris, comme à la fin du siècle dernier, la discussion par cercle. Cette marche, qui enlève à la table des députés l'unité des débats dont elle aurait besoin, sera indubitablement la cause d'une scission.

Il existe, dans la chambre des députés, la plus grande confusion relativement à la manière de recueillir les voix, et, à cet égard, on sent vivement le manque d'un bon règlement. Les 52 comitats, qui envoient 103 députés, n'ont que 52 voix. Quelque étrange que cela soit, il y aurait peut-être une solution à ce problème, si le principe d'accorder une voix à chaque comitat était suivi d'une manière conséquente; mais il n'en est pas ainsi, et souvent il arrive que les plus singulières complications viennent entraver les décisions des assemblées.

Les députés d'Jazigien, ceux des villes heyduques, des districts commerciaux, ceux de Comès et de Turopolga ont le droit de voter, *mais leurs voix ne comptent pas.*

Les 49 villes royales n'ont entre elles qu'une seule voix, de sorte que, dans le corps législatif, ces nombreuses et florissantes cités réunies n'ont pas plus d'influence que le plus mince comitat. L'étranger qui a vu Presbourg, Raab, Kaschau, Thérésiopel, Bude, etc., aura peine à comprendre une telle aberration. Et Pesth, ce joyau de la Hongrie, Pesth, qui par sa position, son commerce et sa richesse surpasse de

beaucoup chacun des comitats, qui pour la réunion des intelligences les égale tous, Pesth ne compte que pour un 49me de voix!

La représentation des villes, n'est, on le voit, qu'illusoire, et un tel état de choses demande une réforme semblable à celle qui a eu lieu en Angleterre il y a douze ans. Les cités hongroises refusent pour la plupart d'envoyer des députés à l'assemblée élective, qui jusqu'à présent est, ainsi que le gouvernement, restée sourde à leurs justes réclamations.

Nous avons dit que chaque comitat remet à ses députés des instructions auxquelles ils doivent se conformer. Ces instructions sont ce qu'est en Belgique et en France la couleur du député, sa profession de foi politique. Dans ces deux états on dit aux électeurs : « Voici » quels sont mes principes ; si vous les approuvez, nommez-moi. » En Hongrie, les électeurs disent aux députés : « Voici nos instruc- » tions ; nous y avons développé nos principes ; défendez-les. » Mais, de même que chez nous le député ne conserve pas toujours religieusement sa *couleur primitive,* de même, en Hongrie, les électeurs ne s'en tiennent pas invariablement à leurs premières instructions, qui sont fort souvent annihilées par des *instructions supplémentaires,* et l'on a vu, pour un seul objet, le même comitat prendre trois ou quatre résolutions contradictoires. Il arrive aussi que des députés, donnant un sens forcé aux instructions qu'ils ont reçues, votent en faveur d'un projet de loi que leurs commettans n'approuvent pas.

La composition de la chambre aristocratique offre aussi les plus choquantes contradictions. Les évêques de l'église grecque non-unie, bien que faisant partie de cette table, n'y ont ni siéges déterminés, ni voix délibératives.

La table des magnats tient ses séances à huis-clos, tandis que celles de l'autre table sont publiques ; le pays, par conséquent, reste dans la plus complète ignorance sur ce qui se passe dans la première de ces assemblées. Les magnats, du reste, sont loin de montrer un zèle exemplaire dans l'accomplissement de leurs devoirs politiques : sur 52

obergespane (palatins) appelés à faire partie de la précédente diète, 13 seulement se sont rendus dans cette assemblée.

Ils n'ont point non plus de règlement relatif au scrutin, et jusqu'à présent, on a suivi, en Hongrie, cette maxime « que les voix ne doivent pas se compter, mais qu'elles doivent *se peser, vota non debent numerari, sed ponderari.* » Le président se trouve ainsi l'arbitre des décisions; *pars sanior decidit*, c'est lui qui prononce quelles sont les voix les plus sages. Mais un tel état de choses ne pouvait être toléré que dans un pays purement aristocratique, et tout le temps seulement que la présidence jouissait d'une grande influence morale. On a senti que, de nos jours, un pareil mode de procéder n'était plus possible, et la dernière diète, bien qu'elle n'eût pas pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher la confusion lors du scrutin, a du moins sagement décidé que les voix *ne se pèseraient plus*.

Une nouvelle session de la diète hongroise vient de s'ouvrir, et les feuilles d'outre Rhin nous apprennent que, dès le début de ses travaux, ce corps politique a pris des résolutions extrêmement importantes. Dans une assemblée générale, tenue du 7 au 10 février 1843, les états se sont formellement prononcés en faveur de réformes qui donneraient une face toute nouvelle à la constitution du royaume de Hongrie. Mais nous croyons pouvoir en donner d'avance l'assurance, le gouvernement impérial et royal se gardera bien de sanctionner les résolutions que vient de prendre l'assemblée générale des états. L'Autriche, l'État germanique qui agit avec le plus de circonspection et de mesure, n'ira pas, on le pense bien, consentir à ce que la Hongrie avance d'un pas délibéré dans la voie des réformes radicales; M. de Metternich, ce politique si habile, ne donnera pas ainsi, à la fin de sa carrière, un démenti aux principes conservateurs qu'il a défendus, avec tant d'opiniâtreté dans tout le cours de sa vie.

Les points sur lesquels l'assemblée générale des états s'est prononcée, sont au nombre de huit.

1° Cette assemblée demande que les débats judiciaires soient publics. Ce vœu doit nous paraître bien naturel, à nous qui ne pouvons guères concevoir de débats judiciaires sans publicité; il doit nous sembler que le gouvernement autrichien ne saurait équitablement se refuser à y déférer. Mais, à Vienne, on est loin d'envisager de cette manière la question, et si, dans cette partie si importante de l'organisation gouvernementale, quelques réformes ont lieu, elles seront insignifiantes et n'apporteront aucun changement essentiel dans la législation hongroise actuelle. Toute l'Allemagne, du reste (excepté les pays qui ont été placés sous la domination immédiate de la France), est encore régie par la *procédure écrite*.

2° On veut la liberté de la presse, avec une nouvelle loi qui empêche ce droit précieux de dégénérer en licence.

3° On veut aussi la liberté entière d'exprimer sa pensée *par la parole*. Ces deux points seront purement et simplement écartés ou ajournés pour plus d'un siècle.

4° La diète demande que les députés s'obligent par serment de n'accepter du gouvenement aucun emploi dans le cours de la session, ni dans les trois années qui suivront. Cette proposition, on le voit, est bien plus explicite que celle que vient de faire à Paris M. de Sade au sujet des députés fonctionnaires; elle n'admet aucune exception.

5° Les griefs du pays, *postulata et gravamina regni,* déjà déposés au pied du trône, mais sur lesquels aucune décision n'a encore été prise, seront de nouveau examinés et *il y sera fait droit.* Une résolution semblable est prise dans chacune des sessions de la diète, mais le cabinet de Vienne n'en laisse pas moins dormir dans les cartons les réclamations au sujet desquelles il croit devoir ne pas se prononcer. Au nombre des réclamations actuelles, se trouve celle qui concerne les mariages mixtes, et qui a déjà fait l'objet de longues négociations avec le saint-siége. Tout récemment, dans le nord de la Germanie, cette question si épineuse avait soulevé les plus graves difficultés, dont l'aplanissement n'a pu avoir lieu qu'au moyen de concessions réci-

proques que se sont faites le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Aujourd'hui, en Hongrie, on voudrait qu'il y eût une pénalité contre le prêtre qui refuserait la bénédiction nuptiale, qu'il encourût une amende de 100 florins (250 francs).

La diète demande enfin 6° que les catholiques aient la liberté d'embrasser une autre religion, lorsque c'est spontanément qu'ils prennent cette résolution ; 7° que l'enseignement de 6 semaines, auquel doivent se soumettre les prosélytes, soit supprimé, et 8° que tous les cultes chretiens aient, en Hongrie, les mêmes droits et les mêmes priviléges.

N. Charpentier.

Révolutions de la Plèbe à Rome,

DEPUIS LA LOI DES DOUZE TABLES JUSQU'À LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE [1].

I.

Par la loi des Douze tables, tous les citoyens étaient égaux quant aux droits civils, sauf la défense de mariage entre patriciens et plébéiens, qui fut consacrée dans les dernières tables. Dans les premiers temps et sous l'influence de la terreur causée par la punition des décemvirs, les patriciens durent même souffrir que la plèbe conquît plusieurs droits politiques. Les élections furent rendues aux centuries; une loi du consul Valerius (305 de Rome) assimila les décrets de la plèbe aux décrets portés dans l'assemblée des centuries; et le tribun Duilius fit passer deux lois qui infligeaient la peine capitale à quiconque empêcherait l'élection des tribuns ou oserait faire élire un magistrat *sine provocatione ad populum*. Quelques années plus tard (309), le tribun Canuleius obtint l'abolition de la défense de mariage entre patriciens et plébéiens, défense qui depuis longtemps était incompatible avec les mœurs de la nation. Car il est incontestable que déjà avant la loi Canuleia les mésalliances étaient assez fréquentes. Mais ces unions ne produisaient, certes, pas l'effet d'un mariage, et il est probable que les enfants qui en naissaient, n'étaient point admis parmi les patriciens.

[1] Cet article fait partie d'un ouvrage fort important sur l'histoire du droit romain, que M. Maynz, l'un des professeurs les plus distingués de notre université libre, se propose de publier prochainement. C'est une bonne fortune pour nous que l'auteur ait consenti à l'insertion de ce fragment dans notre revue, avant la publication de son livre. (*Note des Éditeurs.*)

Canuleius demanda également l'admission des plébéiens au consulat; mais la noblesse sut éluder la proposition en faisant remplacer momentanément les consuls par six *tribuni militum consulari potestate,* dont trois furent pris parmi les plébéiens. Pressentant qu'à la longue il leur serait impossible de résister aux justes réclamations de la plèbe, les patriciens démembrèrent du consulat certaines attributions, afin de conserver celles-ci quand ils devraient céder sur le consulat. Ainsi furent créées magistratures indépendantes la censure conférée par le sénat et les curies, la questure conférée par les centuries (311), et plus tard (378) la préture et l'édilité patricienne.

II.

Depuis la motion de Canuleius jusqu'en 378, il y a tantôt des tribuns militaires, tantôt des consuls patriciens, selon que l'aristocratie perd ou gagne du terrain. Aucun moyen ne répugne aux patriciens pour sauver leurs priviléges menacés; la ruse et la corruption sont leurs armes ordinaires, mais l'assassinat aussi est proclamé dans le sénat comme une mesure d'utilité publique. Nous trouvons rapporté dans Dion Cassius le massacre de neuf tribuns de la plèbe qui a dû avoir lieu vers cette époque. En 315, une famine affreuse poussa le peuple au désespoir; le sénat ne put ou ne voulut le secourir; Sp. Mælius, riche chevalier plébéien, sacrifia sa fortune pour acheter des grains qu'il revendit à des prix modérés, ou qu'il abandonna gratuitement aux plus pauvres. Les patriciens conçurent de l'ombrage de cette conduite et nommèrent dictateur le vieux Cincinnatus, qui souilla sa gloire par sa complicité dans l'assassinat de Mælius, commis par le général de cavalerie Servilius Ahala. Ce crime atroce éveilla la plèbe, et il est probable qu'il aurait été suivi de près de la défaite complète des patriciens, si des guerres continuelles n'avaient empêché la plèbe de poursuivre ses efforts. Cependant elle n'en continua pas moins d'avancer lentement : elle obtint d'abord quelques concessions

par rapport au domaine public; puis il fut admis que des plébéiens pourraient être portés à la questure. Cette dernière mesure était d'une grande importance; car elle avait pour effet d'introduire dans le sénat les plébéiens qui avaient rempli ces fonctions, et d'y créer un parti qui, à la longue, devait nécessairement vaincre la résistance des patriciens. Aussi le sénat (en 348) accorda-t-il de son propre mouvement une paye régulière aux soldats, concession que les tribuns jusqu'alors avaient toujours réclamée sans succès. Mais une autre innovation fut funeste à la plèbe; le droit d'intercession, qui dans le principe n'appartenait qu'au corps des tribuns, fut accordé à chaque tribun en particulier, même contre ses collègues. Nous ignorons si cette mesure était une conquête des patriciens ou si elle a été prise par les plébéiens mêmes, qui, se trompant sur l'effet qu'elle produirait, n'y voyaient peut-être qu'une extension donnée à la puissance tribunitienne, tandis que ce n'était en réalité qu'un moyen de corruption dans les mains de l'aristocratie.

L'invasion des Gaulois rejeta la masse de la plèbe dans la plus affreuse misère. L'ancienne oppression, les anciens griefs se reproduisirent. Les dettes des plébéiens s'accrurent d'une manière effrayante; le cens ne se fit plus ou se fit avec l'arbitraire le plus révoltant. La cruauté des patriciens envers leurs débiteurs passa toutes les bornes. M. Manlius, le défenseur du capitole, s'étant rendu suspect aux patriciens par les secours qu'il prêta aux pauvres, fut traduit devant l'assemblée du peuple sous la prévention d'aspirer à la royauté. Les centuries l'acquittèrent, mais les patriciens ne reculèrent pas devant un assassinat; ils le firent condamner par les curies et précipiter du haut de la roche Tarpéienne. Le sénat chercha à faire oublier ce crime par des distributions de terres; mais la misère n'en augmenta pas moins. La plèbe allait succomber, quand deux hommes doués d'une grande énergie la tirèrent de son abaissement et lui assurèrent la suprématie pour toujours. Pendant dix ans (378-388), les tribuns C. Licinius Stolo et L. Sextius ne cessèrent de réclamer contre le mode inique

de distribution du domaine public et contre le sort malheureux des débiteurs abandonnés aux cruautés de leurs créanciers. Mais tout en cherchant ainsi un remède aux maux actuels, ils voulurent en prévenir le retour en étendant les droits politiques de la plèbe. A cet effet ils demandèrent en dernier lieu que les plébéiens fussent admis au consulat. La résistance des patriciens fut opiniâtre ; déjà la plèbe commençait à se lasser, et, ne pensant qu'aux intérêts matériels et aux besoins les plus pressants, elle se montra disposée à abandonner le dernier point, afin d'obtenir une diminution des dettes et une part minime du domaine public. Mais les tribuns ne voulurent point consentir à scinder leurs propositions et obtinrent enfin tout ce qu'ils avaient réclamé. Néanmoins les patriciens ne se croient pas encore vaincus : quand il s'agit d'installer L. Sextius comme premier consul plébéien, les curies cherchent à se soustraire à cette triste nécessité et refusent de lui conférer le pouvoir. La plèbe doit recourir aux armes et les patriciens cèdent.

§ III.

A partir de cette époque, les progrès de la plèbe deviennent de plus en plus rapides. En 412 les deux consuls purent être choisis parmi les plébéiens ; insensiblement ils furent admis à toutes les magistratures, et en 502 le plébéien Ti. Coruncanius obtint même la dignité de grand pontife. C'est en vain que les patriciens, s'emparant de quelques revers essuyés par des consuls plébéiens, cherchent à ressaisir les priviléges perdus ; une brillante série de héros montre bientôt que les dieux ne sont pas moins favorables à la roture qu'à la noblesse. Le sénat, recevant ainsi dans son sein les magistrats qui sortaient de fonctions, se modifia essentiellement ; bientôt la majorité de ce corps puissant se trouva entièrement déplacée, et nous lisons que la motion du dictateur Q. Publilius Philo, tendant à étendre l'autorité des plébiscites, fut soutenue par le sénat contre les curies.

Si l'on ajoute à ces causes un phénomène qui se reproduit dans l'histoire de tous les siècles, savoir, que toute caste finit par s'éteindre à la longue, on comprend aisément que les patriciens, peu nombreux d'ailleurs et ne jouissant plus d'aucun privilége réel, ont dû se perdre dans la masse, et que bientôt la plèbe forma pour ainsi dire la république. C'est à partir de ce moment que le mot populus comprend tous les citoyens, tant les plébéiens que les patres. Cependant, avant d'arriver à une fusion complète, la plèbe doit encore une fois recourir à la force matérielle. La misère qui suivit la guerre des Samnites, et les cruautés exercées contre les débiteurs pauvres, provoquèrent la dernière émigration de la plèbe. Le sénat s'interposa entre les plébéiens et les patriciens; une transaction intervint, qui détruisit la puissance des curies. Les lois Hortensiæ (468) attribuèrent aux plébiscites force obligatoire pour la nation entière sans qu'il fût besoin, ni de la sanction des curies, ni de la ratification du sénat. Par contre, il paraît que l'autorité de ce dernier corps fut augmentée. C'est là le dernier acte de la lutte entre la plèbe et les patres.

§ IV.

Toutes les réformes politiques sont maintenant réalisées; l'égalité des droits politiques et civils est assurée à tous les citoyens; tout présage un avenir heureux. Mais les faits ne répondent point aux prévisions favorables qu'on aurait pu fonder sur le passé. L'aristocratie de naissance, dont le peuple venait de briser le joug fut bientôt remplacée par une aristocratie d'argent qui se recrutait au sein même de la plèbe. La lutte entre la commune et les patres n'avait pas été plus acharnée que celle qui s'engagea entre les pauvres et les riches, concentrés au sénat (*optimates*); et autant la première avait été noble et sublime, autant celle-ci fut triste et affligeante. La nouvelle noblesse plébéienne, formée des familles qui comptaient un certain nombre de magistrats, ne se montre guère plus équitable que celle des patres;

toutes les vieilles ruses devenues traditionnelles au sénat, continuent d'être employées. C'est toujours au nom de la patrie que se font les spoliations et les violations de la loi ; la religion sert comme autrefois de manteau à toutes les turpitudes ; la corruption est le moyen le plus ordinaire de faire taire les défenseurs des pauvres ; et, quand tous ces moyens ne réussissent point, on a recours à l'assassinat. Par contre, la masse des opprimés est loin de présenter le beau spectacle de l'ancienne plèbe qui, bien que faible et quelquefois trompée, avait combattu avec tant de résignation et de persévérance. C'est que la plèbe était une nation entière, une armée serrée, restant toujours la même et sachant bien ce qu'elle voulait ; tandis que les pauvres des derniers temps de la république formaient une masse sans organisation, ne se connaissant point et ne comprenant pas la source de ses maux. C'est en vain que de temps en temps des hommes généreux se lèvent pour la sauver ; ils ne sont pas compris. Élevés aux nues tant qu'ils apportent un allégement momentané à la misère la plus poignante, ils se voient abandonnés dès qu'ils poursuivent leurs idées de progrès au delà des besoins actuels ; et le sénat, constant dans sa politique froide et implacable, saisit ces moments de lassitude pour immoler les défenseurs du peuple que le peuple ne soutient plus.

L'égoïsme qui domine la masse favorise encore les défections ; et tel qui, pauvre aujourd'hui, combattait pour le peuple, en désertait la cause le lendemain quand il avait trouvé moyen de sortir des rangs des opprimés et d'opprimer lui-même à son tour.

En contemplant cet affligeant spectacle, on est conduit nécessairement à se demander quelles étaient les causes de cette démoralisation générale. Il est probable que bien des faits importants échappent à nos investigations ; cependant, on peut le dire avec certitude, parmi ces causes il faut ranger en première ligne le défaut d'organisation sociale, dont le symptôme le plus frappant est la grande inégalité des fortunes qui augmenta rapidement de jour en jour. Déjà avant la conquête de l'Italie, le domaine public avait fourni aux gouvernants

les moyens d'accumuler des trésors aux dépens de la masse du peuple; mais la progression devint bien plus effrayante, lorsqu'ils purent étendre aux provinces l'admirable système d'exactions et de concussions qui était la suite inévitable des conquêtes de la république. Ainsi la guerre qui accroissait sans cesse la misère du peuple, contribua à élever à la fois le pouvoir et les richesses des grands ; et quiconque voulait remédier à cet état de choses, semblait porter atteinte à la sécurité du gouvernement et de l'État même.

Au premier abord on pourrait penser que sous ce rapport, Rome ne se trouvait pas dans une position plus désespérée que la plupart des sociétés modernes, dans lesquelles les mêmes abus et les mêmes vices se retrouvent avec plus ou moins d'intensité. Mais il y a cette immense différence qu'à Rome le pauvre n'avait aucun moyen de sortir de sa position : il ne comprenait pas son importance comme travailleur. Les Romains ne connaissaient d'industrie digne de l'homme libre que l'agriculture ; et cette ressource modeste n'était pas suffisante pour contre-balancer les moyens puissants dont les riches disposaient. Encore, dans l'agriculture, était-il facile à ces derniers d'écraser la concurrence des pauvres au moyen du travail des esclaves. Cela était bien compris par les hommes qui s'occupaient du sort de leurs concitoyens. Déjà Licinius avait voulu que les possesseurs des terres du domaine public employassent un certain nombre d'hommes libres pour la culture ; et l'on attribue à C. Gracchus l'idée que personne ne devait avoir plus de terres qu'il ne pourrait en cultiver lui-même.

Ainsi l'institution de l'esclavage était une cause de corruption, non-seulement parce qu'elle contient une violation de la dignité humaine, mais encore parce qu'elle permettait aux riches de centupler leurs moyens de domination, et d'aggraver de plus en plus le joug qu'ils faisaient peser sur les travailleurs libres. L'esclavage étendait sa pernicieuse influence même par delà sa durée. Tout affranchi devenait de plein droit citoyen romain. Or il est facile de comprendre à quel

titre les esclaves d'un maître corrompu pouvaient mériter la faveur de l'affranchissement. Le servilisme, l'avidité, l'hypocrisie, la corruption, tous les vices en un mot avaient envahi cette société avilie ; et cet état de dégradation devint de jour en jour plus désespérant à mesure que les affranchissements accrurent le nombre des citoyens. Ce mode de naturalisation était devenu si fréquent vers la fin de la république que l'on crut devoir prendre des mesures législatives pour en prévenir l'abus.

Pourtant il y avait un élément qui aurait pu rendre à la république la force nécessaire pour se relever. Il eût suffi d'accorder aux habitants des villes d'Italie le droit de cité et de les faire participer au pouvoir législatif par une représentation rationnelle. Mais le sénat, prévoyant les suites inévitables d'une pareille réforme, chercha par tous les moyens possibles à la prévenir. Le patriotisme étroit et l'orgueil national de la plèbe lui vinrent en aide : jamais celle-ci ne comprit de quelle utilité lui seraient les auxiliaires que cette mesure lui aurait donnés. Ce fut en vain que quelques hommes d'un génie supérieur cherchèrent à entraîner la masse inerte ; elle les abandonna au moment décisif, et ce fut à de pareilles défections que les Gracques et Livius Drusus durent leur perte. Même après que les alliés eurent forcé la fière Rome à les admettre dans son sein, la représentation des villes fut illusoire. Tout se concentrait dans la capitale ; les richesses et le pouvoir, le talent et les vices, la misère et l'abjection. Rome absorbait l'Italie. C'est ainsi que des motifs d'ambition personnelle, des querelles d'individus purent provoquer des guerres civiles assez terribles pour amener la chute de la république.

MAYNZ.

ESQUISSE

DE L'HISTOIRE

DU DROIT DES GENS,

DE LA DIPLOMATIE ET DU DROIT MARITIME,

Depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours.

Il n'y a peut-être, sous le point de vue humanitaire, rien de plus intéressant que l'histoire du *droit international.* Combien de siècles n'a-t-il pas fallu à l'homme pour en venir à concevoir l'idée qu'il avait des devoirs à remplir, à l'égard des nations étrangères!

Un instinct naturel lui apprenait à aimer dans le cercle de sa famille: ce fut déjà un progrès lorsqu'il étendit ses sentiments d'affections aux membres de sa commune, de sa province, de tout son pays.

Toutefois il faut bien admettre que la distance qui sépare cet amour *local*, pour hasarder cette expression, de l'amour universel, est bien grande, puisque jusqu'aujourd'hui il est resté dans un état d'imperfectibilité bien marqué. L'incertitude qui règne encore sur certaines questions du premier ordre, sous le rapport du droit international, nous prouve que notre civilisation est bien éloignée d'être arrivée à son apogée. Elle nous prouve qu'à peine sortis des langes de la barbarie, nous sommes encore incapables de nous élever à ce degré de perfection qu'il faut pour bien comprendre les premiers principes du christianisme : *Aimer son prochain comme soi-même.* Même lorsqu'on s'en tient au cercle rétréci de la société chrétienne, l'on ne peut s'empêcher de ressentir bien vivement cette imperfection de la société actuelle.

Après des siècles d'efforts et de luttes, nous n'en sommes encore qu'à voir apparaître les premières lueurs d'un état de chose plus tolérable.

Le moindre pas dans cette voie a usé une génération tout entière, et souvent celle qui la suivit ne manqua pas de faire un pas en arrière. Un homme distingué, un diplomate savant vient de publier un ouvrage excellent sur cette matière, c'est : *l'Histoire des progrès du droit des gens en Europe depuis la paix de Westphalie jusqu'au congrès de Vienne, avec un précis historique du droit des gens avant la paix de Westphalie, par Henri Wheaton, Leipzig,* 1842. La lecture de ce livre et celle des critiques que soulèvent sa publication, nous a engagés à essayer de tracer ici une analyse succincte de l'histoire du droit international, augmentée de quelques réflexions sur les diverses phases de cette histoire.

Nous désirons, en ce cas, éviter à la fois deux écueils. L'un d'être trop scientifiques, l'autre de l'être trop peu. Le premier défaut nous priverait de l'avantage d'être compris et même d'être lus par le plus grand nombre des lecteurs; l'autre nous ravirait les suffrages des hommes qui ont fait de cette partie de la science historique l'objet d'études particulières.

Nous prenons M. Wheaton pour guide, mais sans nous engager à le suivre pas à pas. Quelquefois même il ne nous fournira que le moyen d'encadrer nos propres idées dans son système.

Ne voulant être d'aucune nation pour juger avec une impartialité universelle, nous tâcherons autant que possible de dépouiller le *vieil homme*, pour n'adopter que le point de vue de la *justice universelle.*

L'auteur admet quatre périodes, *a* depuis le traité de Munster jusqu'à la paix d'Utrecht; *b* depuis la paix d'Utrecht, jusqu'à celle de Hubertsbourg 1763 ; *c* depuis ce traité jusqu'à la révolution française 1789 ; et *d* depuis cette dernière époque jusqu'au congrès de Vienne, ou plutôt jusqu'aujourd'hui, M. Wheaton continue son histoire jusqu'à 1831.

Nous trouvons en général cette division rationnelle, toutefois nous

avouerons que nous voyons une *cinquième* époque dans tout ce que dit l'auteur relativement aux faits postérieurs à 1815, c'est-à-dire, celle de l'application des principes du congrès de Vienne. L'introduction nous montre l'état primitif des relations internationales dans les temps les plus reculés.

FREMIÈRE ÉPOQUE.

L'antiquité ne reconnaissait que deux principes dans les relations internationales : la force et la ruse. Chez les Grecs la ruse prédominait parce que la force leur faisait souvent défaut. Les Romains lui préféraient la force, et ce principe *léonin* fut aussi plus ou moins exclusivement celui de l'antique Germanie. Du moment où les fils de Jupiter et de Junon commencèrent à reculer devant les fils d'Odin et de Fréja, les Germains appliquèrent aux Romains vaincus les principes des Romains vainqueurs.

Le système de Rome était celui de la domination universelle; toutes ses institutions se rattachaient à ce système. Aussi le legatus romain était-il, selon les circonstances, espion, plénipotentiaire, proconsul, protecteur, etc., etc.; tous les rôles lui convenaient. Ainsi que nous venons de l'observer, les sociétés germaniques pures et germaniques-romanes avaient, sous ce rapport, été à l'école des Romains et les maximes des empereurs de l'ancienne Rome ne restèrent point sans influence sur leurs successeurs en Germanie. Nous en trouvons même une preuve dans la revendication faite par ces empereurs des droits d'arbitrage sur tous les peuples de la terre qui étaient passés à la Germanie par droit de conquête, le jour même où son glaive formidable, avait porté le dernier coup à la puissance romaine. La religion chrétienne donnait aux relations internationales la base de la fraternité; les fatales distinctions entre les races ne disparurent pas, mais elles se modifièrent.

L'origine divine que s'attribuaient, chacune *exclusivement*, les différentes races, fit place à l'idée d'une *origine divine commune à tous*

les peuples de la terre. Les Germains vainqueurs renoncèrent même bientôt au système odinique de ne punir le meurtre d'un romain que par quelque amende. La loi, tout en consacrant bien des inégalités en droits, reconnut au moins que l'oppresseur commettait le plus grand des crimes en tuant l'opprimé. C'était là un pas notable vers l'établissement de relations moins hostiles entre les diverses nations.

Malheureusement les circonstances ne favorisaient nullement le développement de ces principes salutaires. Les Normands dont les incursions étaient si redoutées alors, s'en tenaient aux principes de l'odinisme, et même plusieurs siècles après, les chevaliers teutoniques, quoique combattant sous l'étendard de la croix, ne voulaient pas reconnaître dans les peuples de la race slave, des hommes à eux égaux en droits ; il est vrai que l'idée païenne avait pris une forme chrétienne et que c'était comme idolâtres que l'on mettait les slaves hors la loi et que l'on disposait de leur territoire. Jusqu'à l'heure qu'il est, la conduite des peuples se disant chrétiens à l'égard de ceux qu'ils qualifient de barbares n'a pas beaucoup varié sur ce point, seulement c'est que l'on prétend agir maintenant au nom de la civilisation ; cette *ironie* vaut bien l'autre.

Vis-à-vis du pouvoir des empereurs fondé sur la force des armes, vint s'élever au moyen âge le pouvoir tout spirituel des papes. Bientôt le pape réclama aussi au nom des écritures saintes, pour Rome, les droits d'arbitrage sur les nations chrétiennes, et nous voyons Innocent IV, s'intituler « président de la république chrétienne et suprême modérateur de la ville éternelle et du monde. » Dans cette lutte, le principe de la *liberté* avait intérêt à voir triompher les papes, qui eurent pour eux l'intelligence, tandis que les Hohenstaufen s'appuyaient sur un principe de despotisme et de force matérielle. Comme toujours la victoire resta en définitive à l'intelligence.

Certes, les papes auraient pu établir des règles positives de droit mais ces idées étaient hors du cercle de leur époque, et lorsqu'elles auraient pu être réalisées, l'arbitrage universel du pape avait déjà cessé d'exister.

Nos travaux aux archives du royaume, à Bruxelles, nous ont permis de suivre avec assez d'attention le développement des principes modernes dans les négociations si nombreuses qui font partie des archives de l'Allemagne et du Nord, et nous sommes d'avis que l'histoire de ces principes remonte au siècle de Charles-Quint, pour ne pas aller jusqu'à Maximilien I[er], qui termine la dernière époque du moyen âge.

D'après notre manière de voir, le traité de Westphalie n'a fait que consacrer des faits accomplis et des principes déjà admis. L'ancien *Consulato del mare*, par exemple, servit de règle pour les affaires du droit maritime de cette époque, de même que les droits des ambassadeurs, tels que les avaient définis Brunus et Gentili, étaient presque aussi généralement reconnus.

Les hommes auxquels revient l'honneur d'avoir créé la *littérature du droit des gens* sont, outre les deux auteurs que nous venons de nommer, Victoria, Soto et Suarez; ces hommes ouvrent la carrière et nous conduisent à Hugo Grotius, la gloire des Pays-Bas à son époque, le régulateur des droits et des devoirs des peuples dans leurs relations internationales.

La paix de Westphalie met fin à la guerre de trente ans, c'est-à-dire à l'état anormal de l'Europe, au brigandage organisé des chefs de guerres, des assassins armés sous l'un ou l'autre prétexte, mais qui, au fond, ne combattaient que pour piller. Les peuples, même ceux qui s'en trouvaient lésés, durent la saluer comme un retour heureux aux principes légaux. Elle enleva à l'Allemagne, outre les provinces du Nord cédées aux Suédois, et sur lesquelles on ne lui contestait pas les droits d'une suzeraineté nominale, le landgraviat d'Alsace, la Suisse et la partie septentrionale des Pays-Bas. C'était là aussi une consécration de *faits accomplis*.

Le landgraviat d'Alsace avait été plus souvent, dans les derniers temps, occupé par les Français que possédé par l'Allemagne.

La république des Pays-Bas était depuis longtemps aussi indépen-

dante de la suzeraineté de l'Allemagne que de la souveraineté de l'Espagne.

Au commencement de la révolution, le prince d'Orange avait écrit à l'empereur Maximilien II qu'il ne prenait les armes que pour l'affermissement des lois de l'empire dans les Pays-Bas [1]; mais il n'en est pas moins vrai que dès les premières années de la révolution du seizième siècle, l'œuvre de Charles-Quint était détruite et le cercle de Bourgogne définitivement partagé.

La suzeraineté de l'Allemagne sur la Suisse n'était pas beaucoup plus que nominale, et aux hommes à idées étroites, qui alors ne faisaient pas défaut à l'Allemagne, il pouvait paraître avantageux d'ôter aux Suisses ce qu'on ne voulait définitivement pas accorder à la France, c'est-à-dire le droit de prendre part aux délibérations de la diète germanique. Pour la partie méridionale des Pays-Bas, dont la Belgique actuelle forme le noyau, elle perd, par suite de la fermeture de l'Escaut, toute sa signification commerciale. Le cercle de Bourgogne de Charles-Quint, jadis si riche, devient un pays sans influence politique, végétant au milieu d'envahissements continuels.

La France et la Suède étaient les puissances prépondérantes de l'Europe, et la Hollande venait se joindre à elles. L'Angleterre grandissait.

L'empire allemand était un géant épuisé et l'Espagne commençait fortement à décliner. Les traités des Pyrénées (1659), celui d'Oliva (1660), ne sont guère que les conséquences locales du traité de Munster.

La France joue le grand rôle à cette époque. Le monde européen avait les yeux fixés sur Paris, qui décidait en fait de politique comme en fait de littérature et de goût. La France avait atteint en partie le but qu'elle se proposait. L'empereur d'Allemagne n'était plus *en fait* le chef des princes chrétiens [2]. *M. Wheaton* considère comme caractérisant particulièrement cette période, l'usage du droit *d'intervention*, dont il rattache l'origine aux plans de monarchie universelle de Henri IV.

Toutefois nous voyons déjà Henri II faisant valoir ce droit d'intervention contre Charles-Quint, et se nommer « protecteur des libertés » germaniques et vengeur des princes opprimés. »

En ceci, l'époque de Louis XIV ne se distingue aucunement de celle de Henri II; seulement la France était plus forte sous Louis XIV, tandis que ceux qui s'opposaient à sa marche politique l'étaient moins([5]).

Il est curieux de voir Fénélon se prononcer ouvertement pour le droit d'intervention qu'il regarde comme un secours accordé aux peuples faibles dans l'intérêt de leur liberté et de leur sécurité.

Le vénérable archevêque de Cambrai prenait au sérieux ce droit d'intervention.

Le grand roi aura sans doute dû sourire en lisant ces lignes, lui qui ne faisait pas beaucoup de cas des libertés et de la sécurité des peuples et qui restait insensible aux plaintes affreuses des habitants du Palatinat, qu'il faisait dévaster systématiquement comme les Anglais viennent de faire dévaster l'Afghanistan.

M. Wheaton en vient ensuite à la littérature du droit des gens pendant cette époque qu'il nomme avec raison celle de la diplomatie savante et laborieuse. En effet, le secrétaire d'État Voeller ne nous apprend-t-il pas que pour être simple official à notre secrétairerie d'État de l'Allemagne et du Nord, il fallait être « imbu de *six* langues. »

Les noms les plus remarquables dans la littérature du droit des gens étaient alors Puffendorf et Leibnitz, auxquels se joignaient en seconde ligne Zouch, Sehlen et Rachel. M. Wheaton nous cite aussi l'Anglais Jenkins, dont toutefois la réputation ne paraît pas avoir été bien grande sur le continent, vu qu'il n'est pas même cité par Ompteda dans son ouvrage sur la littérature du droit des gens, ouvrage maintenant vieilli et incomplet, mais non moins digne d'être consulté. Spinoza et Hobbes étaient les Méphistophélès de l'époque.

Ils ne croyaient pas au *droit des gens*. Les nations, disaient-ils,

n'exécutent les traités que pour autant qu'ils sont d'accord avec leurs intérêts, et s'ils sont en désaccord avec ceux-ci, que pour autant que la force leur manque pour les renverser. Quelle mine devait faire le savant baron de Puffendorf, avec son immense perruque, lorsqu'il voyait ainsi renverser, par quelques coups de plume, ses savantes élucubrations admirées de toute l'Europe savante et surtout de l'Allemagne, où, dit M. Wheaton, plus que « dans tout autre pays, la » vie active et la vie scientifique étaient, comme elles le sont encore, » détachées l'une de l'autre. »

Les hommes *sérieux* partageaient tout à fait le déplaisir des savants à gros volumes, et par conséquent Spinoza et son compagnon Hobbes se voyaient honnis et dédaignés. Leibnitz surpassait en science Puffendorf, il avait en sus l'autorité du génie, et l'Europe entière rendait hommage à ses grandioses conceptions. Et cependant ni ses idées sur le droit des gens, ni ses idées politiques ne furent parfaitement comprises alors. Il fallut presque un siècle pour faire comprendre à la France ce que Leibnitz développait avec tant de lucidité, la nécessité de s'emparer des côtes de l'Afrique et de l'Égypte pour se rendre ainsi maîtresse de la Méditerranée. La république française essaya de mettre ces idées à exécution, et Charles X parvint à les réaliser en partie ; le reste est réservé à l'avenir. Les nations les plus intelligentes ont parfois l'entendement lourd.

Dans cette première période, le principe que le pavillon ne couvrait pas la marchandise était prédominant, L'on suivait, à cet égard, les règles du *Consulato del mare*. L'on pouvait donc saisir des marchandises destinées à l'ennemi sur des navires neutres, et l'on respectait, même sur le navire ennemi, les biens des neutres.

Notre tribunal de l'amirauté, à Ostende, suivait rigidement ce principe et de là proviennent toutes ces réclamations des Hanséates, des Danois, des Prussiens, etc., concernant des navires confisqués, et qui remplissent plusieurs cartons de nos archives de la secrétairerie d'État de l'Allemagne et du Nord.

Le *Consulato del mare* avait bien reconnu de cette façon tacitement le *droit de visitation*, mais il n'avait pas fixé comment et par qui il devait se faire. La pratique remplissait à sa manière cette lacune. Les Anglais visitaient les vaisseaux dans les mers Baltique et du Nord; nos pères arrêtaient de même, d'après le même droit, les navires dans les parties de la mer allemande ou du Nord qui avoisinaient leurs côtes.

Un décret des états généraux de la Hollande antérieur au traité de Munster fixait la manière de procéder à l'égard de la visitation des bâtiments neutres. Il autorisait, en cas de blocus, la saisie des munitions et vivres destinés à l'ennemi; toutefois en accordant des indemnités.

Les neutres trouvaient ce système peu favorable à leurs intérêts. Les Danois et les Hanséates disaient, par exemple: Que nous importent les querelles de l'Espagne avec la Hollande, nous ne voulons pas nous en mêler. Et nous, disaient les Italiens, qu'avons-nous à nous occuper des hostilités qui peuvent se manifester entre Anglais, Allemands et Français. Nous voulons vendre nos marchandises à chaque nation avec laquelle nous vivons en amitié, ou nous voulons que ces nations déclarent franchement qu'elles verront un commencement d'hostilité dans tout ou dans certain envoi fait à leurs ennemis. Nous ne reconnaissons à personne le droit de s'emparer de nos biens et de nous indemniser à sa guise.

Louis XIV s'en tint, dans son ordonnance de 1688, aux principes fondamentaux du *Consulato del mare;* mais, pour favoriser la marine française, il adopta le principe que, non seulement les marchandises des nations amies seraient saisies sur des navires ennemis, mais que même le navire ami pouvait être confisqué, dès qu'il serait convaincu d'avoir chargé des biens appartenant à l'ennemi.

Tout ce que dit M. Wheaton sur cette question a encore, de nos jours, un grand intérêt d'actualité; depuis longtemps, l'attention des hommes d'État ne s'était portée davantage sur toutes ces difficultés qui menacent de troubler tôt ou tard la paix du monde.

M. Wheaton termine l'histoire de cette époque par des réflexions sur la manière de traiter les prisonniers de guerre, qu'il considère comme beaucoup plus humaine qu'auparavant. Nous ne contesterons pas que, relativement aux barbaries que se permettaient les sauvages guerriers de l'époque exceptionnelle de la guerre de trente ans, il n'y ait eu progrès sur ce point. Mais la vérité exige de remarquer que déjà, sous Charles-Quint, l'on avait renoncé à ne voir dans les prisonniers de guerre que des espèces d'esclaves, à l'égard desquels on n'avait pas à observer les principes légaux de l'État.

Nous voyons même la reine Marie répondre à une intercession du roi élu Christian III de Danemarck, en faveur des prisonniers faits à Appingadam et appartenant à la troupe de Menard de Ham, qu'elle n'avait pas l'intention de faire mal à ces prisonniers ([4]). Et cependant Christian III n'était alors qu'un roi de fait, et même un roi ennemi : Ménard de Ham et ses compagnons d'armes étaient, pour la plupart, originaires des Pays-Bas, et pouvaient par conséquent être considérés comme *rebelles*. En d'autres occasions, nous voyons aussi les prisonniers traités avec « *charité chrétienne*. » Malheureusement, les principes sanguinaires qui prévalurent pendant les premières années de la révolution du seizième siècle, repoussèrent chez nous de nouveau, mais non pas pour longtemps, les tendances plus humaines.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Dans cette époque l'on paraît vouloir plutôt en revenir aux principes barbares que progresser dans un sens humanitaire. Dans la question de succession autrichienne, la *force* semble ne plus vouloir tenir compte du *droit des gens*. M. Wheaton remarque avec raison que les puissances s'efforçaient en vain dans leurs manifestes de trouver des motifs un peu plausibles « pour justifier ou pour excuser leur » dédain pour les droits, les vœux et les besoins des peuples habitant » les pays qu'elles s'étaient adjugés. »

Dans son *Anti-Machiavel*, Frédéric le Grand, s'était élevé avec force contre les guerres injustes et non motivées, mais son envahissement de la Silésie n'était rien moins qu'une guerre juste, et la manière dont il entra en Saxe, sans déclaration de guerre, pour être plus sûr de son fait, n'avait pas été indiquée comme conforme au droit des gens, dans son *Anti-Machiavel*, qui apparaissait ainsi après de tels commentaires, comme une *ruse* de guerre.

Fidèle à son système d'impartialité, M. Wheaton cite en cette occasion la manière dont M. Raumer a cherché à justifier ou plutôt à excuser l'occupation de la Saxe. Frédéric devait prévenir les plans de ses ennemis pour n'en pas devenir la victime. C'est là une excuse qu'on voit souvent se produire dans l'histoire. Mais cela peut mener loin de substituer ainsi au droit, l'urgence des circonstances, les soi-disant *nécessités politiques* ([5]).

Charles-Albert de Bavière avait plus que personne des droits à invoquer contre Marie-Thérèse, mais le talent lui manquait pour faire valoir ces droits, et il fut si malheureux qu'il avait pleinement raison de s'écrier, peu de temps avant sa mort : *Le malheur ne me quittera pas avant que je le quitterai.*

A Paris l'on parlait fortement de renverser à jamais cette maison d'Autriche, si longtemps la rivale de celle de Bourbon. Jamais, disait-on, une occasion plus favorable ne se présentera. Cela était vrai, et la France qui est toujours grande quand elle est dirigée par des grands hommes, n'aurait pas failli à cette tâche ; mais, commandées par des courtisans efféminés, les armées françaises étaient battues par ceux même qui s'étaient laissé battre par ce que les beaux esprits de Paris appelaient la parade de Potzdam, en attendant qu'elles fussent aussi, à leur tour, vaincues par cette parade. Il y avait quelque chose de chevaleresque dans l'idée que la France, qui avait été la cause de la ruine de son fidèle allié Maximilien Emmanuel, devait à son honneur de prêter secours au fils de celui-ci, au prince Charles-Albert, pour qu'il pût rétablir l'antique royaume de Bavière ([6]). Toutefois

il n'y avait pas de chevaliers pour réaliser cette chevaleresque idée !

Les États-Unis de la Hollande sont sur leur retour pendant cette époque; se trouvant trop faibles pour prendre part aux luttes du temps, ils cherchent à déguiser cette faiblesse par la neutralité. L'Espagne, sous la maison de Bourbon, renonce aussi de plus en plus au rôle d'une puissance du premier ordre, et suit ainsi le mouvement de déclin qui était devenu de plus en plus sensible sous le triste règne de Charles II ([7]).

La Suède reprend le rôle modeste que lui assignent sa population et ses ressources.

La Prusse poursuit, comme nous l'avons vu, sa marche ascensionnelle. Le maréchal prince de Ligne, expliquait le secret de la politique de cette puissance en y ajoutant le petit mot *nehmen* au *Jedem das Seine*, devise de la maison de Brandebourg : *Prendre* à chacun le sien. — Soit ! Il n'en est pas moins vrai que l'on s'intéresse au développement de cette jeune puissance, qui s'élève en s'appuyant sur la double force des armes et de *l'intelligence*. Frédéric ne se donne pas le ridicule d'appuyer beaucoup sur son droit divin ; il en fait même bon marché dans ses écrits ; c'est un grand précurseur de l'époque moderne, l'on respire dans son camp un air plus sain que dans ces salons corrompus et corrupteurs où des bergères à paniers et des bergers à perruques cherchent à se tromper eux-mêmes en récitant les très-innocentes idylles de Gessner, qui idéalisait à sa manière les complaisantes grisettes de Zurich. Le langage du camp prussien est rude, mais il est naturel, et nous en dirons sans doute autant des coups de bâtons, inévitables à cette époque ([8]).

Sous le point de vue du droit des gens, nous avons dû blâmer, avec M. Wheaton, l'invasion en Silésie; mais, sous le rapport politique, l'on doit savoir gré au grand Frédéric d'avoir rappelé à la vie politique des populations engourdies par une longue application du système gouvernemental autrichien. En général, l'Allemagne avait besoin alors d'être ainsi réveillée.

La littérature du droit des gens a produit à cette époque un *géant*, un colosse d'érudition, Chrétien-Frédéric Wolf. Ce titan de la science attaquait avec de puissants in-quarto ses contemporains, qui succombaient sous le poids de telles armes. Ce que Frédéric le Grand avait désiré à l'égard des écrits de Wolf, c'est-à-dire qu'on fît un choix judicieux et sous forme élégante de ce qu'il y avait de précieux dans cet amas d'érudition, Vattel l'accomplit avec un rare bonheur ; encore de nos jours son livre mérite d'être consulté attentivement. Vattel assigna au droit des gens pour base invariable la *recta ratio*, la *droite raison*, et en vérité cette base nous paraît éternelle.

Après avoir rendu un hommage bien mérité à Montesquieu pour la partie de son *Esprit des lois*, qui concerne le droit des gens, M. Wheaton en arrive à *Bynkershoek*, qui est une grande autorité en fait de diplomatie. Il servira encore longtemps à prouver combien il est utile au diplomate d'être bon jurisconsulte.

Des écrivains secondaires de la même période sont : Barbeyrac, le traducteur et commentateur estimable, le compilateur Réal, qui ne devait rien à son esprit et tout à celui des autres, Mably auquel la censure française fit la demande : *Êtes-vous ministre ou ambassadeur?* et qui, en répondant *Non*, avait prononcé pour la France sur le sort de son livre : *Non!* Enfin, Heineccius, qui est encore de nos jours une autorité reçue pour le Midi. La justice exige de nommer encore pour le droit maritime : *Valin*, *Abren* et *Pothier*.

Quant au progrès de cette partie du droit des gens, M. Wheaton nous parle de la célèbre querelle entre l'Angleterre et la Prusse qui, comme mesure de représailles pour diverses violences commises contre ses navires, avait fait saisir toute la partie de l'emprunt de Silésie qui appartenait à des Anglais.

Frédéric sut faire adopter alors à son bénéfice le principe de la neutralité armée, malgré les longues protestations des Anglais. Ces derniers crurent devoir céder devant l'homme qui dominait son époque et par son génie et par ses forces matérielles. Toutefois si les Anglais

faisaient quelques sacrifices au fort, leur conduite à l'égard du faible était bien différente. En 1656, ils allèrent jusqu'à autoriser la prise des navires hollandais avant la déclaration de guerre. C'est alors que l'on vit la France *adopter* comme siens, les navires hollandais chargés pour les colonies françaises.

Nous en arrivons ainsi à la publication de l'ouvrage de Hübner : *De la saisie des bâtiments neutres*, etc. C'était sans doute un livre bien remarquable, mais l'auteur se trouvait dans une fausse position : comme ambassadeur de Danemarck, il devait contester tout droit de visite, et cependant, dans son livre, il l'admettait jusqu'à un certain point. Cette contradiction évidente et la défaveur des circonstances firent échouer son système.

Suivent, dans l'ouvrage de M. Wheaton, des réflexions sur les points principaux relatifs aux droits des ambassadeurs pendant cette époque et celle qui la précéda. En premier lieu se présentent ici les *querelles de préséance*, auxquelles se rattache la fameuse rencontre des équipages des ambassadeurs de France et d'Espagne dans les rues de La Haye en 1657 ; circonstance dans laquelle, après plusieurs heures de conférence, l'ambassadeur d'Espagne obtint par un stratagème de passer à droite de l'ambassadeur de France au grand plaisir de la populace de La Haye, qui criait à tue-tête : *Vive le duc d'Espagne ! Vive le prince d'Orange* (9) *!*

L'auteur nomme avec raison ces querelles vaines et puériles. Elles s'expliquent toutefois par les principes du droit divin, alors dans toute leur splendeur. Le souverain héréditaire voulait être supérieur au souverain élu, et le souverain élu n'aurait pas, pour tout au monde, cédé le pas à la république.

M. Wheaton traite de ces querelles et des affaires se rattachant au droit des ambassadenrs d'après le profond Bynkershoek et en rapport avec Alberice Gentili et même avec Wicquefort, qu'il nomme le plus singulier des écrivains qui s'occupèrent de cette question.

Il y a encore à citer ici Brunus, comme le fait aussi remarquer

M. Ludewig dans sa recension de l'ouvrage de M. Wheaton, publiée par les *Feuilles d'amusement littéraire* à Leipzig : « Brunus est le père de la doctrine du droit des ambassadeurs ; son ouvrage : *De legationibus*, parut en 1548, et devint dès son apparition une autorité respectée. (10) »

Gentili n'est pas beaucoup plus qu'un habile disciple de Brunus, tandis que Maggi, Le Voyer, Paschal et Hotman n'atteignirent pas leur maître.

Wicquefort, dont l'*Ambassadeur et ses fonctions* fut publié sous trois formes diverses, obtint plus de succès qu'il n'en méritait. Nous nous joignons à MM. Wheaton et Ludewig pour ne voir dans cet ouvrage qu'une compilation de faits et d'anecdotes, offrant plus ou moins d'intérêt, mais insignifiante sous le rapport scientifique.

Bynkershoek, *de foro legatorum*, profita de tous les travaux de ses prédécesseurs et de l'expérience de deux siècles, aussi son traité est-il resté classique.

A cette époque viennent se joindre ce qu'on est convenu de nommer les rêveries humanitaires de l'abbé de St-Pierre, sur la paix perpétuelle, projet qu'il attribuait à Henri IV dans l'espoir de mieux l'accréditer.

C'est l'ouvrage d'un parfait honnête homme qui n'avait pas assez d'expérience pour renoncer à ses illusions.

L'extrait qu'a publié de ce livre J.-J. Rousseau, se distingue par la beauté de la diction qui n'a pas peu contribué à lui procurer des lecteurs. C'est, dirons-nous, une belle idylle diplomatique.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Le commencement de la troisième période est signalé par un fait à jamais déplorable, *le partage de la Pologne*. A aucune époque un crime plus affreux n'a été commis. La langue allemande a créé un mot pour exprimer ce crime; elle l'appelle : *Vœlkermord* (meurtre de peuples). Les diplomates d'alors étaient bien éloignés de prendre

à la chose un point de vue aussi sérieux. « C'est là, écrivent-ils, » un événement intéressant, » un fait qui ne manque pas d'avoir de » l'importance, » une mesure qui réveillera l'attention de la postérité. » Les écrivains autrichiens trouvaient naturel que l'Autriche eût consenti d'accepter un lambeau de la Pologne, comme celle-ci avait accepté sous Charles-Quint et Ferdinand Ier les provinces de la Prusse, de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande, que des hommes infidèles à leurs serments ravissaient à l'empire. En réalité Marie-Thérèse n'avait consenti à ce partage que pour s'indemniser de la perte de la Silésie. A Paris, on n'avait pas le loisir de penser à de telles choses. N'avait-on pas à s'occuper de mille petites intrigues de cour, de graves questions littéraires et musicales, de la lutte entre les modes françaises et les modes anglaises, etc., etc.

Le traité de Teschen qui termina la querelle de la succession bavaroise nous fait voir la Russie s'immisçant dans les *affaires d'Allemagne*, et se porter garant des articles d'un traité qui ne concernait que des États allemands.

Nous arrivons à la question grave encore aujourd'hui du droit d'intervention exercé en Hollande par la Prusse en faveur de la famille d'Orange et qui fut formellement reconnu par un traité entre la Prusse, l'Angleterre et la Hollande. Nous voulons bien admettre, ainsi qu'on l'a répété bien souvent depuis quelque temps, que la Néerlande doit à cette alliance de famille son existence politique actuelle, vu que sans cela la Prusse n'aurait pas abandonné sa conquête de 1813, qu'une saine politique lui conseillait de garder. Mais ces sortes d'interventions sont toujours bien dangereuses par le motif qu'elles créent des obligations de gratitude, que des considérations d'intérêts particuliers empêchent souvent de remplir et que cependant l'on ne peut pas méconnaître sans blesser la grande nation à laquelle on est redevable de pareils secours. De telles circonstances entraînent des conflits qui se terminent rarement à l'avantage de la nation la plus faible.

La guerre de l'indépendance de l'Amérique et le traité par lequel

la France reconnut cette indépendance vint bientôt distraire l'attention de l'Europe de ces faits. M. Wheaton nous cite le fameux passage de la déclaration française, qui disait que, « ni le droit des gens, » ni les traités, ni la moralité, ni la politique, n'imposaient au roi de » France l'obligation de devenir le gardien de la fidélité des sujets » anglais à leur souverain. »

M. Wheaton aurait dû remarquer que l'Angleterre n'a pas manqué, plus tard, de faire un large usage de ce principe, non-seulement en reconnaissant l'indépendance d'Haïti au détriment du roi légitime, Louis XVIII, mais aussi en prêtant un large appui contre le roi d'Espagne aux insurgés de l'Amérique du Sud, et du Mexique, et contre le roi de Portugal, son plus fidèle allié, aux insurgés du Brésil. Nous nous bornerons à en faire l'observation en passant.

Relativement au droit maritime, nous avons à mentionner l'ordonnance française de 1778, consacrant le principe « *Navire franc, bien franc,* » et la mise en pratique, en 1780, de l'important principe de la neutralité armée telle que le cabinet de Berlin l'avait défendue auparavant.

Au reste, il n'est pas peu curieux d'entendre dire à l'historien du droit des gens, « que ce n'était là que le résultat d'une intrigue entre » deux candidats pour la faveur d'une femme ambitieuse et dis» solue. »

Et de même il est digne d'être remarqué qu'un principe utile à l'humanité comme celui de la neutralité armée ait été fortement appuyé par une des puissances co-partageantes en Pologne. Il est fâcheux de rencontrer si souvent de pareilles *ironies* dans l'histoire du *droit des gens.*

M. Wheaton parle avec éloge des ouvrages des Italiens Galiani et Lampredi. Le livre du dernier intitulé : *Del commercio dei popoli neutrali in tempo di guerra* est souvent cité, de même que l'ouvrage d'Eobald Toze, publié sous l'anonyme et portant ce titre : *La liberté de la navigation et du commerce des nations neutres, Londres et Am-*

sterdam 1780. Ce dernier ouvrage contient des arguments que nous avons souvent retrouvés depuis ailleurs.

La révolution américaine, bien que dans les derniers temps on ait voulu lui donner une signification plus *locale qu'universelle*, n'en a pas moins eu une influence puissante qu'on apprécie mieux en lisant les écrits du temps que par les ouvrages modernes. Le peuple commence à mériter un peu l'attention de la diplomatie. Il avait fait acte de présence à Boston et à New-York et il s'apprêtait à en faire tout autant en Europe.

Le traité entre la Prusse et les États-Unis consacre, dit M. Wheaton, un nouveau principe. Les soins que prend la nouvelle république démontrent que l'on commençait à reconnaître les citoyens comme faisant partie de la souveraineté nationale et leurs droits comme méritant aussi d'être garantis dans les transactions diplomatiques.

La révolution brabançonne de 1789-1790 amena une nouvelle *intervention diplomatique*, celle du congrès de Reichenbach, chargé de traiter des affaires des Pays-Bas. Cette intervention des puissances que nous avons vues s'allier pour le maintien du pouvoir de la maison d'Orange en Hollande, prenait pour base la garantie donnée par les puissances maritimes à la constitution des Pays-Bas autrichiens et la circonstance qu'elles étaient parties intégrantes du traité qui avait donné la possession de la Belgique à la maison d'Autriche. L'Autriche admit tranquillement ces droits d'intervention et signa, le 10 décembre, avec la Prusse, l'Angleterre et la Hollande le traité, de La Haye, qui, ainsi que le remarque avec raison M. de Gerlache, est un des monuments les plus mémorables de la diplomatie à l'égard de nos provinces([12]). Ce traité est une nouvelle preuve que la diplomatie commençait à s'occuper des *peuples* et de leurs intérêts constitutionnels si dédaignés auparavant, et, sous ce rapport, il est plus important que les stipulations du traité entre l'Amérique et la Prusse, citées par M. Wheaton.

Deux écrivains de cette époque ont exercé une influence qui est

encore assez grande de nos jours, B. Franklin en Amérique, Justus Moser en Allemagne. Doués tous deux d'un bon sens remarquable, ils avaient une manière claire et positive de s'exprimer qui devait rendre nécessairement leurs idées populaires.

On citera encore Franklin et Moser lorsque maint livre d'une sagesse énigmatique et plus ou moins philosophiquement intelligible sera depuis longtemps oublié.

Franklin a aussi le mérite de s'être élevé fortement contre l'insouciance des gouvernements qui laissaient tranquillement piller les navires de leurs citoyens par les forbans et les pirates. Républicain sévère, il prétendait que les gouvernements étaient là pour les peuples, et non les peuples pour les gouvernements, que ceux-ci ne pouvaient pas autoriser tacitement et lâchement le pillage des navires des nations à la tête desquelles ils se trouvaient. Avec l'argent, disait-il, qu'on paye en ignominieux tributs aux corsaires pour obtenir d'eux quelques instants de trêve, on parviendrait facilement à détruire pour toujours leur puissance malfaisante.

Sous ce rapport, nous devons l'avouer, il y a progrès. Charles X a mis fin aux courses des corsaires barbaresques, et les pirates, tant en Amérique que dans le Levant, sont ou détruits ou surveillés tellement que ce métier ne rapporte plus beaucoup et ne peut plus s'exercer qu'en exposant aux plus grands dangers ceux qui s'y adonnent. A dire vrai un chef de corsaires, l'empereur de Maroc, a naguère encore su extorquer quelques faibles sommes à de petits États qui craignaient ses deux ou trois brigantines; toutefois le conseil de cesser ces mauvaises plaisanteries, que lui a fait donner Espartero par une frégate accompagnée de quelques petits bâtiments, paraît avoir suffi pour modérer l'ardeur du monarque marocain.

L'idée du bon abbé de Saint-Pierre produisit à la fin de la troisième époque un ouvrage analogue au sien, mais plus complet et mieux défini; nous voulons parler de l'essai que fit Bentham pour *codifier* le droit des gens.

Son point de départ est *l'utilité générale*. Il règle les droits et les devoirs des peuples par des lois permanentes pour les périodes de paix et exceptionnelles pour les périodes de guerre. Il en appelle, pour l'exécution de ce code, au concours, à l'appui des gouvernements réunis en diète comme celles d'Allemagne et de Suisse, ou comme le congrès américain, et invoque comme garantie la moralité internationale, garantie qui par malheur aurait parfois grandement besoin d'être garantie elle-même par d'autres garanties.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Un mouvement extraordinaire se manifestait au commencement de cette époque en Europe. Des idées, neuves au moins parce qu'auparavant elles n'avaient pas été comprises si largement, sinon pas du tout, agitaient les peuples. Les princes réformaient eux-mêmes quelquefois avec des arrière-pensées ambitieuses bien marquées. En France les écrits des philosophes modernes étaient commentés et expliqués avec la plus grande hardiesse. En Allemagne s'élevait une nouvelle littérature avec des tendances purement démocratiques : Schiller, Gœthe, Jean Paul, commençaient à publier leurs œuvres immortelles ; Kant exprimait des principes républicains à Kœnigsberg en les appuyant sur la science ; les publications de tout genre annonçaient une ère nouvelle.

Il faut avoir entendu parler nos pères, pour comprendre ce qu'il y avait d'entraînement, d'élan universel parmi les peuples à cette époque.

C'était un *rêve de printemps* pour les peuples civilisés de l'Europe, et en France le mouvement gagnait chaque jour du terrain.

Les Français ont toujours été un peuple d'action ; les réformes lentes, plus ou moins incertaines dans leur résultat définitif, ne vont pas à leur caractère, et ce qui les étonne le plus dans la réforme religieuse en Allemagne, c'est la persévérance inébranlable avec laquelle des générations entières continuèrent à défendre les mêmes principes. Les idées réformatrices devinrent bientôt en France des idées révo-

lutionnaires, sous les coups desquelles l'ancien édifice monarchique germanico-romain s'écroula.

Nous nous bornerons à dire que les changements en Alsace affectaient vivement les intérêts de divers princes allemands, aussi le principe de l'intervention, prêché partout par l'émigration française, ne tarda pas à être adopté par les souverains qui ne contemplaient pas sans effroi les événements en France et la nouvelle direction qu'ils donnaient aux idées réformatrices.

A l'axiome plein de vérité de Condorcet « que chaque nation a le » pouvoir exclusif de se donner des lois et le droit de les changer » d'après sa volonté, » les puissances répondaient par une déclaration de guerre au nouvel ordre de choses.

Les diverses phases de ces événements sont trop connues pour que nous puissions avoir l'intention de les retracer ici ; il suffit de dire qu'encore une fois le droit d'intervention porta des fruits funestes. Une lésion bien grave des droits d'ambassadeur eut lieu, comme l'on sait, à Rastadt.

On a beaucoup glosé sur ce fait et les partis sont parvenus, à force d'explications, à le rendre inexplicable. Nous trouvons une nouvelle version relative à cet assassinat dans les *Denkwürdigkeiten* (Mémoires) de M. de Lang, publiés l'année dernière à Brunswick. M. de Lang, qui était sur les lieux, attribue cette action infâme à l'Angleterre, qui avait le plus grand intérêt à empêcher toute alliance entre l'Allemagne et la France. Un diplomate autrichien aurait été gagné par l'or anglais et aurait fait exécuter le projet du cabinet de Londres à l'insu de sa cour. Il faut avouer que cette explication ne manque pas de vraisemblance, malheureusement les preuves convaincantes manquent, à ce qu'il paraît, dans le livre de M. de Lang.

Bientôt les diplomates napoléoniens prirent en Europe un rôle assez analogue à celui des *legati* de l'ancienne Rome, comme en général, les idées de la Rome impériale exerçaient beaucoup d'influence sur les allures du gouvernement français à cette époque.

Nous nous étonnons que le caractère de la diplomatie française sous l'empire n'ait pas été envisagé sous ce point de vue par M. Wheaton. Nous aurons l'occasion de revenir sur les faits diplomatiques de la république et de l'*empire*, dans un travail dont nous nous occupons relativement à la publication si importante des *Lebensbilder* de M. Hormayr, qui nous dévoile les secrets les plus intimes de la diplomatie allemande à cette époque.

Nous aurons aussi l'occasion de revenir, dans ce travail, avec plus de détails sur les acteurs principaux des scènes diplomatiques de cette période.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Passons au congrès de Vienne, qui marquera pour nous le commencement d'une nouvelle époque.

Les souverains désespérant de vaincre le fils de la révolution par les moyens que leur offrait l'ancien système monarchique, en appelèrent aux principes mêmes auxquels Napoléon devait son élévation, et qu'il avait, malheureusement pour lui, trop perdus de vue depuis qu'il était arrivé au pouvoir.

Les souverains s'adressèrent aux peuples et aux idées de liberté; ces principes les sauvèrent : Napoléon dut succomber.

A Vienne, les souverains durent, par conséquent, s'occuper de régler un ordre de choses nouveau, pour rallier les anciens droits aux idées modernes de l'émancipation des peuples, des libertés politiques, des progrès sociaux, en un mot il leur fallut mettre d'accord l'ancien principe monarchique avec le principe populaire qui venait de sauver les rois. Comment ces derniers s'acquittèrent-ils de cette tâche? C'est là ce que nous allons indiquer dans les points principaux :

Le début ne fut pas très-heureux. Après avoir parlé de l'arrêt de mort définitif confirmé à l'égard des républiques de Venise et de Gênes, ainsi que de toutes les villes libres de l'Allemagne, à l'exception de

Francfort, Hambourg, Brême et Lubek; de la séparation de la couronne de Norwége et de celle de Danemarck; de l'adjudication du royaume de Pologne à la Russie; enfin aussi du *partage de la Saxe,* en faveur de la Prusse, etc., M. Wheaton nous dit « que ce furent là » des questions importantes du droit international qui n'ont été ré- » solues que d'après des considérations d'intérêt partial. »

Quant à nous, elles seront à jamais ineffaçables dans notre mémoire, les paroles suivantes, tirées d'une protestation d'alors et que nous entendîmes lire à Vienne par Alexandre Ypsilanti chez un protecteur de notre jeunesse, M. le maréchal prince de Ligne : « Les puissants » peuvent bien s'arroger des droits de tutèle; toutefois la justice éter- » nelle, quoique lente dans ses allures, n'en accomplira pas moins ses » décrets, tôt ou tard, mais inévitablement. C'est à elle que s'adressent » les méconnus et les faibles; ils l'appellent sans cesse avec une pa- » tience aussi confiante que leur courage est inébranlable. » Maintenant, à l'âge de 40 ans, ces paroles nous paraissent plus belles encore qu'alors, à l'âge d'à peine 13 ans.

Une création importante du congrès de Vienne, fut la confédération germanique rétablie d'après les anciens principes, mais sans empereur suzerain, et, par conséquent, flottant plus ou moins entre les influences des deux principales puissances : l'*Autriche et la Prusse.* Tout ce que dit M. Wheaton sur cette création de juste-milieu, s'il en fut jamais, nous paraît très-remarquable, les faits y sont rapportés avec impartialité et exactitude. Déjà alors la tendance de ne faire au *peuple* qu'une assez maigre part, se manifeste à l'occasion de l'art. 13 de l'acte fédéral qui promettait des institutions constitutionnelles aux divers pays monarchiques de l'Allemagne. On ne sut comment rédiger assez vaguement cet article, que certains États n'exécutèrent même pas. M. Wheaton cite, à ce sujet, divers discours postérieurs relativement à la manière dont fut traité le pays, duquel Bulwer, dans son discours parlementaire du 2 août 1832, disait : « Le pays natal de la liberté, » l'Allemagne, à laquelle on avait prodigué les plus magnifiques pro-

» messes, l'Allemagne, où les princes étaient en dette vis à vis des » peuples pour la conservation de leurs trônes; l'Europe pour la » paix, l'Angleterre pour sa gloire si chèrement achetée! »

Parmi les résolutions qui font honneur au congrès de Vienne, M. Wheaton nomme celles en faveur de la liberté de la navigation sur les fleuves et celles contre la traite des noirs : ce congrès a aussi pris une résolution sur la position des agents diplomatiques qui a mis fin aux querelles de préséances, souvent agitées antérieurement.

Nous devons en passant relever l'assertion de l'auteur qu'on pourrait attribuer à l'Allemagne de 1813-1815, l'idée de la restauration du principe d'intervention d'après le droit divin.

Ainsi que le remarque M. Ludwig, il est possible que les diplomates aient cherché à accréditer des idées pareilles dans leurs salons, et qu'ils aient voulu assigner de tels motifs au bel élan populaire de l'Allemagne de 1813; mais, en ce cas, l'on peut sans crainte en appeler au démenti de quarante millions d'hommes et des faits les plus notoires et les plus incontestables.

Nous ajoutons que cette observation est si fondée qu'assurément aucun journal officiel n'oserait soutenir maintenant, par exemple, devant le livre de Hormayr, un sophisme si mensonger. Tout ce qu'ils font, c'est de réduire *la lutte de liberté* (Freiheitskampf) de 1813 à une *lutte de délivrance* (Befreiungskampf). On peut leur laisser cet innocent plaisir.

En 1818, dans la querelle relative aux droits de la Bavière, d'obtenir, selon *le texte des traités*, une indemnité complète, et même surabondante pour les cessions auxquelles les grandes puissances forcèrent ce gouvernement à consentir, nous voyons de nouveau reparaître la prétention d'injuste tutelle, contre laquelle on protestait au congrès de Vienne. Après quelques années de dispute, les grandes puissances décidèrent, à Aix-la-Chapelle (1818), que la Bavière devait se résigner, 1° à ne pas recevoir l'indemnité territoriale qui lui avait été promise; 2° à renoncer au principe de contiguité qu'on lui avait

garanti pour ses États, et même à la rente annuelle de 100,000 florins que le gouvernement autrichien s'était engagé à payer à la Bavière jusqu'à ce que les arrangements territoriaux eussent pu s'effectuer. Cette manière sommaire de terminer les réclamations des faibles relativement à des stipulations restées inaccomplies, suscita une protestation de la Bavière, qui, ainsi que le remarque Hormayr, aurait eu plein droit de répéter en ce cas les paroles de Charles de Lorraine, persécuté par Louis XIV, « se tenant à la fermeté des traités sur les » obligations y contractées loyalement et sur la bonne foi des alliés. » C'était là un assez fâcheux commentaire sur le texte du pacte de la *Sainte-Alliance*, fondée à cette époque, et qui consacrait indirectement cette espèce d'autorité suprême des forts sur les faibles !

Pour la diplomatie, la *Sainte-Alliance* a dû être indubitablement une sanction donnée au droit d'intervention, car aux congrès de Troppau et de Vérone, les quatre puissances continentales s'arrogèrent le droit d'intervenir en Italie et en Espagne pour détruire les constitutions napolitaines, piémontaises et espagnoles. Et cependant les écrivains monarchiques ne cessaient pas de déclamer contre le décret de la France républicaine qui promettait partout aide et secours à l'insurrection contre les rois et en faveur de la liberté. Ils ne voyaient donc pas que, dans le sens opposé, leurs patrons faisaient la même chose en 1823, que la France républicaine en 1792. Et certes leur interprétation du droit d'intervention avait moins de chances de plaire aux peuples que celle des républicains français de 1792 !

A cette occasion, M. Wheaton fait ressortir la conduite de l'Angleterre qui protesta formellement, *au nom* du droit des gens, contre des prétentions si exorbitantes. En effet, les Anglais ont le droit d'être fiers de cet acte que tous les peuples de l'Europe saluèrent avec enthousiasme et qui procura à l'Angleterre une popularité qu'elle aurait dû avoir à cœur de conserver.

Assurément cela n'empêcha l'intervention ni dans les affaires de Naples, ni dans celles du Piémont et de l'Espagne ; néanmoins les

grandes puissances furent averties de ce qui pourrait arriver si elles continuaient à s'avancer dans cette voie périlleuse.

Plus tard nous rencontrons l'intervention dans les affaires grecques, mais sur la demande formelle des Grecs et dans un but humanitaire bien prononcé ; cette intervention, n'eut que deux défauts celui d'arriver six ans trop tard et d'avoir été incomplète, vu qu'on détacha arbitrairement de la Grèce des provinces qui avaient pris part à la guerre de délivrance et sans lesquelles cet État n'aura jamais qu'une existence peu assurée. Les interventions de l'Angleterre en Portugal, en 1826, et celle de la quadruple alliance en Espagne pour le maintien des trônes constitutionnels des reines dona Maria et Isabelle II, appartiennent, au moins sous le rapport du principe politique, à la même catégorie; *elles furent formellement et instamment demandées* par les gouvernements portugais et espagnol.

L'intervention des grandes puissances dans les affaires belgo-hollandaises était dictée par des considérations de haute politique, et elle a atteint sans contredit son but principal, celui d'empêcher une guerre européenne, que des interventions partielles n'auraient pas manqué de provoquer.

Mais M. Wheaton même avoue que cette intervention a discrédité complètement ce moyen de pacification dans l'opinion publique. Tous ces protocoles contradictoires de la conférence de Londres, auxquels venaient se joindre, selon les événements de la lutte, l'arbitrage forcé ou l'intervention armée, toutes ces marches et contremarches presque ridicules de Belges, de Hollandais, de Français; ces sorties pour rire des Allemands de la forteresse de Luxembourg ; toutes ces parades militaires réglées par la diplomatie, ces coups de canon fixés au juste par elle, ne font réellement honneur à personne, quoique, sans doute, chaque partie tâche d'embellir son rôle en portant sur le compte d'autrui la part qui lui revient dans la somme de ce ridicule global.

L'intervention de l'Autriche en Italie (1831) est une légère réminiscence de 1823 ; là l'occupation d'Ancône qar les Français servit

au moins à prouver que la France ne voulait pas laisser aux autrichiens *seuls* le soin de « régler les destinées de l'Italie. »

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à l'intervention dans le débat turco-égyptien, réclamée au reste par le gouvernement ottoman.

On dit qu'elle a eu pour résultat de faire entrer la Turquie dans le concert européen et d'assurer au gouvernement égyptien une existence légale. Quant aux habitants du Liban et de la terre sainte, on avoue que leur indépendance n'a pas été obtenue et que la création d'un royaume chrétien à Jérusalem n'était pas à concilier avec les essais que l'on fait afin de faire revivre l'empire de Mahomet, pour ainsi dire en dépit de Mahomet. Mais, ajoute-t-on, les promesses faites aux Libanais à cet égard n'avaient jamais eu un *caractère* officiel et l'on a au moins obtenu quelques garanties tant pour les villes saintes que pour les Druses et les Maronites.

Nous doutons fort que ces braves gens puissent trouver dans ces avantages une compensation pour le sang versé par eux depuis 1838, où certains agents parvinrent à les pousser à l'insurrection, et nous doutons tout aussi fortement que la Porte puisse jouer le rôle qu'on veut lui attribuer ; elle restera, croyons-nous, une *idole* politique, qui dira tantôt *oui*, tantôt *non*, selon que ce seront des Français ou des Allemands, des Russes ou des Anglais qui la feront parler. Les prétextes *d'intervention* ne manqueront jamais de ce côté, et, en cas de besoin, on y trouvera toujours bon nombre de prétextes de guerre. Mais à quoi bon ! « Quant on veut faire la guerre on ne donne pas un denier pour en trouver le prétexte, » a dit non Machiavel, mais bien celui qui a cru devoir le réfuter, Frédéric le Grand.

Nous en arrivons maintenant aux questions maritimes pendant la période qui commence avec la révolution française.

D'abord nous rencontrons une déclaration qui, si on n'en savait pas la date, paraîtrait appartenir à une époque de beaucoup antérieure à l'ancien *Consulato del mare*, c'est celle des puissances alliées, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Espagne, dans laquelle elles s'engagent

« d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour nuire à la France;
» de réunir tous leurs efforts pour empêcher que les puissances neutres
» ne donnassent de protection quelle qu'elle fût, directe ou indirecte,
» au commerce français. » C'était là un terrible mouvement rétrograde. Aussi les représailles françaises dictées par la nécessité furent-elles conçues dans le même esprit. *Tous les moyens* de se nuire furent si bien employés de part et d'autre qu'on pouvait se croire reporté à l'époque où les corsaires des Haralds et Sigurds faisaient de la mer un vaste champ de pillage qui devait alimenter leur sauvage liberté odinique. Et c'étaient des monarchies chrétiennes qui avaient donné le fatal signal d'un tel état de choses.

Les États-Unis, les Suédois, les Danois et plus tard les Russes réclamèrent fortement contre ces barbaries. La nécessité d'en revenir à quelques règles de droit se fit vivement sentir.

L'Angleterre s'entendit avec le Danemarck et la Suède sur le droit de recherches, à l'occasion duquel arrangement elle imposa des principes aux deux puissances scandinaves.

En 1801, l'Angleterre, sur les conseils de Pitt et de Grenville, reconnut pour la *première fois* dans son traité avec la Russie *le principe de la neutralité armée*. A la fin de 1806 le gouvernement russe renouvela sa proclamation, mais l'Angleterre ne tarda pas à en revenir à son ancien système, ne voulant accorder à cet égard que des avantages passagers et révocables, selon ses intérêts.

La paix générale avait fait perdre depuis à ces questions l'intérêt politique que viennent de leur donner de nouveau les difficultés qu'oppose *l'union américaine* au droit de visite tel que l'ont admis les grandes puissances européennes pour la répression de la traite des nègres. Les chambres, la presse et l'opinion publique approuvent en France la résistance américaine, et nous devons aussi signaler comme très-importants sous ce rapport les considérants du jugement du tribunal de commerce de Hambourg, qui en 1841 acquitta le navire *la Louise*, arrêté par les Anglais. C'est la manière allemande d'interpréter le droit de visite !

Les gouvernements d'Angleterre et d'Amérique défendent leurs thèses avec autant de logique que de persévérance.

Le gouvernement anglais dit : Je ne renonce pas à mon principe déjà sanctionné par les grandes puissances européennes ; le droit de légitime défense me donne celui de m'assurer si un bâtiment est pirate ou non, si le pavillon qu'il arbore est bien celui de la nation auquel il appartient.

Le gouvernement américain répond : Sans doute je vous reconnais le droit de visiter partout un bâtiment que vous suspectez *réellement* et *véritablement* de piraterie; mais jamais je ne consentirai à vous reconnaître le droit de visite, si vous prétendez l'exercer afin de vous assurer simplement de la nationalité d'un bâtiment soupçonné par vous de faire la traite, attendu que si un bâtiment, inoffensif à votre égard et à l'égard d'autres, a usurpé et déshonoré le pavillon américain, cela ne fait de tort qu'à nous et ne peut concerner que nous. Nous vous dénions le droit d'intervenir ainsi dans nos affaires, ainsi que celui de prendre *notre* défense et de veiller à *nos* intérêts ; nous sommes assez forts pour nous protéger nous-mêmes. Comme vous, nous prohibons la traite, mais nous voulons seuls maintenir cette prohibition à l'égard des nôtres, et vu que les côtes d'Afrique sont des parages fréquentés par les négriers et non par les pirates, nous entendons que vous renonciez à visiter nos bâtiments dans *ces parages*, tout en prenant l'engagement formel d'y entretenir une escadre d'observation. Visitez nos bâtiments partout ailleurs, à vos risques et périls, parce que ailleurs vous pouvez *réellement et véritablement* concevoir des soupçons de piraterie, mais sur les côtes d'Afrique, nous vous interdisons toute visite, parce que la piraterie n'est pas *réellement* et *véritablement* à supposer, et parce que nous sommes toujours en surveillance sur les lieux. (Voir à l'égard des négociations diplomatiques sur cette question notre exposé publié par *l'Émancipation*, année 1842, n° 29.)

Nous aurons occasion de revenir sur diverses particularités de la

littérature diplomatique de cette époque. Nous devons toutefois citer ici les ouvrages vraiment remarquables de M. Martens, auxquels se joignent ceux de M. Meyer, qui trouvèrent une appréciation méritée.

De même, les questions de droit international furent traitées avec succès par divers auteurs, nommément par MM. Story, Foilx, Schæfer, etc.; l'ouvrage de Schæfer intitulé : *Développement du droit privé international*, publié en allemand à Francfort, mérite une mention particulière; c'est un fondement solide d'un édifice, dont, nous l'espérons, l'avenir continuera la construction.

Ainsi, nous avons vu, dans la seconde époque, la paix perpétuelle prêchée par l'abbé de Saint-Pierre et par son éloquent interprète, J.-J. Rousseau, et, dans la troisième, le droit des gens *codifié* par Bentham; la quatrième nous montre Kant exposant un système de politique internationale, grandiose création d'un puissant génie philosophique, mais plus éloigné des *réalités politiques* de nos jours que le projet utilitaire de Bentham. D'après ce système, les peuples, en étant tous arrivés à l'adoption du gouvernement républicain, formeraient une confédération universelle; chacun deviendrait *citoyen du monde*. Aux haines nationales longtemps alimentées dans des buts anti-humanitaires succéderaient des sentiments d'amour et de fraternité basés sur la raison et favorisés par la paix et les progrès de la civilisation. Les intérêts de tous ces États libres se régleraient par un congrès composé des représentants de chacun des États de l'association humaine.

Bientôt les intérêts des associés venant à se lier étroitement, la guerre deviendrait difficile parce qu'elle blesserait des intérêts puissants et respectables, et plus tard impossible, parce que ceux qui, au détriment des intérêts de leurs concitoyens, voudraient en revenir aux barbaries de la guerre, verraient se déclarer contre eux une majorité formidable parmi les peuples associés, et que, par conséquent, leurs mauvaises passions n'auraient pas de chance de réussite. Ainsi se trouverait réalisée par la philosophie cette idée de la *cité de*

Dieu, que la religion a depuis longtemps sanctifiée. Il est reconnu que le système de Kant a trouvé et trouve encore, en France comme en Allemagne, des adhérents enthousiastes.

Hegel a combattu ce système, beau rêve qui peut séduire, mais qu'il croit inexécutable. Le suprême *bien* pour un peuple est, selon ce philosophe, la souveraine indépendance.

La paix universelle amènerait bientôt, d'après Hegel, une stagnation morale à laquelle l'action, la guerre pourrait seule mettre fin. Des guerres injustes doivent être évitées, mais la guerre devient juste lorsqu'elle a pour but de maintenir intacts les droits de chaque peuple de se développer dans le cercle de son individualisme (répétition de celui du citoyen), qu'il est impossible de détruire, mais qu'il faut tâcher de mettre autant que possible en accord avec les intérêts généraux des peuples.

Nous voyons Hegel se rapprocher fortement, de cette manière, des principes de Hobbes et de Spinoza. Sans doute, le philosophe a choisi une forme plus scientifique et moins rude (aucuns diront moins *sincère* peut-être), mais pour le fond la ressemblance est grande. Ne voulant plus étendre un travail qui a déjà de beaucoup dépassé les bornes que nous lui avions assigné, d'après notre plan primitif, nous renonçons à développer cette idée, ainsi qu'à montrer combien les principes d'Ancillon et de M. Guizot se rapprochent de ceux de Hegel.

Comme progrès du droit international, pendant l'époque dont nous parlons, nous signalerons les points suivants : représentation permanente de chaque nation près des autres; limites raisonnables posées au droit d'intervention ; liberté des mers et des fleuves ; les colonies ouvertes au commerce avec l'étranger ; influence des peuples sur les négociations internationales ; prises en considération de leurs droits et de leurs institutions ; principes plus humains sur la manière de faire la guerre et de traiter les soldats prisonniers ; mesures énergiques pour arriver à l'abolition entière de la traite et de l'esclavage des

noirs, ainsi que de la piraterie. Ces acquisitions politiques ont plus de garanties de durée maintenant qu'elles n'en avaient jadis. Les peuples progressent, au moins en ce sens que l'instruction s'étend de plus en plus à toutes les classes, et qu'ils apprennent à s'aimer en apprenant à se connaître.

L'Allemagne, qui a conservé le privilége de donner des rois et des reines aux divers peuples de l'Europe, leur envoie maintenant des princes instruits, amis des sciences et des arts, au lieu d'énergiques sabreurs ou d'indolents et ignares débauchés; des princesses d'une instruction supérieure et d'une éducation qui embrasse à la fois le cœur et l'esprit, au lieu d'automates roides, se mouvant machinalement d'après les ressorts d'une étiquette dans laquelle l'esprit entrait pour peu de chose et le cœur pour rien. L'aristocratie d'argent empêche les guerres inutiles en fermant ses coffres lorsque les guerroyeurs font sérieusement mine de commencer leurs ébats. Cette aristocratie et ses intérêts matériels sont, nommément en Allemagne, tenus en bride par l'aristocratie de l'intelligence, qui, comme au seizième siècle, lorsqu'elle proclama la réforme religieuse, dispose de la presse et de la parole, et qui se fortifie à mesure que les peuples s'instruisent généralement. Elle tend la main à l'aristocratie financière dès qu'il s'agit d'empêcher des *interventions* dans le sens du droit divin et des prétentions exclusives de l'aristocratie de naissance, qui, plus que jamais, cherche à se rallier à l'aristocratie de l'intelligence, en prenant part à ses travaux scientifiques, littéraires et artistiques, et que la dernière, surtout en Allemagne, repousse souvent d'une manière peu politique. Les forces des partis divers, en contrebalançant la paix du monde, peuvent trouver tour à tour dans chacun d'eux l'appui nécessaire pour sa conservation. Il ne faut cependant pas s'abandonner à une *trop grande* sécurité sur ce point.

L'immense mouvement de réforme politique qui se manifeste dans le sein de la famille germanique s'est maintenant communiqué aussi à la société slave, où il est d'autant plus dangereux, que

les peuples de cette dernière société sont, pris en masse, très-peu avancés en fait de civilisation. Dieu sait si ces deux mouvements ne viendront pas à s'entrechoquer, et Dieu sait ce que ferait en pareil cas la famille romane travaillée par l'idée d'une réforme sociale qui s'est déjà communiquée aussi à certains peuples germaniques, et qui chez celui, parmi eux, où les anciennes institutions sont demeurées le plus intactes, menace même de se transformer en *révolution,* parce que l'opposition entre le nouveau et l'ancien y est par trop grande! Des circonstances imprévues se rattachant, soit — comme nous l'avons fait remarquer plus haut, — à des questions de droit maritime, soit à des questions de balance européenne, peuvent venir se joindre aux effets des mouvements intérieurs des peuples, et provoquer ainsi de nouvelles catastrophes, surtout parce que, si *l'ambition des rois* a dû renoncer à paraître sur l'avant-scène politique, *l'ambition des peuples* s'y maintient encore très-obstinément. Si vous voulez vous en convaincre, lisez les grands journaux de France, d'Allemagne et d'Angleterre, et vous verrez comme chaque journal vous prouve que le peuple dont il est l'organe est le plus grand du monde et le seul digne de diriger les destinées de l'humanité! Et derrière ces trois colosses ne s'en élève-t-il pas un autre, le géant russe, qui ne prend qu'une part insignifiante aux débats de la presse, mais qui ne se dit pas moins, et même quelquefois sous forme semi-officielle, puissant par sa grandeur et sa jeunesse, fort par sa foi inébranlable, et « prédestiné » à vaincre tous les peuples usés par la civilisation et l'abus des » forces intellectuelles!... » Nous verrons!... Mais toujours, même en état de guerre, nous pouvons espérer que les peuples civilisés ou ayant la prétention de l'être, respecteraient les principes du droit des gens, dont la déclaration d'hostilités ne suspend pas l'effet, et que, par conséquent, nous croyons pouvoir signaler comme des *conquêtes durables,* pour autant qu'il y ait chose durable ici-bas!

Et ainsi nous sommes donc arrivés à la fin de notre aperçu des mouvements des peuples sur la voie du droit international. Nous n'avons

pas cherché à déguiser nos sympathies; elles sont irrévocablement acquises à la sainte cause de la liberté protectrice des peuples et de leurs droits ; mais, en même temps, nous avons voulu rester toujours fidèle à la *vérité* et à la *justice*, qui parlent aux cœurs des hommes honorables de toutes les opinions, parce qu'elles sont les liens communs qui unissent en dernière analyse les convictions les plus séparées. Nous serons heureux si les lecteurs disent que le but que nous nous proposions a été atteint!

LE DOCTEUR COREMANS.

NOTES.

(1) Voir le mémoire adressé à l'empereur Maximilien II par le prince d'Orange. *Correspondance d'Albert dit le Magnanime, duc de Bavière, avec les gouverneurs des Pays-Bas,* tome I, aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

(2) Nous voyons encore Maximilien II se déclarer l'arc-boutant de la république chrétienne. Sous Léopold Ier, pareil langage eût déjà paru bien exagéré.

(3) Sous le rapport des tendances secrètes de la diplomatie européenne à cette époque, la correspondance de La Neuveforge, ambassadeur du cercle de Bourgogne à la diète germanique, est de la plus haute importance. Elle fait partie des archives de l'Allemagne et du Nord, et ne remplit pas moins de neuf cartons dans les archives de l'ancienne *secrétairerie d'État de l'Allemagne et du Nord.*

(4) Voir la lettre de la reine en réponse à l'intercession du roi Christiern IV. (*Documents relatifs à la réforme religieuse,* tome IV, page 72.)

La reine répond, en date de Bruxelles, 14 octobre 1536, que Ménard « sera » traité comme *il convient et conformément à ce qui doit s'observer à l'égard* » *d'hommes de guerres* (wie sich gepurt und Kriegsleuten zusteet). »

(5) La *Correspondance du comte de Cobenzel* aux archives du royaume jette beaucoup de jour sur les événements de cette époque; elle nous présente le point de vue autrichien, qu'il faut nécessairement comparer à celui des adversaires pour arriver à une juste appréciation des faits.

(6) Une déduction autrichienne qui (dans les archives de l'ancienne secrétairerie d'État de l'Allemagne et du Nord) fait partie de la curieuse collection des *Éphémérides des secrétaires d'État,* nous a conservé le plan français proposé à Marie-Thérèse pour le rétablissement de l'ancienne monarchie bavaroise, renversée par Charlemagne. « L'Autriche, disait la proposition, céderoit à l'empereur » (l'électeur de Bavière) et à sa maison, pour être à perpétuité au royaume de » Bavière : *du côté de la Bohême,* le district d'Egra et les deux cercles de » Pilsen et de Brachin; *du côté du Tyrol,* la petite partie jusqu'à l'Inn, avec la » forteresse de Kuffstein; *du côté de la Souabe,* tout ce que la maison d'Au- » triche éteinte y possédoit, avec tous les pays nommés *antérieurs d'Autriche,* » les villes forestières y comprises jusqu'au Rhin.

» Les pays de Neubourg et de Sulzbach seroient pareillement incorporés à la » Bavière, et la grande-duchesse s'obligeroit à donner aux Pays-Bas un équi- » valent proportionné et même de plus de valeur à la maison palatine.

» *Du côté de l'Autriche*, les anciennes limites resteroient, mais le château » de Passau, aussi bien que la ville, seroient gardés par les troupes impériales » bavaroises.

» La Bavière seroit érigée en *royaume*, et on l'arrondiroit de façon que l'empe- » reur y trouvât une augmentation de revenus de six millions de florins d'Alle- » magne par an. L'empire et les puissances médiatrices seroient requises de » former ces arrondissements, mais comme ce n'est pas l'affaire d'un jour, l'em- » pereur et sa maison auroient, en attendant, les Pays-Pas pour hypothèque, qu'il » rendroit aussitôt que l'arrondissement projeté seroit fait et qu'il en seroit en » possession. Si les Pays-Bas ne seroient pas suffisants pour compléter en atten- » dant les six millions, on y suppléeroit par une somme annuelle d'argent comptant, » qui seroit employée à l'entretien d'un corps de troupe proportionné. »

Marie-Thérèse ne voulut consentir à aucune de ces propositions. Tout au plus aurait-elle accepté de négocier sur la cession des Pays-Bas à la Bavière. Napoléon reprit l'idée du rétablissement de l'ancien royaume de Bavière, mais au lieu d'y réunir des populations appartenant au même cercle d'idée et de civilisation que les Bavarois, il se départit de l'ancien projet, pour réunir à la Bavière la Franconie, qui ne sera jamais *bavaroise*. Le congrès de Vienne aggrava encore le mal.

(7) Les *Éphémérides de Hermann Vœller* joignent au testament de Charles l'épigramme suivante :

Ci-gist Charles, le roy d'Espagne,
Qui de sa vie n'at fait campagne,
Ny mal, femelle, ny enfant.
Peut-on dire quil fust puissant?
Qu'a-t-il donc fait, ce grand prince,
Qui avait tant de provinces?
Pour vous le dire franchement :
Il a fait son testament.

(8) Dans une correspondance adressée de Francfort, 26 mars 1758, au comte de Cobenzel (*Presse libre* de Bruxelles, n° 27, année 1840), on lit le passage suivant : « Les Prussiens ne mettent plus de bornes à leurs exactions dans le pays » de Mecklenbourg; ils pillent partout et ne laissent aux paysans ni bestiaux, » ni grains pour ensemencer les terres; ils enlèvent tous les jeunes gens et ils » obligent les vieillards et les femmes, à force de coups, à faire revenir leurs » enfants et leurs maris qui ont quitté le pays pour ne pas être enrôlés. »

Il serait facile, mais aussi inutile, de multiplier les citations sur des faits du même genre, qui se passèrent en Franconie et ailleurs.

(9) Les *Éphémérides* de Léonard Vœller contiennent une charmante relation dans le jargon allemand-latin-français de l'époque ; c'est une pièce caractéris-

tique sous tous les rapports, pour les hommes et les choses dans la dernière moitié du dix-septième siècle. La traduction lui ôterait néanmoins toute sa valeur de *style à perruque*.

([10]) Les droits des ambassadeurs, tels que les avaient définis Brunus, étaient déjà tellement en honneur en 1552, que l'on ne crut pas pouvoir renvoyer par la force de Passau, pendant les négociations sur la paix, l'envoyé du roi de France, à qui, comme étranger à l'Allemagne, l'on ne pouvait reconnaître aucun droit de prendre part aux travaux de cette assemblée d'États allemands. Voici comme le roi Ferdinand raconte, dans sa lettre du 22 juin 1552, à l'empereur Charles-Quint l'*heureux* hasard qui éloigna ce personnage gênant : « L'évesque » de Bayonne se partit ou pour mieulx dire s'en fuyst d'icy jeudy au matin 19 de » ce mois. Et comme aucuns disent de la paour qu'il avoit prenant mesmes occa- » sion sur ung débat que ce feist le jour précédant en son logis d'entre ung » conte de Cassel, charge de deux enseignes de piétons avec les adversaires et » aucuns escripvains de ma chancellerie, auquel débat ledit conte fust fort blessé » et ung desdits escripvains tué. Et pensoit ledit de Bayonne qu'il se faisoit à poste » et pour son respect, ce que non estant ledit débat survenu inopinément et sans » y avoir pensé... » L'évêque avait tort sans doute de croire Ferdinand capable d'employer de tels moyens!

([11]) La nouvelle littérature allemande, privée de l'appui des souverains, prit dès sa naissance les allures les plus démocratiques. *Les Brigands* de Schiller, cet acte d'accusation dramatique contre la vieille société, est l'expression sommaire des tendances littéraires de cette époque où le rude Schubart servait de modèle à la presse. Et à Vienne même, sous les yeux de l'empereur, à Vienne où la censure est maintenant si sévère, que cette ville et toute l'Autriche ne paraissent plus appartenir au cercle politique et littéraire de l'Allemagne, Haschka proclamait alors hautement le système républicain en vers, médiocres sans doute, mais énergiques et d'une rudesse que le langage des républicains français ne dépassa guère. A dire vrai, Haschka n'en accepta pas moins plus tard les fonctions de censeur impérial.

([12]) Dans l'introduction de l'*Histoire du royaume des Pays-Bas*, nous croyons pouvoir renvoyer le lecteur aux détails pleins d'intérêt que donne à ce sujet cet ouvrage remarquable. M. Arendt, dans son *Récit de la révolution brabançonne*, inséré dans l'*Annuaire historique* de Raumer de cette année, a exposé les mêmes faits en allemand, et il nous paraît devoir beaucoup à M. de Gerlache. Il est étonnant, au reste, que tandis que le point de vue catholique de ces événements nous est présenté par divers écrivains, le point de vue opposé n'ait pas encore trouvé son historien. L'*Histoire des vonkistes*, continuée au-deçà de la réaction de 1794, c'est-à-dire sous le régime français, au moins jusqu'au 18 brumaire, offrirait, croyons-nous, un vif intérêt, et M. de Gerlache a rendu lui-même justice à ces

hommes en disant qu'il y avait probablement plus de talent chez eux que chez leurs adversaires.

L'adresse de 1790, cette déclaration hardie d'une réforme politique belge, signée seulement par quarante et un citoyens, en présence d'adversaires tout-puissants, était un trait de courage civique tel que l'histoire n'en présente pas beaucoup, et qui, de nos jours, pourrait servir de modèle aux libéraux et aux démocrates de plus d'un pays. On s'est étonné de la couleur allemande de cette adresse ; elle s'explique toutefois par la circonstance que Vonk et quelques-uns de ses amis étaient des *kantistes* très-prononcés. (Voir cette adresse à la suite des *Considérations impartiales* de Vonk, et dans la *Presse libre* de Bruxelles, 1840, nos 34 et 35. M. de Gerlache en a donné un extrait.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

—

LE RHIN,

Lettres à un ami, par VICTOR HUGO.

Avec une imagination comme celle de M. Victor Hugo, et le projet d'écrire deux volumes, on observe en route bien plus de choses qu'un autre, et pour peu qu'à celles que l'on observe on en ajoute que l'on ait lues ou inventées, les matériaux ne manquent pas.

M. V. Hugo ayant eu, à plusieurs reprises, la galanterie de parler de la Belgique avec cet esprit d'à-propos et de bon voisinage qui ne voit dans nos provinces que des parties momentanément détachées du grand empire, il y aurait ingratitude de notre part à laisser passer inaperçu son voyage sur le Rhin, et nous en dirons un mot, sans mettre toutefois plus d'importance qu'il ne convient à son système un peu usé *des frontières naturelles*.

L'ouvrage, quoique l'auteur n'y ait rien oublié de tout ce qui méritait ou ne méritait pas d'être décrit, serait difficilement parvenu au nombre voulu de pages, s'il ne l'avait composé que des faits nouveaux qu'il a pu recueillir ou des scènes pittoresques qui se sont présentées à lui dans son excursion; mais l'industrie littéraire a fait des progrès comme les autres, et nous concevons comment il a pu s'y prendre pour tenir l'engagement contracté avec son éditeur. Il existe, dans toutes les auberges des villes du Rhin, un recueil de légendes relatives aux événements les plus merveilleux des temps féodaux ; il aura eu occasion de les consulter, de les transcrire, de les enjoliver, et cela même peut-être avant de quitter Paris, attendu que le recueil est traduit en français. Ç'aura été un bon à-compte sur les feuilles à fournir. Cepen-

dant, l'église d'*Aix-la-Chapelle*, bâtie avec l'argent du diable, la *Maüsethurm*, où l'archevêque de Mayence Hatto fut dévoré par ses sujets transformés en rats, la rivalité des châteaux-forts du *chat* et de la *souris*, et le roman de *Pécopin*, écrit sur les lieux, à ce que dit M. V. Hugo, n'auraient point suffisamment allongé la courroie, et il y a cousu, sous le titre de *conclusion*, un aperçu en dix-huit chapitres, *sur la façon dont l'Europe était constituée dans la première moitié du dix-septième siècle :* singulière *conclusion* dont on peut dire, logiquement parlant, que, si le *conséquent* est juste, la *conséquence* ne l'est guère.

Nous ne parlerons ni de cette *conclusion*, qui n'est qu'un hors-d'œuvre, ni des contes de vieilles fileuses que nous venons de citer, ni d'une foule d'épisodes historiques dont le livre est grossi, et le compte que nous avons à en rendre en sera d'autant moins fastidieux.

Ce n'est pas qu'il ne nous restât un assez long article à faire, s'il nous prenait fantaisie de suivre le savant observateur dans la description des villes, des châteaux, des églises, des tombeaux antiques, des ruines de toute espèce qu'il rencontre sur son passage ; descriptions si détaillées, si minutieuses, qu'il en fait lui-même la remarque, et semble craindre qu'on ne lui rappelle les vers de Boileau :

Il compte des plafonds les ronds et les ovales ;
Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

En effet, ce ne sont bien souvent que des états de lieux, des sortes d'inventaires, et l'on s'étonne qu'il ne se fatigue pas lui-même de l'éternelle et monotone répétition de tous les termes techniques de l'architecture, que l'on croirait être l'objet exclusif de ses études et le but unique de son voyage. Car, à son goût près pour le genre gothique, qu'il préfère au style grec ou romain, un commissaire nommé par le gouvernement pour aller inspecter, reconnaître et décrire tous les monuments anciens et modernes répandus sur la route de Paris à Francfort, ne s'en serait pas acquitté plus consciencieusement. Il est

certain que le rapport ou procès-verbal de tout ce qu'il a observé est d'un homme versé dans la matière, et ce serait un chapitre à ajouter à ceux qu'il a intercalés, sur le même sujet, dans sa *Notre-Dame*. Plaisanterie à part, personne ne serait plus capable de nous retracer, dans un ouvrage *ex-professo*, la France *artistique, pittoresque et monumentale*. Nous regrettons que nos études ne nous permettent pas de l'apprécier convenablement sous ce point de vue.

Notre tâche sera plus facile, et nous nous en tiendrons aux choses sur lesquelles, pour peu qu'on ait voyagé ou qu'on ait lu, on peut se croire capable de prononcer. Nous ne prononcerons point, cependant, et laisserons au lecteur à juger.

Ce ne sont pas les événements, mais les sensations et les idées que cherche M. Victor Hugo dans ses excursions, et, pourvu qu'en marchant il ait des arbres, de l'herbe, de l'air, de la route devant lui, de la route par derrière, et le ciel par dessus, il n'en demande pas davantage; c'est, dit-il, se contenter de peu. Il a raison; il n'y a guère de voyageur qui n'en trouve autant.

Nous passerons en revue quelques-unes des sensations et des idées que font naître en lui les objets qui s'offrent à ses yeux.

A la Ferté-sous-Jouarre, où d'autres peut-être auraient admiré le quai couvert d'une innombrable quantité de ces pierres meulières les plus belles de l'Europe, qui font la richesse de cette petite ville et des environs, ce qui le frappe, c'est un roulier passant le pont, un énorme roulier d'Allemagne, gonflé, sanglé, ficelé, qui avait l'air du *ventre de Gargantua* traîné par huit chevaux.

Au relai, ce sont les chevaux qui arrivent avec un bruit de ferraille, et il y a une *poule blanche* sur la grand' route, une *poule noire* dans les broussailles, une vieille roue cassée dans un coin, tandis que les garçons d'écurie et les filles de cuisine font *des idylles*, que *le fumier cajole l'eau de vaisselle*, et que, lui, il regarde les jolies petites colonies de coquelicots nains qui font des *oasis* sur un vieux toit.

En se dirigeant vers Épernai, il aperçoit sur la route une charrette

bizarrement chargée. Pour attelage, un âne et un cheval. Sur la voiture, des casseroles, des chaudrons, de vieux coffres. Dans un panier, trois enfants; dans un autre, *des poules.*

C'étaient de pauvres paysans alsaciens, émigrant pour l'Amérique. Ces bonnes gens cheminaient avec une parfaite insouciance. Les *meubles seuls* avaient je ne sais quoi de désorienté qui faisait peine. Les *poules* aussi paraissaient avoir le sentiment de leur malheur.

Au château de Montfort, le voyageur est gracieusement accueilli par la garnison, qui se compose en ce moment d'une vieille servante, à laquelle il donne trente sols; puis il regarde les *canards* et les *poules* dans les fossés du château, et s'en va.

Les ormes sont une des joies du voyage de M. V. Hugo; tous les autres arbres *sont bêtes.* Les ormes seuls ont de la fantaisie, et se moquent de leur voisin, se renversent lorsqu'ils se penchent, maigres lorsqu'ils sont touffus, et faisant toutes sortes de grimaces le soir aux passants. Il y en a *seize* sur la route d'Épernai, les plus amusants du monde, qui inclinent sur le chemin leurs perruques ébouriffées.

Épernai, c'est la ville du champagne, rien de plus, rien de moins.

A Sainte-Menehould, ce qu'il y a de plus beau, c'est la cuisine de l'hôtel de Metz. Si l'auteur *était Rabelais ou Homère,* il dirait : Cette cuisine est un monde dont cette cheminée est le soleil. C'est un monde, en effet, où se meut toute une république d'hommes, de femmes et d'animaux, et M. V. Hugo y remarque particulièrement une petite cage où dort un petit oiseau; on a beau faire rage autour de lui; les hommes jurent, les femmes querellent, les enfants crient, les chiens aboyent, les chats miaulent, l'horloge sonne, le couperet cogne, la lèche-fritte piaille, le tourne-broche grince, les bouteilles sanglotent, les vitres frissonnent, les diligences passent; la petite boule de plume ne bouge pas. *Dieu est adorable,* il donne la foi aux petits oiseaux! Réflexion bien digne du chrétien sincère, qui, un peu plus bas, à l'aspect du tombeau des trois mages, dans la cathédrale

de Cologne, va nous dire avec la même onction : J'avoue que rien au monde ne me charme plus que *ce conte des Mille et une Nuits enchâssé dans l'Évangile.*

Vient ensuite, au sortir de Sainte-Menehould, l'histoire de la Champagne, de ses comtes, de ses hommes illustres, que l'auteur savait, et pouvait avoir rédigée avant de partir pour l'Allemagne.

A Sédan, le pavillon où naquit Turenne a été démoli et remplacé par une pierre noire, avec cette inscription en lettres dorées : « Ici naquit Turenne, le 11 septembre 1611 ; » à propos de quoi, M. V. Hugo, surchargé de son bagage historique, et qui ne néglige aucune occasion de s'en débarrasser, nous raconte tout ce qui se passait au monde l'année où naquit le grand capitaine.

Il a traversé Dinant, et la vallée de la Meuse ne lui présente de toutes parts que des houblonnières, des pruniers violets, des pommiers rouges, et les grappes écarlates du sorbier des oiseaux, avec les *canards* et les *poules* qui jasent sur les chemins.

Namur, suivant lui, n'a déjà plus son passé écrit dans sa configuration, et ce n'est qu'une ville sans architecture, sans monuments, sans édifices, sans vieilles maisons, et qui n'est *meublée* que de quelques fontaines *Louis XV*, avec quatre ou cinq églises *rococo !*

Où il n'y a pas d'églises, M. V. Hugo lit les enseignes. Il en a distingué trois à Namur : *L'épouse Debarly, négociante; Crucifix Piret, mercier*, et *Ménendez-Wodon, horloger*. A l'entendre, chacune de ces enseignes exprime et résume un des grands aspects du pays. L'une dit la *langue*, l'autre la *religion*, l'autre l'*histoire.*

Huy est une des plus jolies villes de la Meuse. Rien de plus sévère que ses rochers, de plus riant que ses prairies. Il y a là quelques collines hérissées de ceps et d'échalas. C'est, croit-il, le seul vignoble du pays. Erreur, mais qui ne vaut pas la peine d'être relevée. De temps en temps, on rencontre, tout au bord du fleuve, une fabrique de zinc, dont la fumée, qui s'échappe de toutes les tuiles, simule un incendie qui commence ou s'éteint ; ou bien c'est une alunière avec

ses vastes monceaux de terre rougeâtre; ou bien encore, parmi les caquets assourdissants d'une populace de *poules*, d'*oies* et de *canards*, on découvre une maison de briques, égayée d'une vigne grimpante, avec des colombes sur son toit, des cages d'oiseaux à ses fenêtres, un petit enfant et un rayon de soleil sur son seuil.

Quand on a passé le lieu appelé la petite Flémalle, toute la vallée semble trouée de cratères en éruption. Vous avez tout simplement là sous les yeux les hauts-fourneaux de M. Cockerill. C'est un beau et prodigieux spectacle. Les roues, les scies, les chaudières, les laminoirs, les cylindres, les balanciers, tous ces monstres de cuivre, de tôle et d'airain que la vapeur fait vivre d'une vie effrayante et terrible, mugissent, sifflent, grincent, râlent, reniflent, aboient, glapissent, déchirent le bronze, tordent le fer, mâchent le granit, et par moments hurlent avec douleur dans l'atmosphère ardente de l'usine, comme des hydres et des dragons tourmentés par des démons dans un enfer.

Liége, la vieille ville de Saint-Hubert, jadis église et forteresse, *ne prie plus* et *ne se bat plus*. Elle vent et achète. C'est aujourd'hui une grosse ruche industrielle.

Verviers, ville insignifiante d'ailleurs, se divise en trois quartiers, qui s'appellent la *Chick-chack*, la *Basse-crotte* et la *Dardanelle*. Le touriste y a vu un petit garçon de six ans qui fumait magistralement sa pipe sur le seuil de sa maison.

Des mille réflexions que lui inspire, à Aix-la-Chapelle, la vue du tombeau de Charlemagne, nous ne citerons que la suivante : c'est que Charlemagne était un de ces très-rares grands hommes, qui sont aussi des hommes grands. Il avait en hauteur sept fois la longueur de son pied. C'est ce pied de roi que nous venons de remplacer *platement* par le *mètre*, sacrifiant ainsi d'un seul coup l'histoire, la poésie et la langue à je ne sais quelle invention dont le genre humain s'était passé six mille ans, et qu'on appelle le *système décimal*. Cette réflexion prouve que M. V. Hugo est encore moins déplacé à l'Académie française, qu'il ne le serait à celle des sciences.

Sur la route d'Aix-la-Chapelle à Cologne, il n'a rencontré personne, si ce n'est par instants quelque jeune musicien blond, maigre et pâle, le havresac sur le dos, allant aux redoutes de Spa, ou un chasseur *local* ainsi costumé : chapeau rond vert-pomme, avec grosse cocarde lilas en satin fané, blouse grise, grand nez, fusil, et, à mi-chemin, dans une jolie petite ville, dont il ignore le nom, quatre magnifiques voyageurs assis, croisées ouvertes, au rez-de-chaussée d'une auberge, devant une table pantagruélique encombrée de viandes, de poissons, de vins, de pâtés et de fruits, buvant, coupant, mordant, tordant, dépeçant, dévorant; l'un rouge, l'autre cramoisi, le troisième pourpre, le quatrième violet, comme quatre personnifications vivantes de la voracité et de la gourmandise; il lui a semblé voir le dieu *Goulu*, le dieu *Glouton*, le dieu *Goinfre* et le dieu *Gouliaf*, attablés autour d'une montagne de mangeaille.

Les édifices de Cologne lui fournissent, comme on devait s'y attendre, de nombreuses et savantes pages sur l'architecture. Quant à la ville, examinée en détail, tout, dit-il, vit et palpite : le pont est chargé de passants et de voitures, le fleuve est couvert de voiles, la grève est bordée de mâts. Toutes les rues fourmillent, toutes les croisées *parlent,* tous les toits *chantent.*

A Andernach, il est logé de manière à jouir d'un spectacle ravissant. Il a devant lui, au pied d'une haute colline qui lui laisse à peine voir une étroite *tranche* du ciel, une belle tour du treizième siècle; à sa droite, le Rhin et le joli village blanc de Lautersdorf; à sa gauche, les quatre clochers byzantins d'une magnifique église du onzième siècle, et sous sa fenêtre jasent en parfaite intelligence des *poules*, des *enfants* et des *canards.*

Il y a une seconde belle église dans Andernach; c'est une nef du quatorzième siècle, aujourd'hui transformée en écurie de caserne. Au-dessus du portail on lit : *Sancta Maria,ora pro nobis.* Ce sont à présent les chevaux qui disent cela.

Devant la façade, de charmants petits enfants, gais et roses,

s'ébattent sur la pelouse verte, et font brouter, avec de grands cris, un pauvre *lapin* tout ensemble apprivoisé et effarouché.

Entre tous les fleuves, M. V. Hugo aime le Rhin. Aussi en fait-il le plus pompeux éloge; le Rhin réunit tout. Il est rapide comme le Rhône, large comme la Loire, encaissé comme la Meuse, tortueux comme la Seine, limpide et vert comme la Somme, historique comme le Tibre, royal comme le Danube, mystérieux comme le Nil, pailleté d'or comme un fleuve de l'Amérique, couvert de fables et de fantômes comme un fleuve d'Asie, et l'imagination du poëte y retrouve toute l'histoire de l'Europe, qu'il divise en quatre phases bien distinctes : première phase : l'époque anté-diluvienne et peut-être *préadamite*, les volcans; deuxième phase : les luttes de la Germanie et de Rome, où rayonne César; troisième phase : l'époque merveilleuse où surgit Charlemagne; quatrième phase : les luttes de l'Allemagne et de la France, que domine Napoléon. Et tout cela est longuement développé. Encore un coup, ce sont de belles et bonnes choses à dire, mais qui pouvaient se dire aux rives de la Seine aussi bien que sur les bords du Rhin.

A Saint-Goar, on se trouve entre le *Chat* et la *Souris*. A sa gauche, on a la Souris à demi-voilée, au fond de l'horizon, par les brumes du Rhin; à sa droite, le Chat, robuste donjon enveloppé de tourelles. Les deux châteaux ennemis se guettent et semblent se jeter des coups d'œil foudroyants à travers le paysage; *car*, lorsqu'un donjon est en ruine, sa fenêtre défoncée regarde encore, mais avec le regard hideux d'*un œil crevé*.

En cet endroit, on peut, de sa croisée, voir passer les femmes avec leur bonnet bleu-ciel pareil à une tiare qui aurait été modifiée par *un coup de poing*, et l'on entend rire et jaser un tas de petits enfants qui viennent jouer avec le Rhin, et qui ont l'air indulgent *comme de vieux curés*.

Oberwesel, une des villes du Rhin qui a le plus guerroyé, n'est plus qu'un vieux soldat qui s'est fait vigneron. Son vin rouge est excellent.

De Lorch, où vient d'éclater un incendie, beau sujet de description, le touriste n'a sans doute guère fait, jusqu'à Bingen, de rencontre fort curieuse, puisque cette partie de son itinéraire est consacrée presque entièrement à deux aventures qui lui sont arrivées il y a sept ou huit ans, l'une dans le Gatinais, l'autre sur la route de Paris à Meaux.

Nous nous arrêterons à Francfort, où nous laisserons notre voyageur historien dans la salle des électeurs et le Kayserzaal, s'amusant à compter tous les bustes, à rappeler tous les noms des quarante-cinq fantômes, comme il les appelle, qui, la race de Charlemagne éteinte, se sont succédé, pendant neuf siècles, sur le trône impérial, depuis le premier Conrad, jusqu'au second François, et nous ne lui emprunterons plus qu'une description.

Une des curiosités de Francfort, dit-il, mais qui disparaîtra bientôt, *j'en ai peur*, c'est la boucherie. Elle occupe deux anciennes rues. Il est impossible de voir des maisons plus noires et plus vieilles se pencher sur un plus splendide amas de chair fraîche. Je ne sais quel air de jovialité gloutonne est empreint sur ces façades bizarrement ardoisées et sculptées dont le rez-de-chaussée semble dévorer, comme une gueule profonde toute grande ouverte, d'innombrables quartiers de bœufs et de moutons. Les bouchers sanglants et les bouchères roses causent *avec grâce* sous des guirlandes de gigots. Un ruisseau rouge coule et fume au milieu de la rue. Au moment où M. V. Hugo y passait, elle était pleine de cris effrayants : d'inexorables garçons tueurs, à figures hérodiennes, y commettaient un massacre de cochons de lait, et les servantes, leurs paniers au bras, riaient à travers le vacarme. Ajoutez qu'une superbe et grandiose enseigne, surmontée de la couronne impériale, domine et complète cette boucherie magnifique, et vous croirez revoir l'écorcherie fameuse, qui, selon M. V. Hugo, faisait, au moyen âge, un des plus beaux ornements de Paris. Quel malheur qu'un monument si pittoresque vînt à *disparaître* de Francfort, et qui ne frémirait, avec le peintre de la *Cour des Miracles*, à la

seule idée qu'un pareil acte de vandalisme pût avoir lieu au dix-neuvième siècle!

M. V. Hugo, comme on voit, aime le genre descriptif; il nous saura gré de lui en avoir emprunté des exemples, et il ne nous reprochera ni d'en avoir cité trop peu, ni d'avoir choisi les plus mauvais; mais ce genre est-il celui des bons auteurs? n'est-il pas le plus facile pour quiconque a l'habitude d'écrire? et les critiques n'ont-ils pas eu raison d'en condamner l'abus dans l'abbé Delille lui-même, qui pourtant n'y a pas d'égal? Nous sommes, quant à nous, de l'avis des critiques, et, pour exprimer toute notre pensée à cet égard, nous transcrirons ici quelques vers de Chénier, qui, pour n'être pas extraits de la même pièce, ne laissent pas de concourir au même but et de s'appliquer assez directement à la manie descriptive du jour :

Un Scudéri moderne, en sa verve indiscrète,
Décrit tout sans couleurs, sans pinceaux, sans palettes.
Un âne, sous les yeux de ce peintre maudit,
Ne peut passer tranquille et sans être décrit.
Un coche est embourbé! Notre homme est là tout proche,
Et, pour décrire un peu, s'embourbe avec le coche.
C'est là qu'on voit briller nos féconds novateurs.
L'un, aidé de Jussieu, rime un traité des fleurs;
L'autre, d'un air niais, qu'il prend pour de la grâce,
En pleine basse-cour établit son parnasse;
Ronfle avec l'animal aux Hébreux défendu,
Nasille avec l'oiseau dans sa mare étendu;
Et toujours au bon goût alliant l'harmonie,
Glousse avec les dindons, rivaux de son génie, etc., etc.

L.-V. Raoul.

ÉTAT SOCIAL DE ROME SOUS L'EMPIRE.

(2e article.)

Si Juvénal nous a fait connaître le côté moral de Rome sous l'empire [1], ce sera Perse qui nous en montrera la partie littéraire et philosophique.

Né à Volaterre, Perse arriva dans la ville éternelle l'année même où Caligula venait d'être assassiné par l'aristocratie, qui voulait rétablir la vieille liberté oligarchique de la république ; mais les *soldats*, les *esclaves*, les *affranchis*, les *femmes* et les *jeunes gens*, s'étant attroupés autour du lieu de réunion du sénat, poussèrent des cris de rage, demandèrent un empereur et menacèrent d'exterminer tous ceux qui parleraient de république [2]. On proclama Claude, si indignement traité par Sénèque, et si cordialement dévoué aux intérêts du peuple et des peuples.

Antiquaire distingué, Claude avait écrit l'histoire des races vaincues, des Étrusques et des Carthaginois ; il avait voulu ouvrir les portes de la cité romaine à tous les peuples de l'Occident (et le savant discours qu'il prononça, dans cette occasion, a illuminé de nos jours le génie de Niebuhr) ; il s'était constitué le noble défenseur des esclaves et avait admis aux emplois les affranchis, qui, quoi qu'en dise Tacite, y avaient autant de droits que les nobles de Rome [3].

Mais, ce bon prince, comment aurait-il pu finir autrement que par devenir fou et enragé ? Assis sur son tribunal, un chevalier lui jette

[1] Au moins pendant une des phases les plus considérables de l'empire.
[2] Voyez les preuves dans mon *Histoire ancienne*, p. 445, note 1re.
[3] *Ibidem*, p. 445, 446 et notes.

ses tablettes à la figure; un Grec le traite de *vieille bête ;* dans les rues, le peuple, qui veut du pain blanc, fait tomber sur son crâne chauve une grêle de croûtes noires [1].

Pauvre maître du monde! des injures et des coups dans les rues; des conspirations contre ta vie dans ton palais, conspirations de patriciens, conspirations de stoïciens, conspirations de femmes. Aussi, gare à vous! la vengeance du maître sera terrible; il se lèvera un beau matin tout rouge de colère et de honte, et quatre cents de vos têtes seront jetées au bourreau.

Je m'étonne que Perse n'ait point fait une satire sur ce règne; est-ce la prudence, est-ce la peur, est-ce un autre motif qui l'a retenu? Du moins, a-t-il agi plus sagement que son confrère en philosophie, Sénèque, qui, après avoir fait de Claude un envoyé des cieux, a fini par tremper dans son assassinat et souiller sa mémoire par la plus atroce des ménippées [2].

Les satires de Perse sont précédées d'un prologue dans lequel il se déprécie lui-même et tourne en ridicule le mauvais goût et les mauvais poëtes de son temps. Prêtons l'oreille à la belle traduction de M. Raoul :

« A la source de l'Hippocrène
Mes lèvres n'ont jamais puisé;
Jamais, au double mont, si ma mémoire est saine,
De rêves assez purs je ne me suis bercé,
Pour oser tout à coup, poëte improvisé,
Me produire ainsi sur la scène!
Je laisse les neuf sœurs et la pâle Sirène
A ceux au front de qui, du lierre d'Hélicon,
Serpente le docte feuillage;
Toutefois, de mes vers, au temple d'Apollon,
Demi-profane encor, j'apporte aussi l'hommage.
Le χαῖρε du perroquet,

[1] Voir ces détails dans la Biographie de Claude, par *Suétone*.
[2] Mon *Histoire ancienne*, p. 446.

Du corbeau le rauque caquet,
Le langage de l'homme imité par la pie,
Qui leur en donna le secret?
La faim, mère des arts et source du génie,
La faim qui seule peut, d'un organe muet,
Tirer les sons que le ciel lui dénie.
Mobile des plus grands efforts,
Que l'espoir de l'or brille, il créera des merveilles,
Et, poëtes corbeaux, poëtesses corneilles,
De sons mélodieux remplissant nos oreilles,
Vous croirez de Pégase entendre les accords.

Il y avait donc à Rome aussi des Jérômes Paturots à la recherche d'une position sociale. Une fureur de rimailler s'était emparée de toutes les têtes. Petits et grands, jeunes et vieux, gens de cour et gens du peuple, tout le monde faisait des vers. On en faisait après souper, on en faisait au bain, on en faisait au lit [1]. C'était une carrière ouverte à toutes les médiocrités, à toutes les nullités, à tous les perroquets, à tous les corbeaux, à toutes les pies-grièches, comme dit Perse. Les jeunes gens de Rome, faute de mieux, se lançaient avec une sorte de frénésie dans cette ingrate carrière, dussent-ils y voir, à la fleur de l'âge, inutilement se délabrer leurs estomacs, blanchir leurs cheveux et tomber leurs dents. On disait à ces malheureux, comme de nos jours à Jérôme Paturot, que le temps des génies était arrivé, qu'il suffisait de frapper du pied la terre pour en faire sortir des œuvres rutilantes et colorées, où le don de la forme devait s'épanouir en mille arabesques plus ou moins orientales. On annonçait que le grand style, le suprême style allait naître, style à ciselures, style chatoyant et miroitant, empruntant au ciel son azur, à la peinture sa palette, à l'architecture ses fantaisies, à l'amour sa lave, à la jalousie ses poignards, à la vertu son sourire, aux passions humaines leurs tempêtes. La littérature que l'on allait

[1] *Nisard*, Études sur les poëtes latins de la décadence, t. Ier, p. 258. Bruxelles, 1834.

créer devait être stridente, cavalière, bleue, verte, et que sais-je, moi? Elle devait peindre tous les types, prendre toutes les couleurs; elle devait chanter avec l'oiseau, blanchir avec la vague, verdir avec la feuille, ruminer avec le bœuf, hennir avec le cheval [1]...

Puis, pour faire la fortune de cette poésie aux façons de dire étranges, aux idées maigres, subtiles, lustrées [2], il y avait tout un peuple de clients, d'applaudisseurs, de claqueurs à outrance. C'étaient des cris, des bravos, des trépignements sans fin; c'étaient des roulements à faire crouler les bancs du théâtre. *C'était sublime! c'était divin! c'était incomparable! c'était gothique! c'était dantesque! c'était cathédralesque!*

C'est dans sa première satire que Perse attaque cette furie d'écrire qui s'était emparée de tous les âges et de toutes les conditions; il dirige particulièrement la causticité de sa verve contre les lectures devenues si fort à la mode, et qui ont fourni à M. Nisard un des plus curieux chapitres de son intéressant ouvrage :

« Écoutons, vers ou prose, aujourd'hui nous n'aimons
Que du grand, du pompeux à gonfler les poumons.
Ainsi, dans une docte et brillante séance,
D'une toge nouvelle étalant l'élégance,
Une sardoine au doigt, lecteur harmonieux,
Bientôt nous vous verrons, d'un sirop onctueux,
Pour prendre un ton plus doux, humecter votre organe,
Et votre œil languissant, chargé d'un feu profane,
Au sein de nos Titus, tressaillant de plaisir,
Ira de veine en veine allumer le désir.
C'est là que murmurant d'une voix presque éteinte,
De l'aiguillon des sens ils éprouvent l'atteinte,
Quand ces vers où respire une molle langueur,
Pénètrent dans leurs reins et chatouillent leur cœur.
Quoi! vieux fou! vous viendrez, du produit de vos veilles,
D'auditeurs inconnus repaître les oreilles,

[1] *Jérôme Paturot*, t. Ier, p. 10.
[2] *Nisard*, t. Ier, p. 258 et 260.

Et cela, pour vous voir, à leurs cris insensés,
Près d'en crêver d'orgueil, forcé de dire : *Assez !*

. . . .

Ah ! c'est donc pour cela que l'on vous voit pâlir,
Vieillir avant le temps ! . . . .

. . . .

Qui que vous soyez, vous à qui d'un adversaire
J'ai prêté jusqu'ici le rôle imaginaire,
Si parfois (grand hasard), si parfois cependant
Un trait, un mot heureux m'échappe en écrivant,
J'ai des sens, et l'éloge est doux à mon oreille;
Mais que, pour un auteur, vos *Courage ! à merveille !*
Doivent être le but et le terme du bien,
Je le nie ; en effet, qu'offrent-ils au fond ? Rien.

. . . .

Que dit le peuple, enfin ? — Que dirait-il de vous ?
Sinon que votre style est si coulant, si doux,
Que le doigt le plus fin n'y sent rien qui l'arrête.
Chacun en fait l'éloge. Oui, dit-on, ce poëte
Sait aligner ses vers dans un ordre si beau
Qu'on dirait qu'il les range et les tire au cordeau;
Soit qu'il perce nos mœurs de ses traits satiriques,
Soit qu'il chante les rois et leurs festins tragiques,
La muse à notre auteur n'offre rien que de grand,
Et voilà qu'à ce mot quelque jeune ignorant,
Des bancs du rhéteur grec secouant la poussière,
Fièrement prend en mains la trompette guerrière,
Lui qui ne pourrait pas décrire un bois sacré.

. . . .

Bravo, noble poëte, et gloire à nos auteurs !
S'il est de sots écrits, il est de sots lecteurs.
Qui vante d'Accius la Briséis enflée ;
Qui de Pacuvius l'Antiope ampoulée,

. . . .

Imbéciles vieillards, quand de leçons pareilles,
C'est vous qui de vos fils infectez les oreilles,
Irons-nous demander d'où nous vient ce fatras ?
Que le jeune Romain, d'un faux goût idolâtre,
Approuve, en trépignant sur les bancs du théâtre ?
Ridicule avocat d'un vieillard en danger,

Quoi! lorsqu'au tribunal tu viens pour le venger,
Ce n'est pas par orgueil et dans l'espoir futile
D'entendre le public s'écrier : *Le beau style!*
On traite hautement Pédius de voleur :
Que répond Pédius? ingénieux rhéteur,
Au lieu de s'excuser, il fait des antithèses,
Et chacun d'applaudir à ses doctes fadaises!
Que c'est beau! . . . .
. . . .
Et quels sont donc les vers tendres, pleins de douceur,
Qu'il faut lire en penchant la tête avec langueur ;
En voici : « De l'airain le son mimallonique,
» Inspire à la bacchante un transport frénétique,
» Et de sombres vapeurs offusquant son cerveau,
» Elle aperçoit son fils et croit voir un taureau.
» Les lynx sont attelés. La ménade en furie
» Court arracher la tête au quadrupède impie :
» Elle appelle Évion, et les échos troublés
» Répondent dans les airs à ses cris redoublés. »
— O mes concitoyens! si du sang de nos pères
Quelque parcelle encor vivait dans nos artères,
Laisserions-nous ainsi des lecteurs vaporeux
Nous endormir au bruit de ces sons langoureux?...

Dans la troisième satire, Perse s'escrime contre les centurions, auxquels il reproche tantôt de sentir la boue, tantôt d'avoir des varices et de ne pas aimer la philosophie des stoïciens, de ne pas connaître les mystères de l'Y de Pythagore, aux jambages hiéroglyphiques de la philosophie égypto-chinoise. Mais quel crime y avait-t-il là pour des soldats, dont les plus belles années se passaient à combattre le Chauque et le Chérusque? Les stoïciens, d'ailleurs, tels qu'ils se montraient à ces braves gens, avec leurs barbes crépues, leurs manteaux négligés, leur dédain des jouissances matérielles de la civilisation, n'avaient guère de quoi les enthousiasmer. Si, au lieu de leur parler de votre liberté abstraite[1], vous leur aviez enseigné, poëte, la sublime morale

[1] Satire V.

du stoïcisme, qui servait de transition au christianisme à une époque où l'on ne croyait plus à rien, et où l'on se suicidait par dégoût de la vie (*ob tædium vitæ*) ; si, au lieu de faire fi de l'homme du peuple; si, au lieu de le sermonner du haut de votre chaire, vous et les vôtres, vous vous étiez faits peuple comme les apôtres; si, comme eux, vous aviez consommé vos jours et vos nuits à infiltrer dans les couches inférieures de la société les belles vertus qui vous distinguaient, et à adresser aux masses ces notions religieuses si pures que vous possédiez, oh ! soyez-en certains, vous auriez vu venir à vous et ces esclaves effrontés, et ces lourdauds, et ces vauriens, et ces palfreniers stupides, et ces fripons, et ces chassieux que vous houspillez si terriblement dans votre cinquième satire. C'est précisément parce que votre secte n'avait pas puissance sur ces hommes-là, parce que vous ne frayiez qu'avec les grands et les docteurs, que le peuple se vengeait de vos dédains, qu'il battait des mains et poussait des cris de joie lorsque son protecteur, son tribun, l'empereur, vous chassait de Rome ou vous ordonnait de vous ouvrir les veines.

Et, je vous le demande, poëte, à quoi pouvaient-elles conduire ces grognards et ces plébéiens de l'empire, les maximes suivantes, qui sont le fond des stoïciens? — « Le sage ne pardonne aucune faute ; pour lui la compassion est sottise et faiblesse. — Un homme ne doit point se laisser fléchir par la prière. — Un sage, par cela seul qu'il est sage, est beau, même quand il est bossu, et riche, même s'il meurt de faim, et roi, même s'il est votre esclave ou le mien. — Tout ce qui n'est pas sage est fou, fugitif, exilé, ennemi. — Toutes les fautes sont égales, tout délit est un crime. — Il y a autant de scélératesse à tuer un poulet, quand on n'en a pas besoin pour son dîner, qu'à tuer son père. — Le sage ne doute de rien, ne se repent de rien, ne se trompe sur rien, ne change jamais d'avis, ne se rétracte jamais [1]. » Ou bien celles-ci de Sénèque, votre confrère en stoïcisme, et, sans doute,

[1] *Nisard*, t. Ier, p. 275.

une de vos bonnes connaissances : « La vertu de Dieu est de plus longue durée que celle du sage ; elle n'est pas plus grande. Jupiter n'est pas plus puissant que nous ; il est moins courageux ; il s'abstient des plaisirs parce qu'il n'en peut user, nous, parce que nous ne le voulons pas. Il est en dehors de vos souffrances, nous au-dessus. — Ne craignez pas la pauvreté, le pauvre voyage en paix, il n'a pas peur des voleurs. — Ne pleurez pas toujours vos enfants ; une douleur prolongée n'est pas naturelle ; la vache à qui l'on a ôté son veau mugit un jour ou deux, puis revient au pâturage ; l'homme est le seul animal qui regrette longtemps ses petits. »

Quelles extravagances ! quelles niaiseries ! quelles misères !

Mais que l'on ne s'imagine pas que, sous ce rapport, nous soyons en progrès ; et, en effet, le panthéisme des modernes vaut-il mieux que toutes ces vacuités des stoïciens ? Demandez plutôt à M. Pierre Leroux, le chef de l'école en France. D'après ce philosophe, Dieu n'est plus l'Être spirituel, un, tout-puissant par excellence ; l'âme n'est plus une, immatérielle, individuelle. M. Leroux a détruit cette erreur ; il a révélé, de par Pythagore, le système *de la perpétuité des individus au sein de l'espèce*. Ainsi, nous avons déjà vécu et nous vivrons toujours sur la même terre, sous la voûte du même ciel. Autrefois Béotiens, nous sommes Belges aujourd'hui, dans deux siècles nous serons Moscovites. Un homme s'est appelé Caïus à Rome ; il se nomme, en France, Paturot ; il sera Tchien-Kang en Chine avant peu : car, ainsi que le dit M. Pierre Leroux : *Nous sommes non-seulement les fils et la postérité de ceux qui ont vécu ; mais, au fond et réellement, ces générations antérieures elles-mêmes*. Mourir n'est plus dès lors aller vers la béatitude infinie des âmes, des intelligences ; ce n'est plus s'envoler à tire-d'aile vers un monde riche en pures félicités spirituelles. Mourir, c'est changer d'état. La profession de poëte déplaît, on se tue et l'on renaît portier, comme dit Jérôme Paturot [1].

[1] Voy. le spirituel chapitre intitulé : *Suicide de Paturot, philosophe incompris.*

On meurt empereur du Thibet, et l'on revient marchand de perlimpinpin. En vérité, si jamais un pareil système pouvait devenir populaire, social, les conséquences immédiates en seraient, d'une part, le matérialisme ; d'autre part, le polythéisme de l'Inde et de l'Égypte.

Ainsi nos extravagances contemporaines valent bien celles des prétendus sages de l'empire romain. Mais, chose étrange ! à côté de cela, quelle morale, quelles vérités dans la deuxième satire où Perse stigmatise les vœux criminels et insensés que les hommes adressent aux dieux. Ils demandent, dit-il, la force, la santé, une longue vie, et ils se livrent aux excès de la table ; puis il termine par cette sanglante apostrophe :

« Mais vous qui nous devez de plus graves exemples,
Pontifes, répondez, que fait l'or dans vos temples ?
Ce qu'y font la poupée et les autres joujoux
Que la vierge, ô Vénus, dépose à tes genoux.
Que n'offrons-nous aux Dieux ce qu'en ces jours coupables
Ne leur sauraient offrir, de leurs pompeuses tables,
Du noble Messala les enfants dépravés,
La justice, l'honneur au fond du cœur gravés,
Un esprit chaste, une âme où la vertu tranquille
Se dérobe aux regards comme en un saint asile?
Qu'avec ces qualités, j'approche des autels
Et mes simples gâteaux plairont aux immortels. »

A la bonne heure ! voilà ce qui s'appelle parler ! C'est du saint Paul que cela ! Et ces belles paroles produisent un effet d'autant plus réel qu'elles sortent de la bouche d'un philosophe comme vous, ô Perse, comme vous d'une candeur virginale. Sous ce rapport, votre confrère Sénèque est bien loin de vous !

Dans la cinquième satire, Perse ose secouer un peu sa timidité ; il emploie cet acte d'audace à catéchiser Néron. Je ne sais plus quel homme de génie a voulu prouver physiologiquement que Henri IV et Néron avaient absolument le même tempérament, et que, si le premier, au lieu d'émousser la fougue de ses passions turbulentes

dans les montagnes du Béarn et sur les champs de bataille, était, comme le second, tombé entre les mains d'un sermonneur de la trempe de Sénèque, il eût fini par rompre toutes les digues et par devenir un monstre semblable au fils d'Agripine.

Aussi, je ne veux pas m'occuper de cette quatrième satire; je n'aime pas qu'un jeune homme vienne dicter des règles de conduite aux peuples et aux rois. Nous avons vu des échappés de colléges se draper en Lycurgues et en Numas, et de tristes expériences nous ont prouvé ce que vaut la *pédarchie*.

Quoi qu'il en soit, Sénèque chapitra Néron pendant douze ans, si je ne me trompe; quand il fut remis entre ses mains, c'était un mauvais sujet; quand il en sortit, c'était un brigand.

J.-J. Altmeyer.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

—

A M. Gorrissen, professeur au collége de Huy.

Bruxelles, le 1er septembre 184...

Vous m'avez demandé quelques renseignements sur la vie d'un de nos compatriotes, M. Hubin. Je ne croyais pas pouvoir vous servir, mes rapports avec lui n'ayant eu qu'une durée très-passagère; et la source où vous croyiez que je pouvais puiser, l'accès ne m'en était pas ouvert. Cependant, en glanant dans mes souvenirs et ceux de plusieurs contemporains, j'ai recueilli ces notes que je vous envoie. Vous pourrez combler les lacunes, en interrogeant les parents qu'il a laissés dans sa ville natale, et surtout M. D. avec lequel il a entretenu des relations persévérantes.

Jean-Hubert Hubin est né à Huy, le 16 juillet 1764; il est mort à Bruxelles, le 12 février 1833.

Après l'expulsion des jésuites, l'enseignement des humanités avait été légué aux augustins. Je présume que ces pères auront inculqué au jeune Hubin toute la science qu'ils pouvaient communiquer. Quand je l'ai connu, — avait-il ou non fait fructifier, par des études personnelles, les semences du collége? — toujours est-il qu'il possédait assez bien la littérature latine, l'italien, et quelque peu d'anglais.

Élève de l'école de chant annexée à la collégiale, soumis à la férule sanglante du chanoine Oliva, la beauté de sa voix peupla l'église de dévots; et ses heureuses dispositions pour la musique étaient assez manifestes, pour qu'il fût présenté à Grétry (1772), Grétry qu'il devait compter au nombre des amis de son âge mûr. Né trente ans plus tard, il est probable que M. Hubin aurait obéi à sa vocation d'artiste, et le talent qu'il montrait sur le violoncelle lui aurait fait

devancer la renommée de Romberg. Il maniait passablement aussi le violon et la harpe.

D'après des souvenirs qui sont demeurés fort vagues dans ma mémoire, le chevalier de Heeswyck [1], avocat, se serait servi du jeune Hubin, dans la maison duquel il venait, parasite habituel, pour copier les nombreux pamphlets qu'il composa contre le prince Welbruck et son clergé. Un seul a été imprimé à Liége, en 1782, sous le titre : *Tableau de l'église de Liége*. Le chevalier de Heeswyck, dont je suis loin de vouloir défendre la personne, y attaquait non-seulement les mœurs et l'administration du clergé des paroisses et des monastères, mais encore il signalait les abus de leur opulence. C'était là toucher à l'arche sainte; et l'on peut juger de la profondeur de la blessure, à la virulence toute monacale de la réponse imprimée à Lausanne, en 1783 : « C'est d'une manière impitoyable et sanglante qu'il déchire la religion, ce lien si sacré de la société civile; il n'épargne pas plus ses respectables et premiers ministres, et ensuite il ose encore se dire chrétien. Bas et chétif compilateur d'infâmes anecdotes, il a pris soin de les recueillir pour le seul plaisir de faire le mal. Méchant à l'excès, il jouiroit d'un bonheur suprême, si ses rêveries sottes et bizarres, qui décèlent un cœur que l'iniquité fait palpiter, pouvaient jamais être adoptées; et, pour le caractériser d'un seul trait, c'est un rebelle, un séditieux, un boutefeu, qui voudroit allumer les feux des troubles et de la discorde sous le ciel où il est né et où il respire... C'est un Éburon extravagant et fougueux, sans mœurs, sans principes, sans talents, sans délicatesse... Ce libelle scandaleux n'est rempli que d'infamies, qui peignent à chaque trait un sujet détestable, bien plus digne d'être livré à l'exécration et à la vengeance publique que d'être enfermé aux petites-maisons; toute indulgence à son égard me paraît même un crime capable de soulever les lois. C'est un forcené qui, pour s'immor-

[1] Le chevalier de Heeswyck est auteur d'un gros volume in-f°, que M. Becdelièvre ne mentionne point, *Controversiæ forenses*, Leodii, 1742.

taliser par de sacriléges forfaits, et rendre son nom éternellement fameux, conçoit le projet odieux de se montrer à la face de tout l'univers, coupable de haute trahison et de félonie envers sa religion, son prince et sa patrie, et qui, comme un autre Érostrate, en voudroit détruire les temples et brûler les autels. »

Il est sûr que le chevalier de Heeswyck ne ménage pas le vice, même protégé du camail. — S'il y a des infamies dans les anecdotes qu'il révèle, la faute en est aux héros. — Le violateur des lois canoniques me semble moins chrétien que celui qui en prêche le respect. — Si le chevalier est prêt à faire bon marché des biens de l'*évêque*, au moins l'emploi qu'il en recommande est-il recommandé par la religion, et il n'écorne pas le domaine du *prince*. Rien ne pouvait donc l'exposer aux accusations de trahison, de félonie, de sédition, de rébellion dont son adversaire tonsuré se montre si prodigue. Mais telle est l'habitude des saints. A quoi servirait la religion, si elle n'enflait pas la besace, si elle ne servait pas de manteau? Voyez plutôt les avocats soudoyés de nos évêques.

Le frocard de Lausanne eut le chagrin de ne voir rouer ni roussir le chevalier. Celui-ci ne fut puni prudemment que de la prison perpétuelle. La captivité du copiste ne fut pas longue; sa jeunesse mitigea les douceurs de la justice épiscopale. Je pense pourtant que c'est à cette affaire que se rattache, volontaire ou forcé, le départ de M. Hubin pour Bruxelles. Mais bien qu'il ne fût en cela coupable que d'une complicité toute machinale, il devait être assez enclin à croire à la véracité de l'avocat Heeswyk. Il savait par expérience quelle est la pureté des vierges du Seigneur. Joli garçon, il avait plu à une dame de la Paix-Dieu [1], monastère cerné de vastes bois, dont les chanoines de Flone connaissaient fort bien les sentiers et les ombres, et la tendre colombe, pour apprivoiser l'ignorance farouche du novice tourtereau,

[1] L'abbesse se plaignait des entreprises des moines. Veillez à vos poulettes, lui répliqua l'abbé Paquot, moi je ne saurais tenir mes coqs en mue.

n'avait pas trouvé de meilleur expédient que de l'attirer dans sa cellule et de l'y emprisonner. Elle n'ouvrit la porte à son captif que lors qu'elle eut

Vidé jusqu'à la lie
Ce calice mêlé de nectar et de fiel,
Et qu'au fond de la coupe où l'on puise la vie
Sa soif ne trouva plus une goutte de miel.

En tâchant d'évoquer tous les souvenirs qui me restent des veillées du bourgmestre de F... et du chanoine de R..., je vois flotter devant mon esprit, sans pouvoir les fixer, des images de luxure effrénée, de meurtres et d'assassinats, dont le théâtre est l'église, le parloir, la cellule ou les oubliettes; et, quand la scène est un salon, les acteurs portent toujours la robe des lévites.

Faites une promenade dans le vieux Huy. Vous verrez que partout — est-ce un effet du hazard? — la pompe est à côté de l'incendie; tout est disposé pour favoriser le plaisir et voiler le scandale. Le collége des jésuites s'ouvre en face du pensionnat des ursulines. Les augustins peuvent, sans se gêner, donner la main aux célestines; et de ces trois derniers couvents les jardins et les caves se joignent. Les mineurs n'ont qu'une enjambée à faire pour tomber chez les dames de Sainte-Aldegonde. Les croisiers, si riches et si repus, touchent aux sœurs grises. Les carmes, je ne sais s'ils le doivent à leur réputation, mais ils n'ont qu'à se montrer à une fenêtre pour voir apparaître à des cloisons voisines trois ou quatre guimpes différentes. Hors des murs, les sépulcrines ne sont séparées des gras et paresseux enfants de Pierre l'Ermite que de la largeur de la rue. Le chapitre promenait partout ses ardeurs vagabondes, relayé par les curés des dix-huit paroisses.

Arrivé dans la capitale du Brabant, M. Hubin exerça dans cette ville chez M. Becker, agent général de l'ordre de Malte et l'un des huit agens admis au conseil privé, l'office de chef de bureau, très satisfait de sa fortune et des succès que lui valaient dans la société les agréments de sa personne, de son esprit, et de son talent musical.

Il se maria en 1787. Séduit par la beauté, il comptait sur l'amour d'une femme à laquelle il offrait une honnête aisance et dont il rehaussait le rang. Mais, à l'approche des Français, M. Hubin crut devoir accompagner dans l'émigration tous ceux qui tenaient par quelque lien au gouvernement des archiducs, et, par suite, aux idées aristocratiques, tous ceux qui comptaient sur les défaites de la révolution et préparaient dans l'avenir la récompense de leur dévouement. Un autre motif commandait encore la fuite à M. Hubin : la nécessité de servir les intérêts de l'ordre de Malte, qui lui avait confié la gestion de ses biens dans ces provinces. Son intelligence et sa probité lui avaient acquis et lui conservèrent l'amitié du dernier grand-maître comte de Hompesch, du marquis de Lavalette, du bailli de Hautefeuille, avec lesquels il entretint une correspondance suivie ; et plus tard, vers 1816, je pense, ses services furent récompensés de la décoration de cet ordre et du titre de conseiller.

A cette occasion, il fouilla dans ses traditions de famille, et prétendit descendre d'une noblesse ancienne, probablement de ce « seigneur Hubin de Huy, très riche bourgeois, dont sont issus tous les Fanchons de Huy, et tous les Hubins. » *Hemricourt.* Cependant il reconnaissait que depuis longtemps ses ancêtres avaient dérogé par l'industrie. Les draperies, qu'ils avaient fondées, avaient été saccagées lors du siége entrepris par le marquis de Rochefort, et de cette époque datait la décadence des Hubins. Il se donna pour blason les armes qu'avait héritées ou adoptées son grand oncle [1], abbé de Stavelot, dont le portrait ornait sa cheminée.

Les conquêtes des Français prolongèrent, beaucoup plus qu'il ne l'avait calculé, l'expatriation de M. Hubin. L'active surveillance des sentinelles déjoua plus d'une tentative de rentrée. Il séjourna tour à

[1] Jacques Hubin, en son vivant prince, abbé de Stavelot et de Malmedy. Il a fait les délices de ses religieux pendant vingt ans, et a laissé une mémoire recommandable.

Dans un ouvrage intitulé : *L'homme sans façon,* il en est fait le plus bel éloge.

tour à Bonn, à Aix-la-Chapelle, à Dusseldorf, où il était enfermé lorsque les boulets rouges des républicains incendièrent le palais électoral et une partie de la ville. Cette longue absence ruina son bonheur domestique. Le divorce dut sceller la rupture de l'infidélité.

De là, jusqu'en 1814, je n'ai pas de renseignements bien détaillés sur l'emploi de ses années. Les idées dont son esprit s'était imprégné sous l'administration autrichienne, ne lui rendirent jamais supportable la domination française, malgré son *Ode à Napoléon* (1807), la plus chaleureuse de ses pièces. Et, malgré les instances du baron de Stassart, il refusa toujours d'enchaîner son indépendance dans les emplois. J'ai lieu de croire que, après avoir cherché des consolations dans son pays natal, des distractions dans la grande capitale, qu'il revit encore en 1809, il continua ses relations avec l'ordre de Malte. A ces ressources stériles, il joignit les ressources tout aussi chétives de l'homme de lettres. Ainsi, la traduction de Vitruve, essayée par M. Moreau de Bioul, qui devint plus tard si tristement célèbre, lui fut communiquée, et il en corrigea les épreuves, il fit l'éducation des deux fils d'un riche fabricant ; il travailla à un grand nombre d'éditions sorties des presses de M. Stapleaux ; il coopérait assidument à la rédaction de l'*Oracle*, dont M. Dumoulin de Montlezun était un correspondant actif.

Il publia :

1° *Lucie et Victor*, Bruxelles, Stapleaux, 1797, in-18. Nouvelle dont le fonds est puisé dans les souvenirs de l'auteur.

2° *Éléonore et Monval*, Brux., Stapleaux, an VI, in-18. Petite nouvelle où l'auteur arrange l'épisode de sa vie, qui se dénoua par le divorce.

3° *Euménie*. Je n'en connais que la 2de édition, Brux., Stapleaux, 1801, in-12.

4° *Coup-d'œil sur Bruxelles*, Stapleaux, 1805, in-12.

5° Une petite comédie, mêlée d'ariettes, *l'Amant romanesque*, in-32.

6° *Poésies diverses*. Brux., Stapleaux, 1812, in-12.

Il serait assez inutile de peser la valeur de productions sur lesquelles l'oubli a passé, et dont l'auteur lui-même sentait la faiblesse, si l'on en juge par les nombreux remaniements qu'il leur a fait subir. Pourtant, si l'on voulait exhumer des éloges contemporains revêtus de signatures très respectables... Pourtant, il y a dans les *Poésies diverses* plusieurs morceaux qui sont loin d'être sans mérite, et l'auteur fut très-flatté de voir insérée dans l'*Abeille du Parnasse* une de ses fables, le *Triomphe mérité*, dont le fonds est emprunté à Stobée. Pourtant, on courrait grand risque de commettre une injustice, si, rapprochant M. Hubin des grand maîtres, on le séparait des littérateurs de son temps. Mis en parallèle avec les acteurs qui jouent sur la même scène, il ne doit pas être relégué parmi les comparses. Dans les académies auxquelles il fut agrégé, la société de littérature de Bruxelles (an VI)[1], l'Athénée de Vaucluse (1809), la société d'émulation de Liége (1812), la société d'agriculture, lettres et arts d'Orange (1817), la société des beaux arts et de littérature de Gand (1816), il est peu de littérateurs qui puissent effacer sa gloire de l'éclat de leur gloire.

Il a éparpillé quelques morceaux dans les recueils du temps, dans les annuaires de la société de littérature de Bruxelles, et a laissé une assez grosse liasse de manuscrits, entre autres deux poëmes inachevés, mais dont des fragments ont déjà *orné* les annuaires précités : 1° *Abdalis ou les songes*, 2° *les Travaux de Voltaire*, en cinq chants, dont l'exécution se ressent peu de l'enthousiasme que lui inspirait le héros.

Homme d'esprit et de raison, il avait les vices et les vertus de ces qualités faites pour brider les élans de l'imagination et du sentiment,

[1] La société de littérature n'a pas laissé que de rendre des services réels en propageant en Belgique le goût des lettres françaises. Le gouvernement hollandais l'avait si bien senti qu'il n'eut paix ni trêve qu'elle ne fût anéantie. Il lui objecta d'abord le manque d'autorisation, bien qu'il existât un arrêté du préfet Pontécoulant; mais il ne se retrouva pas. Le gouverneur du Brabant méridional, en 1821, invoqua contre la société la loi qui défendait de se réunir à plus de dix-neuf; et, sous la présidence du bon M. Dewez, on cessa tout à coup toutes convocations.

surtout chez un écrivain qui ne brille pas par la fécondité de l'invention. Sa conversation valait mieux que ses écrits ; mais il avait une facilité de versification étonnante. Un jour, dans une réunion, il était chargé de faire la lecture d'un roman de Léonard, tout frais arrivé de Paris : *Lettres de deux amants de Lyon.* L'auteur y introduit la traduction de la romance de l'*Ermite,* bijou enchâssé dans un autre bijou, le *Vicar of Wakefield,* de Goldsmith. M. Hubin, entre chaque couplet en improvisa un sur le même timbre, sans que personne s'aperçût du travail de la création, sans que personne s'imaginât que le texte fût jamais interrompu. Souvent, je l'ai vu improviser ; mais ce n'étaient plus des morceaux d'aussi longue haleine, et il n'était plus obligé d'adapter ses idées à un récit dont il ignorait le nœud et le dénoûment.

Quand la chute de Napoléon entraîna la chute temporaire de la révolution, et que la Belgique, si facile à prendre et à quitter des maîtres, eut été jetée au prince d'Orange, M. Hubin crut aussi renouer la chaîne de son passé ; et il songea à rentrer dans la carrière de sa jeunesse. Il demanda et obtint l'emploi d'agent solliciteur. Mais le régime nouveau ne put rendre à cet office les avantages et l'honneur qu'il avait à une époque où les rangs étaient plus espacés, sans compter que les concurrents étaient nombreux et que M. Hubin s'abstenait d'une foule d'opérations que ses confrères croyaient de leur ressort, en même temps que son désintéressement, qui lui valut la reconnaissance de bien des malheureux, diminuait la somme de ses profits légitimes. Sa vieillesse, aggravée par une santé inégale et par l'affaiblissement graduel de la vue, aurait sans doute été pénible, si un second mariage (1824), qui vint consacrer l'affection d'une vieille amitié, ne lui eût assuré une existence sans inquiétude. Il put conserver sa bibliothèque, qui était sa caisse d'épargnes. Peu fournie, mais choisie, elle lui valut ce compliment d'un ami :

Ces beaux esprits, tour à tour dérangés,
Lus, relus, de notes chargés,

Chez Hubin, qui rime et qui pense,
Sont en pays de connaissance.
Jamais ces chers auteurs, que le goût sut classer,
Ne se virent prendre et reprendre
Par un mortel, plus fait pour les entendre,
Et plus digne de s'en passer.

Vous me pardonnerez, je l'espère, d'avoir essayé de sauver du naufrage cette jolie pièce d'un ami dont je nourris affectueusement le souvenir. M. Sauveur Le Gros, ancien secrétaire du prince de Ligne, vint, après la mort de son maître, se fixer à Bruxelles, et, en 1819, il transféra sa résidence à Enghien, dont le parc lui rappelait Belœil, et où le duc d'Arenberg lui faisait regretter le maréchal. Né à Versailles, le 27 avril 1754, il avait dû fuir suivi de près par les gendarmes, pour avoir publié une ode sur le jugement de Louis XVI. Musicien, peintre, excellent dessinateur de jardins, il représentait parfaitement la politesse spirituelle, un peu trop égoïste peut-être, des Chamfort, Linguet, Delille, Raynal, Palissot, comte de Vaudreuil, etc., auxquels sa vie s'était mêlée. Il est triste que les vers qu'il a publiés soient enterrés dans les annuaires poétiques de Bruxelles; il est plus triste que ses manuscrits, enfouis je ne sais où, n'obtiennent pas un éditeur.

Bruxelles, en 1815, avait accueilli dans ses murs une armée de réfugiés français, mais qui portaient une autre cocarde que M. Le Gros: les uns, honnêtes gens demeurés fidèles à la religion de la Montagne; les autres, courtisans détrônés de Napoléon. Ces derniers prirent pour organe de leurs vengeances le *Nain jaune*, et révélèrent à notre pays ces habitudes de l'esprit français, qui sacrifie tout à l'esprit, ces mœurs politiques si mobiles au vent de la passion ou de l'intérêt, cette servilité non d'esclave mais de valet. Soutenus quelque temps comme favorables à la conspiration qui voulait ouvrir aux Nassau le palais des Tuileries, ils devinrent gênants aussitôt que l'impossibilité du succès fut constatée, aussitôt qu'ils partagèrent leur attention entre la Belgique et la France; et, sous la législation *libérale* d'un

monarque *éclairé*, la magistrature de Bruxelles s'essaya à l'indépendance, dont elle a donné tant de preuves, en les condamnant au silence (1816). M. Hubin, rédacteur de l'*Oracle*, et que son passé rattachait à la politique royaliste de cette feuille, devint l'objet des épigrammes de ces messieurs, piqués de ses fables *l'Abeille et le Crapaud*, *le Lys et l'Oranger*; et M. Arnault lui décocha la boutade suivante, entre autres :

Votre innocence, ami Lubin,
Avait longtemps fait nos délices :
Pourquoi donc, pourquoi ces malices,
Vous qui n'étiez pas né malin ?
N'aggravez pas notre souffrance
En multipliant vos essais,
Ou, si vous parlez de la France,
Tâchez d'en parler en français.

M. Hubin, défenseur d'une cause qu'il croyait sainte, ne voulut pas la profaner, en la dégradant par des personnalités. Je possède pourtant une réponse à l'épigramme d'Arnault, dont je soupçonne M. Le Gros. Je la copie, parce que je la crois inconnue. La chose, du reste, n'est pas assez importante, pour que je m'impose le travail d'une vérification difficile :

Monsieur Arnault, j'aime vos notes.
Malheur à qui les treuve sottes !
J'aime qu'au rang de vos acteurs
Vous mettiez un peu vos lecteurs.
Eh ! qui pourrait vous chanter pouille,
Quand vous confiez au papier
Que l'office de marguillier
Ne tombe jamais en quenouille ?
Vos notes feront oublier
L'auteur du *Gland et la Citrouille*.
Sans vous connaîtrait-on Rousseau,
Confucius, Nestor, Voltaire,
Rollet, Delille, Despautère,
Brioché, Lovelace, Arnault,

Cadet-Roussel, le roi de Rome,
Accablé du nom d'un grand homme [1],
Vestris, Clément, Gacon, Rollin,
Socrate, Jeannot, du Guesclin,
Et Polichinelle, et la Suisse...?
Que le Dieu des Noms vous bénisse!
De vous lire on est enchanté,
Et pour vos notes admirables,
Plus d'un leeteur, en vérité,
Vous ferait grâce de vos fables.

Depuis 1815, les années ont amené bien des révolutions. Bory de Saint-Vincent, l'auteur du livre de *Lamuel*, arrangé avec les matériaux fournis par le juif Levenbach, a pris la cocarde blanche. M. Teste, amadoué d'abord par le roi Guillaume, est un des serviteurs de Louis-Philippe. Presque tous les autres aussi se sont réconciliés avec les dieux dont ils ébranlaient les autels. M. Hubin, à sa mort, n'avait à rougir d'aucune apostasie.

M. Le Gros l'avait précédé dans la tombe. De fréquentes attaques d'apoplexie ne lui permirent pas de goûter le surcroît d'aisance qu'il dut au milliard de l'indemnité. Loin de sa femme, demeurée à Vienne, de son fils, capitaine au régiment du prince Charles, il vivait dans la solitude, qu'élargissaient autour de lui la tyrannie de sa gouvernante, femme sans peur et sans pitié, et les boutades moroses de sa vieillesse. La mort fut réellement pour lui le signal de la délivrance.

Vous avez pu juger du tour de son esprit par les épigrammes que j'ai copiées. Vous le jugeriez mieux encore, si vous aviez le courage de faire quelques fouilles dans les *Annuaires poétiques* de Bruxelles, où il a inséré tout ce qu'il a publié. Ses manuscrits ont sans doute fait partie de son héritage, qu'il a légué à sa gouvernante. Parmi le petit nombre de morceaux que je possède, annexes de sa correspondance, il est une pièce d'une *humour* assez spirituelle pour que je vous la fasse goûter. La voici :

[1] Ce vers est de M. Arnault.

MA PRIÈRE DU MATIN (1811).

« Mon Dieu! qui m'avez donné la vie et dont la bonté peut adoucir les maux qui en sont inséparables, permettez à un de vos humbles enfants de vous adresser sa prière.

» Je ne dis pas *que votre nom soit sanctifié*, parce que je ne sais pas ce que cela veut dire.

» Je ne fais pas des vœux pour *que votre royaume nous advienne*, parce que cela ne signifie rien dans la langue que je parle.

» Je ne vous demanderai pas *que votre volonté se fasse dans le ciel*, parce que je ne me mêle pas des affaires de là-haut; mais je vous conjurerai de la manifester efficacement sur la terre, qui en a si grand besoin.

» Je ne vous parle pas *de me pardonner comme à ceux qui m'ont offensé*, parce que je ne suis pas assez généreux pour cela, et que je ne veux pas me parer d'une fausse vertu, en vous demandant une telle grâce.

» Je ne vous prierai jamais *de ne pas m'induire en tentation*, parce que je ne puis oublier que c'est à Dieu que je m'adresse et non pas au diable.

» Faites qu'aujourd'hui le soleil brille, afin que je puisse aller vous adorer dans les champs et y célébrer les merveilles sorties de vos mains. Un bois religieux, voilà mon église. Vous pouvez être adoré sous un arbre, comme sous le dôme de Saint-Pierre à Rome.

» Accordez-moi pendant quelques heures du jour une santé supportable. C'est une compensation de mes mauvaises nuits, que la religion semble me permettre de vous demander.

» Je ne vous demande pas du pain. Hélas! il y a tant d'infortunés qui en manquent; mais de l'appétit pour celui que je tiens de votre bonté quotidienne.

» Faites qu'aujourd'hui je n'aie à parler ni à un grand qui m'humilie, ni à un homme affairé qui refuse de m'écouter, ni à un par-

venu qui n'entende pas mon langage, ni à un sot qui ait la fureur de me deviner, ni à une petite maîtresse qui attende de moi de l'esprit, ni enfin à un homme d'esprit qui me fatigue du sien.

» Accordez-moi la grâce de faire un dîner agréable, où il y ait plus de conversation que de bonne chère; où tout ne soit pas pour l'estomac; où l'on me laisse régler la compétence du mien; où l'on ne dispute pas avec chaleur en parlant tous à la fois; où je ne sois pas obligé, au contraire, de faire seul les frais de la conversation; où l'on ne dise point de *bénédicité*, et où je puisse introduire l'usage des *grâces*, qui, selon moi, lui sont préférables, attendu qu'il est plus raisonnable de remercier de ce qu'on a pris, que de demander ce qui est tout obtenu.

» Préservez-moi de ces bavards à qui je me meurs de dire qu'ils m'ennuient, tandis que le savoir-vivre m'interdit cette sincérité.

» Réprimez mon penchant pour la vérité, quoique ce don vienne de vous; car vous savez mieux que moi qu'avec le mensonge on trouve des amis, et qu'avec la vérité on les perd.

» Daignez m'épargner le supplice d'entendre chanter faux, supplice auquel j'aurais raison de m'accoutumer, car vous permettez que tout soit fausseté dans ce monde.

» Faites que la gaîté dont vous avez doué mon esprit soit communicative, et trouve des imitateurs à la place des froids approbateurs, qui se contentent d'en jouir, sans jamais lui rendre la pareille.

Accordez-moi la grâce de rencontrer plutôt les gens qui donnent des conseils que ceux qui en demandent; car les premiers sont souvent de bonne foi, et les seconds se moquent presque toujours de nous.

» Préservez-moi de toute rencontre séduisante qui pourrait porter atteinte à ma liberté et à cette sagesse dont l'âge me fait une nécessité, tandis que mon cœur sensible, comme dans ma jeunesse, voudrait s'engager encore, sans calculer le tourment et le ridicule qui en résulteraient pour moi.

» Accordez-moi la modération. Que cette vertu soit ma règle, s'il



est possible, à toutes les minutes du jour que nous commençons. Avec son secours, on se préserve des excès d'où naissent les repentirs; on méconnaît les passions haineuses ; on ne médite aucun projet de vengeance ; on maintient dans toute sa pureté la bonhomie qu'on a reçue de vous ; on ne rougit pas le lendemain des emportements de la veille ; enfin, on conserve sa réputation, quand elle est bonne, et on ménage sa santé, quand elle est mauvaise.

» Mettez un intervalle immense entre moi et les gens qui savent tout. Si, pour l'expiation de quelques-uns de mes péchés, vous ordonnez que je les rencontre et les écoute, défendez-moi de l'imbécilité de les croire sur parole, comme il m'est arrivé quelquefois, et toujours à mon grand détriment.

» Faites que je sois assez heureux pour ne pas rencontrer des gens qui déraisonnent sur les arts qu'ils n'ont pas étudiés, sur la politique, où ils ne comprennent rien, et sur les hommes, qu'ils n'ont jamais observés.

» Qu'un effet particulier de votre bienveillance toute-puissante soit qu'on ne m'amène pas un médecin malgré moi, non plus qu'un de ces gens qui se disent vos ministres, si vos décrets ordonnent que je tombe malade. C'est bien assez de votre sévérité paternelle, sans que mes maux s'aggravent de la tyrannie présomptueuse et de l'ignorance de mes frères.

» Faites que, dans le courant de la journée, j'entende le récit de quelque bonne action, à défaut d'en être l'auteur moi-même.

» Mettez dans mon âme ce courage qui fait qu'on se roidit avec force contre l'adversité ; mais ne permettez pas que je sois dans le cas de m'en servir.

» Ne permettez pas que je reçoive des lettres insignifiantes, ou donnez-moi la force d'y répondre.

» Si je dois apprendre un accident arrivé à ma famille, ou aux gens à qui je m'intéresse, faites que ce ne soit point un maladroit qui m'en donne la première nouvelle.

» Ordonnez qu'un bon livre me tombe entre les mains, qu'un bon tableau frappe mes yeux, qu'un bon mot réjouisse mon esprit, et me donne à sentir que cette faculté m'est accordée par vous pour en faire quelquefois usage.

» Faites que je ne sois pas si souvent exposé à me voir enseigner les choses que je sais par des gens qui les ignorent.

» Faites que mes yeux restent fermés sur ce qui convient à mes semblables, afin que je n'aie pas la maladresse de les empêcher d'agir contre leurs propres intérêts, et que je ne les indispose pas contre moi en voulant les servir. Réprimez en moi le zèle de l'obligeance; il ne produit aucun effet, parce que les hommes, tout persévérants qu'ils sont à faire du tort aux autres, sont encore plus obstinés à s'en faire à eux-mêmes.

» Si, dans tout ce que j'ose vous demander, vous me trouvez trop voluptueux, ô mon souverain Créateur, changez cette âme que vous avez faite trop délicate, et ordonnez qu'elle soit heureuse à moins de frais. Ainsi soit-il.

Ch. G.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

I

ESSAI

Sur l'union douanière de la France et de la Belgique,

in-4º de 80 pages, Liége, 1843.

Sous le titre modeste d'*Essai*, M. Charles Dubois vient de publier un ouvrage fort remarquable. Après une introduction pleine d'aperçus d'une justesse frappante sur la période de 26 années de guerre et sur la période de 26 années de paix qui nous sèparent de la rénovation sociale de 1789 en France, ainsi que sur le système protecteur adopté par Colbert et sur la différence des temps, etc., etc., il trace à grands traits, et d'un style aussi vigoureux qu'élégant, le tableau historique de la Belgique industrielle et commerciale. Il y a là trente-trois pages qui, certes, valent mieux que maint gros volume de notre connaissance ; elles doivent être lues et méditées, si l'on veut se faire une juste idée de notre position. L'auteur apprécie ensuite avec la même sagacité le *zollverein* dont l'existence toujours croissante fait tant d'honneur au cabinet prussien : il arrive enfin au projet d'union franco-belge qu'il considère sous toutes ses faces; il ne se dissimule aucune des nombreuses objections mises en avant par les adversaires du projet et les réfute avec une bonne foi sans égale; il démontre

jusqu'à l'évidence que loin de compromettre notre nationalité, l'union douanière en deviendrait la meilleure sauve-garde. On conçoit, en effet, que la prospérité matérielle, si favorable d'ailleurs aux progrès intellectuels pour toutes les classes et à l'encouragement des arts, peut seule, dans la société moderne, attacher les peuples à leurs institutions et leur inspirer la volonté ferme de les défendre au besoin avec toute l'énergie nécessaire. L'auteur prouve aussi de la manière la plus satisfaisante que si l'union douanière ne peut manquer d'être infiniment utile à notre industrie, elle n'offrirait pas à la France de moins grands avantages ; il va plus loin : ce résultat lui semble devoir être le premier pas vers un système général d'échanges entre tous les peuples du continent ; il regarde comme probable l'adhésion plus ou moins prochaine de l'Autriche, de la Suisse, de la Russie même au *zollverein*, et, « quant à la Belgique, elle est appelée, dit-il, par sa position topo-
» graphique, par ses souvenirs, par ses mœurs, par son passé, par les
» développements et la direction de son *rail-way*, à lier la France au
» *zollverein* ; elle semblerait accomplir sa destinée en devenant l'élé-
» ment conducteur de cette union. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur une production nationale que tous les amis de leur pays voudront lire et qui nous paraît destinée à détruire bien des préventions, à triompher des absurdes préjugés qui dénaturent une question importante dont la solution intéresse si puissamment l'avenir de la Belgique.

P. S. La question des douanes vient aussi d'inspirer deux allégories charmantes à un homme de mérite qui, en sa qualité d'ancien consul de France en Belgique, a étudié avec soin et possède parfaitement la connaissance des intérêts industriels des deux pays : M. le chevalier Parthon de Von a consacré noblement ses loisirs à la poésie; nous connaissons, de lui, cent fables pleines d'esprit, de naturel

et de charme ; nous espérons que bientôt il en fera jouir le public. En attendant nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs deux pièces tout à fait de circonstance ou, comme cela se dit aujourd'hui, remplies d'actualité :

L'UNION DOUANIÈRE.

Par députés, les divers animaux
Qui peuplent l'air et la terre et les eaux,
Dans notre beau pays de France,
Avaient été convoqués. La séance
Avait pour but de discuter
Les bases d'un traité d'union douanière,
Que des peuples voisins proposaient d'adopter,
Voulant entr'eux lever toute barrière.
Les personnes pourraient circuler librement
Et les fruits du travail pourraient, également,
Désormais franchir la frontière.
Le cheval le premier prit la parole et dit :
« Illustres députés, ce n'est pas sans dépit
Que j'entends discuter un traité, qui m'afflige.
L'étranger le propose et ce mot me suffit,
Donc il y trouve son profit.
Mon patriotisme m'oblige
A rejeter dès lors ses dons pernicieux ;
Et d'ailleurs, entre nous, mon intérêt l'exige.
Des chevaux étrangers viendraient, jusqu'en ces lieux,
Caracoler, offrir à tous les yeux :
L'Anglais, sa vigueur, sa vitesse ;
Le superbe Andaloux, ses formes, sa souplesse ;

Le Russe, sa sobriété ;
L'Arabe, son intelligence,
Sa belliqueuse ardeur, sa grâce, sa beauté !
Et moi, que gagnerais-je à cette concurrence?
Rien, qu'un surcroît de peines, de travaux,
Pour lutter avec mes rivaux.
A ce qu'ils foulent nos prairies
Et broutent nos herbes fleuries
Je m'opposerai jusqu'au bout ;
Je suis Français, mon pays avant tout. »
Murmure approbateur. Le chien prend la parole :
— « De l'orateur, dit-il, sur cette question,
Je partage l'opinion.
Ne souffrons pas qu'on nous immole
A l'Anglais fin limier, ou dogue belliqueux ;
Au terre-neuve généreux,
Que jusqu'au fond des eaux son dévoûment attire.
Ces qualités, que l'on admire,
Il faudrait les apprendre d'eux.
Le ciel ne m'a point fait l'âme cosmopolite ;
L'étranger, je le hais et jamais ne l'imite,
Et, comme le cheval, je dis :
Je suis Français, avant tout mon pays. »
Les gros bonnets, les plus notables bêtes
Vaches, taureaux, enfin les fortes têtes,
Se rangent à cet avis-là.
Chacun veut garder ce qu'il a,
Nul n'entend partager, et l'on écoute à peine
D'un pauvre passereau l'humble pétition.
Il voulait l'introduction
Du mérinos espagnol « dont la laine,
Qui nous sert, disait-il, à tapisser nos nids,
Est si douce pour nos petits. »

Un rat, des plus pelés, demande
Que le fromage de Hollande,
A l'avenir, puisse entrer librement.
C'est son principal aliment :
« Ayez, dit-il, messieurs, pitié du pauvre monde. »
Mais, sa requête est mise de côté
Et pour l'ordre du jour chacun vote à la ronde.
Les gros bonnets étaient tous électeurs
Et la plupart législateurs.
Tous préféraient marcher à l'ancienne manière,
Rouler commodément dans une vieille ornière ;
Le projet fut donc rejeté
Et le consommateur ne fut pas écouté.

C'est ainsi de nos jours qu'un faux patriotisme
Trop souvent cache l'égoïsme
Et sert de masque à la cupidité.
Je ne sais, quoi que l'on en dise,
Si notre siècle est en progrès,
Mais chacun est toujours pour ce qui favorise
Sa paresse et ses intérêts.

LE MAITRE D'ÉCOLE ÉCONOMISTE.

Maître Lucas, marguillier du village,
Et de son état cordonnier,
Avec maître Lubin, tailleur de son métier,
Pour je ne sais quel héritage,
S'était brouillé l'été dernier ;
Tous deux se prétendaient lésés dans le partage.
Il faut vous dire que Lubin
Était un habitant du village voisin.

Avant leur démêlé, tous deux cousins, compères,
Se voyaient tous les soirs et s'aimaient comme frères.
Lucas, n'écoutant plus que son haineux transport,
Se dit : « Avec Lubin n'ayons aucun rapport.
Il était mon tailleur, je suis assez habile
Pour m'habiller moi-même. On peut, à mon avis,
Quand on coud des souliers coudre aussi des habits ;
Et couper dans le drap n'est pas si difficile
Que tailler dans le cuir. » Le drap donc acheté,
L'habit est, sans retard, coupé, taillé, gâté ;
Il se trompe dix fois et dix fois recommence.
La chaise, où d'ordinaire il était établi,
Ne suffit plus, il faut un établi,
D'autres outils ; enfin, à force de dépense,
De soins, de temps, de patience,
Maître Lucas à son honneur en vient.
Mais l'ouvrage est mal fait et, de plus, il revient
Beaucoup plus cher qu'un habit ordinaire,
Puisque notre homme a mis fort longtemps à le faire.
Cependant il triomphe et va voir de ce pas
Son ami le maître d'école :
« Voisin, dit-il, vous ne me croirez pas ;
Cet habit qui, sur ma parole,
Est mieux fait que par le tailleur,
Il est de la façon de votre serviteur ;
Et bientôt, grâce à moi, vous aurez l'avantage
De vous pourvoir de tout sans sortir du village ;
Car dès demain, par un essai nouveau,
Je veux tâcher aussi de vous faire un chapeau.
A ces divers métiers désormais je m'applique.
Quel progrès ! ne tirer plus rien de l'étranger !
Cela coûte un peu cher ; pour me dédommager,
Je compte sur votre pratique. »

— « Mon cher voisin, reprit le magister,
Vous avez grand tort d'y compter,
Car je tromperais votre attente.
Cet habit de Lubin me coûte vingt écus ;
Le vôtre, après le temps et l'étoffe perdus,
Doit revenir à plus de trente ;
Et franchement, il va fort mal. »
— « Mais le travail national
Il faut l'encourager, dit le tailleur novice. »
— « Pourquoi, s'il porte préjudice
A tous nos intérêts, dit l'autre? nos travaux
Ne sont ils pas aussi nationaux?
Notre argent en provient ; pourquoi ce sacrifice?
Qui veut faire de tout ne réussit à rien.
Bornez-vous aux souliers, vous les faites très-bien
Et de plus avec promptitude.
De son côté Lubin a la grande habitude
De faire des habits ; croyez-moi donc, voisin,
Contre les habits de Lubin
Échangez vos souliers. Une fâcheuse affaire,
Je le sais, tous les deux vous divise ; en ce cas,
Pour quelque argent, le compère Thomas
Vous prêtera son ministère ;
D'un village à l'autre il ira,
Entre vous deux s'entremettra
Et, votre commissionnaire,
De cet échange aussi profitera ;
C'est le négoce et l'industrie.
Il fut un temps ou les humains
Vécurent isolés et dans la barbarie,
Ne devant qu'à leurs propres mains
Leurs vêtements, leur nourriture

Et les ouvrages imparfaits
Qu'exigeaient leurs besoins, alors mal satisfaits.
Eh bien ! voisin, la chose est sûre,
Ce résultat, que vous trouvez si beau,
Nous ramène tout droit à l'état de nature.
Quand vous fabriquerez souliers, habit, chapeau,
Vous croirez au progrès ; mon pauvre camarade,
Vous aurez fait un grand pas.... rétrograde. »

II

ROBERT ET LÉONTINE,

Ou la Moselle au seizième siècle, par J.-C.-F. de Ladoucette,

2e édition, Paris, 1843, in-8o.

Le département des Hautes-Alpes et la belle contrée que traverse la Roer, entre la Meuse et le Rhin, ont été décrits avec beaucoup de talent par M. de Ladoucette, leur ancien préfet, dans deux ouvrages [1] non moins bien accueillis du public qu'une imitation du *Philoclès* de Wieland, de charmants apologues et trois volumes de mélanges. C'est à sa patrie, c'est au pays Messin que l'auteur consacre aujourd'hui ses pinceaux : il a fait choix d'un cadre ingénieux et qui lui permet de retracer de la manière la plus heureuse, non-seulement les rives pittoresques de la Moselle, les monuments romains et gothiques, mais encore les mœurs et les usages de ses compatriotes au seizième siècle. L'héroïque défense de Metz, assiégé par Charles-Quint, est reproduite avec toute l'exactitude de l'histoire et le charme du roman. Plusieurs noms belges viennent naturellement se grouper autour de la grande figure du monarque qui se plaisait à prendre le titre de bourgeois de Gand ; ils sont pour nous d'un intérêt national.

Robert et *Léontine*, élevés au milieu d'une troupe de Bohémiens,

[1] *Topographie, histoire, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes,* vol. in-8o, et *Voyage dans le pays entre Meuse et Rhin,* vol. in-8o.

dont le chef eut l'humanité de les soustraire à la mort, et rendus ensuite à la vie sociale, sont deux personnages ravissants; leurs amours amènent des situations très-attachantes et des événements qui, pour n'être pas tous également vraisemblables, n'en piquent pas moins la curiosité du lecteur. Satisfait d'un dénoûment bien filé, d'un dénoûment heureux, comme on les faisait autrefois, on n'éprouve d'autres regrets que d'arriver à la fin d'un livre qui se fait lire d'un bout à l'autre avec le même plaisir. Des rapprochements ingénieux, des ridicules bien saisis et pris dans la nature de l'homme, de sorte qu'ils appartiennent à tous les temps, à toutes les époques; de piquantes allusions à ce qui se passe sous nos yeux ajoutent encore un mérite, pour ainsi dire, de circonstance à la valeur intrinsèque de cet ouvrage, dont deux éditions constatent le succès, et qui, bientôt sans doute, se trouvera dans les mains de tout le monde.

Le baron DE STASSART.

Comme il ne faut jamais laisser volontairement subsister une erreur, et que c'en était une de faire naître dans la ville d'Anvers [1] en 1815, M. Alfred Michiels, l'auteur des *Études sur l'Allemagne* et de l'*Histoire des idées littéraires*, je saisis la première occasion qui se présente pour informer nos lecteurs que cet écrivain d'un mérite remarquable a reçu le jour dans la capitale de la chrétienté (à Rome), le 25 décembre 1813, mais d'un père Anversois, ce qui nous permet toujours de le considérer comme un compatriote dont la gloire doit se refléter sur la Belgique.

B. DE ST.

[1] *Trésor National*, tome IV, p. 279, 1re année.

Découvertes d'Antiquités en Nubie,

Par le docteur Terlini.

Le docteur Terlini, de Bologne, mena longtemps une vie aventureuse, en Grèce, en Égypte et en Éthiopie. En Albanie il fut au service du fameux Ali-pacha de Janina, de là il se rendit à Athènes, y épousa une femme grecque et prit part à la guerre de l'indépendance. En 1829 il passa en Égypte, où il entra dans un régiment égyptien campé dans le Sennaar. Après un séjour de dix mois il fut envoyé dans la Nubie occidentale et à Cartum. Là il obtint du gouverneur la permission de tenter une expédition pour faire des fouilles dans les ruines de l'antique et célèbre ville de Méroé. Nonobstant tous les avertissements qu'il reçut sur les dangers que présentait ce voyage, il se mit en route au mois d'août 1834, accompagné d'un Albanais nommé Stephani, de 30 ouvriers qui recevaient mensuellement la solde modique de 2 dollars et d'un grand nombre d'esclaves. Ils arrivèrent d'abord à Vod-Benaga (Wadi), où les voyageurs laissèrent leurs femmes et leur famille, puis ils entrèrent dans le désert de Gallah-Volet-Mamüth, où ils découvrirent, à huit lieues du Nil, un beau temple couvert extérieurement d'hiéroglyphes. Malheureusement tous les efforts qu'ils tentèrent pour pénétrer, dans l'intérieur à travers le sable et les décombres qui en obstruaient les avenues, furent infructueux, ils ne furent pas plus heureux auprès d'un petit temple à Volet-Assan, à deux lieues du Nil. Toutes les nuits, des lions affamés venaient rôder autour de leur camp que rien ne défendait contre les attaques de ces terribles animaux. Au mois de septembre, ils retournèrent auprès des femmes à Vod-Benaga et y examinèrent quelques

souterrains, qui visiblement avaient servi de sépultures aux anciens habitants de la contrée et qui renfermaient une grande quantité de vases en terre cuite ou urnes semblables à ceux dont les habitants actuels se servent encore pour porter de l'eau; mais ils ne contenaient que de la terre durcie et de l'eau. Quelques squelettes tombèrent en poussière au moindre attouchement. On trouva aussi plusieurs colonnes parmi lesquelles un magnifique pilastre carré en granit rouge orné de bandes d'hiéroglyphes et de figures.

Le premier voyage qu'ils entreprirent ensuite fut dirigé vers Begaraviali, où existaient les grandes pyramides visitées par le courageux Belzoni, et les derniers débris de l'antique Méroé. Ils trouvèrent à proximité de ce lieu quelques sphynx renversés et mutilés, en granit noir, un grand nombre de pyramides en ruines placées sur une hauteur, puis vingt et une autres pyramides, également en état de ruine, à l'exception d'une seule qui était presque intacte. A l'est, on voyait huit pyramides plus grandes et mieux conservées, mais les plus petites avaient seules conservé leurs portiques couverts d'inscriptions hiéroglyphiques. C'est là qu'ils résolurent de commencer les fouilles, sur l'emplacement de la ville même, à proximité de l'allée de sphynx; mais n'ayant découvert que des objets insignifiants, le docteur Terlini résolut d'attaquer une des grandes pyramides et commença ce travail avec cent hommes qui montèrent bientôt à trois cent cinquante. On découvrit bientôt l'entrée qui conduisait au centre de la pyramide, et un escalier qui aboutissait à une petite excavation où l'on trouva des ossements de chameaux, de chevaux et d'animaux plus petits, probablement de chiens, ainsi que des débris de harnais de chameaux et de chevaux en métal, sur lesquels étaient gravées des figures de divinités et d'oiseaux. Une grosse pierre incrustée dans le pavé promettait une trouvaille importante, mais lorsqu'on l'eut soulevée, on ne trouva que de la terre pétrifiée. La chaleur était si insupportable et si étouffante dans cet endroit que les régnicoles eux-mêmes ne pouvaient la supporter plus de cinq minutes. Une excavation voisine

contenait un grand amas d'ossements humains entassés pêle-mêle.

Le sieur Stephani avait, pendant ces fouilles, démoli une autre pyramide jusqu'au portique ; on y trouva, dans une excavation, un squelette recouvert d'une pierre ; en soulevant cette dernière, on cassa un objet de la grosseur d'un œuf d'autruche et qui devait avoir été de verre ou de cristal jaune. — Jusque-là l'entreprise n'avait obtenu que de bien faibles lueurs. La chaleur était accablante, la nourriture détestable, et chaque nuit on craignait une trahison de la part des ouvriers ou une attaque des nègres qui ne se seraient fait aucun scrupule d'assassiner les étrangers pour s'emparer de leurs dépouilles. On fouilla encore d'autres pyramides, mais sans nul résultat, bien que les arabes du voisinage qui désiraient la continuation des travaux parce qu'ils procuraient des vivres et de l'argent, déclarassent qu'ils renfermaient de grandes richesses en or. Découragé et sur le point de renoncer à toutes recherches ultérieures, le docteur Terlini résolut d'essayer une dernière tentative sur une des grandes pyramides qui se présentait dans un état presque intact à l'extrémité de la montagne. C'est la même pyramide qui a déjà été décrite par Caillaud (vol. II, p. 157, fig. 7); son élévation était de 32 toises et sa largeur de 48.

Terlini se mit à l'ouvrage et quatre de ses gens commencèrent à enlever les pierres tombant en poussière par vétusté. Le thermomètre de Réaumur marquait 48 degrés, et Terlini venait de se reposer à l'ombre d'une pyramide voisine, lorsqu'il fut attiré par les cris d'un de ses fidèles serviteurs; il le trouva le corps étendu sur une ouverture dont les nègres s'efforçaient de l'écarter pour pouvoir y mettre la main. On les chassa de la pyramide et d'autres ouvriers furent appelés pour en agrandir l'entrée. On découvrit bientôt une salle construite en pierres d'une grande dimension et dont les parois bâties en talus répondaient à la forme de la pyramide. Le premier objet qui attira l'attention, fut une espèce de table ou d'autel, couverte d'une nappe de coton d'une blancheur éblouissante, reposant sur quatre pieds cylindriques et entourée d'une balustrade formée de pièces de bois alter-

nativement épaisses et minces et découpées artistement en figures symboliques ; la couverture de coton tomba en poussière, dès qu'on y toucha. Sous la table, le docteur Terlini découvrit un vase en bronze contenant divers objets précieux enveloppés dans une toile de lin. Près de ce vase étaient déposés d'une manière symétrique au moyen de pierres de diverses couleurs, des vases en verre, des talismans, de petites idoles, et d'autres objets.

Plus loin, la solidité des constructions et la dureté du ciment qui liait les pierres opposèrent de grands obstacles à la continuation des travaux ; néanmoins, au bout de quinze jours, on atteignit une salle située au centre de la pyramide, et dont les parois étaient formées de trois pierres immenses. Là on trouva un second drap de coton qui couvrait deux beaux vases d'une conservation si parfaite, qu'ils paraissaient sortir de la main de l'ouvrier ; ils étaient remplis d'une poussière noirâtre. Après vingt autres journées de travail, on atteignit le pavé de la pyramide, composé de dalles d'une pierre noire appelée *gallah*. Dans le vestibule de la pyramide, couvert d'hiéroglyphes divisés par zones, on trouva le nom de Caillaud écrit sur une pierre. En face de l'entrée, on voyait la figure d'un homme, assis sur un lion et tenant dans la main un objet qu'il ne fut plus possible de reconnaître. La grandeur de la plupart des objets antiques découverts dans cette pyramide ne permit point qu'on les transportât à travers un immense désert. On ne découvrit point dans ce monument, comme dans les petites pyramides, de tombeau souterrain ; probablement la voie qui y conduisait était bouchée par plusieurs couches de pierres noires de gallah.

Le danger couru par nos aventureux investigateurs, dont, soit dit en passant, le but principal paraît avoir été la recherche de trésors, devint alors si imminent, qu'ils s'estimèrent heureux de pouvoir échapper aux attaques nocturnes et à l'assassinat par une retraite précipitée ; ils vinrent à Berber, visitèrent Abu-Achmed, où demeurent les conducteurs de Bissara, qui marchent des journées entières

dans le sable brûlant sans boire ni manger, et traversèrent ensuite le grand désert de Coruscah, auquel les nègres donnent le nom de la Mer sans eau. Le premier jour, ils virent encore l'arbre de Gaziah, mais les six jours suivants ils n'aperçurent que des milliers de pierres et du sable. Quelques-unes de ces pierres parurent fort remarquables : elles sont de forme cylindrique, enveloppées extérieurement d'une croûte ferrugineuse fort dure et remplies au centre de sables de différentes couleurs. Le docteur Terlini dit qu'elles ressemblent à des pêches ou à des abricots dont le noyau est remplacé par du sable. Le douzième jour ils atteignirent le Nil, entre la première et la seconde cataracte, et se rendirent de là au Caire par la voie ordinaire.

Il n'est point facile de donner un aperçu des différentes antiquités que le docteur Terlini a découvertes dans cette expédition. Six ou sept livres d'or, des anneaux et autres ornements, de l'argent et autres métaux, des colliers et des bracelets, des sceaux, des camées, des scarabées, des vases, des cloches, des armes, des coquillages, du verre, des amulettes, des pierres et autres objets de cette nature, composent la partie la plus intéressante de cette collection. Ils paraissent appartenir à plusieurs pays et à différentes époques, à la basse et à la haute Égypte, aux temps des premières dynasties égyptiennes et à l'époque des Ptolémées, peut-être même à l'époque grecque et à celle de la Nubie romaine. Le prince ou chef, ou le personnage, quel qu'il soit, qui fut déposé dans le magnifique mausolée au sommet de la pyramide de Méroé, doit avoir possédé de grandes richesses, à en juger par tant d'objets précieux qui furent enterrés avec lui. Cette riche collection d'antiquités a été offerte au musée britannique, mais le marché n'a pas encore été conclu, à ce que nous sachions, soit que le musée manque dé fonds, soit que le prix de 3,000 livres sterlings, demandé par le docteur Terlini, ait paru trop élevé.

A.-G.-B. Schayes.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LES TRÊVES

de

1607, 1609 ET 1632.

Malgré toute la gloire dont se couvrait Ambroise Spinola dans une guerre savante mais peu décisive, qui avait déjà coûté plus de six-vingts millions d'or, et qui tarissait toutes les sources de la prospérité publique, le roi d'Espagne et les archiducs sentirent, dès le commencement du dix-septième siècle, l'impérieuse nécessité d'y mettre un terme. Les états généraux des provinces obéissantes, convoqués à Bruxelles, en 1600, pour aviser aux maux du pays, n'hésitèrent pas à déclarer que la paix avec la Hollande était l'unique moyen de faire revivre l'agriculture, le commerce et l'industrie [1], ces trois sources vivifiantes de la prospérité des nations. Des négociations furent entamées mais presque aussitôt rompues, parce que les provinces révoltées repoussèrent avec fermeté la proposition de se soumettre à la souveraineté d'Albert et d'Isabelle, qu'on regardait avec raison comme trop dépendants de la cour de Madrid.

Les archiducs et Philippe III ayant fait en 1606 d'autres ouvertures, et reconnu, après quelques hésitations, la nouvelle république, cette importante concession fut suivie, au commencement de l'année 1607, d'une suspension d'armes de huit mois, ce qui causa une joie universelle dans les Pays-Bas [2].

Cette trêve avait d'abord été seulement conclue pour les hostilités « par terre où les Hollandais étoient plus faibles, et avoient en effet du pire, et non par mer où ils avoient notablement l'advantage.

[1] De Rodes (marquis), *Essai sur la nationalité*, p. 53.

[2] Desmet, *Histoire de la Belgique*, t. II, p. 163.

» Et quoique, peu après, on s'aperçeut de cette erreur, et qu'on voulût la redresser en faisant étendre la suspension aussi bien sur la mer que sur la terre, ils sceurent encore si bien ménager ce point, qu'ils y trouvèrent leur compte et proffit, en ce qu'ils obtindrent d'y faire coucher cette distinction que cette suspension ne s'entendoit pour les bateaux de guerre, ains pour ceux des marchands seulement, et encore pour ceux-cy seulement en la haute mer où ils auroient la liberté de naviguer, sans y pouvoir être offensez, sans que cette liberté fût pour entrer aux ports de mer en laquelle circonstance ils debvoient être de bonne prise.

» En quoy leur advantage étoit manifeste, en ce qu'ils ont pour le moins vingt bateaux marchands contre un de ces provinces obéissantes, et l'entrée de leurs ports si facile qu'elle ne peut en aucune façon leur être empêchée nonobstant tels vaisseaux de guerre qu'on y pourroit employer, là où ceux avec les leurs tenoient les ports de mer de ce pays, qui la plupart sont de très-difficile entrée, assiégez, de sorte qu'il n'y pouvoit entrer aucun bateau qu'avec un extrême hasard d'être pris [1]. »

Cette trève fut prolongée à diverses reprises, jusqu'à ce que l'on entama, en 1608, des négociations de paix. On ne put s'entendre et l'on rompit les conférences au bout de quelque temps.

En 1609, on les reprit sous la médiation de la France et de l'Angleterre.

La Hollande ne voulant pas revenir à la domination espagnole, et la cour de Madrid ne pouvant, d'un autre côté, renoncer à l'espoir de rentrer un jour en possession des provinces qu'elle avait perdues, « la paix étoit impossible pour plusieurs et grandes difficultés qui se présentoient entre parties [2] » mais on parvint à conclure, le 6 avril 1609, une trève pour le terme de douze ans.

[1] *Considérations sur le gouvernement du Pays-Bas*, p. 631. Manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne.

[2] Idem.

Les ministres espagnols, dit M. Dewez, insistèrent très-fortement sur l'article de la liberté du commerce. Ils voulaient obtenir l'exemption des droits que payaient en Zélande les vaisseaux qui entraient dans l'Escaut pour transporter des marchandises à Anvers. Ces droits, qui étaient énormes, avaient considérablement altéré le commerce de cette grande ville : mais les états refusèrent de se désister de ces droits, et la discussion de cette affaire fut renvoyée à une négociation amiable après la conclusion du traité [1].

Nous n'avons pu jusqu'ici trouver aucune trace de cette négociation, qui n'a probablement jamais été entamée.

Cette trève porta les fruits les plus heureux pour les deux peuples, quelque précaire, quelque momentanée qu'elle fût. Ils s'appliquèrent avec ardeur à réparer les ruines et les pertes d'une guerre si longue et si acharnée. *Les provinces méridionales y réussirent médiocrement,* s'il faut en croire l'historien Desmet : mais ne se trouve-t-il pas en contradiction avec lui-même, lorsqu'il ajoute un peu plus loin, que *l'on vit avec étonnement les provinces se relever en peu de temps d'une ruine si générale et si affreuse* [2]. Ce n'est pas là, nous semble-t-il, réussir médiocrement.

En effet, l'agriculture, l'industrie se ranimèrent avec une certaine énergie à la faveur de la paix et des encouragements qu'on leur accorda ; les métiers reprirent une assez grande activité ; le pays vit la population s'augmenter d'année en année ; mais les manufactures ne revinrent plus et le commerce resta languissant : tous nos efforts pour leur rendre quelque éclat vinrent échouer contre le monopole hollandais, et ne purent paralyser les tristes conséquences de la faute que l'Espagne avait commise en ne réclamant pas la liberté de l'Escaut, faute que les Provinces-Unies exploitèrent avec une persévérance désespérante, inflexible.

« La rigueur et la rudesse qu'elles exercent depuis le traité de la

[1] *Histoire générale de la Belgique,* t. VI, p. 384.

[2] *Histoire de la Belgique,* tome II, p. 106 et 107.

trève, est-il dit dans un mémoire manuscrit *concernant les francs navieurs*, ne permettent qu'aucun navire arrivant par mer, soit d'Espagne, de France ou d'Angleterre, puisse entrer par la rivière d'Anvers, ni passer vers la mer sur un fond de bateau sans rompre charge [1]. »

La guerre recommença en 1621. Nous remportâmes d'abord d'importants, mais ruineux succès : bientôt les revers se succédèrent avec rapidité. Frédéric-Henri nous prit Bois-le-Duc en 1628, Maestricht, l'entrée de l'Allemagne aux Pays-Bas, en 1632, Wesel, qui donna à la Hollande la domination absolue sur le Rhin, et Venloo, qui la rendit maîtresse du cours de la Meuse.

Le péril du pays était grand. On se décida à convoquer les états généraux, qui pouvaient seuls fournir au gouvernement les moyens de le conjurer. Ils reconnurent qu'il n'y avait plus d'autre moyen de salut que de traiter de la paix, et tel était le déplorable état de la Belgique, qu'on se montrait presque résigné à subir toutes les conditions que l'ennemi voudrait nous imposer, plutôt que de continuer une lutte désastreuse.

On proposa à la Hollande de traiter. Elle y consentit, car elle était aussi épuisée que les Pays-Bas.

Pendant les conférences, les Hollandais essayèrent de convertir le droit temporaire que leur donnait la guerre et la force, d'empêcher la navigation de l'Escaut, en un droit perpétuel, consacré par une convention solennelle. Ils exigèrent que ce fleuve restât fermé.

« La liberté de l'Escaut, a dit M. Nothomb, cette vieille question qui a fait le désespoir de nos pères, que Philippe IV a dédaignée à l'époque des négociations de Munster, que Marie-Thérèse avait oubliée dans le cours de son beau règne, et dont Joseph II a trafiqué, cette question qui, dans le siècle dernier, avait exercé l'esprit de Linguet et le génie de Mirabeau, fut soulevée en droit pour la première fois en 1632.

[1] *Mémoires politiques*. Bibliothèque de Bourgogne.

L'auteur d'un mémoire manuscrit intitulé : *Du commerce de la Hollande avec les Pays-Bas autrichiens* [1], prétend que les ministres espagnols furent indignés de la prétention des Hollandais ; qu'ils répondirent, au mois de janvier 1633, qu'elle était contraire au droit des gens et à la liberté publique ; qu'elle tendait à l'oppression manifeste des sujets de S. M., et qu'il n'y avait pas d'exemple d'une stipulation pareille. »

M. Briavoine écrit également que, lorsque les commissaires des états généraux élevèrent pour la première fois la prétention de la fermeture de l'Escaut, en 1633, elle fut repoussée avec chaleur par les commissaires stipulant pour la Belgique, comme une violation du droit des gens en vertu du principe qui veut que la mer soit la propriété de tous [2].

Tout cela est très-beau, mais malheureusement cela n'est pas exact : on n'en trouve pas un mot dans les actes officiels [3].

Je vais en rapporter quelques fragments, d'abord parce qu'ils prouvent que la question de la liberté de l'Escaut ne fut que faiblement défendue par le gouvernement, et qu'ainsi nous rectifierons un point d'histoire qui a été dénaturé par des écrivains estimables ; ensuite parce qu'ils révèlent les vues égoïstes que les états généraux avaient dès lors sur nos provinces, et qu'ils parvinrent à réaliser par l'odieux traité de Munster.

Points que les seigneurs commis des seigneurs estats généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas ont proposés sur le traicté qu'ont offert les commis des seigneurs députés des estats des provinces du Pays-Bas assemblés à Bruxelles.

ART. 5.

Que la rivière de l'Escault et canaux du Sas-Zwin et autres embou-

[1] Manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne.
[2] *De l'industrie en Belgique,* p. 63.
[3] Ils se trouvent à la bibliothèque de Bourgogne.

chures de mer y respondans ne pourront estre autrement naviguez et fréquentés qu'ils ont esté durant la trefve précédente de douze ans.

ART. 6.

Entendant et déclarant expressément que les bateaux et deurées entrans ès havres de Flandres ou en sortans, ne seront non plus ny moins chargez de *convoy ghelt*, impositions, tonlieux et autres charges que les denrées entrans en l'Escault et canaux avant dict ou en sortans, et que pour l'exécution de ce sera mis ordre suffisant.

Ce projet de traité fut remis aux députés belges le 25 décembre 1632.

Instructions aux commis des députés des estats des provinces obéissantes sur les poincts contenus en l'escrit des députés des estats des Provinces-Unies.

Les dits commis...... quant à la closture de l'Escault et des canaux du Sas-Swyn et autres embouchures de mer mentionné au 5e article, au lieu d'y condescendre, se serviront de toutes voyes d'induction et autres convenables à en procurer l'ouverture et la libre navigation, *sans néanmoins venir à rupture pour cet article seulement, advenant que ceux de l'autre costé n'y veulent entendre.*

Et pour le regard des droits et impositions qui se lèvent ès entrées des ports de mer et des rivières, pourront iceux estre réciproquement réglez comme d'ancienneté, et déclareront lesdits commis qu'ils nous ont supplié afin qu'il nous plust de consentir et procurer que les licentes cessent tant d'un costé que d'autre, ou pour le moins soient réduites au pied de la trefve précédente.

Fait à Bruxelles, le 27e de janvier 1633. *Signé* A. ISABEL.

Plus bas : par ordonnance de S. A. *Signé* : VERREYKEN.

Verbal du 8 *février* 1633.

Les 5e et 6e articles comme touchant un même objet, ont esté joincts ensemble, et avons soustenu que les entrées et sorties des

rivières de l'Escaut, Swyn, du canal du Zas et autres embouchures de mer devoient estres libres, sans aucune obligation de changement de bateau ou autres semblables servitudes, et par ainsy la navigation remise au pied qu'elle estoit devant les troubles, soubs espoir que si, de leur part, ils estoient contens de quitter les licentes, l'on pourroit le mesme obtenir de S. M., nous servant à l'esclaircissement de ceste soustenue de plusieurs raisons, et entre autres *qu'il estoit raisonable que durant la paix ou trefve cesseroient les loix introduittes à cause de la guerre, principalement celles qui tendent à l'oppression de la liberté naturelle, comme estoit l'usage des rivières.* Qu'en leur accordant la liberté de la négociation en tant de royaumes de S. M. l'on ne peut considérer avec quel fondement ils nous veulent refuser l'ouverture des rivières d'un si petit pays.

Lesdits respondans à ce que dessus, dirent que les susdits 5e et 6e articles estoient distincts l'un de l'autre, traittant le premier du pied que l'on auroit à suivre au passage des rivières de l'Escaut et autres, et le second des charges que l'on y debvroit lever; que quant au premier la rupture de charges et changement de bateau estoit conforme au droict du pays, et ne se pouvoit excuser, tant pour empescher les défraudations des tonlieux et autres droicts, qu'aussy pour ne donner pied aux menées secrètes qui par ce moyen pourroient estre exploictez au préjudice de leur estat. Et touchant le second, que combien que de notre part jugeons raisonnable d'anéantir les impositions introduittes à cause de la guerre, qu'eux considérans de leur costé les charges de leur estat n'estre faisable de s'en défaire: advouans bien qu'en temps de trefve ainsy que de paix devoient cesser les loix fondées sur l'hostilité, mais que cela ne s'entendoit que tant que les conditions du traicté le portoient; que selon la condition de leurs affaires ils ne se pouvoient aucunement dénier de ces moyens, et par conséquent aussy point condescendre à l'anéantissement des droicts susmentionnez.

Responce sur les poincts exhibez par les députés des Estats-Unis, le 25 *de décembre* 1632 [1].

Les commis des députés des estats du Pays-Bas assemblez à Bruxelles déclareut.......

Touchant la navigation de la rivière de l'Escaut, des canaux du Zas-Swin et autres embouchures de mer y respondants, mentionnez au 5e article, doit estre mis en considération que ce qui y est proposé, *tend directement contre la liberté commune,* estant du tout contraire à l'égalité que les sieurs députez des Provinces-Unies prétendent par les articles suivans de tenir chez soy l'entier gouvernement des rivières du Rhin et Meuse, *et l'unique rivière et entrée par lequel les habitans des autres provinces pourroient mener quelque petit traficq, estre tellement restrainct et chargé qu'il ne leur apporteroit presque aucun avantage comme ne leur estant possible d'avoir autre commerce que celuy qui leur seroit accordé parmy plusieurs inconvéniens et difficultez ; que partant la raison requiert qu'au regard des rivières et eaux susmentionnez y ait ouverture et libre navigation.*

Les droits, impositions, tonlieux et autres charges qui se lèvent ès ports de mer et rivières mentiounez au 6me art. dudit escrit seront réciprocquement réglez comme d'ancienneté, ayans néantmoins lesdits commis bien voulu déclarer d'avoir fait instances vers S. A., afin qu'il lui plairoit de consentir et procurer que les licentes cesseroient y ayant desjà ordre de Sadite. A., qu'après que les Srs estats généraux s'auront sur ce esclaircis de leurs intentions, ce point seroit de plus près examiné pour estre sur iceluy prise la résolution convenable.

Verbal du 16e de *février* 1633.

Comme lesdits commis (ceux des états généraux de Hollande) persistoient en ce que les denrées entrantes et sortantes en et dehors

[1] Cette pièce n'est point citée par M. Gachard dans son riche catalogue des actes des assemblées des états généraux tenues en Belgique.

de Flandres devroient estre également chargées avec celles entrantes en l'Escaut, Zwin et canal du Zas, à scavoir en ce qui seroit imposé de par S. M., tant en licentes qu'autrement, sans néantmoins prendre aucun esgard aux licentes, convoys ny autres charges que les Estats Unis levoient ou lèveroient sur les denrées entrantes ou sortantes lesdits Escault ou autres canaux, dont ils vouloient retenir le pouvoir en cas de paix ou trefve comme maintenant, sans néantmoins pour ce prétendre auchune surcharge sur lesdits havres de Flandres, ne veuillantz toutefois empescher que S. M. ne quictasse en partie ou entierrement lesdites licentes ou autres péages sur l'Escault, et en laissasse pareillement franches lesdits havres de Flandres, si bon luy sembloit.

Sur quoy, nous leur avons représenté que ceux de Flandres entendent que, selon leurs priviléges, on ne les peut charger sans leur gré, et conséquemment que ledit égalem ent des charges des havres à celles de l'Escault en la manière susdite ne se pourroit faire sans leur exprès consentement, lequel ils ne voudroient jamais prester pour la ruine de leur traficq qui en suiveroit, par le divertissement d'iceluy vers Calais ou aillieurs, signament où il n'y auroit semblable charge, *chose très dure et inique de nous contraindre par un traicté à chasser le traficq de nos propres havres pour en accommoder les Provinces-Unies ou le françois.* Lesdits commis persistèrent audit égallement, parce qu'ils disoient que, *sans cela tout leur traficq seroit diverty vers Anvers, en Flandres, et leur estat entièrement affoibly et rendu de pire condition qu'en temps de guerre.*

Verbal du 26 *mars.*

Pour.... rencontrer sommèrement leurdit escrit avons dit......

Sur le 5[e], que *notoirement la condition y proposée est contraire à la liberté commune et au droit des gens*, mesme hors des termes de la trefve précédente, et puisque par ce traicté leur sont ouverts tous les havres appartenans à S. M. en Europe, il ne seroit raisonnable qu'ils en fermassent aux subjects d'icelles un ou deux de pardeçà.

Sur le 6[e], que ceux de Flandres s'opposeroient formellement à cette proposition comme contraire à leurs priviléges, et parce qu'au moyen d'icelle tout le traficq et commerce de cette province seroit à jamais ruiné et diverty vers les royaumes et Estats voisins, aussy que rien de semblable ne se trouvoit par les traictés de ladite ancienne trefve.

Ils nous ont dit (les députés hollandais) :

Au 5[e], ils confessent que par le traicté de la trefve précédente rien n'en a esté exprimé, mais que l'expérience auroit montré qu'il se devoit ainsy entendre et practiquer, afin de pourveoir qu'on n'entrast dans les lieux de leur estat à bateaux armez et rien ne s'attentast en préjudice d'iceluy.

Au 6[e], qu'ils ne prétendent point que les ports de Flandres soient chargez, ains seulement que de la part du Roy ne s'imposent plus grandes charges sur l'Escault et autres advenues, que sur lesdits havres de Flandres; autrement que *le commerce en aucunes de leurs provinces seroit entièrement anéanty et destruict.*

Verbal du 29 *mars* [1].

Sur le 5[e] article, disant que leur estat requiert qu'icelluy article demeure comme il est proposé, autrement que *tout le commerce venant de la mer seroit diverty vers les ports et villes du Roy* par où la trefve leur seroit plus préjudiciable que la guerre, qu'aussi soubs prétexte de marchandises les bateaux armez pourroient secrètement passer et entrer dans leur estat, et par ce moyen, estre attenté sur leurs villes et forteresses, et nonobstant que leur alléguâmes diverses raisons, afin de les en faire désister et particulièrement quelques expédients contre ladite appréhension de surprinses par l'entrée des bateaux armez, *ils ont déclaré résolument que ce poinct ne pouvoit par eux estre glissé.*

Sur le 6[e], après divers discours advouoient bien qu'en temps de trève le droict de licentes n'a lieu, mais que les impositions qui se

[1] Le verbal du 26 mars et celui du 29 ne sont point cités dans le travail de M. Gachard.

practiquent allors s'appellent *convoy ghelt*, qui se prennent tant sur les marchandises entrantes par la mer que par les cours d'eaues et rivières, portans à environ 3 pour cent.

Ces documents n'indiquent nullement, quoi que l'on ait écrit à ce sujet, que l'on se soit opposé avec quelque énergie à la fermeture de l'Escaut. Ils démontrent au contraire que le gouvernement étoit disposé à laisser, sans grands regrets, appliquer à la navigation de cette rivière en temps de paix, les lois rigoureuses, inexorables de la guerre.

On déclara, il est vrai, en termes généraux, que l'asservissement des eaux de l'Escaut était contraire à la liberté commune, au droit des gens; que les prétentions des Provinces-Unies ne tendaient à rien moins qu'à écarter le commerce de nos ports pour en doter ceux de la république naissante et de la France; les hollandais voulaient la ruine d'Anvers, l'anéantissement de tous nos rapports avec les nations étrangères; c'était pour eux une question de prospérité, et, pour ainsi dire, d'existence. On avait beau objecter que notre négoce se reduisait à peu de chose, qu'il ne pouvait leur causer le moindre ombrage puisque la navigation étoit assujettie à une foule d'entraves et de charges par les privilèges des corporations de bateliers, les Hollandais faisaient la sourde oreille; ils se bornaient à répondre que, sans les dures conditions qu'ils voulaient nous faire subir, tout leur trafic serait attiré vers les ports de la Flandre ou vers Anvers, et que leur ruine serait inévitable.

On eût dû se faire hacher, comme on l'a dit depuis, plutôt que d'accepter ces iniques servitudes, et l'on se bornait, pour toute instruction, à ordonner aux commis des provinces obéissantes de ne pas en venir à une rupture pour cet article-là.

Nous l'avons déjà écrit, nous le répétons, voilà comment notre malheureuse Belgique a été gouvernée, pendant environ deux siècles, par des maîtres étrangers, et c'est chose merveilleuse que, au bout de cette longue période de misères, il lui restât encore quelques germes de vie et quelque amour de travail. AD. LEVAE.

VOYAGES ET AMBASSADES

DE GUILLEBERT DE LANNOY [1].

1399-1450.

Aimez-vous, comme moi, les récits naïfs et parfois incroyables des voyageurs du moyen âge? Trouvez-vous quelque charme dans les merveilleuses descriptions qu'il leur arrive souvent de faire, grâce à la *folle du logis,* car ils usent volontiers du proverbe : *A beau mentir qui vient de loin?* Êtes-vous allé, par exemple, en compagnie du fameux Marco Polo, ce hardi voyageur du treisième siècle, visiter le grand khan de Tartarie, avez-vous vu le prêtre Jean si connu de nos bons aïeux? Êtes-vous entré, avec le célèbre Vénitien tartarisé, dans ces temples où les magiciens du grand khan opéraient leurs prodiges? Avez-vous vu les fêtes des idres de Cambalu, les sept mille quatre cent quarante-huit îles de la mer de *Cine,* et le Catai, et l'île de Cipungu, etc., etc.? Pour moi j'ai toujours trouvé à ces vieilles histoires plus de charme qu'aux plus beaux romans. Dans ces lointaines explorations faites par des espèces d'aventuriers, il me semblait voir le monde chrétien préludant à la conquête de l'univers et envoyant à l'avance des émissaires chargés d'éclairer le chemin.

Une fois tracée, la route s'élargira devant les explorateurs. Au siècle de Marco Polo, un Belge s'était déjà lancé, lui aussi, dans ces lointaines aventures; Guillaume Rubruquis était allé, par ordre du roi Saint-Louis, jusques sur les bords du Volga, pour visiter Sartaeh, prince tartare qui avait, disait-on, embrassé le christianisme. Il s'était ensuite avancé à l'orient du même fleuve chez les Bulgares, et enfin il avait pénétré vers le nord jusqu'au soixantième degré de latitude, où il avait

[1] Un vol. in-8°, de la société des Bibliophiles de Mons, avec une carte gravée par M. Lelewel. Mous, Hoyois, 1843.

trouvé les tentes de Mangu. Un siècle plus tard, l'Anglais Mandeville voyageait pendant trente-quatre ans en Égypte, en Arabie, en Perse et venait mourir à Liége après tant de fatigues. Dès l'année 1400 les voyageurs en Orient abondent. L'Europe chrétienne n'a point perdu la pensée de délivrer le tombeau du Christ et de chasser les infidèles. Cette pensée résume la politique des princes en Orient, outre qu'elle était le plus puissant mobile des voyageurs ordinaires. On se contentait d'avoir découvert la moitié de la terre, Christophe Colomb devait découvrir le reste. Le Belge Guillebert de Lannoy, dont nous examinons ici les mémoires n'eut pas d'autre pensée que celle qui domina son siècle. Il doit pourtant être considéré plutôt sous le point de vue politique que comme simple voyageur ; car il fut l'un de ceux qui, sous la maison de Bourgogne, contribuèrent à jeter les premières bases de la diplomatie belge.

L'histoire des relations diplomatiques de nos anciennes provinces, ne doit pas en effet dater seulement du XVI[e] siècle, qui a pour ainsi dire vu fonder la diplomatie en Europe, la Belgique peut remonter un peu plus haut. Que l'on recherche les vestiges des alliances plus anciennes, que l'on raconte les causes commerciales des sanglants démêlés des Flamands avec leurs comtes ; que l'on fasse bien connaître cette vaste organisation de la Hanse, par laquelle était dominé tout le nord de l'Europe, et hors de laquelle il n'y avait en quelque sorte point d'échanges possibles ; qu'indépendamment de cette politique commerciale, qui était surtout celle des peuples, on jette aussi quelque lumière sur la politique des souverains, qui se réduisait le plus souvent à des alliances offensives et défensives ou bien à des contrats de famille faits pour agrandir les domaines ou l'influence des maisons régnantes ; et l'on verra sur quels intérêts, sur quels principes se basait la politique belge.

Pour éclairer ce dernier côté d'un aussi vaste sujet, il ne faudra point négliger les récits de ces voyageurs naïfs, envoyés en ambassade par les princes afin de contracter des alliances dans des pays lointains et d'y

établir ainsi les premières bases de relations plus étendues que la Belgique eut ensuite avec l'étranger. Cette enfance de la diplomatie sera curieuse à étudier, sous plus d'un rapport; elle nous offrira sans doute bien souvent d'étranges contrastes; mais quelle qu'elle soit, il n'en est pas moins vrai qu'elle doit former le premier chapitre de ces intéressantes annales.

A ce titre, il nous semble qu'il ne faudra pas oublier Guillebert de Lannoy. Il a été le prédécesseur des Balbi, des Veltvyck, des Busbec, sous Charles-Quint; il fut l'un des plus sages conseillers de Philippe le Bon; c'est dire assez le rôle qu'il a joué dans la politique de son temps. Mais d'abord parlons un peu de son livre et de l'édition qui vient d'en être faite pour la première fois.

La société des bibliophiles de Mons, à laquelle on doit quelques bonnes publications historiques, entr'autres celle des Mémoires du sire de Haynin, a voulu joindre à sa collection le récit des voyages et des ambassades de Guillebert de Lannoy. M. S......, qui possède un manuscrit complet, et apparemment unique[1], de ces mémoires en devait être naturellement l'éditeur. Ce savant était plus que personne capable de mettre en lumière un pareil livre.

La critique historique, dans ces sortes de publications, consiste surtout à rectifier les faits et les dates erronés, à faire connaître son auteur et à décrire son manuscrit. Nous attendions avec impatience les mémoires de Guillebert de Lannoy, nous ne doutions pas qu'ils ne fussent accompagnés d'un travail considérable de l'éditeur, qui a recueilli, nous le savons, une foule de notes curieuses dans cette intention. Il appartenait à ce savant d'éclaircir un texte souvent obscur, et d'expliquer des assertions quelquefois erronées. Ainsi que beaucoup d'autres curieux, nous avons été trompés dans notre espérance; le *Guillebert de Lannoy* a paru sans préface, sans com-

[1] Nous parlerons plus loin de quelques autres manuscrits incomplets signalés par les bibliographes.

mentaire, sans description du manuscrit, enfin, ce qui est à nos yeux la faute la plus impardonnable que l'on puisse reprocher à un éditeur; car il nous semble, qu'historiquement parlant, c'est un devoir de faire connaître au public tout ce qui se rattache à l'existence des vieux documents qu'on exhume. Nous avons le droit de nous plaindre ou de la trop grande modestie de M. S......, qui lui a fait considérer son travail comme incomplet, ou de son égoïsme de bibliophile, qui lui a fait réserver pour lui seul les lumières qu'il avait acquises.

Il y a donc ici une lacune que nous sommes dans l'impossibilité de combler. Nous ne pouvons dire qu'une chose aux curieux, c'est que le manuscrit de Guillebert de Lannoy existe bien réellement dans la bibliothèque de M. S...... Nous nous souvenons de l'avoir vu il y a plusieurs années, et, si nous ne nous trompons, c'est un petit in-folio assez gros d'une écriture du quinzième siècle, avec initiales et titres en rouge. Cela suffit pour exclure l'idée de toute mystification.

Quant à l'auteur des mémoires, il appartient à l'une de ces familles de l'ancienne Belgique dont le nom se trouve souvent dans l'histoire, et toujours avec les titres les plus honorables. Les généalogistes la font remonter à Jean, chevalier d'Allery, en Picardie, ou de Franchimont, au pays de Liége; ce chevalier, disent-ils, vint en Flandre au quatorzième siècle et y épousa en 1312 Mahaud, dame de Lannoy et de Lys, héritière de la maison de Lannoy. Leur fils, Hugues Ier de Lannoy, épousa Marguerite de Maingoval en Artois et il en eut quatre enfants, entre autres Hugues II, qui vivait en 1373 et qui fut le bisaïeul de Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, si célèbre sous Charles-Quint; puis Guillebert de Lannoy, seigneur de Santes et de Beaumont, qui épousa Catherine de Molembais. Ce dernier eut plusieurs enfants, parmi lesquels nous trouvons :

1° Hugues III de Lannoy, seigneur de Santes, qui fut chevalier de la Toison d'or à la première création, conseiller et chambellan du roi de France et du duc Philippe le Bon, gouverneur de Lille en 1418,

grand-maître des arbalétriers de France en 1421, et qui mourut à l'âge de 72 ans, le 1er mai 1456.

2° GUILLEBERT de Lannoy, seigneur de Willerval et de Tronchiennes, chevalier de la Toison d'or et chambellan du duc de Bourgogne, né vers l'an 1386. C'est l'auteur du livre dont nous parlons ici. Il portait d'argent à trois lions de gueules et sa devise était : *Vostre plaisir*.

Un autre de leurs frères, nommé Baudouin, fut appelé le bègue de Lannoy. Il fut aussi chevalier de la Toison d'or.

Nous ne pensons pas pouvoir mieux faire connaître Guillebert de Lannoy qu'en exposant sa vie d'après ses propres mémoires. Il est à regretter que M. Goethals ne les ait pas eus à sa disposition lorsqu'il a écrit la biographie de ce vieux chevalier, dans le premier volume de ses *Lectures*. Il ne se fût point contenté d'une notice aussi écourtée que celle qu'il a donnée. Mais, nous le répétons, le manuscrit de M. S...... est unique, et il vient d'être mis en lumière pour la première fois. M. Goethals n'a fait que ce qu'il a pu faire.

Les premiers voyages de notre Guillebert furent des chevauchées de guerre, telles qu'on en faisait fort souvent au commencement du quinzième siècle. « En 1399, après la Toussaint, je fus, dit-il, en ma première armée avecq monseigneur le comte Walleram de Saint-Pol, à une descendue qu'il fist en Angleterre en l'isle de Wit (Wight), où il y eut cincq cens chevaliers et escuiers, cottes d'armes vestues. » Cette campagne se rapporte à la révolution soudaine qui éclata en Angleterre, lorsque le célèbre Henri de Lancastre, connu plus tard sous le nom de Henri IV, vint détrôner son cousin Richard d'York qu'il fit ensuite égorger dans sa prison. Richard qui avait épousé madame Isabelle de France, fut secouru d'abord par les princes français et notamment par le duc de Bourgogne, ce qui n'empêcha point la révolution d'avoir son cours.

L'été suivant, Guillebert allait à une autre chevauchée, que le vieux sire de Jeumont conduisait contre le seigneur de Lort. C'était une

autre petite lutte féodale entre des seigneurs campagnards, et Guillebert y assista, dit-il, *pour cause de lignaige.*

Nous nous trouvons ici dans un extrême embarras chronologique. Après la Toussaint de 1400, l'auteur dit avoir fait partie de l'expédition du comte de La Marche en Angleterre, et au mois d'avril 1401, il dit avoir fait son premier grand voyage. Il alla, en compagnie du fameux sénéchal de Hainaut Jean de Werchin, faire le saint pèlerinage de Jérusalem et il visita la Turquie, les îles de l'archipel, *puis au revenir, le royaume et isle de Secile, dit Ternacle.* Il ajoute que ce voyage dura deux ans.

Si nous comparons les dates de Monstrelet avec celle-ci, nous sommes bien loin d'être d'accord. En premier lieu, nous devons remarquer que ce voyage ayant duré deux ans, Guillebert ne pourrait avoir été de retour qu'en 1403. Comment donc concilier cela avec la date de 1402, que Monstrelet assigne à la descente du comte de La Marche en Angleterre? Comment faire concorder cette absence du sénéchal Jean de Werchin avec le tournoi de Coucy, dont il envoya les lettres de défi en 1401, s'il faut en croire Monstrelet? D'un autre côté, si nous intervertissons les faits, et que nous mettions le pèlerinage de Jérusalem en 1400, avant l'expédition du comte de La Marche, la date de Monstrelet devient juste pour cette dernière, mais que deviendra le tournoi de Coucy en 1401? C'est là une première difficulté que nous aurions désiré voir lever. Nous ne sommes pas au bout.

« En 1404, dit Guillebert, fus en la première armée que fist le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, en l'éveschié de Liège, et à l'assaut des villes de Fosses et de Florines, auquel je fus bléchiet en ung piet et en ung bras et ramené avecq monseigneur de Comines, aussi bléché, en une charette, à Nyvelle en Brabant. Au mois d'aoust, trois mois après, fus en la grosse bataille de Liége, où le duc Jehan de Bourgogne eut victoire contre les Liégeois, et où demeura mors leur capitaine, le seigneur de Pervés et son fils aussi. »

Chacun a reconnu qu'il est question ici des démêlés de Jean de Bavière avec ses sujets et de la célèbre bataille d'Othée, qui se donna, disent tous les historiens, le 23 septembre 1408. Que veut donc dire cette date du mois d'août 1404? En trouvant une erreur si grossière dans les mémoires de Guillebert, nous eûmes un instant l'envie de jeter le livre et de le considérer comme l'ouvrage d'un hableur et d'un fanfaron. La pensée nous vint que l'auteur pourrait bien n'avoir assisté à aucune de ces batailles qu'il raconte, et (que le bon chevalier nous pardonne!) nous pensâmes qu'il avait eu l'intention de se glorifier, tout en mystifiant la postérité. Quoique cette pensée n'ait fait que traverser notre esprit, nous ne devons pas moins la confesser, parce qu'elle était fausse et qu'elle accusait l'un des plus braves et des plus loyaux chevaliers du quinzième siècle, un élève de Jean de Werchin. En effet, les mémoires de Saint-Remy font foi que Guillebert et Hugues de Lannoy se trouvèrent tous deux à la bataille de Liége. Il n'y a donc ici qu'une erreur de date, provenant peut-être d'un copiste ignorant, peut-être aussi de l'âge avancé où Guillebert a écrit, et de l'affaiblissement de ses souvenirs. Comment d'ailleurs lui ferions-nous un crime d'avoir changé la date de la bataille d'Othée, lorsque nos contemporains à nous s'y trompent encore tous les jours. On peut voir, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, le petit poëme d'un nommé Ruelle, sur cette bataille; les éditeurs lui ont assigné, par mégarde, la date de 1468 et ils la confondent avec le sac de Liége sous Charles le Téméraire. M. Buchon, qui est cependant un homme très-érudit, a reproduit cette erreur, en ayant soin d'y joindre les notes qui la rendent encore plus palpable. Quand les savants de nos jours se trompent de cette sorte, ne devons-nous pas un peu d'indulgence aux vieux chevaliers du quinzième siècle?

En 1405, récit du tournoi de Valence où l'auteur assiste avec Jean de Werchin. C'est 1403 qu'il faut lire avec Monstrelet.

Au mois de juillet suivant, Guillebert part avec Jacques, seigneur de Marquette, pour se rendre à l'armée que l'infant don Fernand de

Castille préparait contre les Mores de Grenade, et il se met sous le comte de La Marche, avec lequel il assiste à plusieurs batailles et à plusieurs prises de villes, entr'autres au siége de Setenil, « lequel dura trois semaines, dit-il, et ne fut ladite ville point prinze. »

Si nous consultons les chroniques espagnoles sur les faits de cette campagne contre les Mores, nous aurons encore une date à changer ici. Ce n'est pas en juillet 1405, mais en juillet 1407 que Guillebert doit avoir rejoint l'armée de l'infant de Castille. Voici, au reste, pour le prouver quelle fut la marche des événements historiques : Le 5 janvier 1407, Jean II, succéda à son père Henri III, roi de Castille, avec la régence de son oncle, l'infant don Fernand. Ce dernier, résolut aussitôt de faire aux Mores une guerre vigoureuse et partit de Ségovie le 13 avril 1407, pour aller prendre le commandement de l'armée. Le 20 juillet le comte de La Marche arrivait à Séville, afin de partager les périls de cette campagne. Bientôt Pruna fut surprise par les chrétiens; les Mores firent le siége de Baeza le 17 août; le 26 septembre les chrétiens attaquèrent Zara, et le 3 octobre enfin, eut lieu le fameux siége de Setenil, qui occupe une grande place dans les chroniques d'Andalousie. Nous n'avons pas besoin d'entrer dans plus de détails sur les vicissitudes de cette guerre, cela démontre assez que la date de Guillebert de Lannoy doit être changée. Ce qui le prouverait mieux encore, c'est qu'il ajoute qu'*au rompement de l'armée, après avoir prins congié de l'infant de Castille, lequel donna à son compagnon et à luy, à chascun ung cheval et une mule, il alla vers le roy de Portugal qui le receuilla grandement et paya tous ses despens parmy son royaume.* Ce *rompement de l'armée*, c'est tout simplement la trêve de huit mois accordée au roi de Grenade, en janvier 1408. Notre chevalier se rendit ensuite à Saint-Jacques, et passant par la cour du roi Martin d'Aragon et de la reine Yolent, sa femme, il revint en France et se trouva présent à Paris, dans l'hôtel de Saint-Pol, lorsque maître Jean Petit fit sa proposition pour excuser Jean sans Peur du meurtre du duc d'Orléans. Or c'était le 8 mars 1408.

Cette rectification était d'autant plus nécessaire, que nous trouvons, au paragraphe suivant, notre brave chevalier qui se remet en route pour aller à la seconde armée de l'infant don Fernand de Castille. Et savez-vous à quelle époque? au mois d'avril 1408. Décidément, il n'y a guère de date que l'on puisse accepter dans ce livre-là, et tout y paraît contradictoire. Corrigez donc ici encore une fois dans votre exemplaire, et au lieu de 1408, lisez 1410. Après l'expiration de la trève accordée au roi de Grenade, la guerre recommença de plus belle contre les Mores, et le fameux siége d'Antequera, qui dura depuis le 27 avril 1410 jusqu'au 22 septembre, témoigne assez de l'acharnement des deux ennemis. Guillebert nous donne quelques détails curieux sur les événements de ce siége, ainsi que sur le combat d'Archidona, où il fut *fortement navré,* dit-il, *d'une pierre de fais qui lui chut dessus le pié.* Au siége de Ronda, il eut deux chevaux tués sous lui, mais au retour de l'armée, l'infant les lui fit payer à Séville et lui donna de plus un coursier et une mule.

Pourquoi Guillebert, qui aime tant à raconter, ne nous dit-il pas ici ce qu'il a vu dans la magnifique cité de Grenade qu'il alla visiter pendant les trèves qui suivirent? En voyageur curieux, il demanda un sauf-conduit, par l'entremise de l'infant, au roi de Grenade, et il séjourna neuf jours au milieu de toutes les merveilles de sa capitale. « Je fus, » dit-il, neuf jours à veoir son estat et son estre, sa ville, son pallais, » ses maisons et ses gardins de plaisance et aussy des autres princes là- » autour, qui sont choses belles et merveilleuses à veoir. » Ne vous semble-t-il pas que Guillebert de Lannoy est un peu trop bref en cet endroit, et qu'on s'attendait à plus d'admiration de sa part?

Ce second voyage d'Espagne dura onze mois, après lesquels l'auteur revint en France. Ce dut être en janvier 1411.

Les faits rangés sous l'année 1409, dans le paragraphe suivant, ne paraissent pas non plus appartenir à cette date. Il y est dit, que, au mois de mai de cette année, Guillebert fut retenu à Paris comme échanson du duc Jean de Bourgogne, qu'il se rendit ensuite au château

de Tisel dont monseigneur de Helly et monseigneur de Parthenay, mareschaulx lors de par le roy, faisaient le siége et qui était défendu par les Armagnacs; qu'il continua ensuite la guerre en Guyenne, en Poitou et en Limousin.

La seule lecture de ces faits prouve que la date de 1409 est encore une erreur. Ce fut en 1409 que se conclut le traité de Chartes entre les Bourguignons et les Orléanais, et il n'était point encore question à cette époque de la faction des Armagnacs dont l'auteur parle ici. En 1410, nous savons que l'auteur était en Espagne; en 1411, nous trouvons Jean de Bourgogne occupé de pourvoir à la défense de Paris contre les Armagnacs; et s'il s'agissait de cette année-là, il est peu croyable que Guillebert n'eût pas fait mention d'une circonstance aussi importante. En 1412, au contraire, les Armagnacs viennent de rompre le traité de Chartes, ils ont fait alliance avec le roi d'Angleterre Henri IV, pour lui rendre la possession de l'Aquitaine, du Poitou, etc. Cela n'explique-t-il pas le départ de Guillebert pour la guerre de Guyenne, de Poitou et de Limousin? Remarquons de plus que le sire de Helly ne fut maréchal de Guyenne qu'en 1412. C'est donc 1412 qu'il faut corriger encore une fois.

Plus loin, suivant l'auteur, le roi de France manda, en 1410, monseigneur de Helly et toute sa puissance, « qu'il revenist de Guyenne au-devant de luy pour mettre le siége devant Bourges. » Nous n'avons pas à débattre l'année 1410, dont nous avons démontré l'emploi par Guillebert dans la seconde guerre contre Grenade. On sait, en outre, que le siége de Bourges se fit en 1412, c'est donc une nouvelle rectification à faire. En passant par Limeux, pour se rendre à Bourges, le pauvre chevalier dans une attaque du parti contraire reçut à la cuisse un coup de vireton, *dont il porta la mouche plus de neuf mois.* Le siége de Bourges n'est point décrit dans notre livre, quoique bien certainement Guillebert y ait assisté.

Nous connaissons maintenant la vie de Guillebert en 1412; il ne quitta point la France et fut constamment occupé à faire la guerre

contre les Armagnacs. Nous sommes donc obligés de changer aussi la date qu'il assigne à son premier voyage de Prusse, p. 11 : « L'an mil quatre cent et douze, dit-il, au mois de mars, me partis de l'Escluse pour aler en Prusse en une armée que faisoient les seigneurs de Prusse contre les mescréans. » C'est 1413 qu'il faut lire ; cela est évident d'après les événements antérieurs et la suite le prouvera mieux encore. On ne trouvera dans ce voyage de Prusse, ou dans cette *reise,* comme dit l'auteur, qu'une chevauchée contre les maudits infidèles si détestés au temps de Guillebert de Lannoy, car nous ne sommes pas arrivés encore à l'époque des ambassades de l'homme politique. Nous n'avons sous les yeux qu'un jeune chercheur d'aventures, toujours prêt à combattre pour la foi et à briser une lance contre les Sarrasins. Les Sarrasins ! voilà un mot qui a terriblement remué l'Europe au moyen âge. Que de mauvais desseins, que d'ambitions cachées se sont servi de ce mot-là pour abuser la multitude, et que de maux sont nés de cette ferveur religieuse ! Voyez par exemple ici. Les chevaliers teutoniques ont des démêlés avec Jagellon, roi de Pologne : il s'agit de la possession de la Poméranie. Les polonais ne sont pas des mécréants : il y a bien, à la vérité, dans le grand duché de Lithuanie quelque peuplade sarrasine, mais c'est une imperceptible minorité. N'importe, pour les chevaliers de Prusse les polonais ne sont que des tartares, ce sont des mécréants, ce sont des infidèles, et ils appellent tous les guerriers chrétiens pour les combattre. Ainsi cette malheureuse nation polonaise que de nos jours l'Europe occidentale a eu la lâcheté de laisser égorger, était déjà mise au ban de l'Europe, dès le quinzième siècle [1].

L'homme qui avait volé deux fois en Espagne pour y combattre

[1] Au quatorzième siècle, l'empereur Louis contestait déjà à Casimir son titre de roi de Pologne : *Casimirus qui se nominat regem Poloniæ,* dit-il dans une lettre adressée aux chevaliers teutoniques. Il appelait même les terres occupées par les Polonais des terres de l'empire. Voyez, aux archives du royaume, *Documents pour la réforme religieuse,* tome III du supplément, p. 347.

les Mores, ne devait pas se montrer moins empressé de rencontrer d'autres infidèles. Nous devons noter cependant qu'il n'était pas encore chevalier, et qu'il cherchait toutes les occasions de gagner ses éperons.

Son voyage par mer jusqu'à Dantzick n'a rien d'intéressant, c'est un simple itinéraire. A Marienbourg, où il se rend ensuite auprès du grand-maître de l'ordre teutonique, Henri de Plauen, il admire le château « auquel, dit-il, gist le trésor, la force et tout le retrait » de tous les seigneurs de Prusse. Et est ledit chastel toujours pourveu » de tous vivres, pour soustenir mille personnes dix ans de long, ou » pour dix mille ung an. » C'est là ce fameux château des chevaliers teutoniques dont le roi de Prusse actuel a entrepris naguères la restauration, ce qui a fait supposer à certaines personnes qu'il voulait rétablir cet ordre militaire et lui rendre toutes ses propriétés. Outre la difficulié et l'inutilité d'une pareille entreprise, puisque l'ordre n'est pas éteint et qu'il y a encore à Vienne un grand-maître et des chevaliers qui essaient, tous les ans, leurs forces dans leur chapitre, en soulevant les lourdes épées de leurs ancêtres, que vous semblerait des projets de ce roi luthérien, dont la souveraineté n'a d'autre origine que la ruine des chevaliers au manteau-blanc et la trahison de leur grand-maître Albert de Brandebourg, fondateur de la monarchie prussienne? Pour moi, Frédéric-Guillaume II, restaurant l'ordre des vieux chevaliers teutoniques, m'aurait tout à fait l'air de donner un soufflet sur la joue de son illustre aïeul renégat. Il y a des hommes et des institutions qui s'excluent par leur nature; aussi les commanderies protestantes qu'on avait tolérées jusqu'à la fin du siècle dernier ne me semblent-elles pas plus explicables.

La *reise* de Prusse n'étant point prête, au mois de mai 1413, Guillebert retourne à Dantzick, où il se rembarque, et va directement en Danemarck. Il aborde à un port et village qu'il nomme *Elzmorule* ou *Elzengueule*, et qui n'est autre qu'Elseneur. Puis il parcourt les différentes villes du pays, et à Werdinghebourg, il trouve enfin le roi de

Danemarck, qui lui fait très-belle réception et veut même lui donner son ordre. Mais Guillebert y renonce le plus honnêtement qu'il peut, à cause de l'inimitié qui régnait alors entre ledit roi et les seigneurs de Prusse, auprès desquels il se rendait. Après avoir acheté quatre chevaux au marché de Ritristede, il retourne à Dantzick, puis à Marienbourg, et le grand-maître, « qui bonne chère lui faisoit, le mène esbatre avec lui en plusieurs de ses villes cours et châteaux. »

Vers l'été de 1413, « vinrent enfin nouvelles que les seigneurs de Prusse feroient *reise* » contre le roi dePologne et le duc de Poméranie, qui favorisaient les Sarrasins. Les combats que recherchaient si fort notre Guillebert sont pourtant racontés par lui très-brièvement. Voici, en effet, à quoi se réduit son histoire de la campagne : « Nous allâmes côtoyant les frontières de Pologne, et nous entrâmes à puissance dans le duché de Poméranie où nous restâmes quatre jours et quatre nuits. On y brûla bien cinquante villes à clochers et l'on y prit un grand nombre de bestiaux. » On voit que les *reise* des chevaliers teutoniques ressemblaient fort à des *razzias*.

Au siége de Polleur, dans la Masovie, Guillebert reçut enfin l'ordre de la chevalerie de la main d'un noble chevalier nommé le Ruffe de Palleu. Ce siége fut terrible, si l'on en juge par les détails que notre auteur en donne ; les chevaliers teutoniques durent même se retirer devant le courage des habitants. Quant à Guillebert, il y eut le bras « perchié d'un vireton très-durement. »

La *reise* avait duré seize jours, et notre chevalier s'en retourna à Dantzick pour y guérir sa blessure. Il s'opérait alors dans l'ordre teutonique une de ces révolutions de palais, auxquelles les pouvoirs électifs devraient être moins sujets que les autres. Le grand-maître Henri de Plauen, accusé d'avoir favorisé l'hérésie de Wiclef, était arrêté à Marienbourg par le maréchal et les autres commandeurs, *ses hayneurs*, comme dit Guillebert ; puis dégradé et déposé, il était confiné dans une forte tour. Cet événement qui se passa le 11 octobre 1413, nous donne une nouvelle preuve des différentes erreurs de date signalées plus haut.

Nous ne suivrons pas le voyageur dans chacun des lieux de la Samogitie et de la Lithuanie où il se rendit ensuite. Dans la Courlande, qui appartenait alors aux seigneurs de Liuflant (Livonie), il visite plusieurs villages des Zamegaels, des Corres et des Lives, « lesquels, dit-il, ont chascun un langaige à par eulx. »

Ces quatre langages, dont trois sont des dialectes de la langue Lettonne, et dont l'autre a, dit-on, certains rapports avec le magyare, ces quatre langages sont effectivement parlés encore aujourd'hui dans ces contrées. Les conquêtes germaniques n'y ont apporté d'autre changement que l'esclavage des campagnes, au profit des populations allemandes qui habitent les villes à l'exclusion de toutes autres. Les paysans de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande, sont de nos jours la propriété de douze cents familles retranchées dans les villes et les forteresses de Riga, de Dorpat et autres, sous la puissante protection du czar. Il est fort à craindre que la langue Lettonne ne puisse pas résister à de si nombreux ennemis et qu'on ne fasse disparaître ainsi l'étrangeté de son existence au milieu de langues d'une autre famille [1].

Plus loin, Guillebert de Lannoy rencontre encore d'autres gens de quatre manières de langages, et il cite de nouveau les Lives et les Zamegaels, en y joignant les Loches et les Eestes. Les Loches, qui sont aussi appelés Letgales, étaient les derniers de la race lettonne ; dans les Eestes on a reconnu les Estoniens.

Chez les Corres une singulière coutume frappa l'attention de notre voyageur. Quoique ces peuples fussent *chrétiens natifz par force*, ils se faisaient, après leur mort, brûler en lieu de sépulture, vêtus et ornés chacun de leurs plus beaux habits, au milieu d'une forêt qui leur appartenait. « Le bûcher, dit Guillebert, est de purain bois de quesne, et ils croyent que l'âme et sauvée si la fumée va droit au ciel ; si au contraire un peu de vent la détourne et la pousse de côté, ils sont con-

[1] Voy. *Trésor national*, tome I, page 186, première série.

vaincus que l'âme est périe. » Les malheureux Courlandais, *chrétiens natifz par force*, n'ont pu abandonner encore les superstitions du paganisme. Quoique convertis au protestantisme, ils sont aujourd'hui à peu près tels que les trouva Guillebert de Lannoy. C'est que le christianisme a eu chez eux de mauvais commencements. Au lieu d'être annoncée par des hommes de paix, la parole de Dieu a été imposée à ces populations par le glaive; au lieu d'entendre des missionnaires évangéliques, ils ont dû combattre des guerriers farouches, et lorsqu'ils ont cédé à la violence de leurs vainqueurs, ils n'en ont pas moins gardé tous les souvenirs de leur origine. « Va-t'en en l'autre monde où tu auras domination sur les teutoniens, comme ils l'ont eue sur toi en ce monde! » Ces mots sacramentels qu'ils prononçaient, dit-on, sur les tombeaux annoncent une haine qui devait difficilement s'éteindre.

Ces observations ne s'appliquent pas moins à la Livonie, contre laquelle s'organisa en 1201 la croisade des chevaliers porte-glaives ou de l'ordre du Christ. Quelques riches marchands allemands ayant deux chevaliers à leur tête, fondèrent cette association célèbre pour exterminer les infidèles. En 1237, voyant que leurs victoires les affaiblissaient autant que des défaites, ils se liguèrent avec les chevaliers teutoniques, et les deux ordres n'en firent plus qu'un, sous la direction du grand-maître de Prusse. La province de Livonie fut néanmoins gouvernée par un maître provincial particulier. Guillebert avait visité le maître de la Livonie à Riga, et c'est par son moyen qu'il entreprit le « voyage de la grant Noegarde (Novogorod) en Russie. » Le maître provincial était alors Théodoric Torck. Son successeur Sigefroi Sandern de Spanheim fit plus tard, en 1418, un traité de limites et de commerce avec le grand prince Vassili et avec les Russes de Novogorod.

Nous sommes maintenant à l'hiver de 1413, et Guillebert de Lannoy est entré en Russie; les grandes neiges et les froids excessifs l'obligent à monter sur des *sledes*, qui sont des traîneaux, et le voilà qui traverse des forêts, des lacs, des rivières; puis il arrive à Novo-

gorod, à cette ville immense dont un proverbe disait : *Qui peut s'opposer à Dieu et à la grande Novogorod?*

Il semble que notre chevalier flamand fut cette fois plus étonné qu'à l'ordinaire. Lui si bref, si concis d'habitude, le voilà qui entre dans toutes sortes de détails; il raconte, il décrit ce qu'il a vu, ce qu'il a éprouvé. Voyons un peu de quelle manière : « La grant Noegarde est une merveilleusement grant ville, située en une belle plaine environnée de grans forests, et est en bas païs, parfont de eaues et de places maresqueuses, et passe par le milieu de ladicte ville une très grosse rivière nommée Wolosco; mais est la ville fermée de meschans murs, fais de cloyes et de terre, combien que les tours sont de pierre, et est une ville franche et seigneurie de commune. Sy ont ung évesque, qui est comme leur souverain. Et tiennent aussi tous les autres Russes de la Russie, qui est moult grande, la loy crestienne en leur créance, sy comme les Grecs. Et ont ung chastel assis sur ladicte rivière, où la maistre esglise de Sainte-Sophie qu'ils aourent, est fondée, et là demeure leurdit évesque. »

Cette description doit avoir été bien exacte, puisqu'au dix-septième siècle des voyageurs trouvaient encore dans cette ville des murailles de bois et des maisons bâties en poutres et en solives de sapins, qui ont quelque rapport « avec ces meschans murs fais de cloyes et de terre, » dont parle notre voyageur.

Deux ans après le passage de Guillebert à Novogorod, l'évêque de cette ville fut exposé à de grandes tribulations. Vassili Dmitriewitch y avait envoyé en qualité de métropolite de Russie un certain Photius, dont les habitants ne voulurent pas, ce qui occasionna entre eux et le grand roi de Moscou une brouille très-sérieuse. Photius, chassé de Novogorod, répandit son schisme dans la grande Russie.

« Item y a dedans ladicte ville molt grans seigneurs, qu'ils appellent *bayares*, et y a tel bourgeois qui tient bien de terre deux cens lieues de long, riches et puissans à merveilles; et n'ont les Russes de la grand Russie autres seigneurs que iceulx par tour, ainsy que le

commun veult. » Que dites-vous de ce gouvernement électif, choisi par le commun? On serait vraiment fort embarrassé, après cela, de dire si ce sont les Romanof qui ont mis la Russie dans la voie du progrès et de la civilisation.

« Et est leur monnoie de keucelles d'argent, pesans environ six onces, sans emprainte, car point ne forgent de monnoye d'or, et est leur menue monnoye de testes de gris et de martres. Sy ont en leur ville ung marchié, où ils vendent et achatent leurs femmes, eulx de leur loy (mais nous, les francs chrestiens, ne l'oserions faire sur la vie), et achatent leurs femmes l'une pour l'autre pour une keucelle d'argent ou deux, ainsy comme ils sont d'accord que l'un donne de saulté à l'autre. Et ont deux officiers, ung duc et ung bourchgrave, qui sont gouverneurs de ladicte ville, lesquels gouverneurs sont renouvellez d'an en an. Et illecque allay devers ledit évesque et lesdits seigneurs. »

« Item ont les dames deux trèches de leurs cheveulx pendans derrière leurs dos, et les hommes une trèche. »

Guillebert séjourna neuf jours à Novogorod, et il y fut parfaitement bien accueilli par l'évêque et par les seigneurs duc et burggrave. Le premier lui envoyait chaque jour trente hommes chargés de pain, de viande, de poisson, de foin, de légumes, de bière et de miel. Les autres lui donnèrent un dîner, qui fut, dit-il, le plus étrange et le plus merveilleux qu'il eût jamais vu. Par malheur il ne nous en fait aucun récit.

A cet endroit du voyage, nous rencontrons quelques détails sur le rigoureux hiver de 1413, qui nous paraissent un peu hasardés. Nous ne voudrions pas accuser notre bon Guillebert d'une gasconnade préméditée; nous avons trop de motifs de croire à sa sincérité. Il n'y aurait pas d'impossibilité pourtant qu'il se fût permis ici une légère plaisanterie, et puis ne pouvons-nous rien mettre sur le compte de quelque malicieux copiste?

Or donc, énumérant les merveilles causées par le froid, notre voyageur assure que quand on chevauchait par les forêts, on y enten-

dait *croquier les arbres et fendre de hault en bas de froid*. Puis à cette merveille il en ajoute aussitôt une autre : « Et véoit-on, dit-il, les crottes de la fiente des chevaulx qui estoient sur la terre engelées, saillir contremont de froit ! Et quant on dormoit de nuit oudit désert, on y trouvoit au matin sa barbe et ses sourcieux et paupières engelées de l'aleine de l'omme et plaines de glachons, sy que, au resveiller, à paine povoit-on ouvrir les yeulx. » Et comme si cela ne suffisait point, pour convaincre les incrédules : « Item, ajoute-il sans rire, une autre merveille de froit y vey de long : ung pot de terre plain d'eau et de char mis au feu par ung matin sur ung lacq, ou désert, que je veis l'eaue bouillir à l'un des côtés du pot et engeler à glace à l'autre ! » Pour le coup, c'est trop fort, et croira qui voudra.

Il ajoute plus bas que les lièvres de ce pays sont tout blancs en hiver et tout gris en été. Ceci est tout bonnement une observation incomplète. Il y a en effet une espèce de lièvres tout blancs, en Russie, mais elle est très-distincte de l'espèce grise.

Guillebert, habillé en marchand, pour voir plus aisément le monde, s'en allait donc en traîneau à travers les forêts et les déserts de la Russie. De Novogorod à Plesco il traversa ainsi trente lieues d'Allemagne. C'était revenir sur ses pas et se rapprocher de la Livonie qu'il avait déjà visitée. A Plesco, ville bien fortifiée, il vit un château « où nul franc chrétien ne peut entrer qu'il ne lui faille mourir. » Les habitants avaient peu de temps auparavant chassé leur roi, qui était vassal du roi de Moscou, et Guillebert avait rencontré ce monarque errant, à la grande Novogorod. Les hommes de Plesco portaient les cheveux longs et épars sur les épaules ; les femmes avaient un rond diadème derrière la tête comme les saints.

De Plesco il se rend à Dorpat, ville très-belle et très-forte où il y avait un évêché, indépendant des seigneurs de Livonie. Il va ensuite directement à Segewald, c'est-à-dire à une distance de cinquante lieues, pour y trouver le lant-maréchal, à qui il doit demander un

sauf-conduit, car il a l'intention de visiter le royaume de Lithuanie [1] et d'aller voir la cour du duc Withold. Il quitte donc la Livonie, et entre dans une grosse forêt déserte, qui appartenait au roi de Létau (Lithuanie); il passe à Court-le-roi, puis il arrive à la capitale du pays, à Wilna. « Là est ung chastel situé moult hault sur une savelonneuse montaigne, formée de pierres et de terre, et le masonnaige de dedans est tout édifié de bois. Et s'en vient la fermeté dudit chasteau du hault de la montaigne à deux lez fermée de murs jusques en bas, en laquelle fermeté sont encloses plusieurs maisons. » C'est là que Withold, prince de Lithuanie tenait ordinairement sa cour et sa demeure.

Guillebert remarque ici que les femmes étaient ornées à la mode de Picardie. Les gens de ce pays étaient *chrétiens nés nouvellement, par la contrainte* des seigneurs de l'ordre de Prusse et de Livonie. Ils avaient déjà douze évêques. Notre voyageur ne trouva à Wilna que deux des sœurs de la femme du duc Withold et il se fit un devoir d'aller vers elles. Le duc était alors à Poseur, suivant l'habitude qu'il avait d'y faire tous les ans une chasse dans ses forêts, et cette chasse pendant laquelle il n'entrait dans aucune de ses villes ni aucun de ses châteaux, durait trois ou quatre semaines.

La ville de Trancquenne, par laquelle on passe en allant à Poseur, offrit au voyageur flamand plusieurs sujets d'observations. Un château neuf, fait de brique à la manière de France, fut tout ce qu'il remarqua en fait de monuments. Mais il vit dans la ville, et au dehors dans plusieurs villages, une grande quantité de Tartares qui y habitaient par tribus. « Ce sont, dit-il, drois Sarrasins qui n'ont rien de la loy de Jhésu-Crist et ont un langage à part nommé le tartre. » Des Alle-

[1] Au mot *Létau, Lithuanie*, dans le Glossaire géographique, il est dit que lors du voyage de Guillebert, en 1413, la Lithuanie allait se réunir à la Pologne par le mariage de son duc Jagellon avec la reine de Pologne Hedwige d'Anjou. C'est une erreur. La reine Hedwige était morte depuis 1399, et Jagellon, demeuré roi de Pologne, avait abandonné en fief le duché de Lithuanie à son cousin Withold.



mands, des Lithuaniens, des Russes et une grande quantité de juifs, qui ont chacun leur langage spécial, affluaient dans cette ville et devaient lui donner un aspect vraiment original. N'oublions pas non plus de mentionner un parc fermé, dans lequel il y avait toutes sortes de gibiers et de bêtes sauvages.

Le duc Withold était à Poseur, comme nous l'avons dit, avec sa femme et sa fille, femme au grand roi de Moscou [1], et la fille de sa fille. Notre voyageur diplomate est d'une discrétion remarquable au sujet des entrevues qu'il ne manqua point d'avoir avec ces grands personnages. Pas un mot ne lui échappe là-dessus. Il rend cependant justice à la grande libéralité de Withold, qui ne permettait pas que des étrangers passant par son royaume y fissent la moindre dépense. Le prince leur faisait délivrer des vivres et les faisait conduire en sûreté partout où ils voulaient, sans qu'il leur en coûtât rien. « C'est que Witholt est ung moult puissant prince, dit Guillebert, et qu'il a conquis à l'épée douze ou treize que royaumes, que pays. »

Nous sommes près de rentrer en Prusse. L'hiver durait depuis vingt semaines et Guillebert n'avait cesser de voyager en traîneau. Au commencement de mars 1414, le dégel survint, et il reprit ses chevaux. A Dantzick et à Marienbourg, il alla simplement prendre congé des seigneurs de Prusse, puis il redescendit vers le sud, dans l'intention d'aller visiter la cour, l'état et le pays du roi de Pologne. A Thor où il passa, il s'empressa de visiter en sa misère, dans le château d'Ingleseberck, le grand-maître Henri de Plauen, qui la saison précédente avait été déposé et que l'on y détenait prisonnier, « et de lui il eut grand pitié. »

Comme Guillebert avait fait partie de la *reise* des chevaliers de Prusse contre la Poméranie, et qu'il y avait été armé chevalier, son voyage en Pologne n'était guère prudent sans un sauf-conduit; il fallut donc en envoyer chercher un à soixante lieues de là. En attendant il alla

[1] Vassili Dmitriewitch, qui, étant prisonnier de Withold, avait été forcé par lui d'épouser sa fille Sophie.

s'ébattre en différents lieux de Prusse, et notamment à un château et commanderie nommé Awenhoux, « où l'on aoroit Sainte-Barbe, » dit-il. Il paraît que l'on conservait en cet endroit un des bras et une partie du chef de la *benoite vierge*, et qu'on y faisait moult beau pèlerinage. On le conduisit aussi à une lieue de Thor, dans une petite île, où jadis, du temps que tout le pays de Prusse était mécréant, les seigneurs des blancs manteaux firent leur première habitation sous un gros chêne feuillu, assis au bord de la rivière, et où ils firent un château de bois qu'ils fortifièrent de fossés. C'est de là que depuis, par leur vaillance, ils s'élancèrent à la conquête de toute la Prusse, et qu'ils la soumirent à la foi. On appelle ce lieu Aldenhoux.

Le sauf-conduit étant venu, Guillebert entra en Pologne et arriva dans la ville de Kalisz, où il trouva le roi Jagellon qui y était venu pour chasser dans ses forêts. Guillebert resta auprès de lui huit jours, pendant les fêtes de Pâques de 1414, et il reçut à cette cour, grand honneur et grande chère. A son départ, le roi lui donna même une coupe dorée, armoriée de ses armes, et le chargea de lettres de créance pour le roi de France. Dans ses lettres il se plaignait que depuis qu'il fesait partie des rois chrétiens, le roi de France, le plus puissant de tous les souverains, fût le seul qui ne lui eût pas encore envoyé d'ambassade.

Accompagné d'une escorte que lui donna Jagellon, notre chevalier se rendit à Breslau en Silésie, puis à Snaydenech, où il trouva le duc Louis de Brighe [1], qui lui fit fête et lui donna l'ordre et compagnie du roi de Land. « Ils sont de cette ordre, dit-il, bien sept cens chevalliers que escuiers, et autant de gentilz femmes, dont ledit duc estoit le chief. » Il est fort à croire que le nom de ce roi de Land, est quelque peu corrompu par notre voyageur, car il nous est impossible de le reconnaître sous cette forme, à moins qu'il ne faille corriger tout simplement *orden des landes Kœnigs*, l'ordre du roi du pays.

[1] Louis II, duc de Lignitz et de Brieg en 1402, mort en 1436.

Après avoir quitté la Silésie, nous entrons en Bohême et nous arrivons à Prague, maîtresse ville du royaume. Guillebert se montre encore coupable de confusion dans cet endroit. Il prétend avoir trouvé dans cette ville le roi Jean et sa femme, ce qui est absolument impossible, puisque le roi Jean de Luxembourg était mort à Créci depuis l'an 1346. Faudrait-il penser que, pour le vulgaire, l'illustre aveugle-roi avait en quelque sorte donné son nom à tous ses successeurs? cela est possible. Mais l'erreur n'en existe pas moins, et c'était une rectification nécessaire selon nous. Le roi et la reine de Bohême que vit Guillebert n'étaient autres que le tyran Wenceslas, empereur déposé, et sa femme Sophie, fille de l'électeur de Bavière. A cette cour Guillebert séjourna onze jours, pendant lesquels il visita toutes les curiosités de la vieille et de la nouvelle Prague. Entr'autres, le roi lui fit voir dans une grosse tour, où on les conservait, le fer de la lance et l'un des clous de Notre-Seigneur, avec plusieurs corps de saints. La foule qui venait aussi pour les voir était alors si considérable que notre voyageur en porte le nombre à plus de quarante mille âmes.

« Estoit alors tout le royaume, pour l'occasion d'un homme prescheur nommé Housse, en division l'un contre l'autre, et faisoient guerre grant partie des nobles contre le roy et la royne. » Voilà tout ce que dit notre voyageur de la célèbre hérésie de Jean Hus et de Jérôme de Prague, qui mit toute la Bohême en émoi pendant si longtemps. On sait que les disputes des théologiens n'étaient qu'un prétexte pour cette nation amoureuse de l'indépendance, et que les martyrs de Constance furent à ses yeux des victimes politiques plutôt que des saints. Au reste la lutte était déjà violente en 1414, et l'effervescence populaire fesait présager les triomphes de Ziska. Guillebert avoue naïvement qu'il se hâta de *wider dudit pays, en grant péril d'être rué jus*. Il se rendit en Autriche à ce qu'il paraît; mais de ce voyage ni de son retour il n'a donné le moindre détail.

A peine arrivé en Flandre, au lieu de prendre un peu de repos, et

d'y attendre les événements qui s'annonçaient en France, il s'embarque pour l'Angleterre, afin de faire le voyage de Saint-Patrice [1]. Mais ayant été fait prisonnier par les Anglais, il ne put accomplir son dessein, et il ne revint sur le continent qu'après le siége de la ville d'Arras qui se rendit au roi, comme on le sait, à la fin de septembre 1414. Guillebert se montre marri de ce contretemps, qui lui fesait manquer une si belle occasion de se battre, mais il remercie Dieu d'avoir été délivré de prison à l'aide de ses bons amis. Pauvre Guillebert! il n'était pas loin de trouver une de ces boucheries humaines qu'il cherchait avec tant d'ardeur. Lui et son frère Hugues de Lannoy devaient assister, l'année suivante, à la bataille d'Azincourt.

Il est inutile que nous retracions ici le tableau de cette journée célèbre, où la noblesse française, imprudente et brave selon sa coutume, répandit plus de sang qu'elle ne l'avait jamais fait. C'est un de ces grands événements historiques dont personne n'ignore les détails, nous ne nous y arrêterons guère.

Guillebert et Hugue de Lannoy furent sans doute au nombre de ces généreux et loyaux chevaliers, qui enfreignirent alors les ordres du duc Jean sans Peur, pour voler à la défense de la patrie commune. La maison de Bourgogne n'avait point encore réussi, à cette époque, à séparer dans le cœur de ses vassaux l'amour du pays et l'amour de la France, et Bourguignons aussi bien que Français, tous se réunissaient encore contre l'étranger. La haine et la discorde venaient d'être semées, il fallait attendre qu'elles fussent nées.

Les chevaliers bourguignons, flamands, hennuyers, et picards, allèrent donc à la funeste bataille d'Azincourt, ils y allèrent sans appel, sans convocation de leur seigneur, mais spontanément et pour

[1] Le purgatoire de saint Patrice était une grotte visitée alors par les gens crédules, qui croyaient y voir toutes sortes de choses merveilleuses, telles que des ombres, des esprits, etc. Cette grotte était située dans l'une des îles du lac d'Erme, dans le comté de Dongall, au nord de l'Irlande. Des gouvernants philosophes ont détruit la grotte, et les miracles ont cessé.



accomplir le plus grand, le plus impérieux des devoirs, celui de défendre la patrie. Ils succombèrent, il est vrai, mais les ambitieux, qui sacrifiaient le pays à leurs intérêts et qui par vengeance ou dépit désertaient le parti national, ne furent-ils pas cause de cette défaite? Ils succombèrent, mais la mort dans un pareil combat, ne valait-elle pas mieux, ô Jean de Bourgogne, que la honte d'avoir été sourd à la voix de ta patrie, ne valait-elle pas mieux surtout que les remords d'avoir laissé massacrer ton frère sans vengeance?

Écoutons le pauvre Guillebert rendant compte de ce désastre : « Fus, en la bataille de Rousseauville[1], navré au genoul, dit-il, et en la teste, et couchié avecq les mors, mais à les despouillier je fus prins prisonnier et gardé par une espace et mené en une maison près de là avec dix ou douze autres prisonniers tous impotents; et lors à une rencharge que fist monseigneur de Brabant, on crya que chascun tuast ses prisonniers, dont, pour avoir plustost fait, ou bouta le feu en la maison, où nous impotens estièmes entré, mais par la grâce de Dieu je me traînai hors du feu à quatre piez, où je fus tant que les Anglais, nos ennemis, reviendrent, où de rechief fus prins et vendu à monseigneur de Cornuaille, cuidant que je fusse un grant-maistre, pour ce que, la Dieu mercy! j'estoye assez honestement en point, quant je fus prins la première fois, selon le temps de lors. »

Voilà un récit bien bref pour une si grande calamité, mais il renferme pourtant quelques particularités curieuses, et nous savons du reste à qui Guillebert en a raconté davantage. Saint-Remy a consigné dans sa chronique au chapitre de la bataille d'Azincourt l'indication suivante : « J'ay oui raconter tous les détails que je rapporte, à plusieurs notables chevaliers de la partie de France, et par espécial à messire Hue et à messire Guillebert de Lannoy, frères, qui furent à ladite bataille et qui en racomptoient bien au long. » Cette attes-

[1] Le 25 octobre 1415 eut lieu la bataille d'Azincourt, à laquelle les Français donnèrent d'abord le nom de Rousseauville.

tation de Saint-Remy nous semble donner un nouveau prix à la courte narration que nous venons de transcrire.

Guillebert fut d'abord conduit à Calais, puis il passa en Angleterre, et l'on sut enfin réellement qui il était. Alors son maître le mit à finance, comme il dit, et moyennant douze cents écus d'or, plus un cheval de cent francs, sa liberté lui fut rendue. Ce maître toutefois ne se montra pas exempt de générosité, car il lui donna au départ vingt nobles pour racheter un harnais. Rymer indique un sauf-conduit qui se rapporte à la détention de Guillebert de Lannoy, et à son envoi en Angleterre avec plusieurs autres prisonniers de distinction [1].

Cette captivité ne fut pas très-longue au reste. En 1416, notre chevalier revint sur le continent, et le duc Jean sans Peur le nomma capitaine du château de l'Écluse, « où par la grâce de Dieu, dit-il avec un certain orgueil, je régnai trente ans. »

Nous devons noter ici une lacune dans ces mémoires. Monstrelet assure que Guillebert fut présent à l'entrevue du roi d'Angleterre et du duc Jean de Bourgogne l'année suivante. Il n'en est pas dit un mot dans notre livre. Est-ce un oubli de l'auteur ? nous le présumons.

Le comte de Charolois, près duquel il alla ensuite en Flandre, lui donna l'office des *divines provisions* [2] et le garda auprès de lui jusqu'à la nouvelle de la mort du duc Jean sans Peur (1419).

Nous voici enfin à la vie politique de Guillebert de Lannoy, le batailleur s'effacera un peu et modérera sa fougue pour faire place à l'homme sage et prudent. Le conseiller du duc Philippe le Bon, va se trouver investi de la plus haute confiance. Nous le verrons agir dans les circonstances les plus solennelles, dans les affaires les plus délicates, et nous pourrons juger de l'estime que fesait de lui son seigneur par les hautes fonctions dont il le chargeait.

Le meurtre du duc Jean est à peine consommé, que Philippe songe à la vengeance ; il l'a si bien juré, que tout y cédera. Voici que des

[1] Rymer, tome IX, page 323.

[2] Administration de la partie spirituelle de la maison du duc.



négociations s'ouvrent déjà avec les éternels ennemis du royaume. Guillebert, malgré lui sans doute, accompagné de l'évêque d'Arras, se rend auprès du roi d'Angleterre [1], pour ce pacte infâme de Troyes, où l'on vit une reine, une mère, profitant de la démence de son époux, vendre à l'étranger la couronne de son propre fils; où l'on vit des princes français appeler l'Anglais au cœur du royaume, pour satisfaire leurs mauvais sentiments de haine, d'ambition et de vengeance. Nous sommes de nouveau retombés dans toutes les horreurs de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Au commencement de juin 1420, Guillebert accompagna le duc Philippe au siége de Montereau, où l'on reprit le corps du duc Jean. Il alla ensuite au siége de Melun. Toutes ces opérations militaires furent faites, on le sait, de concert avec le roi Henri V d'Angleterre.

Ce fut environ vers cette époque que le premier chambellan Atheis de Brimeu étant mort, Philippe le Bon confia le sceau de secret à Guillebert de Lannoy. Trois mois durant, notre chevalier s'acquitta de ses nouvelles fonctions, il couchait devant son maître et il porta deux fois sa bannière, la cotte d'armes vêtue, en bataille rangée avec lui. Bientôt après il remit le sceau de secret à monseigneur de Roubaix, son beau frère, pour exécuter son voyage le plus long et le plus important. Il s'agissait de se rendre par terre à Jérusalem, et nous allons voir que Guillebert n'accomplissait pas en cela un simple pèlerinage. Disons d'abord en quoi consiste cette partie de son livre.

Nous trouvons en premier lieu une narration, semblable aux relations précédentes, où il rapporte ses aventures particulières et les noms des endroits qu'il a visités; cette narration n'est pas aussi détaillée qu'on l'eût désiré. Puis il y a une nomenclature de tous les lieux saints de la Syrie et de l'Égypte, nomenclature tout à fait distincte de la relation qui précède, et dans laquelle l'auteur n'a voulu désigner que les stations des pèlerins. Enfin, et c'est ici la partie la

[1] Deux actes donnés par Rymer se rapportent à cette ambassade. Tome IX, pages 811, 827.

plus importante du voyage, se trouvent les *Rapports et Visitations* de la Syrie et de l'Égypte. Ce document, que nous appellerons politique, doit nous servir surtout à apprécier Guillebert de Lannoy, et comme homme de guerre et comme homme d'État. C'est là qu'il doit nous donner toute la mesure de son intelligence pratique.

Cette partie des mémoires de Guillebert de Lannoy, était la seule dont il existât plusieurs copies manuscrites[1], et par conséquent la seule dont les bibliographes eussent parlé. M. Webb profita d'un exemplaire de luxe que possède la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, pour la publier dans le tome XXI de *l'Archeologia Britannica*, en y joignant une notice assez étendue et fort intéressante. Une pareille publication ne pouvait manquer de piquer vivement la curiosité anglaise. On sait tout l'intérêt que la Grande-Bretagne prend à l'Égypte et à la Syrie ; on connaît les vues et les tendances de sa poli-

[1] Voici l'indication des différents manuscrits de cette partie des mémoires cités par les bibliographes. Ce sont les pages 69-118 de notre volume.

En 1467-1487, il existait à la bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruges, « un petit livret en cuyr rouge, intitulé : Les rapports de messire Guillebert de Lanoy. » C'est le n° 1589 de l'inventaire de M. Barrois, et probablement l'exemplaire donné par Guillebert à Philippe le Bon.

En 1577, il y en avait aussi un à la bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles, qui portait au catalogue de Viglius le n° 624, 18e pulpitre.

En 1645, Sanderus lui donnait dans cette même bibliothèque le n° 561.

En 1731, Francquen le portait sous le n° 467.

Enfin, en 1797, Gérard le mentionnait sous le n° 1379.

Cette filiation, que nous avons pu suivre très-exactement dans le catalogue de M. Marchal, s'accorde peu avec l'opinion de M. Goethals, qui dit le manuscrit perdu depuis l'incendie de 1731. Suivant nous, le manuscrit en question doit être actuellement à la bibliothèque du roi à Paris.

Quant au manuscrit dont M. Webb a fait la publication dans l'*Archeologia Britannica,* et qui ne contient, comme ceux dont nous venons de parler, que les rapports de Guillebert sur l'Égypte et sur la Palestine, il appartient à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. C'est un exemplaire de luxe qui paraît avoir été primitivement donné par l'auteur, soit au jeune roi d'Angleterre, soit au duc de Bedfort. Nous ne pouvons croire, avec M. Webb, qu'il ait jamais été destiné par l'auteur au duc de Bourgogne.

tique moderne en Orient. Or M. Webb publiait les résultats d'une exploration faite à la demande du roi Henri V d'Angleterre, exploration minutieuse exécutée dans un but de guerre, et par laquelle il devenait évident que l'on pouvait faire remonter loin les projets de l'Angleterre sur ces contrées.

Dans sa notice, le savant anglais, après avoir tracé un tableau succinct des différentes croisades, et de la part qu'y ont prise les Anglais, arrive à l'époque de Guillebert de Lannoy et nous montre quel esprit animait l'Europe chrétienne, qui n'avait pas perdu l'espérance de reconquérir les saints lieux. Il rappelle ensuite qu'après le traité de Troyes, l'idée d'une croisade fut mise en avant par le roi d'Angleterre, et que Guillebert de Lannoy doit avoir été choisi alors pour chercher les moyens de l'exécuter. M. Webb s'attache à montrer surtout dans Guillebert un agent exclusivement anglais. Il n'en a, il est vrai, d'autre preuve que le titre de son manuscrit, où il est dit que ce rapport fut fait « au commandement de très-haut, très-puissant et très-excellent prinche le roy Henri d'Angleterre, héritier de Franche ; » car il aurait beau citer la chronique de Caxton, et les paroles que l'on y fait prononcer à Henri V mourant : « O mon Dieu, vous savez que j'ai toujours eu et que j'ai encore l'intention de relever Jérusalem, si je puis vivre ; » il aurait beau, d'après la même chronique, assurer que le roi Henri venait d'envoyer le chevalier Hugues de Lannoy (lisez Guillebert) à Jérusalem, lorsque la mort le surprit à Vincennes à l'âge de trente-six ans ; toutes ces raisons-là ne seraient que spécieuses, si la publication complète des Mémoires n'en était venue démontrer la justesse.

Nous trouverions même dans notre livre de quoi les combattre complétement. Voici en effet ce que dit Guillebert, page 33 : « Ce temps pendant, emprins le voyaige de Jhérusalem par terre, à la requeste du roy d'Angleterre, et du roy de France, et de monseigneur le duc Philippe *principal esmouveur.* » Ces derniers mots ne semblent-ils pas détruire l'assertion de M. Webb ? Il y aurait encore, direz-

vous, à répondre au titre que porte le manuscrit d'Oxford. Notre volume nous servira de nouveau pour cela. Guillebert dit page 45 : « Et mis de là en avant (depuis Alexandrie) toutes mes visitations par escript, dont je fis un livret, duquel au retour de mon dessusdit voyaige, le roy Henry en ot ung par copie et monseigneur le duc de Bourgogne ung autre. » Cette phrase n'explique-t-elle pas comment il se fait que le manuscrit d'Oxford est intitulé *par le commandement du roi d'Angleterre*. Il y en eut aussi autrefois un exemplaire à Bruxelles, et peut-être était-il fait mention de Philippe le Bon, dans le titre de celui-là. L'opinion de M. Webb pourrait donc aussi être réfutée par ce moyen.

Mais, à la page 119, nous voyons que Guillebert, à son retour, s'empressa d'aller à Londres, « devers le jeune roy d'Angleterre, faire son rapport de la charge que lui avoit bailliée le feu roy d'Angleterre son père. Il lui rapporta en même temps, et à son conseil, l'orloge d'or qu'il devoit présenter de par ledit roy son père au grand turcq. Et lui donna le roy au partir trois cens nobles et paya tous ses despens. »

Nous avouons que ce passage nous semble fort exprès, et qu'il nous paraît devenu impossible de nier désormais la mission particulière que Lannoy avait reçue d'Henri V. Si le duc de Bourgogne avait été le *principal esmouveur* de l'emprise, comme le dit notre chevalier, le roi d'Angleterre en eût-il payé seul tous les dépens? Il n'y a qu'un moyen peut-être d'expliquer cette contradiction apparente, le voici :

Après la mort tragique de Jean sans Peur et la conclusion du traité de Troyes, le roi d'Angleterre et Philippe le Bon, unis de la plus étroite amitié, résolurent d'élever une église près du lieu où le duc Jean avait été assassiné, et de faire afficher les motifs de leur décision dans plusieurs endroits, entr'autres à Jérusalem. Qui nous empêcherait donc de réduire à cela les motifs du duc de Bourgogne? tandis que les projets du roi d'Angleterre, qui aspirait à l'exécution d'une croisade, nécessitaient de plus l'exploration de la Syrie et de

l'Égypte, telle que la fit notre Guillebert. Nous ne donnons cette opinion que comme moyen d'expliquer le fait, et le lecteur en jugera.

Parmi les intéressantes observations que fait M. Webb, sur les Rapports de Guillebert de Lannoy, nous trouvons exprimé le regret que notre compatriote n'ait pas joint à son récit, les incidents particuliers de son entreprise. Ce savant conjecture que le brave chevalier, tout entier à l'accomplissement de sa mission, aura parfaitement oublié de dire ce qui le regardait personnellement. La publication actuelle comble en partie cette lacune. On trouvera ce récit aux pages 33-48.

Au reste, M. Webb fait de Guillebert de Lannoy, l'éloge le plus complet et nous devons le dire, le mieux mérité. Toutes ses observations prouvent, selon lui, une grande connaissance de la guerre, et la manière dont il surmonta les difficultés et les périls que lui opposérent les Sarrasins, est le signe d'une persévérance et d'une intelligence rares. Ses remarques sur la topographie, sur la profondeur des eaux, sur les lieux où une armée pourrait débarquer, sur la défense des villes, sur le caractère des habitants et sur leur manière de combattre ; tout cela semble indiquer que Guillebert était destiné à servir de guide à une grande croisade. M. Webb remarque avec surprise que le pieux chevalier ne dit presque rien du Saint-Sépulcre, qu'il visita, et qu'il ne fait pas même allusion aux pyramides d'Égypte, cet étonnement des voyageurs de tous les siècles. Quant au Saint-Sépulcre, on en trouve une ample description dans les Mémoires de Guillebert proprement dits [1] ; mais nous avons cherché aussi vainement que M. Webb, ce que Guillebert pensa des Pyramides : elles ne sont mentionnées nulle part dans son livre.

Maintenant, reprenons le cours des voyages et des aventures de Guillebert, que nous avons interrompu un instant.

[1] Voy. pp. 49-51.

Le 4 mai 1421, il quitta la ville de l'Écluse, dont nous savons qu'il était capitaine. Il était accompagné de sept compagnons : le Gallois Du Bois, Collart, bâtard de Marquette, le bâtard de Lannoy, Jean de la Roe, Aggrégy de Hem, le roi d'armes d'Artois et Copin de Poucque.

La Prusse n'est pas le chemin le plus direct pour aller à Jérusalem ; mais Guillebert devait remplir certaines autres missions diplomatiques, les souverains qui lui avaient ordonné ce voyage, l'avaient chargé de lettres et de présents pour plusieurs princes, entr'autres, pour le grand-maître de Prusse, qu'il rencontra à Dantzick. Michel Kuchmeister de Sternberg, grand-maître des chevaliers teutoniques, lui fit une belle réception, puis l'ambassade ayant reçu de lui plusieurs présents, se dirigea pour lors vers la Pologne. Guillebert laissa auprès du grand-maître son parent Aggrégy de Hem, qui demeura deux ans en Prusse, afin d'y apprendre l'allemand.

Le roi de Pologne en apprenant la venue de Guillebert, se hâta d'envoyer au devant de lui, « bien trente lieues, pour le faire venir à ses despens. » Nous avons déjà vu dans le premier voyage de 1413, de quelle manière s'exerçait en Pologne l'hospitalité. La cour résidait alors dans un pauvre lieu nommé Oysemmy en Gallicie. L'ambassade offrit la paix des deux rois et les présents du roi d'Angleterre qui furent bien reçus. Le roi de Pologne, désirant garder Guillebert auprès de lui, « lui fit faire oudit désert ung très-grand logis, tout de vastes feuilles et ramseaux, et le mena à ses chasses pour prendre ours sauvaiges en vie ; il lui donna en outre deux très-frisques disners, où il y avoit plus de soixante paires de metz. »

Il s'agissait maintenant pour notre ambassadeur de traverser la Turquie, le roi de Pologne écrivit des lettres pour cet objet ; il était en bonne amitié avec le dernier empereur de Turquie [1], mais par malheur ce grand prince venait de mourir, et la guerre civile qui désolait l'empire turc, devait exposer l'ambassade à toutes sortes de dangers.

[1] Mahomet Ier, mort en 1421, mais dont la mort fut cachée pendant 40 jours.

Guillebert séjourna donc auprès du roi de Pologne pendant six jours, après lesquels il partit avec ses compagnons pour la ville de Lombourg (Lemberg) en Russie, non sans avoir reçu auparavant toutes sortes de riches présents, des chevaux, des haquenées, des draps de soie, des martres, des gants de Russie, des coupes d'argent doré, cent florins de Hongrie et cent florins en gros de Bohême, plus beaucoup d'autres menus présents donnés à chacun de ses gens.

A Lemberg, l'accueil ne fut pas moins bon. Les seigneurs et les bourgeois donnèrent à Guillebert un très-grand dîner et un drap de soie. « Les *Hermins* (Arméniens) qui étaient là, le firent danser et lui firent bonne chère avec les dames, » puis on le conduisit jusqu'en Russie de par le roi de Pologne et à ses dépens.

Ils passèrent à Belz, auprès de la duchesse de Masovie, sœur du roi de Pologne; puis ils se rendirent à Kamenich, près du duc de Lithuanie, Withold, pour lequel il avait aussi une mission de la part des deux rois de France et d'Angleterre. Le duc de Lithuanie était déjà de la connaissance de Guillebert, aussi lui fit-il beaucoup d'honneur, et notre chevalier fait un grand état de sa puissance.

Entre autres choses qu'il raconte, nous trouvons qu'il fut un jour à dîner chez Withold avec un duc sarrasin de Tartarie, « par quoy il vey mengier char et poisson à sa table par ung jour de vendredy; et y avoit, ajoute-t-il, ung Tartre qui avoit sa barbe longue jusques dessous le genoul, enveloppée d'ung couvrechief. » Il rend compte aussi d'une députation que firent à ce prince les habitants de Novogorod et ceux de Plesco, et de quelle manière ces derniers « furent reboutés de devant ses yeux par haine. »

Withold ayant donné à Guillebert des lettres écrites en tartare, en russe et en latin, lui fit accepter encore des fourrures, des chevaux, des chapeaux *spichoult* (bonnets pointus) de sa livrée, des couvrechefs brodés, des tasses de Russie, un arc, des flèches et un carquois de Tartarie, plus trois tasses écartelées et brodées. Mais Guillebert ne voulut pas absolument recevoir l'or et l'argent qu'il lui

offrait, parce qu'il était alors ligué avec les Housses (Hussites) de Bohême contre la foi catholique. La duchesse sa femme lui envoya un cordon d'or et un grand florin de *Tartre*, à porter au cou pour sa livrée. Ses gens reçurent tous des *soubes*, ou, comme dit M. Lelewel, des *zupan*, qui sont des robes de dignité, en soie fourrée de martres.

A cet endroit de son voyage, Guillebert renvoya son clerc Lambin vers le roi d'Angleterre, sans doute pour lui expliquer le résultat de sa mission jusque-là, et les difficultés que l'avenir lui présageait. Withold lui avait déclaré l'impossibilité qu'il y aurait de passer le Danube et d'entrer par là en Turquie.

Il visita encore plusieurs seigneurs et princes, entr'autres un duc et une duchesse de Russie, qui lui firent des présents et dont il ne dit pas le nom. Un seigneur de Lopodolie, nommé Gheldigold, le combla aussi de chapeaux, de gants, de mouffles fourrées et de couteaux tartaresques. Withold lui avait donné pour l'escorter deux Tartares et seize Russes ou Valaques, ce qui ne lui servit pas beaucoup, comme nous le verrons plus tard.

Notre petite caravane, en quittant Kamenich, retourne à Lemberg; puis, traversant une partie de la Lopodolie, longe les bords du Dniester et arrive à une autre Kamenich « merveilleusement assise, » à ce que dit Guillebert. On passe le fleuve, puis on va par la petite Valachie, au milieu de vastes déserts, jusqu'à un village nommé Cozial, où l'on trouve le vaivoude Alexandrie, seigneur de Valachie et de Moldavie. Guillebert y eut enfin la certitude de la mort de l'empereur Mahomet Ier, et de plus il apprit que trois concurrents se disputaient l'empire de Turquie. Ces nouvelles n'étaient pas d'une complète exactitude, tâchons de les rectifier.

En 1413, Mahomet Ier, troisième fils de Bajazet, était parvenu à l'empire après des guerres intestines dans lesquelles avaient succombé ses deux frères aînés. Ce grand prince s'était fait estimer de tous ses voisins, et l'empereur grec Manuel vécut en paix avec lui. En 1418, le plus jeune des fils de Bajazet, appelé Mustapha, avait essayé de

soulever une partie de l'Empire. Forcé de chercher un asile sur les terres de Manuel, il avait été retenu captif par ce dernier, qui n'avait pas voulu le livrer à Mahomet.

En 1421, c'est-à-dire à la mort de Mahomet, Amurath II, son fils, lui avait succédé. L'empereur Manuel avait mis aussitôt son prisonnier Mustapha en liberté, pour semer des troubles dans l'empire, mais Amurath n'avait point tardé à s'emparer de lui et à le faire pendre. Enfin un dernier concurrent, le jeune Chélébi-Mustapha, frère d'Amurath, enfant âgé de neuf ans, avait été mis sur les rangs par les instigations de l'empereur Manuel, qui avait corrompu son gouverneur Hélias.

Tout cela forme bien, de compte fait, trois concurrents à l'empire, mais ils ne parurent point simultanément, et l'on conçoit qu'au milieu des déserts de la Valachie les nouvelles soient parvenues un peu confuses à notre voyageur.

La difficulté de passer le Danube étant démontrée, l'ambassade forme le projet de longer la mer Noire ou Majeure, et d'aller à Caffa, dans la Crimée, par terre. On quitte donc le seigneur de Valachie, et à l'embouchure du Dniester, on arrive près de Moncastre ou Bialigrod. Guillebert assure que Gheldigold, le gouverneur de Lopodolie, vint dans ce temps-là établir une forteresse toute neuve en ce lieu. Il avait, dit-il, amené avec lui douze mille hommes et quatre mille charrettes de pierres et de bois, car il n'y en avait pas dans le pays.

Au moment d'entrer à Moncastre, le malheureux Guillebert fut tout à coup surpris par des voleurs, qui le saisirent lui et son trucheman, le *ruèrent jus* et le battirent même vilainement. « Et que plus est, ajoute-t-il, je fus desvestu tout nud en ma chemise et loyé à un arbre une nuit entière sur le bord du Dniester, où je passai la nuit en très-grant péril d'estre murdry et noyez, mais la merci Dieu, ils me deslièrent au matin, et tout nud comme devant, à savoir à tout ma chemise, eschappay d'eulx et m'en vins entrer en la ville. »

Voilà un ambassadeur qui arrive en triste équipage, ma foi ! Fort heureusement le reste de ses gens était au désert avec les bagages,

ce qui fit que la perte fut moindre. Le vaivoude, en apprenant cela, fit rechercher les larrons et robeurs, qui étaient au nombre de neuf et que l'on amena à Guillebert, » la hart au col, en sa franchise de les faire morir. » Les honnêtes voleurs s'empressèrent de lui restituer son argent, et lors pour l'honneur de Dieu, il leur sauva la vie.

De Moncastre, Guillebert envoya ses bagages par mer à Caffa, et il s'y rendit par terre avec son monde. Le voyage dura dix-huit jours. Sur le Dnieper, il rencontra un duc de Tartarie nommé Jambo, qui lui fit manger des esturgeons à la *sieuce de bacho* (sauce de porc), et lui fit bonne chère. C'était un ami du duc Withold ; il servit quelque temps d'escorte à nos voyageurs.

Le Dnieper, à l'endroit où Jambo fit passer Guillebert, est large d'une lieue au moins. Le duc tartare venait à peine de quitter la caravane que de nouvelles mésaventures leur arrivèrent.

Une nuit que tout le monde reposait dans le désert et que Guillebert s'était retranché dans la forêt, une troupe de loups sauvages et affamés vint effrayer les chevaux et les hommes, qui se dispersèrent de tous les côtés. Truchemans, Tartares, guides, tout s'égara, car les hommes suivirent les chevaux jusqu'à trois lieues de là au moins, et Guillebert resta seul avec quelques gens, demandant au bon Dieu la grâce de retrouver son monde et vouant pour cela plusieurs pèlerinages. Après avoir cherché, un jour et une nuit tout entiers, on rencontra enfin les truchemans et les guides, à l'exception d'un Tartare plus opiniâtre que les autres, qui s'était mis à la recherche des chevaux. « Ce très-loyal homme, dit Guillebert, qui se nommoit Grzooyloos, les poursieuvy si bien que, par merveilleuse aventure, il les retrouva, par ung seul cheval coullu qu'il y avoit en la compagnie et d'une seule jument, qui, eulx deux sans plus, furent premiers trouvez paissant ensamble. Sur quoy ledit Tartare monta pour aler quérir les autres. » Ce qu'il parvint à faire, à la grande satisfaction de Guillebert, car il aurait fort bien pu les voler, s'il l'avait voulu.

Quelque temps après, comme ils allaient vers un empereur de

Tartarie, appelé l'empereur de Salhat, pour lui porter des présents du duc Withold et pour voir son État, soixante à quatre-vingt Tartares à cheval s'élancèrent tout à coup sur Guillebert du milieu des roseaux et voulurent le faire prisonnier. Il paraît que l'empereur de Salhat était mort et que les Tartares de Salhat étaient en guerre avec ceux du grand kan de Lourdo. Heureusement pour Guillebert qu'il portait, ainsi que ses gens, les chapeaux et les livrées de Withold et qu'il était tombé entre les mains de Tartares alliés de ce prince. On le relâcha.

Guillebert n'entra point à Salhat, « mais, dit-il, je m'en allay seulement y heurter, pour dire : Je y ay esté. »

Ne pouvant tourner la mer Noire, comme il en avait eu le projet, à cause des vastes déserts et des peuplades diverses qu'il fallait traverser, Guillebert prit des galères vénitiennes et se rendit à Pera, puis à Constantinople. Il y trouva l'empereur Manuel et le jeune empereur son fils, auprès desquels il fit l'ambassade dont il était chargé, leur remettant les lettres et les présents que les rois de France et d'Angleterre leur envoyaient. L'accueil qu'il reçut fut très-beau. Les princes l'admirent plusieurs fois à leurs chasses et à leur table ; et quand il les quitta, le vieil empereur lui remit une croix d'or ornée d'une grosse perle, dans les cinq parties de laquelle il avait fait enchâsser une relique : 1° un morceau de la robe de Notre-Seigneur *Irrisoria*, 2° d'un saint suaire, 3° de la chemise de Notre-Dame, 4° d'un os de saint Étienne, et 5° de saint Théodore, avec l'inscription de chaque relique en grec. A son retour en Flandre, Guillebert fit mettre cette croix dans un ange d'argent, qu'il donna à la chapelle de sa famille, à Saint-Pierre de Lille ; ce qui lui mérita des pardons de sept ans et sept quarantaines.

Guillebert rapporte ici en détail les révolutions qui troublaient l'empire de Turquie. Il parle des adversaires d'Amurath II, et il confond, il change les rôles. Nous avons dit tout à l'heure que Mustapha étant mort pendu, l'empereur Manuel suscita aussitôt le jeune Chélébi-Mustapha pour compétiteur à l'empire. Guillebert dit le contraire,

ou plutôt il place après la mort de Chélébi tous les événements relatifs à Mustapha. Il y a là tout un paragraphe qui avait besoin d'être expliqué. On y voit, par exemple, un certain Mourart-bay, seigneur de *Prusse* et de la Turquie, qui est sans doute Amurath II, seigneur de Pruse. L'éditeur devait, nous semble-t-il, éclaircir un peu tout cela.

Admirez ici l'ardeur de Guillebert pour les combats; il apprend qu'on se bat et cela lui suffit : peu lui importe la religion des combattants, on se donne des coups d'épée, il veut en être, il veut aller en Turquie, de l'un ou de l'autre côté. Si l'empereur Manuel ne faisait arrêter sa nef et ne mettait en quelque sorte notre héros sous bonne garde, il allait s'enrôler dans l'armée d'Amurath. « Dont je eus grant dœul! » dit Guillebert. Ce trait peut servir à faire connaître en quoi consistait cette prétendue horreur des chevaliers chrétiens pour les Turcs au quinzième siècle. Il partit donc pour continuer sa mission.

Le roi d'Angleterre l'avait chargé de remettre à Mahomet Ier une horloge d'or. C'était un présent qui témoignait de l'estime qu'éprouvait le souverain franc pour l'empereur musulman, et qui dénotait à son égard les meilleures intentions. Après la mort de Mahomet, cette horloge n'avait plus de destination, et Guillebert la laissa, ainsi que ses gens et ses bagages, dans l'île de Rhodes où il venait d'arriver.

C'était au soudan d'Égypte et de Babylone qu'en voulait Henri V. C'était contre ce pays, tourmenté sans cesse par des révolutions de palais, que les chrétiens nourrissaient des projets hostiles. Nous ne savons si nous sommes dans l'erreur, mais il nous paraît qu'il y avait cette fois moins de religion que de politique dans cette croisade dont Guillebert allait préparer les voies, au moment même où des troubles bien graves agitaient l'Égypte.

Il fallait à notre envoyé secret une extrême prudence pour déjouer les soupçons. Aussi garda-t-il avec lui le moins de monde possible, *pour parfaire plus discrètement les visitations*. Déjà, du temps de Guillebert, on était convenu d'appeler *ambassadeur* l'homme qui fai-

sait un pareil métier. La langue plus sévère devait pourtant un autre nom à ce genre d'émissaire. Jean de la Roe et le roi d'armes d'Artois furent les seuls compagnons de Guillebert dans cette expédition.

Nous voudrions pouvoir entrer ici dans le détail circonstancié de toutes les observations faites par notre compatriote, mais cela nous conduirait trop loin. Il nous suffira, pour le faire apprécier, d'en indiquer quelques-unes : nous citerons aussi plusieurs endroits que l'éditeur aurait bienfait d'annoter pour les rendre plus clairs. Un travail qu'il aurait pu faire, c'eût été, par exemple, de comparer son texte avec celui de M. Webb et de prendre la meilleure leçon. Il ne semble pas que rien de tout cela ait été fait.

Arrivons directement à Alexandrie. Guillebert nous en donne une description topographique faite avec un soin minutieux, et il n'oublie rien de ce qui se rapporte à son projet, c'est-à-dire à la possibilité de l'attaque ou de la défense.

« A l'entrée du port, dit Guillebert, à chascun lez sur la terre ferme qui le clot, y a-il assis une mousquaie de Sarrasins dont l'une est habitée et l'autre non. » Le grand et le petit phare n'existaient peut-être pas dans ce temps-là, et s'ils existaient, ceci est une méprise de Lannoy, qui, n'ayant vu ces constructions que de loin, les a considérées pour des édifices religieux [1].

Ailleurs, entre le nouveau port et l'ancien, il dit qu'il y a un lieu qui fait la clôture des deux ports, « lequel est plain de musquaies et là est *armeurière* des Sarrasins. » M. Webb écrit *cimentière*, au lieu d'*armeurière*. Nous préférons pourtant la leçon de notre exemplaire. La porte par laquelle devaient entrer les marchandises, est appelée *le douaire* dans notre volume; M. Webb a écrit *la douane*. Une autre porte était celle où l'on mettait les galères à sec dans *le chennal*. M. Webb lit *l'arcenal*. Ce sont là toutes petites variantes qu'il n'eût pas été hors de propos de consigner dans la nouvelle édition.

[1] Note de M. Webb.

Passons au Caire. Guillebert dit (page 46) qu'il y visita plusieurs merveilles, et qu'il alla vers le patriarche d'Inde, dont il reçut, en sa qualité d'ambassadeur du roi de France, « une fyole de fin balme de la vigne où il croist, dont il est en partie seigneur. » Cela se rapporte à cet autre passage de la page 81 : « En allant vers *la marine* où le balsme croist. » M. Webb a écrit « vers *Matrie* », et il y reconnaît l'endroit appelé *Matarea*, que les chrétiens et les musulmans révèrent à l'envi. On voit donc que le mot *marine* est un contresens. Suivant la tradition, c'est là que Jésus et sa mère trouvèrent un refuge dans leur fuite. Les jardins de baume étaient une des merveilles du pays, lors du voyage de Guillebert ; mais en 1501, un ambassadeur auprès du sultan en déplore déjà la perte. La guerre de Sélim contre les mamelucks en fut apparemment la cause. Sous le règne des nouveaux maîtres, on en fit d'autres plantations, que l'inondation du Nil détruisit en 1615.

La visitation du Caire (p. 80) et du château où résidait le chef des mamelucks, alors soudan d'Égypte et de Babylone, offre de l'intérêt. Nous en extrairons le passage suivant pour faire mieux connaître la manière de l'auteur :

« Le Kaire, dit notre voyageur, la maistresse ville d'Égypte, est assis sur la rivière du Nyl, qui vient de paradis terrestre. Et est assavoir que le Kaire, Babilone et Boulacq furent jadis chascune ville à par lui, mais à présent s'est tellement édifiée que ce n'est que une mesme chose. Et peut avoir du Kaire à Babilone trois mille, et de Boulacq au Kaire trois mille... Au bout de la ville, dessoubs une montaigne, y a un très-beau et très-gros chastel bien muré, ouquel le soudan demeure, et est près en la fin du Kaire vers Babilonne. Item, est la ville du Kaire fermée de murs en aucuns lieux par dehors, et en la plus grant partie ne voit-on portes ne murs, car joignant les murs, ont partout maisons et édifices, et dedens les fossez et ailleurs comme faubourgs, pourquoi elle ne semble point fermée ; combien que sy soit tellement que on ne peut entrer en la droite ville de nulle

partque parmi portes qui se ferment de nuyt. Item, il y a grant fossez fais à la main, qui viennent de la rivière du Nil par entre le Kaire et Babilone, par où chascun an, quant la rivière croist, la ville, les gardins et tout le pays est abreuvez. Item sont les fondations des maisons de pierre, de brique et de terre cuite, et les combles de quesne (kanes) et de méchant marrien, placquiez de terre, légières à ardoir, et sont les combles moult hault, tous à terrasses et moult y a de maisons et estroites rues. Item, est toute la ville assise sur bonne terre pour fosser et pour miner, excepté le chastel qui est sur roche. »

Les descriptions continuent de cette façon, et l'on peut juger si elles manquent de détails. Celle du château du soudan est moins longue pourtant, parce que, dit l'auteur, « peut mauvaisement entrer oudit chastel nul crestien. Sy ne peut-on savoir les choses dudit, sinon en partie par information et le surplus par ce que l'on en peut voir du dehors. »

« Les conditions et nature des soudans de Babilonne, de leurs admiraulz et esclaves et des Sarrasins d'Égipte, » présentent aussi de curieux détails d'observations. Nous apprenons là que dans tout le pays d'Égypte, de Syrie et de Sayette, il n'y avait communément qu'un seigneur. Ce soudan n'était jamais du pays, « parceque les gens de cette nation estoient trop meschans et de trop foible condition, pour bien garder leur pays. » Le pouvoir appartenait toujours à celui des amiraux ou des esclaves du dernier soudan qui s'était rendu le plus puissant, et l'on ne respectait presque jamais les droits de l'héritier légitime. Il en résultait un système de succession au trône, où le poison et le cordon jouaient le principal rôle, et que Guillebert nous expose d'une façon très-naïve. Il nous dit même que pendant son séjour en Orient, c'est-à-dire jusqu'au 13 juin 1422, jour qu'il partit du Caire, il y eut cinq soudans qui furent les victimes de ce système et qui passèrent sur le trône. Voici leurs noms :

1421. Sheik Mahmoud, mort le 24 janvier 1421.

Ahmed, son fils, qui lui succéda sous la régence de Thatar.

Thatar Daher Seifeddin, qui déposa Ahmed le 29 août. Il mourut le 30 novembre.

Mohammed Saleh Naser Eddin, son fils, sultan à 10 ans. Il fut déposé le 31 mars 1422.

1422. Boursbai Ascraf Seifeddin, mort en 1438.

Toutes ces révolutions ne paraissaient pas émouvoir beaucoup les habitants, car, s'il faut en croire Guillebert, « nulles des communes ne s'en mêlent, ainchois fait chascun son mestier et sa labeur, et *soit seigneur qui le peut être.* » Ces derniers mots sont significatifs et marquent, selon nous, le dernier degré de l'abrutissement où un peuple puisse descendre.

Nous trouvons, à la page 86, une omission assez importante : « Il y a, dit notre exemplaire, grant quantité de crestiens, etc. » Il faut lire « de crestiens *de la chainture* », sans quoi la phrase ne se comprend point. On donnait le nom de chrétiens de la ceinture aux chrétiens d'Asie, et surtout de Syrie, qui portaient de larges ceintures de cuir pour être distingués des musulmans, d'après une loi faite par le calife Motouakkek, en 856.

Dans l'énumération que fait l'auteur des forces du soudan, nous ne devons pas omettre le portrait des Arabes : « Ils habitent ens ès désers et en pluiseurs autres lieux en Egypte, ils ont chevaulz et cameulx et sont très-vaillans gens, au regard desdits Sarrasins, et se treuvent grant quantité, et font les aucuns à le fois guerre au soudan mesmes, et sont gens de povres vivres et de povre habit, et n'ont autres armures que une longue lanchette et gresle, comme dardes ployans, et ont une targes en manière d'un grant boucler, mais ils sont trop plus vaillans que les Sarrasins, combien que eulz-mesmes tous sont de la secte de Mahomet, et font seigneurs et admiraulz d'eulz-mesmes, et souvent font grosse guerre l'un contre l'autre, et n'ont villes ne maisons, ains dorment toujours aux champs dessoubz huttes qu'ils font pour le soleil; et de ceulx-ci se le soudan en avoit à faire contre cristiens, n'est point de doute qu'il en trouveroit assez. »

Ainsi sont presque toutes les notes de Guillebert de Lannoy : on voit que notre auteur a bien mérité les éloges que lui donne M. Webb; il a du tact, une grande connaissance de la guerre et rien ne lui échappe de ce qu'il doit étudier, c'est assez pour que nous le considérions comme un des hommes de son temps qui étaient le plus capables de terminer une pareille expédition.

Nous ne dirons plus qu'un mot sur cette partie du livre. Le chapitre consacré à *la nature de la rivière du Nil* méritait plus qu'aucun autre d'être comparé par l'éditeur avec le texte de M. Webb. Nous avons fait l'examen des deux leçons et il s'y rencontre des différences très-notables, surtout dans les chiffres. La plupart des autres chapitres sont dans le même cas.

Les pèlerinages en Syrie et en Égypte, qui comprennent plus de vingt pages, sont, comme nous l'avons déjà dit, une simple nomenclature des lieux saints ; elle est assez étendue, on le voit. « Et veuilliez savoir que en quelconques lieux cy-après nommez, où vous trouverez le signe de la croix, il y a plaine absolution de paine et de coulpe. Et ès aultres lieux, où point n'y a de signe de la croix, il y a sept ans et sept quarantaines de pardons. » Ce qui fait une assez belle somme d'indulgences, si l'on veut prendre la peine de compter.

Comme Guillebert revenait dans son pays et qu'il traversait l'Allemagne, il fut pris par le bâtard de Lorraine, qui bientôt, grâce au comte de Vaudemont, lui rendit sa liberté. C'était en 1423. Notre voyageur alla aussitôt à Londres vers le jeune roi d'Angleterre, pour lui faire rapport et lui remettre l'horloge d'or que son père avait destinée au grand Turc. « Le roi lui donna au partir trois cens nobles et paya tous ses despens. »

Ainsi se termine le récit de ce grand voyage, qui forme, comme nous l'avons dit, l'une des parties les plus intéressantes de ces mémoires. Philippe le Bon en fut le principal *esmouveur,* au dire de Guillebert. Cela peut être vrai, mais pourquoi le nom de ce prince ne se rencontre-t-il plus dans le reste de la narration, pourquoi le

roi d'Angleterre y est-il au contraire toujours mis en avant? Nous aurions voulu pouvoir rattacher à la politique belge ces vastes projets sur l'Orient, Guillebert lui-même nous force de renoncer à cette idée.

En 1426, Guillebert se trouvait à la guerre de Hollande contre madame Jacqueline de Bavière, et Philippe le Bon le nomma capitaine de Rotterdam. Il fut ensuite, le 24 janvier 1427, à la bataille de Broudeeshaves [1], contre les Anglais commandés par lord Fitz-Walter, que de Lannoy appelle Fliebatre. Les récits de ces campagnes sont peu détaillés.

L'empereur Sigismond, qui était roi de Bohême depuis la mort de Wenceslas, avait alors fort à faire avec les Hussites. Il demandait des secours à tout le monde, pour étouffer ce mouvement religieux et politique, qui fut alors et qui sera encore longtemps la plaie de la Germanie, car la Bohême est une autre Irlande que les Allemands tiennent à la chaîne, c'est un cancer qui les ronge au cœur, et qu'ils couperont, s'ils le peuvent, leur politique voulant que cette nationalité-là périsse. Tirez-en la moralité que vous voudrez. Philippe le Bon lui-même fut sollicité par Sigismond, mais il ne paraît pas qu'il fût très-disposé à envoyer ses soldats en Bohême. La guerre contre Jacqueline l'occupait trop. Il se contenta d'envoyer une ambassade vers l'empereur et vers les électeurs de l'empire. Il choisit pour cette mission notre Guillebert, qui a le tort de garder un profond silence sur cette affaire.

Désormais les Mémoires de Guillebert ne sont plus qu'un sommaire fort bref. Il donne deux ou trois lignes à la création de la Toison d'or (1429), dont il fut l'un des premiers vingt-cinq chevaliers, dit-il. C'est en comptant le duc lui-même, comme chef de l'ordre que le nombre des chevaliers était de vingt-cinq ; plus tard il fut de trente et un.

On se rappelle que Guillebert avait voulu naguère, faire le voyage de Saint-Patrice, et que les Anglais s'y étaient opposés en le retenant

[1] Brawhershauven.

captif. En 1430, n'y trouvant plus d'obstacle, il se mit en route et termina heureusement ce pèlerinage qu'il avait voué depuis si longtemps. Voici la description qu'il donne de ce lieu célèbre : « Mémoire dit-il, que l'isle du purgatoire est longue sur la quarrure, et ce deux cens dextres de tour, et y a une chapelle de Saint-Patrice, et quatre ou cinq cahuttes de cloyes couvertes d'estrain. Item, est le lieu du purgatoire de Saint-Patrice comme une fenestre flamengue, fermée à bonne clef et d'un huis senglé ; et est de haulteur à la terre de la chapelle, et siet noord à quatre piez près du coing noord-ost d'icelle à la ligne et juste volume dudit coing. Et a ledit trau neuf piez de long en alant de ost à west, et après retourne cinq piez vers zuut west, et a en tout de quatorze à quinze pieds de long, et est machonné de pierres noires et a environ deux pieds de large et trois pieds de haut escharsément, et au bout d'icelui trau, où je fus enfermé deux ou trois heures, dist-on que c'est une bouche d'enfer. Mais Saint-Patrice l'estouppa d'une pierre qu'il mist sus, qui encore y est. » On jugera si tout cela indique une grande crédulité de la part de notre pélerin.

La première fête de la Toison d'or fut célébrée à Lille, le jour de Saint-André 1431, et Guillebert y fut présent ; il fut aussi à la fête de Bruges en 1432, tous les historiens l'assurent. Cela n'empêche pas qu'il ne les passe sous silence, l'une comme l'autre.

En 1433, Philippe le Bon l'envoya au concile de Bâle avec l'évêque de Nevers, l'élu de Besançon et plusieurs autres. On sait ce qui se passa à cette assemblée célèbre, où il n'était question de rien moins que de déposer le pape. Le roi de France et l'empereur Sigismond, se montraient les protecteurs du concile, tandis que Philippe le Bon inclinait pour le souverain pontife. On avait voulu rétablir la paix entre les peuples chrétiens, et l'on voyait naître la guerre. Une difficulté pour la préséance s'éleva d'abord entre les ambassadeurs du duc de Bourgogne et ceux du duc de Savoie. Le concile jugea en faveur de ce dernier, qui était favorisé par l'empereur. Les Bourguignons

protestèrent hautement contre ce jugement, jusqu'à ce qu'ils eussent des instructions nouvelles de leur maître. Elles ne tardèrent point, une autre ambassade arriva ; mais elle avait ordre de se retirer du concile si on ne lui accordait satisfaction. Philippe obtint ce qu'il voulait, ses envoyés eurent le pas immédiatement après les ambassadeurs des rois et avant les électeurs de l'empire. Ce fut un triomphe pour ce prince, sinon qu'il lui valut la rancune et l'inimitié de Sigismond, ainsi que de tous les électeurs.

L'alliance anglo-bourguignonne était sur le point de finir. Philippe le Bon allait conclure le traité d'Arras avec Charles VII. Guillebert de Lannoy qui accompagna son maître en cette ville, nous assure qu'après la paix il s'éloigna d'Arras, le 20 février 1435 (1436 nouv. st.), pour aller par terre à Saint-Jacques de Galice; mais les négociations d'Arras ne durèrent pas aussi longtemps [1]. Philippe le Bon était venu dans cette ville le 23 juillet 1435, si l'on en croit Saint-Remy ; les trois frères de Lannoy fesaient partie de sa nombreuse suite. Or, après la conclusion du traité, une fête de la Toison d'or se célébra à le 30 novembre, Bruxelles, et Guillebert y fut aussi ; n'y aurait-il donc pas encore ici une légère erreur ? Et puis, pourquoi notre vieux conteur ne nous donne-t-il pas aussi quelques détails sur la façon dont les chevaliers jurèrent cette paix d'Arras, qui mettait fin aux guerres civiles ? Pourquoi ne rapporte-t-il pas les nobles paroles du sire de Lannoy, lorsqu'il prêta son serment : « C'est de cette main, s'écria-t-il tout haut, que j'ai juré cinq fois la paix durant cette guerre, mais je promets à Dieu que de ma part celle-ci sera tenue, et que jamais je ne l'enfraindrai. »

Nous trouvons encore l'indication de trois voyages assez longs dans les Mémoires de Guillebert, mais presque tous privés de détails. En 1442, le duc son maître l'envoye à Francfort auprès de l'empereur ; en 1446, il fait de nouveau le saint voyage de Jérusalem ; en 1450 enfin, qui

[1] Le traité d'Arras fut signé le 21 septembre 1435.

fut l'an du jubilé, il se rend à Rome pour les grands pardons. Là s'arrête le pélerin et l'ambassadeur.

Nous avons, Dieu merci, fait des courses assez vagabondes à la suite de notre compatriote, il est temps que nous nous arrêtions aussi. La biographie de Guillebert ne se termine point là, il est vrai, et nous aurions encore à rendre compte des douze dernières années de sa vie. En 1452, sa troisième femme Isabelle de Drinckam, le précéda dans la tombe, et au mois de février 1454, nous le voyons assister au célèbre banquet de Philippe le Bon à Lille. Dans cette assemblée où il fut question d'une nouvelle croisade, le vieux chevalier se montra dévoué comme toujours à ses souverains, et lorsque son tour fut venu de prêter serment sur le faisan, il le fit, *sous le bon plaisir du roi et du duc*, employant ainsi la devise de son écusson : *Vostre plaisir*, pour exprimer son dévouement à ses princes. La croisade ne se fit pas. Avouons que le vieux Guillebert avait bien mérité le repos par ses longues fatigues. Il semble que sa résidence fut dès lors fixée à Lille, où vivaient plusieurs membres de sa famille. Cela dura jusqu'en 1462. Il alla rejoindre alors sa femme Isabelle dans la tombe qu'il lui avait donnée, dix ans auparavant, devant le grand autel de l'église de Saint-Maurice à Lille.

Et maintenant me pardonnera-t-on d'être entré dans tous ces détails sur le livre du vieux chevalier de Lannoy, et d'avoir cédé au plaisir de parler d'un homme dont la vieille Belgique s'honore et qui appartient sous tant de rapports à ma ville natale. C'est un bon souvenir que j'ai été heureux de lui donner. Certes son livre n'offre pas cette perfection de forme qui a rendu tant d'écrivains illustres ; mais il y règne une bonhomie, une simplicité qui n'est pas sans charmes, et que nous voudrions trouver un peu plus souvent dans les ouvrages modernes. Guillebert n'a écrit qu'un livre de famille, où ses petits neveux devaient lire plus tard, avec *ébahissement* et admiration, le récit des voyages et des aventures de leur aïeul. Il ne pensait guère alors qu'on imprimerait un jour ses œuvres, il était loin de s'attendre

à être exhumé par la postérité, comme s'il était le rival des Comines, des Chastelain, des Olivier de la Marche, et cela explique toutes ses erreurs, cela sert à les excuser.

Malgré toutes mes observations, je ne puis donc trop remercier la Société des bibliophiles d'avoir publié ce livre, et de ne pas négliger ces sortes de mémoires. J'y trouve, outre l'intérêt historique, ce parfum réel de quinzième siècle que les documents officiels ont rarement : tel qu'il est en un mot, et malgré ses incorrections, peut-être même à cause d'elles, car elles prouvent la négligence et le laisser-aller d'un écrivain sans prétention, ce livre me plaît. Je crois devoir pourtant former un vœu, c'est que l'on puisse un jour, pour compléter l'œuvre de Guillebert, joindre à ses mémoires les relations qu'il dut présenter à Philippe le Bon, de toutes ses ambassades et pérégrinations. Sans aucun doute, cher lecteur, vous y trouveriez comme moi VOSTRE PLAISIR.

ÉMILE GACHET.

LETTRES FRANÇAISES

sur la Belgique [1].

I.

A MON AMI *, A BRUXELLES.**

Lille, le 15 juin 1843.

Voulez-vous que nous causions à cœur ouvert d'un pays qui fut le mien, qui est presque devenu le vôtre, et que nous aimons beaucoup tous deux? J'entends répéter, ave une sérieuse persistance, que, par l'effet du mouvement politique et commercial qui s'opère autour d'elle, la Belgique est mise en demeure de devenir, à bref délai, allemande ou française; cela m'inquiète pour elle; je m'étais figuré jusqu'ici qu'elle pouvait rester simplement belge...; mais on prétend qu'elle ne possède pas dans son sein les éléments d'une nationalité compacte, homogène; et là-dessus, on me montre, dans le passé comme dans le présent, deux races bien distinctes, placées l'une en face de l'autre, avec des mœurs, des habitudes, des goûts, un langage différents. La race tudesque ou thioise avec l'idiome flamand d'un côté, la race celtique ou wallonne avec la langue française de l'autre; puis, ouvrant les pages de notre

[1] M. Henry Bruneel, qui adresse à l'un de nos collaborateurs ces lettres françaises sur la Belgique, est un des nôtres. Il est né à Courtrai, où réside encore une partie de sa famille. Les écrivains étrangers ont si souvent mal jugé ce pays, qu'il doit être intéressant de voir ce qu'en dira un Belge, établi depuis longtemps en France, il est vrai, mais encore tout plein du souvenir de la patrie. Nous accueillerons avec grand plaisir les lettres de M. Bruneel : nous ne répondons pas cependant d'être toujours du même avis que lui.

(*Note des éditeurs du* Trésor National.)

histoire, on me désigne du doigt la ligne indélébile qui sépare ces deux races dans les guerres de l'avènement de Robert le Frison au comté de Flandre, dans les invasions de Philippe-Auguste, dans les conquêtes de Philippe le Bel, dans les révoltes des Artevelde; on me la fait suivre encore à travers la domination de la maison d'Autriche; et, se rapprochant de notre époque, on insiste sur les sympathies et les antipathies qu'ont rencontrées, dans le pays, les armes et les idées de la république française; on en vient ensuite aux sentiments si divers qui accueillirent l'organisation du royaume des Pays-Bas et sa chute récente; enfin, on me fait analyser les tiraillements qui succédèrent à la révolution de 1830 : le trône offert d'abord à un prince français, puis donné à un prince allemand; le Hainaut qui accueille avec des cris d'enthousiasme nos soldats marchant sur Anvers, les deux Flandres qui les jalousent et s'en méfient; et cet injurieux barbarisme de *fransquillons* qui naît au sein même du Brabant, et ces prédicateurs flamands qui mettent à l'index les productions des écrivains français, pendant que tout ce qui connaît notre langue dévore les contrefaçons de leurs écrits; enfin, on me montre cette immense question des alliances douanières qui survient, et la moitié du pays qui se porte vers l'Allemagne, et l'autre moitié qui se tourne vers la France... Puis on s'arrête pour me demander si la Belgique est un royaume possible!

Il serait très-facile de répondre: Non; et l'on nous dispenserait généralement, en Europe, de déduire nos preuves; le passé servirait d'argument pour l'avenir; la diplomatie elle-même, bien aise de vivre au jour le jour, se contenterait peut-être de répliquer: Nous verrons!... Quant à nous, pour qui l'existence de la nation belge est un désir, un espoir, cette paresseuse expectative nous convient peu. Permis à nos gouvernants de cacher la plaie aux regards du malade, de faire de l'empirisme et d'attendre, les yeux fermés, que les événements décident eux-mêmes; il nous semble plus rationnel et plus noble de mettre à nu le mal dans toute son étendue, et de chercher partout un remède,

n'en dût-on rencontrer nulle part... D'ailleurs, nous ne faisons ici que de la théorie; nos illustres praticiens en seront quittes pour hausser les épaules et s'en tenir aux éventualités.

Voilà qui est dit une fois pour toutes : nous appelons de nos vœux les plus ardents la consolidation de la nationalité belge; seulement nous nous permettons ici d'en apprécier sincèrement les bases actuelles.

Établissons d'abord un fait incontestable : le jeune royaume belge se compose de provinces dont les mœurs, les traditions, le langage offrent des oppositions marquées. Une monarchie absolue aurait peut-être beau jeu pour étouffer ces germes de fédéralisme et coordonner un tout homogène avec des éléments disparates. Une grande force de centralisation opérerait ce miracle. Louis XIV n'a-t-il pas, d'un seul coup de son épée conquérante, irrévocablement incrusté dans son beau royaume de France, l'Alsace et une partie de la Flandre wallonne? Mais un gouvernement ultra-constitutionnel, tel que celui de la Belgique, où tout se fractionne, se discute, se vote, verra toujours se reproduire, au sein même de son pouvoir législatif, l'hostilité originelle de ses provinces. On ira jusqu'à nier l'existence d'une capitale. La Flandre demandera de quel droit le Brabant la domine; et Gand, l'orgueilleuse ville de Charles-Quint, ne se résignera peut-être jamais à reconnaître Bruxelles pour sa métropole!

Les libertés et franchises communales achèveront, de leur côté, cette œuvre de fractionnement; on immolera, sans hésiter, la question de nationalité à celle de l'indépendance locale. Or, ce ne sont pas là de simples prévisions : la question du choix des bourgmestres est encore toute brûlante; et les philippiques des conseillers communaux flamands nous bourdonnent encore dans les oreilles... En un mot : on ne veut rien sacrifier à la centralisation; et c'est pourtant là que réside le premier élément de nationalité pour la Belgique.

Nous qui ne pouvons nous résigner à désespérer de l'avenir de ce pays ami, nous croyons toujours à l'existence d'un élément immaté-

riel, c'est-à-dire à la puissance du mouvement intellectuel, réglé et dirigé par une politique adroite. Mais ici l'instrument lui-même manque à l'accomplissement de l'œuvre : il n'existe pas de langue nationale! Le vieux roi Guillaume en avait décrété une; mais celle-là n'était ni flamande, ni wallonne; elle ne répondait à aucune sympathie, à aucune tradition belge; par son adoption, les Pays-Bas devenaient simplement le royaume de Hollande. C'était tenter l'impossible. D'ailleurs, la question, grâce à Dieu, n'est plus sur ce terrain, et l'insuccès de cette tentative ne préjuge rien ici; car il ne s'agit plus d'annihiler la nationalité belge au profit d'un peuple voisin, mais bien au contraire de la créer, si faire se peut, par des mesures qui ne soient ni une honte, ni une humiliation pour la majorité du pays.

Puisque j'ai parlé de mouvement intellectuel, ne pourrai-je pas, sans prétendre indiquer la direction qu'il conviendrait de lui donner, constater du moins, en peu de mots, celle qu'il suit dans la situation actuelle?

Le mouvement dont il s'agit s'opère spécialement sous trois formules distinctes : la littérature, les sciences, les beaux-arts. Il nous faut examiner ces formules séparément, attendu que chacune d'elles se présente ici sous un aspect qui lui est propre.

D'abord, la littérature belge; où est-elle? Je vois bien des écrivains nés et domiciliés dans ce pays, mais ils écrivent en français... Encore, ceux d'entre eux dont le style est le plus pur, le plus exempt de flandricismes, sont-ils pour la plupart des Hennuyers ou des Liégeois qui n'ont jamais su le premier mot de la langue flamande. La pensée de ceux-là est toute française; pourquoi leur style ne le serait-il pas? Les plus habiles, les plus goûtés sont précisément ceux qui se ressentent le moins des influences du terroir. M. le baron de Reiffenberg, par exemple, a tout l'air d'habiter la chaussée d'Antin; sa forme est essentiellement parisienne. Comme encore MM. Lesbroussart, de Stassart, Mathieu de Mons, écriraient au centre de la France, en

plein cœur du Berry, que vous n'y verriez pas la moindre différence. Maintenant ajoutez nos littérateurs transplantés, nos journalistes en exil, et la contrefaçon, la contrefaçon surtout qui écrase la production indigène, et vous reconnaîtrez avec moi que, sur ce point, le mouvement intellectuel subit et exerce une action toute française. C'est à peine si deux ou trois écrivains flamands, comme MM. Hendrik Conscience et Willems, combattent, en désespérés, en faveur de l'idiome et de l'esprit tudesques; et remarquez en passant que les tendances du premier sont plutôt allemandes encore que belges. Certes, s'il suffisait d'un beau style, d'une noble pensée pour fonder une littérature nationale, ces deux hommes seraient bien dignes d'en poser les assises; mais ici se présente toujours, pour eux, le désavantage d'une action extrêmement restreinte: à dix lieues de là on ne les comprend plus! Concluons donc, sans hésiter, qu'il n'existe pas réellement une littérature nationale en Belgique.

Quant aux sciences, leur position n'est certes pas aussi négative; chez elles, le fond domine la forme; qu'importe si celle-ci est étrangère, pourvu que celui-là porte bien évidemment une empreinte nationale. Les naturalistes, par exemple, tiennent directement au sol; leurs études, leurs travaux ne peuvent manquer de revêtir un cachet de nationalité, attendu que c'est presque toujours la patrie elle-même qui en est le but et le théâtre. A ce compte, la Belgique a tous les droits imaginables de revendiquer, comme son bien propre, les curieuses investigations de MM. Dumortier, Kickx, Morren, Wesmael, etc. Quant à M. Quételet (le savant astronome, directeur de l'Observatoire de Bruxelles), comme, à propos de lui, il faudrait placer la question de nationalité dans les nuages..., qu'il se résigne à n'être ici, pour nous, que le digne Arago de la Belgique.

Maintenant, si nous en venons à l'histoire, nous remarquerons qu'elle se pense et s'écrit en Belgique d'une façon toute nationale; c'est à ce point que les historiens s'y montrent très-exclusifs à force de patriotisme. De même que certains auteurs croyaient faire l'his-

toire du monde en écrivant celle du peuple juif, de même les historiens belges réduisent volontiers leurs investigations aux choses et aux hommes de leur pays, ne s'inquiétant des autres peuples que pour les rapports directs qu'ils peuvent avoir eus avec la Belgique. S'il résulte de là un caractère patent de nationalité, il en résulte aussi une doctrine incomplète, une spécialité étroite, une influence extérieure à peu près nulle. Sans doute, MM. de Reiffenberg, Gachard, de Ram, de Smet, Serrure, Schayes, Van de Putte, Carton, Voisin, Van Praet, ont grandement et curieusement élucidé toutes les phases de l'histoire de leur patrie; mais la plupart d'entr'eux se sont presque toujours placés à un point de vue si exclusivement Belge, que le reste du monde n'a, pour ainsi dire, rien à voir dans leur travail. L'histoire ainsi faite manque de comparaison, et par conséquent de critique; avec un pareil système, on est toujours un chroniqueur, jamais un historien. Quoi qu'il en soit, hâtons-nous de le reconnaître, les études historiques sont aujourd'hui le plus puissant mobile de nationalité que possède la Belgique.

Passons maintenant aux beaux-arts, et posons tout d'abord cette question-ci: Pour la peinture et pour la musique, existe-t-il aujourd'hui une *école flamande*? — La peinture serait bien tentée de répondre par l'affirmative; mais nous qui l'avons vue chez elle et au Louvre, nous avons vainement cherché sur ses toiles modernes un caractère distinct et particulier, une manière de voir et de rendre, propre seulement à un certain pays, à une école spéciale. De Keyser, Wappers, sont bien certainement des artistes du plus beau talent; mais, malgré tout le mérite de leurs œuvres, ils ne se présentent pas à nous comme les héritiers uniques, directs de Rubens et de Van Dyck; cela est tellement vrai, que (pour nous borner à cette seule observation) ils manquent d'un des caractères distinctifs de la grande et vieille école flamande : ils ne sont pas essentiellement coloristes. Lorsque la *bataille de Woeringen* de M. de Keyser a paru dans le salon carré, à l'exposition de 1842, des spectateurs ont pu dire : Voilà

un bon tableau! — Mais pas un connaisseur ne s'est écrié : Voici une œuvre de l'école flamande! — De Verboeckhoven ou de Bracassat, quel est le Flamand, s'il vous plaît? Quant à cette sorte de tableaux de genre désignée sous la qualification d'*intérieurs,* nous reconnaissons que le *familisme*, comme dit Fourier, est la *dominante* du caractère flamand; et dès lors, les détails d'un ménage, les joies quasi-matérielles d'une famille, la bière qui se verse, le jambon qui se découpe, la vaisselle de cuivre qui brille, la nappe blanche qui resplendit, l'enfant qui pleure, le voisin qui rit, la femme qui gronde et l'*homme qui se tourne contre le mur*..... deviennent nécessairement vos sujets de prédilection. Tout cela, vous devez encore et toujours le composer avec art, le peindre avec délices; mais en supposant même (ce que nous n'admettons pas) que vos *intérieurs* soient à la hauteur de ceux des grands maîtres, vos prédécesseurs, et qu'ils portent bien un cachet particulier qui les distingue, au premier coup d'œil, d'avec les œuvres analogues des peintres français, vous conviendrez néanmoins, avec moi, qu'il ne suffit pas d'un seul genre, le moins important encore, pour constituer toute une école à part. Ce que nous disons ici pour la peinture s'applique également à la statuaire : MM. Simonis et Geefs sont absolument taillés dans le même bloc que nos plus habiles sculpteurs français. Je ne pense pas qu'ils se formalisent jamais de ce rapprochement.

Donc, il y a aujourd'hui, en Belgique, des peintres, des sculpteurs d'un mérite incontestable, des artistes qui sont admirés et goûtés à Paris comme à Gand, comme à Anvers, comme à Bruxelles; mais l'école flamande moderne n'existe pas; mais il n'y a, pour le présent, aucune condition de nationalité à constater de ce côté.

Maintenant, pour ce qui est de la musique, je pourrais, à tout prendre, me dispenser d'en parler; sur ce point les Belges ne sont ni plus ni moins cosmopolites que nous; seulement l'école française existe, elle est reconnue dans tout le monde musical; et la Belgique, elle, se contente jusqu'ici d'exécuter admirablement nos chefs-d'œuvre

à côté de ceux de l'Allemagne et de l'Italie. Cette fois encore, vous reproduisez et ne créez pas.

Je me résume donc et je dis :

Dans le mouvement politique de ce pays, toutes les forces vives, à commencer par les lois elles-mêmes, agissent comme dissolvants de l'unité nationale; dans le mouvement intellectuel, l'absence d'une langue unique, la lutte de deux idiomes rivaux, entraînent les esprits dans deux directions opposées; le centre manque complétement; toute initiative, toute spontanéité échappe aux intelligences les plus énergiques; une imitation plus ou moins habile exclut et remplace partout l'originalité; les seules études historiques se sont franchement, fièrement retranchées dans un milieu de patriotisme.

Tel est, mon cher ***, l'aspect sous lequel m'apparaît la Belgique; et voilà pourquoi je m'inquiète si vivement d'entendre répéter, à propos d'une simple question de douanes, qu'il faut qu'elle devienne allemande ou française... Aidez-moi donc à chercher quelque base nouvelle où l'on puisse solidement asseoir cette jeune nationalité belge dont le maintien est indispensable au repos de l'Europe, indispensable à l'honneur, à la prospérité de ce beau pays. En attendant, continuons à nous tendre la main par-dessus la frontière. Quoi qu'il arrive, nos deux patries sont faites pour s'entendre... Puis encore, ce qui nous rassure surtout, pour le présent et pour l'avenir, c'est de voir placés entre la Belgique et l'Allemagne, comme une barrière infranchissable, vos intérêts commerciaux, vos traditions historiques, vos croyances religieuses, et cette vieille principauté de Liége, toute française d'esprit et de langage. Au demeurant, nous ne demandons pas mieux que de nous fortifier de plus en plus dans la belle position que Dieu lui-même nous a faite : et si l'UNION DOUANIÈRE, cet épouvantail des diplomaties rivales, doit amener un rapprochement plus intime encore avec la Belgique catholique, et détruire à jamais chez elle tout entraînement vers l'Allemagne protestante, faisons, quoi qu'il en puisse coûter, des vœux pour l'union douanière!...

L'Europe veut la Belgique indépendante ; la France la veut alliée et amie. Il devait nous être permis de passer ici en revue les obstacles, à nous qui souhaitons si ardemment ce magnifique résultat.

Agréez, mon cher ***, etc., etc.

HENRY BRUNEEL.

P. S. Vous comprendrez, mon cher ***, que cette première lettre n'est, après tout, qu'un *specimen* sans développements, un simple exposé de doctrines. La proposition s'y présente forcément désarmée de ses corollaires ; car, s'il eût fallu entourer mes assertions de toutes les preuves qu'elles comportent, mon humble missive aurait atteint des proportions par trop indiscrètes. J'aime mieux y revenir une autre fois.

FANTAISIES.

DERNIER SOUVENIR.

Lorsqu'un poëte élu couronnant tous ses vœux,
D'un laurier centenaire orne ses blancs cheveux ;
Qu'il a répandu sur le monde
Ses hymnes de douleur, d'amour et de plaisirs,
Qui vont, pour apaiser tous les vagues désirs,
S'épancher au loin comme l'onde ;

Lorsqu'un musicien sur l'instrument vainqueur
A répété les voix qui chantaient dans son cœur
Et venaient bercer son génie ;
Que partout de son âme il entend les échos ;
Qu'il a dans tous les seins fait tomber à grands flots
Ses mille torrents d'harmonie ;

Lorsqu'un sublime artiste a formé de ses doigts
Dans le marbre ou l'airain, sur la toile ou le bois,
Ce qu'il croit la beauté suprême ;
Qu'un sage, franchissant tout un siècle en un jour,
Vient au roi de la terre apporter à son tour
Un fleuron pour son diadême ;

Lorsqu'un homme à ce point peut dire : Je suis grand !
En admiration lui-même il se surprend,
Et devant son œuvre il s'arrête ;
Sa carrière de gloire est remplie ici-bas,

Et content d'être au but, il ne fait plus un pas,
De peur de descendre du faîte.

Mais nous, nous ne trouvons du repos qu'au cercueil ;
De chimère en chimère et d'écueil en écueil
Nous promenons notre jeunesse :
Avec nos cheveux blonds tombent nos rêves d'or ;
Quand nous touchons le but, Dieu nous dit : Marche encor,
Marche encore et marche sans cesse !

Nous prenons en pitié sur le lit de la mort
Ces biens tant désirés qu'avant d'entrer au port
Nous avons perdus dans l'orage. —
Mais l'amour, ce bonheur qu'enlève un coup de vent,
Étant le plus léger, sur l'abîme mouvant
Est aussi le seul qui surnage.

1841.

LONGCHAMPS.

A Longchamps, parmi les voitures,
Les cavalcades, les parures
Qu'on voyait courir aujourd'hui,

Tu veux savoir quelles merveilles,
Quels tissus, fruits de longues veilles,
Ont séduit mon œil ébloui ?

Ce que j'aimais dans cette foule
Qui sur les boulevards se roule
Comme un fleuve aux paillettes d'or !

Combien j'ai compté d'équipages,
De chevaux, de nègres, de pages,
De vieux blasons... que sais-je encor !

Je n'ai compté, je le répète,
Rien que les heures de la fête
Qui me séparaient de ce soir.

Ce que j'aimais ? la multitude,
C'était une autre solitude
Où je pensais à te revoir.

Quelle toilette a su me plaire ?
C'est la tienne que je préfère.
Ce que j'ai vu ? je m'en souviens :

Perdu dans la foule qui passe,
J'ai vu mille regards de glace
Entre tes regards et les miens.

1842.

DÉCOURAGEMENT.

Sonnet.

Si, méprisant le but qu'à peine il a touché,
Le poëte, doutant de son propre génie,
Se dit que désormais sa carrière est finie,
Qu'à côté de la lice il a toujours marché ;

Si de la coupe amère il a vidé la lie,
Sans y boire une fois le vin qu'il a cherché ;
Il est pris tout à coup du dégoût de la vie,
Et tel, plein d'avenir, au cercueil s'est couché.

Mais il se laissera mourir, s'il ne se tue :
Car l'inspiration fuit une âme abattue ;

Le découragement peut briser le plus fort.
De son œil sans regard nulle larme ne tombe.
Déjà s'étend sur lui le calme de la tombe :
Au dehors c'est du marbre, au dedans c'est la mort.

1842.

LE DOUTE.

Laissez à cet enfant la foi qui le console,
La foi dans l'avenir ;
Épargnez sur son front cette fraîche auréole
Qu'un souffle peut ternir !

Laissez-le se bercer de ces rêves de gloire
Que vous avez perdus ;
A des serments de femme un jour laissez-le croire,
Vous qui n'y croyez plus !

— Oh ! puisses-tu garder ces trésors que je pleure,
Et ne jamais savoir
Comment l'homme s'égare et passe en moins d'une heure,
Du doute au désespoir !

Il demande à son Dieu la vie et la lumière :
Son Dieu ne l'entend pas.
Ce qu'un ciel dépeuplé refuse à sa prière
Il le cherche ici-bas :

Mais la terre est déserte ! Épouvanté, livide,
Il détourne les yeux :
Il regarde en son cœur et le trouve plus vide
Que la terre et les cieux !

Lorsqu'il va s'enivrer près d'une femme aimée
D'amour et de plaisirs,

Il croit d'un autre amant sur sa bouche embaumée
Respirer les soupirs.

Il a dans un baiser ressenti la morsure
Du doute au ris moqueur,
Son cœur, dont tout à coup se rouvre la blessure,
A froid sur l'autre cœur.

Et l'amant s'arrachant à ces baisers de flamme
Où se glisse du fiel,
Court au temple voisin demander pour son âme
Un peu d'amour au ciel.

Son front ne fléchit pas. Sous les habits du prêtre
Il ne voit qu'un mortel.
Parmi les serviteurs il cherche envain le maître,
Et le Dieu sur l'autel.

Il sort. — Si l'amitié veut calmer ses alarmes,
Son orgueil est froissé :
La pitié n'est, dit-il, qu'une aumône de larmes
Qu'on jette à l'insensé.

Car il doute de tout ! de ce mot : Je vous aime,
Mille fois répété,
Du bonheur, de la gloire ; il doute de lui-même
Et de l'humanité.

Il doute de l'ami qu'il trouve sur sa route
Et qui lui prend la main.
Lorsqu'un pauvre lui dit : Dieu vous le rende ! — il doute
S'il pleure, et s'il a faim !

Malheur à lui ! jamais dans les saintes demeures
On ne le voit priant :

C'est un cadran de fer qui lui sonne les heures
Dans la nuit du néant.

Malheur, si dans cet âge où l'âme humaine abonde
En rêves gracieux,
Il avait demandé trop d'amour à ce monde,
Se souvenant des cieux !

Malheur, si le simoun élève un mont de sable
A la place où jadis
Il vivait, entouré d'un cercle infranchissable,
Dans sa verte oasis !

Il voudrait voir fleurir sur le sol qui tournoie
Tout ce qu'il a semé,
Et le sol tour à tour dévore chaque joie
Avant qu'elle ait germé.

Comme Ixion, sans cesse il retourne à sa tâche,
Il sème d'autres fleurs ;
Et le sable brûlant dévore sans relâche
Son espoir et ses pleurs. —

Laissez à cet enfant la foi qui le console,
La foi dans l'avenir !
Épargnez sur son front cette fraîche auréole
Qu'un souffle peut ternir !

Lorsque le doute affreux empoisonne la vie
Il vaut mieux mille fois
Près des fleurs qu'au tombeau porte une main chérie,
Dormir sous une croix.

1843.

ÉDOUARD WACKEN.

Quelques notes d'un voyage en Servie.

L'Europe a les yeux fixés sur l'Orient : il semble que ce soit de là que doivent surgir les grands événements qui signaleront le milieu de ce siècle, comme l'éclat et la chute de l'empire napoléonien en ont marqué le commencement. Cette croyance, qui tous les jours acquiert plus de consistance et se répand davantage, vers laquelle les nations sont poussées par un vague sentiment de l'avenir, et comme par instinct, se vérifiera-t-elle?

Les grandes puissances européennes, forcément légataires du vaste et embarrassant héritage de l'empire turc, dont l'agonie est manifeste, parviendront-elles à résoudre les difficultés qui naîtront infailliblement de cette situation? ou bien faudra-t-il, avant de s'accorder, qu'elles viennent mesurer leurs forces sur cette mer méditerranée, dont les rivages ont été le théâtre des premières batailles consignées dans les annales du monde, ainsi que des dernières luttes contemporaines. Personne ne le sait : mais chacun recherche, autant qu'il est en soi, les lumières qui peuvent rendre plus juste, l'appréciation des nombreux intérêts engagés dans la question d'Orient, tout à la fois si grande et si complexe ; et rien de ce qui s'y rapporte ne doit rester étranger aux hommes qui, par état ou par goût, observent l'enchaînement et la marche des affaires publiques.

Les provinces du bas Danube n'occuperont la place qui leur appartient dans la famille européenne, en raison de leur richesse territoriale et de leur position si favorable, qu'à l'époque où de grands

événements auront enfin décidé du sort de Constantinople[1]; mais, dès aujourd'hui, on peut assurer que dans le drame dont le refoulement des Turcs vers l'Asie deviendrait le signal, la province de Servie serait appelée à remplir un rôle important. La fertilité de son territoire, arrosé par la Morawa (l'affluent le plus considérable du bas Danube) et la position de Belgrade, tout à la fois commerciale et stratégique ; les efforts et les sacrifices qu'elle a faits en vue de se donner un gouvernement national, but qu'elle a atteint en réalité, puisque la suzeraineté de la Porte n'existe plus que nominalement ; l'esprit de nationalité qui s'y est formé pendant la lutte qu'elle a soutenue pour conquérir son indépendance, et qui s'y est fortifié par l'exercice de droits politiques chèrement acquis ; enfin l'influence morale qu'elle exerce sur les pays qui l'avoisinent, en raison de la liberté politique plus complète dont elle jouit : tout concourrait à lui donner une large part dans les événements dont la Turquie d'Europe deviendrait le théâtre.

Ce sont là les considérations qui nous portent à penser que ces *Notes*, que nous avons recueillies sur les lieux mêmes, et qui traitent particulièrement de l'état physique de la Servie offriront quelque intérêt aux esprits sérieux qui recherchent des notions précises et des faits positifs.

Nous jetterons d'abord un coup-d'œil sur l'histoire du peuple serbe; nous exposerons ensuite la géographie physique du pays ; enfin nous consacrerons quelques pages à la peinture des mœurs et des usages.

§ 1. — *Coup-d'œil sur l'histoire du peuple serbe.*

Les Serbes, peuple de souche slave, sont connus sous ce nom en

[1] On ne peut mettre en doute l'accroissement et la prospérité qui attendent, sous une direction gouvernementale plus éclairée, les villes riveraines du bas Danube. Elles deviendront d'importantes places de transit, à l'égal de Pesth, en Hongrie, qui se trouve dans une position identique ; elles seront les entrepôts d'où la Valachie d'un côté, la Servie et la Bulgarie de l'autre, tireront les objets de leur consommation.

Europe depuis le sixième siècle. Ils fondèrent plusieurs états dans l'ancienne Illyrique, appellée aussi Nouvelle-Épire, dont le territoire s'est partagé, dans les temps modernes, entre les provinces de Bosnie, d'Herzogewina, de Dalmatie, de Croatie et de Slavonie. Les chefs de ces États se nommaient *Shupans* [1]. Ces chefs, tantôt alliés et tributaires des Grecs, faisaient avec eux la guerre aux Awares et aux autres ennemis de l'Empire, tantôt, s'affranchissant du tribut, ils tournaient leurs armes contre ces mêmes Grecs que les divisions intestines affaiblissaient tous les jours davantage.

Vers le milieu du douzième siècle s'éleva parmi les Shupans, la dynastie de *Nemanja*. Les chefs de cette famille, qui régnait depuis longtemps sur le territoire de la Servie, secouèrent entièrement le joug des Grecs, prirent le titre de roi et quelques-uns d'entre eux s'allièrent à de puissants princes de l'Europe. Les *Nemanja* donnèrent des rois à la Servie jusque vers le milieu du quatorzième siècle. *Étienne Duschan* Ier, surnommé *le Puissant*, dernier roi de cette dynastie, s'empara de toute la Macédoine (Salonique exceptée), de la Thessalie et de l'Épire, et il prit le titre de roi de Servie, de Bulgarie, de Grèce et d'Albanie. Il partagea ses conquêtes entre ses lieutenants et les leur donna en fiefs avec le titre de *voiwode*.

Cet état de choses se maintint jusqu'à sa mort; mais après lui les voïwodes ne reconnurent pas la suzeraineté de son fils *Urosh*, jeune prince à peine âgé de dix-huit ans. Le premier qui se déclara ouvertement contre lui fut le voïwode de Macédoine *Bodgan* ou *Sinycha*, que les Byzantins nomment *Siméon*, les annalistes russes *Wratka*, et qui est célébré dans les chants nationaux des Serbes sous le nom de *Jug-Bodgan*. Vers le même temps (1368) un autre chef, nommé *Wukaschin*, assassina Urosh de sa propre main et s'empara de la couronne de Servie.

Ainsi s'éteignit la dynastie de *Nemanja*. Elle avait régné pendant

[1] *Shupa*, en langue serbe, signifie une assemblée des communes de la nation.

plus de deux cents ans sur la Servie, qui atteignit, sous son sceptre, au faîte de la grandeur. Ici commence une période de déclin qui ne s'arrête qu'à la régénération serbe dont nous avons été les contemporains.

Les Turcs, ce flot qui était venu de l'autre côté du Bosphore et qui grossissait tous les jours, secondés par les dissensions qui accompagnent d'ordinaire un changement de dynastie, pénétrèrent, après des phases diverses de succès et de revers, au cœur même de la Servie, et finirent par ruiner entièrement cette puissancce.

Mais la conquête définitive et incontestée de la Servie ne se consomma pas en peu d'années, et ce ne fut même que sous le règne de Mahomet II que les Turcs l'asservirent complètement et la rendirent tributaire. A cette époque un grand nombre de familles serbes abandonnèrent leur malheureux pays et s'établirent au-delà de la Save et du Danube.

La barbarie de la domination turque et surtout d'incessantes persécutions religieuses entretinrent, pendant longtemps encore, de semblables émigrations. La plus importante eut lieu en 1690 sous la conduite d'Arsène III, patriarche de Servie, qui, encouragé par les promesses de l'empereur Léopold, passa le Danube à la tête de trente sept mille familles, auxquelles des terres furent distribuées près de Ofen, en Hongrie. Plus tard, en 1737, le patriarche Arsène Jowanowitch, poussé par de nouvelles rigueurs de la part des Turcs et aussi par les conseils de l'empereur Charles IV, engagea le peuple serbe à émigrer en masse vers la Hongrie[1]. Mais cette tentative eut le résultat le plus déplorable : les Turcs atteignirent, sur les bords du Danube plus de cent cinquante mille de ces malheureux fugitifs, dont une

[1] En provoquant ces émigrations, les empereurs d'Allemagne avaient surtout en vue le repeuplement de la Hongrie, ravagée et dépeuplée par la guerre; de cette manière ils mettaient en rapport les immenses et fertiles plaines de ce pays, qui restaient incultes faute de bras, et ils affaiblissaient d'autant les Turcs, leurs ennemis.

partie fut impitoyablement massacrée et l'autre réduite en esclavage.

Tout en déplorant cette affreuse catastrophe, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'elle mit enfin un terme à des émigrations, qui, par le caractère national qu'elles revêtaient, menaçaient de dépeupler la Servie et de reculer ainsi de plusieurs siècles le moment de sa régénération.

Livrée sans merci aux conquérants les plus aveuglément oppresseurs dont l'histoire fasse mention, épuisée, souffrante, la nation serbe se résigna et attendit. Pendant près d'un siècle elle disparut en quelque sorte de la scène du monde. Mais ce temps ne fut pas perdu pour elle : tandis que ses générations se transmettaient religieusement le sentiment de la nationalité qui survivait ainsi à l'indépendance de la patrie, et que les Turcs, constamment en guerre avec la Russie, lui laissaient forcément quelque repos, elle cicatrisait ses plaies nombreuses et se préparait à de nouvelles luttes.

Ce fut en 1804 qu'au bruit de ces grandes armées qui s'entrechoquaient en Europe au nom de la liberté et de l'indépendance, la Servie releva la tête et regarda autour de soi. D'une part l'affaiblissement des Turcs, de l'autre les bonnes dispositions des Russes qui semblaient prêts à lui tendre la main, tout lui disait que le jour de la régénération avait lui pour elle. D'ailleurs l'insurrection était prête : elle était dans tous les esprits et dans tous les cœurs. L'occasion d'éclater ne se fit pas attendre : quatre beys s'étant particulièrement signalés par leurs persécutions religieuses, leurs cruautés et leurs exactions, un grand nombre d'habitants de ces beylicks s'assemblèrent en armes pour résister aux ordres de ces gouverneurs.

Les soldats turcs envoyés contre eux dissipèrent sans peine ces attroupements, mais pour les voir se reformer bien plus nombreux à l'abri des forêts dont la Servie est couverte. Cette fois, les Serbes s'adressèrent au pacha de Belgrade et lui demandèrent la destitution des beys dont ils avaient à se plaindre. Le pacha, pour toute réponse, envoya contre eux des troupes avec les ordres les plus sévères ; mais

celles-ci furent repoussées, et les Serbes enhardis par ce premier triomphe, se réunirent au nombre d'environ sept mille hommes bien armés sous le commandement de Czerny Georges. Alors la révolte se propagea rapidement et l'armée insurrectionnelle se recruta sur tous les points du territoire et même sur les frontières de l'Albanie et de Montenegro.

Les limites que nous nous sommes imposées ne nous permettent pas de suivre toutes les phases de la lutte longue et acharnée qui s'éleva entre la Servie et ses oppresseurs. Tout le monde sait d'ailleurs comment Czerny Georges qui commanda les Serbes jusqu'en 1814, soutint cette lutte avec des chances diverses, secondé par tous les hommes de cœur et d'intelligence de la Servie et parmi lesquels figure en première ligne Milosch Obrenowitch; on sait comment, après s'être rendu célèbre par son courage et son habileté comme capitaine, après avoir arraché au sultan le titre d'Hospodar de Servie, il se rendit odieux à ses compatriotes par ses tendances politiques entièrement russes, sa rapacité insatiable, son despotisme sans bornes et ses cruautés révoltantes; comment, forcé de se réfugier en Russie, il fut nommé prince et général russe par l'empereur Alexandre, et comment enfin s'étant hasardé à repasser le Danube pour chercher, dit-on, un trésor de cinquante mille ducats qu'il avait enfoui, pendant la guerre, près de Widdin, il fut reconnu et décapité en juillet 1817.

Nous pensons qu'on nous saura gré de nous étendre un peu plus longuement sur ce qui concerne Milosch Obrenowitch. Son histoire est encore peu connue et cependant elle est digne de l'être tant par la place importante qu'elle occupe dans les annales de la Turquie d'Europe, que par le caractère très-remarquable de patriotisme dont sont empreints tous les actes de la vie militaire et politique de ce prince.

Milosch Obrenowitch est né en Servie dans le village de Dobrija, district d'Ushitze, vers l'année 1780. Il perdit son père de bonne heure. Lui et Milane, son frère aîné et utérin, quittèrent alors la maison pa-

ternelle pour chercher fortune et ne pas être plus longtemps à charge à leur mère Wischja dont les moyens d'existence se trouvaient fort réduits par la mort de son mari.

Ainsi, très-jeune encore, Milosch fut aux prises avec l'adversité, et, comme chez toutes les âmes bien trempées, cette épreuve développa son intelligence et fortifia son courage.

Il s'employa d'abord à garder de ces immenses troupeaux qui font la principale richesse de son pays, et un peu plus tard, à les diriger vers Zara sur l'Adriatique, d'où on les exporte en Italie et en Autriche [1]. Milane, de son côté, se livra au commerce d'exportation des bestiaux; il acquit très-rapidement une grande fortune et s'associa alors son frère Milosch. Ils vécurent ainsi jusqu'en 1804, époque des premiers mouvements insurrectionnels contre les Turcs.

Milane prit les armes un des premiers entre les hommes considérables de son pays. Milosch combattit d'abord sous ses ordres, obtint toute sa confiance par son intelligence et sa bravoure et eut ainsi une grande part à l'élévation de son frère qui fut nommé successivement membre de la diète serbe, hospodar des districts de Rudnik, de Poshega, et d'Ushitze et qui exerça dès lors une grande influence sur les affaires de son pays.

Voué entièrement au métier des armes, Milosch ne cessait de harceler les Turcs, lorsqu'en 1807, à la prise d'une redoute, il fut atteint d'une balle et blessé grièvement; mais son bonheur, si intimement lié, dans les décrets de la Providence, à celui de son pays, ne l'abandonna pas dans ce danger; bientôt il put reprendre sa vie de fatigues et de hasards, et il fut chargé du commandement de la ville d'Ushitze et de la défense des frontières de l'Ouest.

En 1810, son frère Milane reçut de la diète serbe, la mission de se rendre au quartier-général de l'armée russe, alors en Valachie, pour

[1] L'exportation du bétail constitue la branche la plus importante et la plus productive du commerce de la Servie.

y plaider les intérêts de la Servie, et Milosch lui succéda dans le gouvernement des districts de Pohega et de Rudnik, réunissant ainsi un territoire considérable sous son autorité. Il déploya alors, comme administrateur, des talents qui n'avaient pas encore trouvé occasion de se manifester. Mais, soit que la diète, qui n'était qu'un instrument passif des volontés de Czerny Georges, prît ombrage du pouvoir et de l'influence croissante de Milosch, soit que, par suite de la mort de son frère, survenue inopinément en 1811, elle ne se crût plus tenue envers lui aux mêmes ménagements, elle lui retira, vers la même époque, la plus grande partie de son commandement.

Par cette mesure Czerny Georges ne tendait à rien moins qu'à lui enlever toute l'influence que sa position lui permettait d'exercer sur la direction des affaires. Au mécontentement qu'elle excita chez Milosch vint se joindre peut-être le désir de venger la mort de son frère, arrivée subitement, et à laquelle la rumeur publique disait que le poison n'était pas étranger. Quoi qu'il en soit, dès ce moment il se rapprocha de plus en plus du parti qui finit par renverser le pouvoir dictatorial de Czerny Georges.

Lorsque, en 1816, se ranima la lutte entre la Servie et la Porte Ottomane, les vœux de l'immense majorité des Serbes appelèrent Milosch Obrenowitch au commandement en chef. Des succès, des revers, de longs armistices accompagnés de négociations remplirent l'intervalle, qui s'écoula jusqu'à 1829, époque à laquelle la Servie obtint de la Porte, et sous la garantie de l'empereur de Russie, la reconnaissance solennelle de son indépendance. Milosch fut investi par le sultan du pouvoir souverain avec le titre de prince, et ce pouvoir fut déclaré héréditaire dans sa famille.

Il n'entre pas dans nos vues d'examiner les causes qui en 1829 forcèrent le prince Milosch, d'abdiquer le pouvoir en faveur de son fils Michel, ni d'apprécier les derniers événements qui ont eu pour résultat l'expulsion du prince Michel, et l'élection du fils de Czerny Georges, qui lui-même vient de se démettre du pouvoir. Ces événe-

ments ne nous sont pas assez connus pour faire l'objet d'une appréciation consciencieuse. Mais quel que soit le jugement que l'on en porte, on ne peut nier, ce que nous aurons d'ailleurs l'occasion de démontrer souvent dans le cours de ces notes, que le prince Milosch, pendant les vingt années qu'il gouverna la Servie, n'ait travaillé, avec dévouement et succès, à l'élévation et à la prospérité de sa patrie.

On a reproché au prince Milosch quelques mesures d'une grande rigueur. On oublie, ce nous semble, quand on lui adresse ce reproche, que les mœurs des Serbes sont encore étrangères à la douceur que leur imprimera sans doute une civilisation plus avancée et que, d'ailleurs, ces mesures avaient pour objet l'exécution des lois, indispensable à la sécurité des personnes et à l'ordre public. Si l'on considère qu'à l'époque où il prit les rênes du gouvernement, la Servie sortait d'une longue guerre soutenue sur son propre territoire, d'une guerre qui avait forcé une partie de sa population à une existence quasi nomade, et où l'action des lois s'était nécessairement fort relachée; qu'à cette époque le peuple serbe était encore dans cet enivrement de la victoire qui rend toute discipline odieuse, et prête si facilement aux lois un caractère de tyrannie; enfin qu'il fallait, pour ainsi dire, sauver le pays de lui-même, en le tirant de l'anarchie où il tendait à se plonger, et qu'une volonté persévérante, inflexible, pouvait seule accomplir cette pénible tâche, on verra, pensons-nous, que loin de blâmer ce prince de l'impopularité que des mesures rigoureuses, mais nécessaires, lui ont quelquefois attirée, il faut au contraire le féliciter de la sévérité qu'il a déployée pour faire respecter les lois, et de la hauteur de vues qu'elle constate dans l'appréciation de ses devoirs comme prince souverain.

Sans doute, la Servie doit les institutions relativement libérales dont elle jouit, aux efforts de tous ses enfants. Chacun a apporté son offrande sur l'autel de la patrie. Mais le prince Milosch est l'homme qui a le plus contribué à atteindre le but élevé que les Serbes

s'étaient proposé ; c'est lui qui a achevé la glorieuse tâche de soustraire son pays à un joug barbare, et qui lui a fait prendre rang parmi les nations européennes, en le dotant d'institutions en rapport avec son degré de culture [1].

G. SCHAVYE RUTTY.

[1] Ces notes, dont on nous promet la continuation et que nous serons charmés de reproduire, empruntent des événements actuels un intérêt puissant. C'est en outre un plaisir pour nous de déclarer qu'elles sont l'ouvrage d'un Belge à qui ses longs séjours à l'étranger n'ont pu faire oublier le pays natal.

(*Note des éditeurs du* Trésor National.)

Des Comètes.

§ 1.

Pendant longtemps, les comètes ont partagé avec les éclipses le pouvoir de jeter la terreur parmi les hommes. Depuis que les progrès de l'astronomie moderne ont permis de calculer à quelques secondes près l'instant des éclipses, elles ont tout à fait perdu le prestige effrayant qui les entourait, et elles n'excitent même plus que médiocrement la curiosité. En prédisant longtemps à l'avance l'apparition de ces phénomènes inoffensifs, en les dépouillant de leur soudaineté, la science est parvenue à rassurer les esprits ; elle a fait admirer l'ordre de la nature, là où l'on croyait voir auparavant un commencement de désorganisation, et elle a rendu ainsi un véritable service à l'humanité.

Il n'en est malheureusement pas de même des comètes, et cela pour deux motifs : d'abord, on ne pourra probablement jamais prédire le retour de la plupart d'entr'elles ; en second lieu, le danger qu'elles peuvent nous faire courir, quelque peu probable qu'il soit, n'en est pas moins réel. Aussi, quoique le peuple soit aujourd'hui bien moins superstitieux qu'autrefois, la comète qui s'est approchée de nous dernièrement a-t-elle inspiré, je ne dirai pas de la crainte, mais de l'inquiétude à certaines classes de la société. Il est vrai que le phénomène était complexe, et que l'apparition singulière qui a attiré dans notre pays, l'attention générale, était tout à la fois la queue d'une comète, sur des dimensions peu ordinaires, la lumière zodiacale, plus énergiquement prononcée qu'elle ne l'est habituellement dans nos climats, et enfin de légères apparences d'aurore boréale.

La nature des deux derniers phénomènes est encore inconnue : on

n'a émis jusqu'aujourd'hui à leur sujet que des conjectures plus ou moins probables. Nous en dirons peut-être un jour quelques mots.

La théorie des comètes, quoique plus avancée, laisse encore beaucoup à désirer, surtout sous le rapport de leur constitution physique. Nous allons essayer de faire connaître quelques-unes des opinions que les philosophes ont eues sur la nature de ces astres, et nous parlerons en même temps des découvertes auxquelles les astronomes ont été conduits en les observant.

Pour prendre quelque intérêt à ces détails, il faut commencer par embrasser d'un coup-d'œil l'ensemble de *notre système*; il faut se représenter notre *soleil*, cheminant dans l'espace suivant une direction qui n'est encore déterminée qu'approximativement. Il entraîne avec lui sa famille de *planètes* (y compris notre terre). Ces planètes, tournant sur elles-mêmes, circulent toutes autour du soleil, dans le même sens, mais avec des vitesses différentes et à des distances inégales. Plusieurs d'entr'elles ont à leur tour une famille composée d'une ou plusieurs lunes : ces lunes ou satellites gravitent autour de leur planète, comme celle-ci gravite autour du soleil. Ces deux générations forment ce que l'on nomme le *système solaire*.

Chaque étoile est probablement un soleil, centre d'un système plus ou moins analogue au nôtre; mais pour le sujet que nous avons en vue, il est inutile de nous occuper de ces groupes infinis : le plus proche de nous est encore à une distance si énorme, que nous pouvons en faire abstraction, considérer notre famille comme isolée dans l'univers, et supposer le soleil immobile, faute de points par rapport auxquels son mouvement relatif soit sensible.

Au milieu de notre système, admirable par la constante régularité de ses mouvements, viennent de temps en temps se jeter les comètes. Ces enfants perdus, dont on ignore l'origine, font parmi nous de brusques irruptions, et après s'être montrés pendant un temps toujours très-court (6 mois au plus) nous quittent pour se replonger dans les profondeurs du ciel, aller sans doute visiter d'autres mondes,

et, le plus souvent, pour ne plus revenir. Quelquefois cependant, un de ces astres aventuriers s'engage trop avant au milieu de nous ; il ne peut plus se soustraire à l'attraction puissante du soleil, qui le retient dans son domaine, et le force à circuler autour de lui. Néanmoins l'origine étrangère de ces nouveaux venus se reconnaît toujours facilement, soit à la barbe ou chevelure nébuleuse dont leur *tête* est entourée, soit à la longue traînée vaporeuse qu'ils laissent derrière eux, soit enfin à la nature de la route qu'ils parcourent. En effet, tandis que les planètes décrivent autour du soleil des orbites presque circulaires dont cet astre occupe le centre, la route des comètes, dans la partie qui nous en est visible, peut assez bien se représenter par deux lignes droites faisant entr'elles un angle très-aigu, mais raccordées au sommet par un petit arc de cercle vers le centre duquel est placé le soleil.

§ 2. — *Opinions des anciens sur les Comètes.*

La crainte qu'a de tout temps inspirée aux hommes l'apparition subite de ces astres étranges, les a portés à rechercher quelle pouvait en être la nature, et dans quelle région du ciel ils se trouvaient.

Les chaldéens sont le peuple le plus ancien dont nous connaissions l'opinion à ce sujet ; leurs savants étaient partagés : les uns, au rapport d'Épigènes, regardaient les comètes comme de simples météores passagers « produits par un certain mouvement de l'air agité et pressé en tourbillon. » Les autres, suivant Apollonius Myndien, en faisaient des astres permanents, analogues aux planètes, et leur donnaient un cours régulier dans une orbite allongée. Elles n'étaient visibles, disaient-ils, que dans une partie de leur route, et revenaient à des intervalles déterminés.

Ces dernières idées si grandes et si philosophiques ont été adoptées par Sénèque qui les a défendues avec chaleur dans son livre *des questions naturelles*. Diodore de Sicile va plus loin, il nous apprend que les chaldéens *prédisaient* le retour des comètes.

Pendant des siècles, ces deux opinions contraires des chaldéens ont été constamment aux prises. La première, qui consiste à regarder les comètes comme des météores, aussi facilement détruits qu'engendrés, a été embrassée par Aristote et son école ; la seconde, qui en fait des astres durables a été soutenue par les Pythagoriciens.

On pourrait faire un livre si l'on voulait rapporter toutes les opinions des philosophes grecs sur le sujet qui nous occupe. Impatiens de remonter à l'origine des choses, emportés par leur active imagination, ils voulaient expliquer la nature avant de l'avoir sérieusement observée. Il en est résulté ce qui devait nécessairement arriver, qu'ils ne se sont parfois élevés très-haut que pour tomber plus lourdement ; qu'à côté d'idées sublimes, il en ont placé de ridicules.

Démocrite regardait les comètes comme produites par la rencontre de plusieurs planètes qui devenaient visibles en s'agglomérant.

Anaxagore les formait d'une manière analogue, par la réunion de quelques étoiles.

Selon Aristote, elles doivent naissance à des exhalaisons sèches et chaudes, qui, s'élevant de la terre dans les régions supérieures, s'y condensent et s'y enflamment.

Hipparque et Ptolémée n'ont pas dit, que je sache, un seul mot sur les comètes : on peut en conclure que ces deux grands astronomes les regardaient aussi comme de simples météores.

Ammien Marcellin nous a transmis les opinions que les philosophes de l'école d'Alexandrie avaient au IVe siècle sur les comètes. On y voit reproduites les idées d'Anaxagore et d'Aristote. Il dit aussi que les uns attribuaient l'apparition de ces phénomènes à la lumière du soleil, réfléchie vers nous par quelque nuage très-élevé ; d'autres, à quelque vapeur, éclairée, dans les régions supérieures, par la proximité du feu éthéré. Il est juste de dire cependant que quelques-uns les regardaient comme des planètes dont le cours est inconnu.

Les Stoïciens donnaient une âme aux comètes, ainsi qu'aux autres astres. On voit dans Sénèque que plusieurs philosophes de son temps

croyaient qu'elles descendaient vers la terre pour y prendre leur nourriture. Cette nourriture était sans doute plus substantielle que celle des autres astres que l'on se contentait généralement de faire *paître* dans le ciel. *Polus dum sidera pascet*, a dit Virgile, qui était un des philosophes le plus instruits de son temps.

Les Arabes qui du VIIe au XIIIe siècle entretinrent le feu sacré des sciences, ont cultivé soigneusement l'astronomie, mais ils ne nous ont laissé aucune hypothèse sur la nature des comètes. Quoique doués d'une imagination vive et brillante, ils étaient trop sages pour vouloir expliquer les causes avant d'avoir étudié les effets.

§ 3. — *Opinions des modernes sur le mouvement et sur la nature des Comètes.*

Aussitôt après l'introduction de l'astronomie en Europe, on s'attacha à étudier le *cours* des comètes. Cette marche était rationnelle : avant de rechercher la *nature* de ces corps, il fallait commencer par savoir où ils se trouvaient et comment ils se mouvaient.

La comète de 1472 est la première que l'on ait observée avec quelque précision, et à l'aide d'instruments astronomiques. La gloire en revient à Regiomontanus. Il pensait du reste, comme Aristote, que ces météores étaient engendrés dans la partie supérieure de l'atmosphère, et que la substance de leurs queues ne différait de celle de leurs corps que par la rareté. Il croyait voir ces queues toujours dirigées à l'opposite de la terre.

Les observations s'étant multipliées, Copernic, Moestlinus et Cornelius Gemma, crurent pouvoir en déduire que les comètes tournaient autour du soleil dans des orbites circulaires.

La difficulté de ce genre d'observation, et peut-être les préjugés dont Tycho était imbu, firent que ce grand homme ne trouva rien de bien satisfaisant sur la nature de l'orbite des comètes. Il les fait mouvoir tantôt autour du soleil, tantôt autour de la terre. Comme ces astres lui paraissent beaucoup moins parfaits que les planètes, il se hasarde à leur

donner un mouvement inégal dans une orbite non circulaire. S'il avait songé à poser comme loi générale cette vérité qu'il donnait comme une exception, il aurait enlevé à Kepler un de ses plus beaux titres de gloire. Plus observateur que philosophe, Tycho avait d'ailleurs des idées peu saines sur la formation des comètes : il les croyait engendrées par les exhalaisons de quelques planètes, surtout quand deux ou plusieurs de ces derniers astres se trouvaient en conjonction. Elles avaient, selon lui, une grande influence sur les événements d'ici-bas. Leurs queues lui semblaient être toujours opposées à Vénus.

Préoccupé de la fausse idée que les comètes ne pouvaient revenir, Kepler s'obstina toujours à leur donner une trajectoire rectiligne. Elles naissent, suivant lui, dans l'éther, dont elles ne sont qu'une partie condensée. Il leur accorde une âme qui les dirige et il croit à leur pouvoir astrologique. Leur queue est formée, dit-il, par les rayons solaires, qui, en traversant le corps, en entraînent continuellement les parties les plus subtiles, de sorte que ce corps doit finir par se réduire à rien. On voit donc que Kepler plaçait la queue dans le prolongement du soleil.

Cette remarque, que l'on a presque toujours vérifiée depuis, est due à Jérôme Fracastor. Son traité des *Homocentriques*, où on la trouve, a paru à Venise en 1535, avant l'*Astronomicum Cæsareum*, d'Apian, à qui l'on fait ordinairement honneur de cette découverte. Il est vrai que ce dernier l'a mise dans un plus grand jour [1].

On éprouve un sentiment pénible en voyant deux hommes aussi distingués que Tycho et Kepler attribuer aux comètes des vertus chimériques. Ils se montraient en cela bien moins sages que beaucoup de philosophes anciens, et particulièrement qu'Arrien, qui, dans son βιϐλιδάριον, s'était efforcé de prouver que l'apparition de ces astres n'annonce rien de bon ni de mauvais. Du reste, cette faiblesse était

[1] Il est bon d'observer que, dès l'année 837, les astronomes chinois avaient déjà posé comme règle générale que la queue des comètes est constamment dirigée à l'opposite du soleil.

un tribut que deux grands génies payaient aux préjugés de leur siècle, préjugés dont il est si difficile de s'affranchir.

L'invention du télescope permit d'étudier plus particulièrement la structure des comètes. Weidler dit que celle de 1618 est la première qui ait été observée à l'aide de cet instrument. Elle le fut par J.-B. Cysatus, suisse du canton de Lucerne. Au centre de la chevelure nébuleuse, il vit un espace plus lumineux, et d'une clarté plus dense et plus serrée, il l'appela le *noyau*. Il crut y remarquer des fissures. Depuis, on a observé au télescope un nombre considérable de comètes. Les grandes ont généralement présenté l'apparence d'une masse lumineuse, large et éclatante, mais mal terminée, qui est la tête. Au centre se trouve souvent un noyau beaucoup plus brillant, semblable à une étoile ou à une planète. Quelques-unes ont des queues immenses, d'autres en sont totalement dépourvues. Les petites comètes, que l'on a nommées *télescopiques*, ne sont d'ordinaire que des masses vaporeuses, rondes ou un peu ovales, plus denses vers le centre, mais sans noyau distinct. On a souvent cru voir des étoiles à travers la partie centrale. Cependant, il en est parmi elles qui présentent vers leur milieu un point stellaire, indice de la présence d'un corps solide.

Hévélius confirma la remarque de Cysatus : la comète de 1664 lui parut avoir un noyau crevassé, ou plutôt composé de plusieurs parties distinctes, les unes moins, les autres plus claires. Il regardait cet astre comme une agglomération éphémère, formée des exhalaisons du soleil ou de quelque planète. La queue présentait une espèce de fluctuation et de scintillation. Pingré a été frappé de l'inconcevable vitesse avec laquelle cette fluctuation paraît se transmettre d'une extrémité à l'autre. Bailly attribue ce phénomène à l'électricité. Cornélius Gemma avait déjà remarqué que parfois les queues semblaient se partager tout à coup en différents rayons. Tout cela peut, suivant moi, n'être qu'une apparence produite par une queue conique tournant autour de son axe. Hévélius refuse aux comètes ce mouvement de rotation ; il croit que leur tête est composée de plusieurs noyaux dis-

posés de manière à former non pas un globe, mais un disque aplati : le plan de ce disque serait toujours perpendiculaire au rayon solaire.

L'illustre observateur de Dantzick fut plus heureux dans la partie astronomique que dans la partie physique de la théorie des comètes. Il leur donne une orbite allongée, avec une courbure marquée qui embrasse le soleil, remarque que leur vitesse est la plus grande en ce point de courbure, et compare même l'orbite à une parabole. Il ne fallait plus faire qu'un pas pour rendre la découverte complète, c'était de placer le soleil au foyer de la parabole. La gloire en était réservée à Newton.

J. D. Cassini adopta d'abord l'opinion de la naissance fortuite des comètes : il les regardait comme des météores qui s'allument subitement pour s'éteindre bientôt. Mais plus tard, il reconnut leur analogie avec les planètes, et s'éleva même à la considération de leur retour. Il regardait leur orbite comme un cercle d'un immense rayon, d'un rayon assez grand pour qu'il se confondît sensiblement avec une ligne droite dans la partie qui nous est visible. Ayant remarqué quelques comètes qui suivirent à peu près la même route, qui parcoururent les mêmes constellations, il crut qu'elles affectaient, comme les planètes, une seule zône du ciel, un zodiaque particulier. Se basant sur cette hypothèse, il prédit même, avec assez de succès, quelles étaient les routes que devaient suivre quelques comètes qui parurent de son temps ; mais il est reconnu aujourd'hui que ces astres parcourent le ciel dans tous les sens, et avec toutes sortes de mouvements.

Enfin Newton vint asseoir sur des bases solides la théorie astronomique des comètes, en appliquant à leur mouvement son principe de la gravitation. Il démontra qu'elles décrivent des sections côniques au foyer desquelles se trouve le soleil. Comme parmi les sections côniques, les unes sont des courbes rentrantes sur elles-mêmes, et fermées dans tous les sens, tandis que les autres sont ouvertes d'un côté et vont en s'évasant indéfiniment, on conçoit que, parmi les comètes, les unes doivent, au bout d'un temps plus ou moins long, revenir à

leur point de départ, et les autres ne faire à nos yeux qu'une apparition unique, pour s'éloigner ensuite à des distances illimitées. Le grand géomètre montra que trois observations, assez peu distantes l'une de l'autre, suffisent pour donner une idée approchée de l'orbite d'une comète, en sorte que trois ou quatre jours après sa première apparition, on peut tracer assez bien toute la route qu'elle parcourra dans le ciel.

Appliquant sa théorie à la comète de 1680, Newton fit voir qu'elle avait passé très-près du soleil, et qu'à sa plus grande proximité de cet astre, c'est-à-dire à son *périhélie*, elle avait éprouvé une chaleur deux mille fois plus forte que celle du fer rouge. Elle a dû traverser l'atmosphère solaire, et Newton croit que la résistance qu'elle éprouve dans ce passage doit diminuer chaque fois sa distance au soleil, de sorte qu'à la fin la comète doit y tomber, et alimenter ce vaste brasier. Il ajoute que peut-être les étoiles qui se sont allumées tout à coup dans les régions célestes, n'étaient invisibles que faute de feux assez actifs : elles brillent pendant un temps, ranimées par la chute de quelque comète, et disparaissent lorsqu'elles ont dévoré cet aliment. Je ne connais aucune explication plus vraisemblable de l'apparition de ces étoiles singulières, qui, après s'être montrées subitement, comme celles de 1572, 1604, etc., se sont ensuite éteintes graduellement.

C'est une question délicate que celle de savoir si les comètes brillent de leur propre lumière ou si elles empruntent leur éclat au soleil. Dans le premier cas, elle devront toujours nous offrir un hémisphère entièrement éclairé, quelle que soit leur position par rapport au soleil ; dans le second, elles présenteront des *phases* analogues à celles de la lune. Malheureusement leur noyau est si petit que l'observation en est très-difficile, et a souvent présenté des résultats contradictoires. Ainsi, tandis que les uns prétendaient voir des phases à la comète de 1682, d'autres soutenaient avoir aperçu des étoiles à travers son noyau. Or, si ce noyau est composé d'une matière assez rare pour laisser passer la faible lumière des étoiles, il sera à plus forte raison

traversé par celle du soleil, et aucune de ses parties ne sera dans l'ombre. On a cru aussi distinguer des phases à la comète de 1744, qui a présenté le spectacle de six queues disposées en forme d'éventail. Enfin M. Arago, par des expériences très-délicates faites sur la lumière de quelques comètes, a trouvé qu'elle était en grande partie la réflexion de celle du soleil.

W. Herschel croit au contraire que ces astres sont lumineux par eux-mêmes. La fameuse comète de 1811, qu'il observa avec une attention scrupuleuse, et à l'aide de puissants instruments, lui présenta une tête rougeâtre, sans phases, d'apparence planétaire. Cette tête paraissait entourée à distance d'une demi-enveloppe sphérique et diaphane, dont la convexité regardait le soleil. La queue, espèce de prolongement de cette enveloppe, n'était pas plate, mais avait la forme d'un conoïde : elle lui montra, ainsi que le corps central, des indices de rotation.

Du reste, il me semble qu'on peut concilier les deux opinions : rien ne prouve que les comètes aient une origine commune ; à une même distance du soleil, les unes peuvent rester obscures et présenter par conséquent des phases, tandis que les autres, formées d'une matière que la chaleur porte plus facilement au rouge, paraîtront lumineuses par elles-mêmes. Ce qui achève de faire voir que leur constitution physique est très-variée, c'est qu'il en est, comme celle de 1811, dans lesquelles les changements de distance au soleil ont produit d'énormes effets, tandis que sur d'autres, ces effets ont été nuls ou du moins insensibles.

§ 4. — *Sur les queues des Comètes.*

Les longues traînées légèrement lumineuses qui suivent ordinairement les comètes, ou les nébulosités qui les environnent, proviennent sans doute de l'évaporation produite sur ces corps par la chaleur solaire. Cette opinion est généralement admise ; et si la terre en effet

s'approchait du soleil autant que l'ont fait certaines comètes, non seulement tous ses liquides seraient réduits en vapeurs, mais même ses roches les plus réfractaires seraient volatilisées. Les comètes ne commencent d'ordinaire à présenter une queue, que lorsqu'elles sont à moins de trente millions de lieues du soleil ; l'extrémité en est presque toujours recourbée : on ignore la cause de ce phénomène que l'on a cherché à expliquer de plusieurs manières.

De Mairan croit que les comètes, traversant l'atmosphère solaire, se chargent des particules lumineuses qui la composent et les traînent à leur suite ; mais l'analyse a démontré que cette atmosphère ne peut s'étendre aussi loin que l'exigerait l'hypothèse de De Mairan.

Oliver me paraît avoir eu une idée très-heureuse, en supposant que lorsqu'une comète s'approche du soleil, l'atmosphère du premier astre est rejetée en arrière par la force répulsive de l'atmosphère du second.

On a vu des queues occuper dans le ciel des espaces de plus de cent degrés. Celle de la comète de 1680 avait une longueur de plus de quatre millions de myriamètres. C'est aux vapeurs de cet immense appendice, rencontrées par la terre, que Whiston attribue le déluge ; mais Newton a fait voir qu'il y a bien peu d'eau dans ce grand volume dilaté, et qu'il y en a surtout trop peu pour un déluge.

D'autres auteurs se sont contentés d'attribuer aux queues des comètes ces brouillards épais et persistants qui couvrent quelquefois sur la terre de très-grandes étendues.

Kepler croyait qu'elles pouvaient engendrer la peste.

Laplace dit que lorsqu'une pareille rencontre arrive, les effets en sont insensibles pour nous. Il n'est pas impossible que ce cas se soit déjà présenté à notre insu ; et l'on verra qu'il doit se présenter plus souvent qu'on ne le pense, lorsque l'on songera que les comètes laissent quelquefois derrière elles des traînées de vapeurs qui ont jusqu'à seize millions de myriamètres, c'est-à-dire plus que la distance de la terre au soleil.

§ 5. — *Sur la possibilité du choc d'une comète et de la terre.*

Si notre passage à travers la queue d'une comète ne paraît offrir aucun danger pour nous, on ne peut en dire autant du cas où le corps même de l'astre rencontrerait notre terre ou s'en approcherait considérablement.

Les conséquences qu'entraînerait le choc d'une comète ont été discutées par des savants très-distingués. Halley et Laplace admettent la possibilité de ce choc, et leur conclusion est qu'il en résulterait ici-bas des désordres épouvantables. La Caille, en admettant qu'une comète passe seulement à quelque distance de la terre, dit qu'elle exciterait, par son attraction sur les mers, de terribles inondations, et peut-être un nouveau déluge. On a objecté à son raisonnement que la comète, arrivant dans notre voisinage, serait animée d'une vitesse si grande qu'elle n'aurait pas *le temps* de vaincre l'inertie des eaux. L'objection ne me paraît pas sans réplique. Le fluide gravitique se transmettant instantanément, comme l'a démontré l'auteur de la mécanique céleste, la masse de la comète, quelle que soit la rapidité dont elle est animée, attirera les eaux qui se trouveront dans sa sphère d'action : ce mouvement une fois imprimé, l'inertie de ces dernières ne pourra que retarder plus ou moins l'accident comme cela a lieu pour les marées.

Maupertuis allait trop loin, lorsqu'il craignait qu'une comète, passant très-près de la terre, ne l'entraînât dans des régions éloignées du soleil, où elle serait glacée et ses habitants détruits.

Du Séjour croit que le danger d'un choc est infiniment peu probable, parce qu'il faudrait pour cela le concours de deux conditions, déjà très-difficiles à remplir séparément : 1° que la route de la comète perçât le plan dans lequel se meut la terre, autrement dit le plan de l'*écliptique*, à une distance du soleil précisément égale au rayon de notre orbite annuelle ; 2° que la terre se trouvât justement sur le passage de la comète, à l'instant où celle-ci traverse le plan de l'écliptique.

Il est en effet extrêmement peu probable que ces deux conditions se trouvent réunies ; mais le temps est infini ; dans l'immensité des siècles, toutes les combinaisons possibles doivent se présenter, et, dans une époque suffisamment reculée, il pourra, il devra même se faire qu'une comète rencontre la terre.

Hâtons-nous toutefois d'ajouter que la masse de ces astres est très-faible par rapport à celle de notre globe. Laplace a calculé que celle de la comètede 1770 n'était pas la cinq millième partie de la terre. Aussi, elle s'est approchée de notre planète a environ sept cent mille lieues, sans apporter chez nous le moindre dérangement et elle a passé au milieu du système des satellites de Jupiter sans y causer de perturbation sensible. En revanche, elle a éprouvé de la part de ces satellites, et surtout de celle de Jupiter, une réaction si énergique, que son orbite a été totalement déformée : elle aurait dû, suivant les calculs de Lexell et de Burckhardt revenir tous les six ans environ, mais on ne l'a plus revue depuis.

§ 6. — *Des trois comètes périodiques.*

Parmi les sept cent et quelques comètes qui ont été observées jusqu'aujourd'hui, il n'y en a encore que trois dont la périodicité soit bien constatée ; ce sont :

1° Celle de 1632, à laquelle Halley a attaché son nom. Il lui attribua une révolution de 76 ans environ, et elle s'est en effet remontrée en 1758 et en 1835. En remontant dans l'histoire, on trouve des apparitions remarquables dans les années 1607, 1531, 1456 [1], 1380

[1] C'est donc la comète de Halley qui, au rapport de Lubinietski, paraissant en 1456 avec une queue recourbée *en forme de sabre turc*, effraya si fort le pape Calixte, que, pour détourner la colère céleste et arrêter les progrès des infidèles, il ordonna quelques jours de prières publiques, et il établit que, dans les villes, on sonnerait les cloches à midi, « *ut omnes de precibus contrà Turcarum tyrannidem fundendis admonerentur.* » Delambre croit que c'est depuis lors que les cloches de toutes les églises sonnent à midi.



et 1305. Ces dates ne laissent aucun doute sur les retours périodiques de la comète de Halley ; elles détruisent l'opinion qui a été si longtemps accréditée et adoptée par les plus illustres astronomes, que les comètes n'ont qu'une existence temporaire.

Il faut remarquer toutefois que les retours de ces astres ne peuvent, à beaucoup près, être aussi réguliers que ceux des planètes : d'abord, la faiblesse de leur masse fait qu'ils sont aisément détournés de leur route par les corps à proximité desquels ils passent ; ensuite la lenteur de leur mouvement vers l'*aphélie*, c'est-à-dire vers le point de leur orbite le plus éloigné du soleil, leur permet de céder, sans grande résistance, aux attractions étrangères. Voilà pourquoi Halley a trouvé, dans les divers retours de sa comète, des différences qui vont jusqu'au delà de quinze mois. Du reste, l'analyse, par ses puissantes méthodes qui se perfectionnent de jour en jour, est parvenue à suivre ces astres dans toute la longueur de leur course, et à préciser l'avance ou le retard qu'éprouvera leur retour, selon que leur marche a été accélérée ou ralentie par l'influence des masses perturbatrices qui se sont trouvées dans leur voisinage. Clairaut, qui a fait le calcul pour la réapparition de la comète de Halley en 1758, répondait de l'instant du passage au périhélie à un mois près ; et en 1835, ce passage doit avoir différé de moins d'un jour de l'époque assignée par les calculs de M. de Pontécoulant. Cet accord remarquable de la théorie avec l'observation a été un des plus brillants triomphes du principe de la pesanteur universelle.

Si les comètes sont habitées, ce qu'Oliver ne croit pas impossible, les habitants de la comète de Halley doivent être doués d'une organisation singulière. Après s'être approchés du soleil plus près que nous de moitié (20 millions de lieues environ), ils s'en éloignent à une distance de 1300 millions de lieues. La chaleur qu'ils éprouvent doit être, dans le premier cas, 4200 fois plus forte que dans le second.

2° La seconde comète périodique fut découverte, le 27 février 1826, par M. Biela, dont elle porte le nom. Sa période est de 6 ans 3/4 en-

viron. Sa dernière apparition a eu lieu en 1838. Elle ne présente ni queue, ni apparence de noyau solide. Si, en 1832, la terre avait été en avance d'un mois, elle aurait été rencontrée par cette comète.

3° La troisième est celle dont M. Encke, directeur de l'observatoire de Berlin, constata en 1819 le retour périodique. On la nomme *comète d'Encke*, ou *à courte période*, ou enfin de 1200 *jours*. Elle est, comme la précédente, très-peu remarquable, et il s'en faut de beaucoup que nous puissions l'apercevoir à tous ses retours : les derniers n'ont été visibles que dans les régions australes.

Outre ces trois comètes dont la périodicité est hors de doute, il en est encore quelques autres que l'on soupçonne d'être revenues déjà plusieurs fois à des époques régulières; mais les observations anciennes ayant été faites grossièrement, on attend un nouveau retour, pour constater l'identité des astres par celle de l'orbite qu'ils parcourent. De ce nombre, nous citerons celle de 1680, qui a, suivant Halley, une période de 575 ans. On cite en effet des apparitions d'une belle comète en 1106, en 531, et 44 ans avant J.-C., à la mort de César. C'est au choc de cette comète que quelques auteurs attribuent le déluge. Elle doit revenir vers 2255. Elle est la plus extraordinaire que l'on connaisse, sous le rapport des vicissitudes de chaleur et de froid qu'elle doit éprouver. Après s'être plongée dans les feux du soleil, à moins de 200 mille lieues de cet astre, elle s'enfonce dans les abîmes glacés du ciel, à l'énorme distance de 5,700 millions de lieues. Lorsqu'elle est au périhélie, ses habitants doivent voir le soleil occuper la sixième partie de la surface du ciel; à l'aphélie, il ne doit plus paraître que comme une belle étoile.

On soupçonne aussi la périodicité de la comète qui a paru en 1264 et 1556, après un intervalle de 292 ans. On doit la revoir vers 1848.

Enfin celle que nous avons vue dans le mois de mars dernier paraît avoir une période de 35 ans.

Il existe certainement un bien plus grand nombre de comètes périodiques; mais il n'y a que très-peu de temps que l'on observe exac-

tement le cours de ces astres, et les périodes qui peuvent les ramener sont quelquefois si longues, qu'il n'est pas étonnant que la science soit encore très-peu avancée à cet égard.

Ajoutons pour terminer qu'il doit souvent arriver qu'une comète passe dans notre voisinage sans que nous nous en apercevions, soit parce qu'elle n'est visible que dans les régions australes, soit parce qu'elle s'écarte si peu du soleil, par rapport à notre position, qu'elle reste constamment absorbée dans la lumière de cet astre. On cite en effet quelques éclipses totales de soleil, pendant la durée desquelles on a vu des comètes, qui, sans ce phénomène particulier, auraient passé inaperçues.

L.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

HISTOIRE DES COMTES DE FLANDRE, *jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne, par* **Edward Le Glay,** ancien élève de l'école royale des chartes, conservateurs adjoint des archives de Flandre à Lille [1].

Lorsqu'on aborde la lecture du bel ouvrage de M. de Barante (les ducs de Bourgogne), on se trouve tout à coup comme étonné et arrêté à l'aspect de cette grande puissance des comtes de Flandre, dans laquelle vient se fondre et se fortifier encore la puissance des princes bourguignons issus de la maison de Valois. Quelle est cette Marguerite qui donne à Philippe-le-Hardi de si riches provinces? d'où vient-elle? comment ses aïeux ont-ils créé, civilisé, agrandi la contrée qui s'étend des sources de l'Escaut à son embouchure et que baigne l'Océan du nord. Il y a là, il faut en convenir, un moment de suspension pour l'esprit curieux et inquiet du lecteur. On regrette que l'illustre écrivain n'ait pas eu dans ses attributions ce sujet si vaste et si peu traité jusqu'à ce jour, malgré d'estimables travaux et des matériaux sinon bien coordonnés, du moins abondants et pleins d'intérêt.

Les comtes de Flandre forment, pour ainsi dire, l'avant-garde de la féodalité française. Dès l'époque carlovingienne on les aperçoit déjà formidables sous le nom de forestiers, nom mystérieux qui a donné lieu à mille conjectures et a fait naître mille récits romanesques. Nulle contrée peut-être n'a subi plus de transformations physiques, morales et politiques, que cette Flandre conquise tout à la fois sur les eaux, les forêts et la barbarie. Nulle autre n'a été éprouvée par des vicissitudes plus nombreuses et n'a vu sur son sol tremblant des

[1] 2 volumes in-8° de la librairie de Vandale, 10, rue des Carrières, à Bruxelles.

hommes plus merveilleux, des événements plus mémorables. Les villes s'y sont élevées comme par enchantement. Des canaux s'y sont creusés, des routes s'y sont tracées comme à l'improviste et par le seul effet de l'instinct laborieux des habitants. Lorsque les deux tiers de l'Europe étaient encore ensevelis dans les ténèbres de la servitude, de l'ignorance et de la pauvreté, la Flandre étalait déjà avec un juste orgueil les monuments de ses franchises, de son opulence et de sa civilisation. Le négoce y avait ses comptoirs, l'église ses splendides monastères, la guerres ses forteresses et les communes leur beffroi.

Comment se fait-il donc que l'histoire d'un tel peuple et d'un tel pays n'ait pas encore été complètement écrite? c'est qu'elle offrait, surtout dans ses origines, de grandes difficultés et une aridité apparente contre laquelle les travaux d'érudition avaient lutté vainement. Comment débrouiller en effet ce cahos que l'esprit romanesque de quelques vieux chroniqueurs s'était plu à rendre plus confus encore par des aventures incohérentes, invraisemblables, absurdes. Il y avait un grave écueil à éviter. Il fallait, d'une part, écarter les fables accréditées par Oudegheerst et ses devanciers; d'autre part, il fallait tenir compte de ce que ces mêmes fables pouvaient avoir d'historique et de fondé en raison. Il était nécessaire de jeter un coup d'œil rapide, mais vaste et juste sur les temps primitifs qui, dans la Flandre comme partout ailleurs, appartiennent autant à la poésie qu'à l'histoire, et doivent être décrits sinon comme faits avérés et authentiques, du moins comme tableaux de mœurs et appréciation lointaine de la vie des peuples. Il y avait ensuite à montrer ces souverains flamands tantôt aux prises avec les difficultés intérieures de leurs états, tantôt luttant contre les rivalités étrangères et les aggressions jalouses de leurs voisins. L'historien ne devait pas se borner à la biographie plus ou moins dramatique du personnage principal de son sujet, c'eût été se faire peintre de portraits et abdiquer la tâche plus difficile, mais bien plus glorieuse de peintre d'histoire. D'ailleurs, dans ce moyen-âge si méconnu encore malgré l'ardeur indiscrète avec laquelle on l'exploite

aujourd'hui, tout se tient et s'enchaîne Bien maladroit celui qui ayant à écrire l'histoire des comtes de Flandre n'aurait pas vu se groupant autour d'eux les institutions, les mœurs, la religion, la vie même domestique et privée. L'unité régnait alors malgré le principe dissolvant de la féodalité. Pour quiconque sait porter un œil vraiment investigateur dans ces dix ou douze siècles que l'on a nommés le bas-âge et le moyen-âge, il est impossible de séparer les hommes d'avec les choses et de traiter pièce à pièce un sujet tout compacte et, si on ose le dire, formé d'un seul bloc.

Telle est l'idée que nous nous sommes formée d'une histoire des comtes de Flandre, et c'est avec cette opinion préconçue, nous devons l'avouer, que nous avons lu le premier volume du livre de M. Edward Le Glay. Nous sommes heureux de déclarer ici que le jeune historien nous a paru par l'ensemble de son travail, abonder tout à fait dans les mêmes principes et avoir écrit sous leur influence. Pour analyser son ouvrage nous n'aurions guères qu'à répéter les observations placées en tête de cet article. Nous croyons même que si dans une préface l'auteur avait jugé bon de nous entretenir de son plan et de sa méthode, il n'aurait pu se dispenser de parler, non pas dans les mêmes termes, mais assurément dans le même sens. Nous regrettons qu'il ne l'ait pas fait, car enfin, quelle que soit le discrédit des préfaces, il est des livres pour lesquels elles sont à peu près indispensables. Peut-être M. Edward Le Glay a-t-il craint de se poser tout d'abord en théoricien d'un art où il fait ses débuts. Dans ce cas particulier, nous louons sa réserve; mais généralement parlant notre remarque subsiste.

Ce qui nous reste donc à faire, c'est de donner une idée succincte de cette première moitié de l'ouvrage, qui nous mène jusqu'au commencement du treizième siècle, c'est-à-dire à la bataille de Bouvines inclusivement.

Dans un chapitre préliminaire l'auteur retrace largement l'aspect de la Belgique aux temps primitifs ; il nous dépeint cette terre entre-

coupée de forêts et de marécages, voilée par d'éternels brouillards et souvent inondée par les eaux de la mer. Il nous la montre envahie d'abord et défrichée par les Romains, puis éclairée par la lumière bienfaisante du christianisme que les invasions franques purent ternir un instant, mais non éteindre. Il parle avec quelques détails de ces rois francs de Cologne, de Cambrai et de Térouane, qui sont à tout prendre, la souche première et, peut-être, les ancêtres des comtes proprement dits. Cependant le christianisme est en progrès : les sanguinaires et folles superstitions cèdent à la parole animée des missionnaires et surtout d'Éloi dont M. Le Glay reproduit la curieuse allocution aux néophytes belges. Rien n'est plus remarquable que cette transformation graduée des mœurs d'un peuple qui voit son bien-être physique s'accroître et ses idées morales s'éclaircir simultanément. C'est au milieu de cet enfantement prodigieux qu'on voit poindre les forestiers qui en sont l'expression la plus nette et la plus franche.

L'époque vraiment historique va commencer. Un forestier que les chroniques ont qualifié par le surnom de *Bras de fer* ou *Homme de fer*, ose ravir une fille du roi des Francs, comme Romulus jadis et ses compagnons osèrent ravir les femmes des Sabins. Charles le Chauve eut beau s'irriter, il fallut finir par céder à l'homme de fer et même par sanctionner son rapt en l'instituant légitime chef des marches flamandes *(Flandrensium marchio)*. Voilà la première bannière politique plantée par les comtes de Flandre en face de la bannière française. A dater du jour où le petit-fils de Charlemagne dut pactiser avec le fils des forestiers, on put prévoir que la Belgique allait prendre rang parmi les puissances et conquérir une véritable nationalité. Mais voici venir les Normands précédés par la terreur, portant le fer et la flamme de tous côtés. Ce sauvage envahissement qui causa tant de désastres, eut en définitive, pour résultat de fortifier l'esprit national et d'aguerrir un peuple que le repos et le bien-être continus eussent amolli et retenu stationnaire. Nous avons reconnu dans le récit que fait M. Edward Le Glay des invasions normandes des détails et des circon-

stances que personne jusqu'ici n'avait exhumés et mis au grand jour. La chronique de Richer et les agiographes ont été par lui utilement et heureusement compulsés sous ce point de vue.

Les comtes de Flandre ne restent pas étrangers aux dissensions qui au dixième siècle agitèrent les derniers descendants de Charles-Martel; et tandis qu'ils fesaient peser leur épée dans la balance en faveur de Charles le Simple, les pirates normands se montraient de nouveau et apportaient une terrible diversion à ces grands débats. On ne peut lire sans émotion le récit de ces attaques et de ces défenses si brutales d'une part, si héroïques de l'autre. Parfois aussi la ruse, la perfidie, la trahison triomphent de la valeur et du bon droit. Ce n'étaient point des guerres, c'étaient des luttes homériques, des combats de géants. Plus d'un Ajax, plus d'un Diomède, plus d'un Achille apparaissent sur ce théâtre. Témoin Raoul, comte de Cambrai, dont les exploits et l'indomptable caractère sont retracés avec tant de vérité par notre historien d'après un trouvère flamand[1]. Et comme si ce n'était pas assez de toutes ces cruautés intestines, il fallut encore que le pays fût tour à tour ravagé par Othon, roi de Germanie et par les Madgyars ou Hongrois, contre lesquels la ville de Cambrai soutint un siége si merveilleux. La barbarie triomphait encore une fois; le clergé lui-même s'était laissé pénétrer, affaiblir, dégrader par les mœurs sauvages de l'époque. On vit à Cambrai un évêque, Bérengaire, exercer d'affreux traitements sur ses propres sujets: on vit le pasteur égorger lui-même les brebis. Et cependant ce fut alors que se manifestèrent les premiers symptômes d'affranchissement communal. L'historien s'arrête ici comme fatigué des meurtres et des brigandages qu'il vient de raconter pour jeter un coup d'œil sur la situation des comtés de Hainaut et de Flandre et se préparer ainsi que son lecteur aux événements qui vont se dérouler dans l'avenir.

Rien ne se fait en France, en Germanie, en Angleterre, sans le

[1] Raoul de Cambrai, chanson de geste, publiée pour la première fois par Edward Le Glay, 1 vol. in-8°, Paris, Techener.



concours direct ou indirect des Flamands. La dynastie naissante de Hugues Capet trouble le repos des provinces belgiques par une invasion que viennent compliquer encore des troubles intérieurs pendant la minorité de Bauduin-à-la-Barbe. Les châtelains, rameau secondaire de l'arbre féodal, commencent à se montrer. Le onzième siècle dont l'approche avait causé tant de terreur parmi les peuples s'ouvre et débute sous de sanglants auspices et de sinistres événements. Nos comtes font résolument la guerre à l'empereur. Ils s'allient, d'une part avec le duc de Normandie, et de l'autre avec la comtesse de Hainaut. Des relations d'égal à égal s'établissent avec les monarques francs. Bauduin de Lille est nommé régent du royaume et tuteur du jeune roi Philippe. En fondant le chapitre de saint Pierre, il donne naissance à cette opulente cité de Lille qui plus tard servira de boulevard à la France septentrionale. Robert, le second de ses fils, se signale par d'étranges aventures dans la Hollande et la Frise, dans l'Espagne et dans l'Orient. Une ville flamande reçoit les premières franchises et cela sans insurrection préalable et avant même que l'on songeât en France à revendiquer de pareils priviléges. Une femme, la comtesse Richilde, étonne ses contemporains et l'histoire par l'audace de ses usurpations et de ses violences : elle voit toute la Flandre tudesque se soulever contre elle, et, à cette occasion M. Edward Le Glay fait remarquer avec beaucoup de justesse l'invincible antipathie qui existait dès lors entre la race wallonne et les populations d'origine thioise ou germanique. Le Mont-Cassel est le théâtre d'une bataille où le jeune roi Philippe de France, venu au secours de Richilde, éprouva une déroute complète et fut obligé de fuir devant Robert le Frison, chef du parti tudesque. De grands débats s'élèvent et s'agitent à main armée touchant la légitimité de ce même Robert. Il fallut tout l'ascendant du célèbre pontife Grégoire VII et de son délégué saint Arnoul pour mettre un terme à ces sanglantes dissensions. Le fougueux Robert édifie tour à tour et scandalise les peuples par son voyage en terre sainte, par les persécutions qu'il fait subir au clergé, par sa sou-

mission finale. Alors la cour des comtes de Flandre était organisée selon toutes les règles de la hiérarchie féodale. L'historien donne sur les usages et offices héréditaires des notions puisées dans un cartulaire des archives de Flandre à Lille et presque ignorées jusqu'à ce jour.

Cependant une grande révolution, ou pour mieux parler, un grand mouvement se préparait. Le pape Urbain II, était venu à Clermont en Auvergne, pousser un cri de détresse au nom des chrétiens d'Orient. Cette voix du père commun des fidèles avait retenti au sein de la Flandre. Le comte Robert II avait d'ailleurs reçu de l'empereur Alexis Comnène une lettre qui l'avait fait tressaillir lui et son peuple. Robert de Jérusalem se met en marche avec les seigneurs flamands. Cette expédition n'est qu'une série d'exploits et de souffrances inouis; on ne saurait dire tout ce que la valeur des chevaliers de Hainaut et de Flandre fit de mémorable durant cette première croisade si héroïque et pourtant si malheureuse. Le retour du comte Robert amène l'émancipation réelle de beaucoup de communes. Il semble que ce prince rapporta au moins de sa lointaine expédition une expérience approfondie des choses politiques. A Robert de Jérusalem succède son fils Bauduin à la Hâche, grandement renommé comme justicier impitoyable envers les forts et les faibles, les pauvres et les riches, les nobles et les villains.

Entre les meilleurs souverains flamands, Charles de Danemarck, dit le Bon, se signale en pacifiant la Flandre, en rétablissant l'ordre et en répandant d'abondantes aumônes durant une famine qui désola le pays. Dans son amour pour ses sujets, il refuse tour à tour la couronne impériale d'Occident et le trône de Jérusalem. Tant de vertus ne peuvent désarmer la malveillance innée d'une famille puissante. Le bon prince est assassiné à Bruges dans l'église de Saint-Donat. Alors se déroule un des drames les plus saisissants de l'histoire du moyen âge : héroïque soulèvement des populations contre les meurtriers, lutte inouie, acharnée de ses derniers contre la vengeance publique. M. Edward Le Glay raconte dans ses détails les plus cir-

constanciés, cette péripétie pleine de mouvement et d'énergie sanguinaire. On croirait lire un des chapitres les plus animés de Walter Scott ; et pourtant la vérité historique est scrupuleusement respectée; on a suivi pas à pas les récits contemporains. La Flandre, déjà si troublée par cette mort imprévue et tragique, s'agite de nouveau pour le choix du successeur de Charles. Ce n'est pas sans peine que le roi de France parvient à faire accueillir le normand Guillaume Cliton, à qui plusieurs prétendants disputaient le comté ; mais le prince étranger, malgré l'appui de son royal protecteur ne tarde pas à déplaire au peuple. Les villes se prononcent pour Thierri d'Alsace descendant par les femmes de l'ancienne dynastie. Elles répondent fièrement aux sollicitations menaçantes de Louis le Gros, car déja l'on poussait de toutes parts le cri d'émancipation, et le beffroi communal commençait à s'élever aussi haut que le donjon des seigneuries.

Mais le moment est venu où les comtes de Flandre, heureux ou malheureux, vont tenir tête au roi de France leur suzerain. Philippe-Auguste, durant son long règne eut à se garantir de Philippe d'Alsace, il dut souffrir patiemment l'intronisation de Bauduin IX, dans la métropole de l'empire d'Orient, et enfin, pour dompter Fernand de Portugal et ses alliés, il fallut venir abreuver de sang français la plaine de Bouvines. Le récit de cette bataille fameuse et le siége de Constantinople où la valeur flamande fit tant de prodiges, sont deux épisodes qui inaugurent d'une façon bien solennelle ce treizième siècle destiné à voir tant de merveilles et à produire tant de grands hommes. Il nous semble qu'on ne pouvait raconter avec plus de charme, plus d'intérêt et de véracité ces scènes gigantesques dont l'histoire moderne offre si peu d'exemples malgré les faits étonnants dont elle abonde.

C'est ainsi que se termine le volume dont nous avions à rendre compte. On ne pouvait comprendre dans un si court espace un plus grand nombre d'événements. On dirait que l'auteur et l'imprimeur ont rivalisé pour presser les faits,-sans pourtant les rendre confus. Ce

ne serait point exagérer que d'affirmer ici qu'il y a dans ce premier tome la matière de deux bons volumes ordinaires. Nous fesons volontiers cette remarque à l'honneur de qui de droit.

Notre tâche néanmoins n'est aujourd'hui qu'à moitié remplie. Nous attendons avec impatience l'apparition du deuxième volume, qui sans doute ne sera ni moins attrayant ni moins instructif que le premier, puisqu'assurément il aura à nous apprendre des événements sur lesquels les notions vont devenir plus abondantes, plus sûres, plus intelligibles. L'auteur peut-être aura moins de difficultés à vaincre, mais il n'en sera que plus à l'aise pour montrer sous leur jour véritable les hommes et les choses. Quoi qu'il en soit, nous pouvons dès à présent affirmer sans crainte d'être démenti que l'Histoire des comtes de Flandre conquerra sans peine la faveur publique et va prendre désormais sa place parmi les bons ouvrages historiques de notre époque, c'est-à-dire parmi ceux qui, vraiment instructifs par le fond, sont en outre fort agréables par la forme.

X.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les fleurs d'outre-Rhin, **chants, ballades et légendes, par F. Delcroix. Vol. in-12 de XXII-282 pages.**

Les poëtes sont nombreux par le temps qui court, mais si quelques-uns parviennent à se faire lire avec intérêt, il en est bien peu qu'on relise. C'est là, sans contredit, la pierre de touche du vrai talent... Une imagination brillante et le bon goût pour la diriger ne suffisent point; il faut encore ce naturel, cette vérité de sentiment et d'expression, ce charme indéfinissable qui associe aux diverses pensées, aux diverses sensations de l'écrivain, le lecteur dont il devient en quelque sorte le confident, l'ami. Je faisais ces réflexions en relisant pour la vingtième fois, et toujours avec un nouveau plaisir, *le Mousse,* charmant poëme élégiaque de M. Delcroix; elles me sont également suggérées par ses *Fleurs d'outre-Rhin*, publiées à Paris; ce sont des tableaux enchanteurs qui n'attachent pas moins par la piquante variété des sujets que par la souplesse des formes et l'élégance du coloris. Le poëte cambrésien s'est approprié, pour les imiter en habile maître, les inspirations des plus beaux génies de l'Allemagne : les Schiller, les Goethe, les Kleist, les Klopstock, les Koerner, les Stolberg, etc. Voici, d'après Gleim, une espèce d'apologue fort gracieux ;

L'Abeille.

— Petite abeille, au sein de quelques fleurs,
S'unit aux sucs les plus flatteurs
L'amertume la plus traîtresse :
Pourtant, là comme ailleurs, tu butines sans cesse!
— Oui, c'est que mon instinct, dit-elle, est connaisseur.
Cette amertume, je la laisse,
Et je ne prends que la douceur.

C'est ce que semble avoir fait M. Delcroix dans ses explorations germaniques.

La pièce la plus considérable du recueil n'est imitée de personne; l'auteur s'est inspiré de l'aspect si pittoresque, si poétique des *bords du Rhin,* et, sous

ce titre, il ne se contente pas de décrire les sites imposants qui s'offrent à ses regards, de nous initier aux fantastiques légendes qu'on lui raconte, il remet pour ainsi dire sous nos yeux les hauts faits, les scènes héroïques et les personnages illustres que le grand fleuve rappelle à son souvenir; on est heureux de le suivre dans ce pèlerinage et d'applaudir à ses concerts. Toutefois, on désirerait qu'il se décidât à visiter aussi, quelque jour, notre belle Meuse, si riche de son passé et qu'entourent de si riants paysages.

Le baron DE STASSART.

— *Les catholiques, les libéraux et les modérés à l'œuvre,* par M. de Potter. Bruxelles, 1843, in-18.

— *Les Algues,* poésies par M. Émile de Bourran. Bruxelles, Périchon, 1843, in-8°.

— *Rêves de jeunesse,* par Adolphe Siret. Brux., 1843, in-8°, 164 p.

— Société des bibliophiles de Mons. — *Voyages et ambassades de Guillebert de Lannoy* (voir la critique de ce livre, page 179).

— *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1843, 1re livraison. Gand, L. Hebbelynck.

(Ce recueil intéressant, destiné spécialement aux études historiques, est rédigé par l'élite de nos savants. Il en paraît une livraison environ tous les trois mois, ce qui forme chaque année un vol. grand in-8° de 512 à 520 pag., avec au moins douze gravures.)

— *Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles,* t. XV, 2e partie, contenant :

1° *Mémoire sur les fonctions arbitraires exprimées par des intégrales doubles,* par M. A Pioch.

2° *Mémoire sur les diverses espèces de brouillards,* par M. Ath. Peltier.

3° *Recherches sur la croissance du Pin sylvestre dans le nord de l'Europe,* par MM. A. Bravais et Ch. Martins.

4° *Nouvel examen d'un phénomène psychologique du somnambulisme,* par M. Tandel.

— *Qu'est-ce que le libéralisme?* par M. Adelson Castiau. Bruxelles, Decq, 1843, in-8°, 75 p.

Cette brochure a précédé de quelques mois la candidature de M. Castiau de

Tournai. Les idées progressives de ce publiciste semblent avoir été du goût de la majorité, qui vient de le nommer représentant à la chambre. M. Adelson Castiau est appelé à jouer un rôle marquant dans l'opposition parlementaire.

— *De l'influence du clergé en Belgique*, par M. De Decker, brochure in-8°. Gand, Annoot-Braekman.

Cette publication électorale du représentant de Termonde, quoique faite à un point de vue différent de celle de M. Adelson Castiau, n'a eu ni moins de retentissement, ni moins de succès dans le monde politique. L'auteur le doit sans doute à la conviction sincère avec laquelle il aborde ces questions si controversées. Quant à nous, qui tenons à rester à l'écart de toutes ces funestes discussions, on nous permettra sans doute de donner des éloges sans restriction à la partie littéraire de cette brochure.

— *Henri de Dinant, histoire de la révolution communale de Liége au XIIIe siècle*, 1252-1257, par M. L. Polain. Liége, Oudart, 1843, in-8°, 111 p.

Le savant archiviste liégeois nous donne cet essai comme un spécimen. Nous savons qu'il a le projet de publier une histoire complète de l'ancien pays de Liége. Nul doute qu'elle ne soit lue avec le plus vif intérêt par tous ceux qu'a séduits le style animé de l'auteur, ainsi que sa manière aussi originale que vraie de présenter les événements historiques. L'accueil favorable qu'a obtenu *Henri de Dinant* est le présage de celui qui attend la grande histoire annoncée par M. Polain.

— *Histoire politique, civile et monumentale de la ville de Bruxelles*, par MM. Alexandre Henne et Alphonse Wauters. In-8°, 15e et 16e livraisons.

En attendant que nous puissions juger cet ouvrage sur l'ensemble, nous aimons à constater le succès qu'il obtient. Les deux auteurs sont déjà payés en partie de leurs peines et de leurs travaux par la sympathie que le public leur accorde.

— *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*. Tome III, 3e livraison.

Ce cahier renferme un mémoire, couronné par la société, sur cette importante question : *De la légalité et de l'influence du mutisme imposé aux reclus.* M. Defuisseaux, qui est l'auteur de ce travail excessivement remarquable, considère le régime cellulaire et le mutisme comme ayant les conséquences les

plus funestes pour les détenus. Il voudrait qu'au lieu de prendre le silence absolu pour base, on ne l'employât que comme mode de répression, appliqué même pendant un temps très-limité. Quant à la séparation, il la demande par catégorie, en enjoignant aux administrations de prendre égard, dans le classement, au sexe, à l'âge, au caractère, à la position, à la perversité des criminels, à la récidive et à l'incorrigibilité. Il propose encore quelques autres réformes qui, toutes, nous semblent basées sur l'amour le plus pur de la justice et de l'humanité. Cet ouvrage de l'éloquent avocat mérite de fixer l'attention de tous les hommes sérieux.

La biographie d'un homme qui fut citoyen dévoué, magistrat intègre, et administrateur éclairé, la biographie de Jean-Baptiste Thorn enfin, décédé gouverneur de la province de Hainaut, se trouve aussi dans cette livraison. M. Bivort a parlé en termes simples et vrais de cet homme modeste, dont l'unique pensée fut toujours d'être utile à son pays sans faire parade de ses services.

— ***Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les documents concernant l'histoire de la Belgique, qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris,*** **par M. Gachard, archiviste général du royaume, etc. 1re partie, Archives de Dijon. Un vol. in-8°, Bruxelles, M. Hayez, 1843.**

Il y a environ un an que M. Gachard publiait son rapport sur les archives de l'ancienne chambre des comptes à Lille, et faisait ainsi connaître à la Belgique l'une des sources les plus riches de son ancienne histoire. Tous ceux qui ont consulté ce livre si plein de renseignements et de détails curieux, ont dû rendre justice au mérite de ce savant et reconnaître que personne mieux que lui ne sait dépouiller un vieux registre de comptes et en tirer les parties utiles; personne n'analyse mieux que lui ces volumineuses correspondances de rois, d'empereurs, d'archiducs, qui font si souvent le désespoir des paléologues, et qui renferment pourtant la partie la plus ignorée et la plus curieuse de l'histoire des Pays-Bas, les détails diplomatiques; personne, enfin, n'expose avec plus de clarté, d'ordre, de précision et de méthode, le résultat de ses recherches dans les labyrinthes historiques. Toutes ces qualités de l'archiviste rendent chacune de ses publications précieuse pour la science. Aussi avons-nous parcouru avec le plus vif intérêt le nouveau livre de M. Gachard.

On sait que ce savant fut chargé, en 1838, d'aller visiter les archives et les bibliothèques de Paris, de Dijon et de Besançon, dans le but d'y rechercher

tous les documents historiques qui étaient relatifs à la Belgique. Les résultats de ce voyage devaient être communiqués au public, puisque le gouvernement en avait fait les frais. D'autres travaux, d'autres publications occasionnèrent des retards, et ce n'est que dans ces derniers temps que la publication a pu se faire.

Les archives de Dijon, dont il est question ici, ont pour la Belgique un prix inestimable. On n'a pas oublié que la dynastie des ducs de Bourgogne s'est naturalisée en Belgique, et que les annales des deux pays ont été confondues pendant deux siècles et plus. Il s'agissait de savoir ce que le temps y avait respecté de tous ces débris du passé; il fallait qu'un œil exercé allât visiter ces ruines et les comparât à celles que nous possédons pour pouvoir combler à l'aide des unes ou des autres les lacunes qui se rencontreraient, et voir quelles relations existaient jadis entre les dépôts des deux pays. Par cet examen comparé, il sera possible en effet de restaurer un jour ces vieux monuments de nos souvenirs : Lille, Dijon, Bruxelles serviront, chacune pour sa part, à opérer ce grand travail. C'est là, pensons-nous, la pensée de M. Gachard: c'est là le but qu'il veut atteindre et qu'il poursuit avec un zèle et une persévérance dignes des plus grands éloges.

Si l'on examine avec attention le volume dont nous parlons ici, on verra que cette pensée préside à tous les travaux de ce genre faits par M. Gachard. Dans le rapport sur les archives de Lille, il avait donné des analyses de tous les portefeuilles; il en fait de même pour les archives de Dijon. Il a même soin de transcrire tout au long les pièces qui lui ont paru d'une grande importance. De sorte que nous avons déjà, par ce moyen, deux termes de comparaison et que l'inventaire des archives de Bruxelles pourra se compléter bien plus facilement.

On conçoit qu'il est impossible que nous entrions ici dans le détail circonstancié de ces milliers de faits ou de documents mentionnés au rapport de M. Gachard. C'est un livre à consulter et conséquemment un livre dont l'analyse est impraticable. Depuis 1367 jusqu'à 1690, les chartes, les traités, les conventions, les lettres missives, les actes de toute espèce y abondent soit textuellement, soit par extrait, soit en analyse. C'est déjà là un travail d'une immense utilité et que l'auteur a su perfectionner encore, en indiquant toutes les pièces déjà extraites du dépôt de Dijon par les bénédictins et publiées par eux.

Le travail fait sur les comptes de la recette générale des finances offre le même intérêt. On y remarquera surtout deux itinéraires officiellement établis

d'après les comptes : 1° celui de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, depuis le 1er février 1395 jusqu'au 31 janvier 1403; 2° celui de Jean sans Peur, depuis le 1er juillet 1411 jusqu'au 10 septembre 1419, jour où il fut, comme on le sait bien, assassiné au pont de Montereau par les gens du dauphin. Ces itinéraires, ainsi relevés sur les comptes des maîtres de la chambre aux deniers, ont une fort grande utilité. Ils sont un moyen assuré de rectification pour les dates erronées, pour les faits controuvés. Il est bien fâcheux qu'on ne puisse former de pareils itinéraires pour tous les règnes, combien on s'épargnerait d'erreurs, si on les avait!

Au moment où nous essayons d'apprécier ce nouveau travail de M. Gachard, l'infatigable archiviste se dispose à remplir une tâche bien plus difficile que toutes celles dont nous avons parlé. Le gouvernement belge vient de lui donner la mission d'explorer les différents dépôts littéraires de l'Espagne, et entre autres celui des archives de Simancas. Plaise à Dieu que l'état politique de ce malheureux pays ne soit pas un obstacle à l'exécution de cet utile projet. Nous sommes convaincus que M. Gachard peut rendre, dans cette mission, les plus grands services aux études historiques belges, et nous regretterions vivement que les circonstances ne lui fussent pas favorables.

G. T.

— *Études historiques et littéraires sur le wallon,* par Ferdinand Henaux. Oudart, 1843, in-8° de 99 pp.

M. Ferdinand Henaux, tout en préparant un grand ouvrage sur l'histoire constitutionnelle des Liégeois, trouve encore le temps d'écrire de curieuses dissertations sur des points difficiles de critique et de philologie. Celle dont on vient de lire le titre est traitée d'une manière piquante : l'érudition veut bien s'y montrer agréable et spirituelle, la critique y fait preuve d'indépendance.

M. Henaux fait parfaitement voir que jamais on ne parla flamand à Liége, et que Walter Scott s'est trompé d'une manière étrange sur ce point. Avec un courage héroïque il résiste à la séduction des étymologies.

Son travail est divisé en deux parties : l'une historique, l'autre grammaticale. Celle-ci n'est ni moins amusante, ni moins instructive que la première.

Un appendice contient un parallèle entre certains mots liégeois et français.

M. Ferdinand Henaux vient aussi de publier de curieuses *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans le pays de Liége;* comme de raison, il ne s'est pas préoccupé des prétendues découvertes dont les journaux ont retenti

et dont les détails se trouvent consignés dans l'*Histoire de la bibliothèque de Liége*, par M. Namur : car on ne peut faire de la science avec des facéties, quelque ingénieuses qu'elles soient.

Mais ce qui n'est ni une facétie, ni une supposition gratuite, c'est l'existence d'un livre imprimé à Liége, en 1556, par Henri Rochefort, et ce fait valait sans doute la peine d'être remarqué dans une pareille monographie. On a décrit cette impression dans l'*Annuaire de la bibliothèque royale pour* 1843, voir aussi le *Bulletin de la commission royale d'histoire*, t. VI, p. 328.

Je ne dois pas omettre, en finissant, que dans un précédent cahier du *Trésor national*, on a confondu M. Ferdinand Henaux avec M. Étienne Henaux, auteur du *Mal du pays* et d'une *Galerie de poëtes liégeois*. Ce sont deux hommes de talent, au lieu d'un, et la Belgique aurait le droit de se plaindre de nous, si nous lui enlevions une de ses gloires futures.

De R...g.

— *Nouveaux souvenirs d'Allemagne. Pèlerinage à Munich,* par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, Muquardt (imprimerie de Wouters et Raspoet), 1843, 2 vol. in-18.

Quoiqu'on ait beaucoup abusé de l'expression de Montaigne, nous osons dire que voici un *livre de bonne foi*. L'auteur rend avec franchise les impressions que font sur lui les hommes et les choses. Il s'en va visitant les vieilles cathédrales, les musées, les bibliothèques et les savants, ces bibliothèques vivantes, jette çà et là des aperçus nouveaux sur les arts et la littérature, et, dans une narration rapide et animée, surtout naturelle, présente un panorama de la Bavière, d'une partie de la Suisse et des bords du Rhin. Cet ouvrage a déjà été traité avec faveur en Allemagne, où le *tourist* est très connu et fort aimé.

N.

Wien und die Wiener. Historisch entwickelt und im Verhæltniss zur Gegenwart geschildert von Matthias Koch, Carlsruhe, Macklot, 1832.

L'auteur s'attache à représenter Vienne et les Viennois dans toute leur originalité. Il retrace particulièrement avec beaucoup de bonheur l'histoire de cet *humor*, ou plutôt cette facétie viennoise qui n'a que le défaut d'aller quelquefois jusqu'à l'insipide. Dans la chaire le père Abraham à S[te]-Clara, et sur le théâtre, le silésien Stranitzki peuvent revendiquer d'avoir introduit ce genre d'*humor* à Vienne au commencement du siècle passé. L'auteur est très-

satisfait de l'*adoucissement* de la censure autrichienne depuis 1841. Les rédacteurs des journaux viennois ne paraissent pas du même avis puisqu'ils réclament maintenant contre la sévérité excessive de cette douce censure.

Baierns Kirchen und Volkszustænde im sechzehnten Jahrhundert. Nach handschriftlichen und gedruckten Quellen geschildert v. S. Sugenheim. Giessen, Heyer, 1842.

C'est le premier volume d'un grand ouvrage qui embrassera le 16me, le 17me et le 18me siècle et sur lequel nous aurons occasion de revenir bientôt. Les *Archives de la secrétairerie d'Allemagne et du Nord* à Bruxelles, ont fourni à l'auteur tout ce qui se rapporte aux rélations diplomatiques de l'ami d'Orlando-Lasso, d'Albert le Magnanime, duc de Bavière, avec nos gouverneurs principalement avec le duc d'Albe, ainsi que tous les documents cités relativement au projet favori de Philippe II, de faire admettre les Pays-Bas dans une ligue d'états catholiques de l'Allemagne.

Gedichte v. Friedrich Hebbel. Hambourg, Hoffmann et Campe 1842.

L'auteur a pris une place distinguée parmi les jeunes poëtes de l'Allemagne. Il sait manier la langue avec une brillante facilité et sous le rapport du cœur et de l'imagination il est réellement poëte. Toutefois son panthéisme outré, la *déification* absolue de la jeune femme, produit une impression peu agréable. L'on a parlé beaucoup de sa tragédie *Judith*, dans lequel il a peint Holopherne d'une manière fantastique, comme la Saga germanique peint les géants, plus qu'hommes et moins que dieux, et par conséquent en désaccord avec la nature des uns et des autres. Cette œuvre a eu du succès à Berlin où toutefois l'on avait retranché du rôle de Judith, ce qui d'après nos idées humaines, devait paraître par trop en opposition avec la pudeur. Comparée à la *Judith* de M. de Girardin, elle est, ce qu'Holopherne peut être lorsqu'on le compare à une dame de la haute société parisienne. Il serait fâcheux de voir M. Hebbel se perdre dans le gigantesque grotesque.

Statistische Ubersicht der Bevœlkerung der œsterreichischen Monarchie nach der Ergebnissen der Jahre 1834-1840. *Dargestellt. v. D. Siegfried. Prof. in Wien, Stuttgart et Tübingen. J G. Cotta.* 1841.

Statistische Ubersicht des Handels der œsterreichischen Monarchie mit dem Auslande wæhrend der jahre 1829-1832. *Du même auteur et publiée chez le même éditeur.*

La population de tout l'empire y compris le royaume de Hongrie, était

en 1840 de 36,950,401 âmes, c'est-à-dire de 18,202,631 du sexe masculin et de 18,747,770 du sexe feminin. Le chiffre de l'armée était de 464,972 hommes. Sous le rapport de la moralité la joyeuse Styrie est la plus relâchée. On y compte au moins *une* naissance illégitime sur *trois* naissances. La basse Autriche (ayant pour capitale la métropole Vienne), suit de très-près la Styrie. En Lombardie nous trouvons sur 23 et dans le Vénitien sur 35 naissances une non-légitime. La Transylvanie l'emporte encore sur le vénitien : son chiffre est un sur 36. La province la plus morale est le Bannat, cette colonie militaire où il n'y a qu'une naissance illégitime sur 77. Le Tyrol fait le plus pour l'instruction, il y a *une* école sur 512, en Lombardie une sur 695, dans la basse Autriche une sur 1187, en Dalmatie une sur 7140.

L'Autriche exportait en 1835 pour 119,621,758 de florins à 2 fr. 54 c., tandis qu'on y importait pour 120,897,761 florins de même monnaie.

C.

Notice sur les travaux de la commission historique des records en Angleterre.

La commission anglaise appelée *Record commission*, sous la protection et par la munificence du gouvernement anglais, a rendu d'éminents services à l'étude des sources historiques. La création de la record-commission date de l'année 1800, elle doit son existence à la requête que la chambre des communes, avertie de l'état d'abandon où se trouvaient les archives nationales, adressa au roi Georges III pour pourvoir cet établissement des fonds nécessaires. Le roi nomma une commission chargée de faire une révision générale de ce dépôt et de proposer les moyens de le mettre en ordre, et de veiller à la conservation des pièces qui y étaient contenues. Le rapport de cette commission recommande entre autres mesures spécialement celle de mettre au jour les documents les plus importants. Ce projet fut adopté et mis immédiatement à exécution. On lui est redevable de la publication d'une nombreuse collection de documents de la plus haute importance pour l'histoire et le droit public de la Grande-Bretagne. De 1802 à 1831, il n'a pas été publié moins de 59 volumes in-folio, concernant l'histoire d'Angleterre et 14 relatifs à celle de l'Écosse; ils renferment des calendriers, des rolls, des statuts d'état, des édits royaux, des actes du parlement, des tables et notes du Domesday-Book, et de plus les catalogues des riches collections de manuscrits de plusieurs bibliothèques, etc.

Pendant l'exécution de ces travaux, la commission fut renouvelée plusieurs fois et toujours en élargissant le cercle de ses attributions; ce fut surtout lors

de la dernière organisation en 1831 qu'elle fut investie des pouvoirs les plus étendus. La tâche qui lui est imposée maintenant consiste à rassembler tous les matériaux de nature à repandre quelque lumière sur l'histoire des îles britanniques, sur l'origine et le développement de leurs institutions et de leurs législation, et sur les anciennes relations de l'Angleterre avec les puissances étrangères. Dans la liste des membres de la commission on trouve les noms d'un Brougham, d'un Melbourne, de Manners Sulton, d'Althorp, de Leach, de Spencer, d'Hobhouse, d'Inglis, etc. Les recherches de ces savants et de leurs collaborateurs s'appliquent principalement à deux grandes collections de documents. L'une forme un *corpus historicum* pour l'histoire interne de l'Angleterre, depuis la destruction de l'empire d'occident jusqu'à nos jours et se compose en partie de documents inédits et en partie de documents qui avaient déjà été publiés antérieurement, soit isolément, soit dans les collections de Saville, de Camden, de Twysden, de Gale et Tell, de Whaiton ou de Sparke, mais qui sont reproduits ici d'une manière plus correcte et plus complète. Le second ouvrage est consacré aux relations diplomatiques de l'Angleterre et comprend les traités de paix, trèves, ratifications, correspondances des souverains et de leurs ministres, notes diplomatiques, inaugurations, dépêches, instructions secrètes, rapports d'espions et d'agents et autres actes de cette nature. On se borna dans le principe à une simple réimpression des *Fœdera de Rymer* exécutée de 1816, à 1830 sous la direction spéciale de Clarke et de Holbroeke, jusqu'à la fin du 3e volume qui se termine à l'année 1377; mais comme on eut lieu de se convaincre pendant ce travail combien l'ouvrage de Rymer était inexact et incomplet, la commission crut nécessaire non-seulement de donner un volume de supplément aux *Fœdera* mais de changer entièrement le plan de cette publication. En suite de cette résolution, la continuation de l'ouvrage de Rymer donnera le texte complet des documents les plus importants, et des extraits des actes d'un intérêt secondaire, de sorte que la collection entière présentera un *Corpus diplomaticum* complet, depuis le règne de Guillaume le Conquérant, avec des notes qui renverront aux principaux historiens.

Pour atteindre ce but, la commission non-seulement adressa des questions détaillées aux fonctionnaires publics et à des personnes privées en Angleterre, en Irlande, dans l'île de Man et dans les îles voisines de la Normandie, mais elle étendit même ses investigations jusqu'à la France centrale. Ce qui engagea la commission à se livrer à ces dernières recherches, c'est que la Normandie, le Poitou, la Guienne et d'autres provinces de l'ancienne France

furent jadis au pouvoir de l'Angleterre; ce fut en outre l'idée qu'à l'époque de la réformation beaucoup de documents provenant des archives des corporations religieuses avaient été transportés en France et déposés dans celles des monastères de ce royaume, et enfin que plusieurs fondateurs d'abbayes dans le nord de la France avaient possédé des propriétés en Angleterre ou y avaient fondé des établissements filials. Dans ce but le secrétaire de la commission, sir Charles Purton Cooper, qui déjà antérieurement avait des relations avec Royer-Collard, Daunou, Champollion-Figeac et autres fonctionnaires publics en France, adressa en 1833, une circulaire aux archivistes et aux savants de ce pays pour obtenir leur concours et des éclaircissements sur les points désignés dans cette lettre. Partout, à Paris, à Bordeaux, à Caen, à Limoges, à Nantes, à Périgueux, à Poitiers, à Rouen, à Saintes, à Toulouse, on s'empressa de répondre aux désirs de la commission. La Belgique aussi devait contribuer pour une part considérable à cette immense entreprise. Nos archives, nos bibliothèques sont en effet pleines de documents de toutes sortes qui constatent les antiques relations de la Grande-Bretagne avec nos provinces, et qui ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des savants commissaires anglais. MM. Gachard, Serrure, Warnkœnig, Willems et autres, avec lesquels ils se mirent en relation, s'empressèrent, comme on l'avait fait en France, de leur adresser des copies de nombreux documents tirés des archives du royaume, de celles de Gand, de Louvain et de plusieurs autres dépôts. Cette libéralité littéraire, dans les deux pays, forme un contraste bien louable avec le patriotisme égoïste de la Convention nationale qui avait ordonné de détruire tous les documents qui pouvaient rappeler la domination des Anglais en France, vandalisme qui heureusement ne fut pas accompli; car cet ordre barbare même fit que beaucoup d'actes relatifs au gouvernement de la Normandie sous Henri VI furent alors transportés en Angleterre.

Dans son rapport général de l'année 1837, la commission donne un compte détaillé de ses travaux comme ouvrages déjà livrés à la presse; elle mentionne entre autres : the Pipe Rolls; the final concords; the Rolls of the Curia Regis; the chancery Rolls at the Tower; Procedings and ordinances of the privy council; a general introduction to the Domesday-Book. Les rapports spéciaux que la commission a publiés attestent en outre quel inépuisable trésor d'autres matériaux de toute nature se trouve à sa disposition et est déjà prêt à voir le jour.

A. G. B. S.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE.

Pages.

POLITIQUE, HISTOIRE, PHILOSOPHIE.

CRITIQUE LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

BIBLIOGRAPHIE.

